Étude de la situation

Québec

5-2454/

Le Québec dans le monde

État de la situation

Les conférences socio-économiques du Québec

Le Québec dans le monde

État de la situation

(C) Gouvernement du Québec, 1984

ISBN 2-551-08933-6

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
deuxième trimestre 1984

Présentation

L'ouverture sur le monde est, pour la société québécoise, une réalité quotidienne et un défi considérable.

Depuis longtemps, nombre de Québécois oeuvrent sur la scène internationale, et cela dans tous les secteurs de notre vie collective. À travers ses institutions, ses entreprises, ses organismes sociaux et économiques, ses gouvernements ou l'action de ses simples citoyens, le Québec a déployé, jusqu'à maintenant, de grands efforts à l'extérieur pour assurer son développement. Ce besoin d'agir en dehors de nos frontières a été en quelque sorte une constante de notre histoire.

Que ce soit en matière de coopération, d'échanges économiques ou d'immigration, c'est là un impératif qui s'impose à nous d'une manière plus évidente que jamais. Dans un monde plus interdépendant qu'il ne l'a jamais été, où la concurrence demeure très vive entre les sociétés, nous devons nous impliquer plus à fond pour à la fois défendre nos intétêts et assumer nos responsabilités à l'égard de la nécessaire solidarité internationale.

Nous ne pourrons relever le défi de nous tailler une place plus enviable dans l'environnement international que si les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués sont prêts à trouver des moyens pour développer une plus grande collaboration sur la scène internationale et pour y associer de très près la population du Québec.

Comme le succès des conférences repose essentiellement sur la qualité du travail assumé par les participants lors des phases préparatoires au Sommet, j'aimerais les remercier pour les efforts importants de sensibilisation et de réflexion qui ont été réalisés jusqu'à aujourd'hui.

Bernard Landry
Le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur

Avant-propos

Le 6 décembre 1983, le gouvernement du Québec annonçait la tenue d'un Sommet sur le Québec dans le monde, réunissant des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués dans la conduite des relations internationales du Québec. Organisé selon le format éprouvé des conférences socio-économiques, le Sommet doit permettre aux intervenants de faire le point sur l'état actuel des relations internationales de la société québécoise et de dégager des perspectives d'action pour l'avenir.

À cette fin, trois grands objectifs sont poursuivis: l'élargissement des relations internationales de la société québécoise en mettant un accent privilégié sur l'arrimage de l'action internationale du Québec à son propre développement économique et à la création d'emplois; l'accroissement de la collaboration et de la concertation entre les intervenants; la sensibilisation des Québécois aux enjeux des relations internationales.

À l'issue des démarches de consultation tenues en février et mars 1984 auprès des groupes sociaux et économiques, un consensus général s'est dégagé autour de trois grands thèmes qui feront l'objet des discussions lors du Sommet: le domaine de la coopération internationale avec les pays développés et avec les pays en développement, le domaine des échanges économiques internationaux et celui de l'immigration.

Le Sommet connaît deux temps forts. Une première rencontre a eu lieu les 29 et 30 mai à Montréal. Les participants ont fait le point sur l'état des relations internationales du Québec et ont dégagé certaines orientations. Une deuxième rencontre sera convoquée au début du mois de décembre 1984 dans le but d'établir un certain nombre de consensus et de donner aux participants l'occasion de prendre des engagements sur les actions à mettre en oeuvre pour rencontrer les objectifs du sommet. Afin de préparer cette deuxième rencontre, des sessions de travail réunissant les participants au sommet se tiendront au cours des mois de septembre et octobre pour examiner des solutions possibles.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat des conférences, de concert avec les ministères oeuvrant plus spécifiquement sur la scène internationale, le ministère des Relations internationales du Québec, le ministère du Commerce extérieur et celui des Communautés culturelles et de l'Immigration, a voulu rassembler dans le présent document les données sur l'état de la situation dans le domaine des relations internationales ainsi que la synthèse des débats de la première rencontre.

Pierre Fontaine
Directeur général par intérim
Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec

Table des matières

Présentation V

Avant-propos VII

Introduction 1

Chapitre 1 La coopération internationale 5

1.1 Les intérêts et activités des intervenants non gouvernementaux 6
- 1.1.1 Les intervenants des milieux culturels 7
- 1.1.2 Les intervenants de l'enseignement et de la recherche 8
- 1.1.3 Les organismes de coopération et de solidarité 12
- 1.1.4 Les syndicats 14
- 1.1.5 Le milieu coopératif 16
- 1.1.6 Les banques et les entreprises 17
- 1.1.7 Les municipalités 18
- 1.1.8 Le monde de l'information 19
- 1.1.9 Le monde de l'action associative 19
- 1.1.10 La portée de l'action internationale des intervenants non gouvernementaux 21

1.2 L'action gouvernementale québécoise 21
- 1.2.1 Les liens de coopération du secteur public québécois avec les pays industrialisés 21
  - 1.2.1.1 La coopération éducative 22
  - 1.2.1.2 La coopération culturelle 24
  - 1.2.1.3 La coopération linguistique 26
  - 1.2.1.4 La coopération dans le domaine du développement social 28
  - 1.2.1.5 La coopération dans le domaine du développement économique et technique 29
    - — Les finances 29
    - — L'énergie, les ressources et l'agriculture 29
    - — La protection de l'environnement 31
    - — Les transports 32
    - — Les relations commerciales, industrielles et touristiques 32
  - 1.2.1.6 La coopération scientifique et technologique 33
  - 1.2.1.7 La coopération institutionnelle 35
    - — L'Assemblée nationale 35
    - — La justice 36
    - — Les affaires municipales 36
    - — Les droits de la personne 37
- 1.2.2 La coopération avec les pays en développement 38
  - 1.2.2.1 La coopération en matière éducative et culturelle 40
    - — La francophonie 40
    - — Les associations 43
    - — Les affaires éducatives 44
    - — Les affaires culturelles 46
    - — La coopération linguistique 47
  - 1.2.2.2 La coopération dans le domaine du développement social 48
  - 1.2.2.3 La coopération dans le domaine du développement économique 49
  - 1.2.2.4 La coopération dans le domaine de la science et de la technologie 50

1.2.2.5 La coopération dans les autres secteurs 50
1.2.2.6 Les concentrations géographiques 51
1.2.3 Les modes d'intervention gouvernementale à l'étranger 52
1.2.3.1 Les structures gouvernementales 52
1.2.3.2 Les ententes et les accords de coopération 53
1.2.3.3 Le soutien aux intervenants non gouvernementaux 53
1.2.3.4 La participation aux activités des institutions multilatérales 53
1.2.3.5 La diffusion des réalités québécoises à l'extérieur 54
1.2.3.6 La coopération avec le gouvernement canadien 54
1.2.3.7 Les missions et les stages 54
1.2.3.8 Le réseau de représentations extérieures 55
1.2.4 Les déploiements géographiques de l'action gouvernementale 55
1.2.4.1 La France 55
1.2.4.2 Les États-Unis d'Amérique 56
1.2.4.3 L'Europe de l'Ouest 56
1.2.4.4 L'Afrique 56
1.2.4.5 L'Amérique latine et les Caraïbes 57
1.2.4.6 L'Asie 57
1.2.4.7 L'Europe de l'Est et l'URSS 57
1.3 Réalités et problèmes de la coopération internationale 58

Chapitre 2 Le Québec dans l'environnement économique mondial 61

2.1 L'évolution et les caractéristiques du commerce extérieur 61
2.1.1 Les échanges internationaux 61
2.1.1.1 Les exportations 62
— La structure des exportations du Québec 64
— Les marchés 66
— Les produits 66
2.1.1.2 Les importations internationales 70
2.1.1.3 Le commerce international des services 72
2.1.2 Le commerce interprovincial 72
2.2 Le contexte international des années 1980 73
2.2.1 Les tendances récentes du commerce mondial 74
2.2.2 Les enjeux pour le Québec 77
2.2.3 Le cadre international 77
— Le GATT 79
— L'OCDE 79
— La CNUCED 79
— Le FMI 79
— La Banque mondiale et les Banques régionales de développement 80
2.2.4 La dynamique fédérale-provinciale 80
— Le contexte actuel 81
— Les mécanismes de consultation 82
2.3 L'entreprise québécoise face à la concurrence internationale 82
2.3.1 La problématique selon la taille des entreprises 83
2.3.2 La problématique selon le secteur industriel 83
— Le secteur primaire 84
— Le secteur manufacturier 84
— Le secteur tertiaire 86
2.4 Les mesures de soutien à l'exportation 88
2.4.1 La stratégie industrielle

2.4.2 Les intervenants privés 88
— Les banques 88
— Les sociétés d'affacturage 88
— Les compagnies d'assurance privées 88
— Les sociétés de commerce 89
— Les transitaires internationaux 90
— Les associations sectorielles 90
— Les groupements horizontaux 91
2.4.3 Les intervenants publics 91
2.4.3.1 Le Gouvernement du Québec 91
— Le ministère du Commerce extérieur 91
i) La représentation du Québec à l'étranger 92
ii) Les services et programmes de soutien à l'exportation 92
— La Société de développement industriel 93
— Les ministères sectoriels et autres sociétés d'État 93
2.4.3.2 Le Gouvernement du Canada 94
— Le ministère des Affaires extérieures 94
i) Le service des délégués commerciaux 94
ii) Les programmes de soutien à l'expansion des exportations 94
— La Corporation commerciale canadienne 95
— La Société pour l'expansion des exportations 95
2.4.4 Les points névralgiques 95
— L'accès à l'information 95
— Le financement des exportations 95
— Les sociétés de commerce 96
2.5 La coopération économique, un outil privilégié 96
— Les modes d'appui 98
2.6 Les questions à débattre 99

Chapitre 3 L'immigration 103

3.1 Le phénomène de l'immigration 103
3.1.1 L'encadrement de l'immigration 104
3.1.1.1 Le contexte international et historique 104
3.1.1.2 L'évolution des politiques fédérales depuis 1867 105
3.1.1.3 Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration 108
3.1.2 L'immigration au Québec 112
3.1.2.1 Les mouvements migratoires au Québec jusqu'en 1940 112
3.1.2.2 L'immigration au Québec de 1940 à nos jours 114
3.1.2.3 Les tendances récentes du mouvement migratoire 121
3.1.3 Les intervenants en matière d'immigration 125
3.1.3.1 Les services d'accueil et d'établissement du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration 125
3.1.3.2 Les autres intervenants gouvernementaux 127
3.1.3.3 Les intervenants privés 128
3.1.4 Le Québec et les relations internationales reliées à l'immigration 129
3.2 Les impacts de l'immigration 132
3.2.1 La dimension démographique 133
3.2.2 La dimension économique 135
3.2.2.1 L'immigration et la croissance économique 135
3.2.2.2 L'immigration et la main-d'oeuvre 136
3.2.2.3 Les immigrants investisseurs 138
3.2.2.4 Les travailleurs spécialisés 139

3.2.3 La dimension humanitaire 140
3.2.4 La dimension culturelle 141
3.2.5 Les communautés culturelles 143

Chapitre 4 Conclusion 145

4.1 La coopération internationale 146
4.1.1 La répartition géographique 147
4.1.2 Les domaines sectoriels de coopération 148
4.2 Les échanges économiques internationaux 149
4.2.1 Défis liés à la politique commerciale 149
4.2.2 Défis liés à la politique industrielle 150
4.2.3 Défis liés à la promotion des exportations 150
4.2.4 Défis liés à la présence du Québec sur la scène économique internationale 151
4.3 L'immigration 152
4.3.1 Un Québec ouvert à l'immigration 152
4.3.2 Un monde qui nous interroge 153
4.3.3 L'apport des communautés culturelles 153
4.3.4 La place du Québec dans le monde 154

Chapitre 5 Synthèse des travaux 157

5.1 La coopération internationale 157
5.1.1 La démocratisation 158
5.1.2 L'élargissement géographique de l'action internationale du Québec 159
5.1.3 L'interaction de la coopération et des échanges économiques et commerciaux 161
5.1.4 La mobilité des ressources humaines et technologiques comme facteur de développement de la coopération 163
5.1.5 Le déroulement de la concertation et la suite du sommet 164
5.2 L'immigration 165
5.2.1 Les orientations de l'immigration 165
5.2.2 L'accueil des immigrants 167
5.2.3 Les communautés culturelles 168
5.3 Les échanges économiques internationaux 168
5.3.1 L'amélioration de la compétitivité des entreprises 169
5.3.2 La libéralisation des échanges et les conditions d'accès aux marchés internationaux 171
5.3.3 La coopération économique et la promotion des exportations 171

Liste des tableaux

1 Exportations internationales du Québec: catégories majeures 63
2 Destination des exportations internationales du Québec 65
3 Exportations internationales du Québec: principaux produits 67
4 Importations internationales dédouanées au Québec: catégories majeures 68
5 Importations internationales dédouanées au Québec: principaux produits 69
6 Origines des importations internationales dédouanées au Québec 71
7 Distribution des immigrants d'avant-guerre résidant au Québec en 1961 113
8 Immigration internationale, Québec, Canada, 1946-1983 115
9 Immigration internationale par période quinquennale, Québec, Canada, 1946-1980 116

10 Répartition des immigrants reçus au Québec durant la période 1946-1981 selon les dix principales origines ethniques 117
11 Répartition des immigrants reçus au Québec durant la période 1962-1970 selon les dix principales origines ethniques 118
12 Répartition des immigrants reçus au Québec durant la période 1971-1980 selon les dix principaux pays de naissance 119
13 Population née à l'extérieur du Canada, par lieu de naissance, Québec, 1971 et 1980 119
14 Population du Québec selon le lieu de naissance, 1981 120-121
15 Immigrants admis au Québec et au Canada, selon la catégorie, 1980 à 1983 122
16 Travailleurs admis au Québec et au Canada, selon la catégorie, 1980 à 1983 123
17 Importance relative des immigrants de la catégorie des entrepreneurs et des travailleurs autonomes se destinant au marché du travail, parmi l'ensemble des travailleurs immigrants, Québec et Canada, 1980 à 1983 124

Liste des annexes

Annexe 1 Profil de l'engagement international des universités québécoises en 1984 176
Annexe 2 Projets institutionnels majeurs des universités depuis 1974 177
Annexe 3 Pays d'origine des partenaires institutionnels des universités du Québec 178
Annexe 4 Liste des participants et conseillers à la première rencontre du Sommet sur le Québec dans le monde tenue à Montréal les 29 et 30 mai 1984 179

Introduction

La description des activités internationales d'une société comme la nôtre est une entreprise téméraire. Il y a peu d'aspects de notre vie qui ne subissent les effets de notre relation avec le monde extérieur. Nous savons tous à quel point les fluctuations du cours des devises, les courants et échanges dans les domaines culturels les plus variés, l'irruption de nouvelles technologies extérieures, modifient notre vie de tous les jours, en faisant évoluer le profil de nos exigences sociales, notre recours à des solutions nouvelles, de même que notre pouvoir d'achat et notre capacité de gérer notre propre environnement.

Si nous subissons l'influence de ce qui nous vient de l'extérieur, nous agissons aussi sur l'environnement international. Nos gouvernements, nos institutions et entreprises de même que les centaines d'organismes et d'associations qu'ils ont créés, assurent la présence du Québec dans le monde dans le sens de nos intérêts et de ceux de la communauté internationale. Un grand nombre de Québécois oeuvrant à titre individuel à l'étranger participent aussi à cet effort.

C'est donc une réalité en mutation constante qui façonne le contexte dans lequel se situent les activités des intervenants en matière internationale. Celles-ci doivent, si l'on veut en saisir la portée, se définir par rapport à ce contexte.

Avant d'aborder dans les chapitres qui suivent, la description des intérêts et des activités des intervenants dans le domaine de la coopération internationale, des échanges économiques internationaux et de l'immigration, il paraît indiqué de relever sommairement un certain nombre d'éléments historiques et géopolitiques qui influent sur l'état actuel de nos relations internationales.

Rappelons d'abord que l'ouverture sur le monde est une constante de notre société. Premièrement, les économies coloniales de la Nouvelle-France et du Bas-Canada ont dès l'origine trouvé leurs assises dans l'exportation vers la métropole de matières premières et l'importation de produits manufacturés. Notre vie politique et culturelle a été également très largement influencée par la nature des relations entretenues par la France et la Grande-Bretagne. Par ailleurs, une très grande partie du continent nord-américain a été « ouverte » par des explorateurs, des militaires, des commerçants et des missionnaires en provenance du Québec. Ces mouvements ont créé des réseaux qui ont entretenu en quelque sorte l'ouverture du Québec sur le monde.

Au XIX[e] siècle, trois facteurs principaux ont contribué à élargir et à consolider cette ouverture: l'évolution de l'économie nord-américaine qui entraîna progressivement les agents économiques à s'intéresser au monde extérieur; les relations de l'Église catholique locale avec d'autres églises nationales et avec Rome; l'émigration de la population québécoise vers les États-Unis qui a engendré des transferts culturels de tous ordres. À cela, on pourrait ajouter les rapports culturels avec la France qui, bien que réduits durant cette période, n'ont jamais cessé d'exister. Le gouvernement du Québec fut lui-même sensible à cette évolution en ouvrant une mission permanente en France dès 1882 et en soutenant par la suite un modeste réseau d'agents commerciaux et d'immigration.

Au XX[e] siècle, d'autres facteurs liés à l'évolution de la société québécoise ont contribué à élargir encore son ouverture sur le monde. La mutation socio-économique vécue par la collectivité québécoise à partir de la Seconde Guerre mondiale devait provoquer une modification importante des canaux de communication avec l'extérieur et du contenu de ces échanges, même si ces nouveaux courants n'ont pas eu pour effet de supplanter les anciens. Cette mutation s'est opérée dans un contexte mondial d'interdépendance politique et économique accru, de flux culturels et sociaux sans précédent et de moyens de communication de plus en plus perfectionnés et efficaces.

De ce fait, les Québécois, pour qui les événements du monde extérieur avaient été longtemps perçus à travers les relations avec la métropole et avec l'environnement nord-américain, devinrent conscients de la dimension planétaire des problèmes économiques, sociaux, politiques et culturels qui les affectent directement ou indirectement. Ils devinrent davantage sensibles aux grands problèmes de l'heure: crise énergétique, disparités nord-sud, tensions est-ouest, conflits régionaux. Ainsi, l'interdépendance non seulement culturelle et économique mais également sociale et politique s'est imposée comme une réalité devant nécessairement se traduire par une implication internationale des différents acteurs de la société québécoise.

Dans le même temps, l'affirmation graduelle des Québécois francophones dans la vie économique, la valorisation et la modernisation de l'État rendaient indispensables un recours à l'expérience internationale pour appuyer, valoriser et déployer les acquis du développement interne du Québec. Notre développement avait exigé la formation de compétences nouvelles et la création d'entreprises et d'institutions en mesure de relever les défis du milieu du XX[e] siècle. La modernisation des institutions de l'État a donné lieu à des instruments, réseaux, expériences en matière éducative, culturelle, sociale et administrative qui se sont révélés exportables et font maintenant l'objet d'une forte demande internationale notamment de la part d'États en décollage ou en développement. En outre, sociétés de génie-conseil, entreprises de construction de matériel de transport et d'équipement lourd, instituts de formation spécialisés et laboratoires de recherches fournissent de plus en plus au Québec des moyens efficaces pour réaliser des programmes d'équipements collectifs et de développement industriel. L'ensemble de ces outils de développement a atteint une envergure telle que seul l'accès à des projets internationaux peut leur garantir l'indispensable croissance à laquelle les condamne le monde de concurrence dans lequel nous vivons.

Dans ce contexte, le développement et la rationalisation, au Québec, du savoir-faire technologique, de la production industrielle et de l'activité commerciale trouvent un prolongement aussi indispensable que naturel au niveau international. Ce prolongement se manifeste également sur le plan culturel: la renommée des créateurs, des interprètes et des organismes spécialisés du Québec a été un outil majeur de son rayonnement; celui-ci a constitué tant un appui qu'un atout multiplicateur pour l'ensemble de ses intérêts, qu'ils soient d'ordre économique, politique ou social.

On constate donc que l'évolution de la collectivité québécoise et du contexte de plus en plus large dont elle est tributaire a eu pour effet de la rendre consciente de la nécessité de l'ouverture sur le monde et l'a incitée à agir de plus en plus activement à l'extérieur. Les intervenants de tous ordres sont désormais engagés dans une action internationale dont l'importance est évidente. La complémentarité de ces actions et, partant, la connaissance mutuelle et la concertation entre les intervenants constituent, pour l'engagement international du Québec, une condition impérieuse de succès. Ces objectifs ont donc été retenus parmi les buts primordiaux visés par le Sommet.

En poursuivant ceux-ci, il faudra tenir en compte le contexte mondial dans lequel s'inscrit et se développe la société québécoise d'aujourd'hui. Pour caractériser cet environnement on peut avoir recours à plusieurs paramètres. Certains sont internes comme la situation

géographique et démographique du Québec, son régime politique et économique, son niveau de développement social, culturel, éducatif et technologique, son niveau de vie, sa production industrielle. D'autres sont externes et se réfèrent à la diversité et à l'importance de son commerce extérieur, aux écarts socio-économiques et politiques entre le Québec et ses voisins ou ses autres interlocuteurs, à la compatibilité des actions internationales du Québec avec les positions des États dont il est à divers égards solidaire.

Le Québec constitue avec les provinces maritimes, la partie du continent nord-américain la plus rapprochée de l'Europe. L'artère principale de son développement a été le Saint-Laurent, pendant longtemps l'unique voie d'accès vers l'extérieur pour la collectivité. La collectivité québécoise, majoritairement francophone à la périphérie d'un ensemble continental anglophone, entretient des liens complexes avec son environnement immédiat, et est portée à nouer des rapports avec des régions de tradition francophone et latine. Dotée d'institutions de démocratie libérale appuyées cependant par une large gamme de programmes gouvernementaux, la société québécoise a eu à relever continuellement le défi d'harmoniser sa présence dans le système fédéral canadien avec sa participation aux grands courants de la vie occidentale. Le régime socio-économique qui prévaut est celui des pays occidentaux, c'est-à-dire que la liberté d'entreprendre est à la base du fonctionnement du système, ce qui n'exclut pas que l'État joue un rôle très important dans la vie économique. Le niveau de développement culturel et éducatif du Québec le situe, en général, à un niveau comparable à celui des pays membres de l'OCDE. Il en est de même pour les indicateurs qui mesurent le niveau de vie, lesquels placent certainement le Québec parmi les plus riches du monde. Enfin, mentionnons que l'économie québécoise s'est caractérisée jusqu'à maintenant par l'exploitation de ses ressources naturelles et par l'importance de son secteur des services. Le « virage technologique » vise cependant à l'orienter ou le réorienter vers des secteurs de pointe susceptibles de remodeler le profil productif du Québec.

Voilà quelques données qui caractérisent le milieu québécois. Celui-ci, on l'a dit, s'inscrit dans un environnement international où les acteurs se sont également multipliés, surtout depuis la seconde guerre mondiale.

Les partenaires économiques principaux du Québec se trouvent surtout parmi les pays de l'OCDE; plus spécifiquement, l'Amérique du Nord constitue, à divers points de vue, un environnement immédiat de première importance. Le Québec, directement ou indirectement, a assuré un apport financier, humain et institutionnel considérable à l'activité fédérale en matière de développement international. Le Québec participe par ailleurs, à travers son appartenance à la fédération canadienne, à l'effort politico-militaire du Canada dans les cadres de l'Alliance atlantique et des Nations-Unies.

Nous verrons dans le premier chapitre que l'action gouvernementale comme celle des intervenants non gouvernementaux, selon les possibilités et contraintes de la conjoncture mondiale, tente des percées ou vise des concentrations dans certains coins du globe. Ces actions, à cause de la complexité des problèmes internationaux et de leur interrelation peuvent rarement se concevoir et se réaliser de façon isolée.

Les pages qui suivent démontreront jusqu'à quel point aujourd'hui les relations économiques, scientifiques, éducatives, culturelles et sociales, parce qu'intimement liées, revêtent une importance qui s'étend à l'ensemble du système international tout en affectant chacune des sociétés qui y participent. Il est rare aujourd'hui de pouvoir entretenir des relations économiques soutenues avec un partenaire étranger, si un ensemble de relations éducatives, culturelles, sociales et politiques ne vient s'y greffer et l'appuyer. Réciproquement, le secteur économique a, sur l'ensemble des autres, des effets non négligeables. En parcourant les trois prochains chapitres, qui portent chacun sur un aspect particulier de nos rapports internationaux, le lecteur voudra donc tenir compte à la fois de leur interaction et du fait qu'ils s'insèrent dans une réalité plus large dont tous les aspects ne pouvaient être approfondis ici.

Par exemple, l'accueil d'un chef d'État ou un entretien avec le Secrétariat général des Nations-Unies, tout comme un programme de visite de personnalités gouvernementales québécoises à l'étranger, sont des actes internationaux pouvant affecter de façon significative l'ensemble des secteurs. Il en va de même pour un énoncé de politique en matière de droits de la personne, ou d'immigration, pour un discours officiel sur les orientations et le contenu des relations du Québec avec l'Afrique ou l'Amérique latine, ou pour la formulation d'orientations générales quant à l'évolution des institutions francophones et à la participation du Québec à leur développement, ou pour la conclusion et l'annonce d'un projet conjoint d'envergure.

Le Sommet sera ainsi l'occasion d'une réflexion collective sur les différentes formes de coopération, dans les secteurs institutionnel et économique comme dans les secteurs éducatif, technologique, culturel et social, sur les relations internationales de commerce et de finance, sur les politiques d'immigration et sur les interventions de tous ordres en amont ou en aval des actions mentionnées.

Chapitre 1
La coopération internationale

Les relations internationales de la société québécoise se caractérisent à la fois par leur diversité et par leur densité. Cet ensemble de liens tissés avec l'extérieur, de par sa complexité et sa richesse, présente un défi considérable à qui tente d'en cerner les contours et d'en préciser les contenus, d'autant plus que les mots dont on se sert pour décrire la réalité ne recouvrent pas nécessairement la même signification. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de définir le thème que constitue la coopération internationale dans le cadre du Sommet.

Dans le contexte historique québécois, le terme « coopération » a d'abord été utilisé pour désigner les activités de coopération intergouvernementale franco-québécoise, initiées dans les domaines éducatif et culturel, et élargies aux secteurs économique et technologique. L'importante croissance des liens entretenus avec les pays en développement, l'apparition de nouveaux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux devaient conférer au terme « coopération » un sens relativement différent.

La multiplication rapide des rapports internationaux des institutions publiques et privées québécoises s'est accompagnée d'une acceptation sans cesse plus étendue du concept puisqu'il ne s'agit plus désormais seulement de pratiquer la coopération dans le cadre d'accords formels, mais également sur une base informelle, et cela dans des domaines de plus en plus diversifiés.

La description des activités de coopération internationale de notre société devra tenir compte des réalités diversifiées que cette désignation recouvre aujourd'hui. Il sera donc question dans un premier temps des intérêts et activités des intervenants non gouvernementaux dans le domaine de la coopération internationale. Les activités gouvernementales seront ensuite abordées sous l'angle des rapports de coopération avec les pays développés puis avec les pays en développement. Une description analytique des techniques d'interventions gouvernementales, et une analyse du déploiement géographique suivent. Enfin, la problématique que l'on peut cerner à la lumière des objectifs arrêtés par le gouvernement pour le Sommet sera évoquée.

L'approche adoptée n'est pas sans présenter de sérieux inconvénients. Il n'est pas évident, dans nombre de cas, que la césure la plus significative pour distinguer les coopérations gouvernementale et privée passe par un découpage entre pays développés et en développement, en matière culturelle notamment. Les rapports multilatéraux ne tiennent pas nécessairement compte d'une telle division. D'ailleurs, lorsque les activités des intervenants non gouvernementaux sont abordées, ce découpage n'est pas retenu.

Enfin, traiter séparément dans un premier temps des activités non gouvernementales, et ensuite des activités gouvernementales, ne permet pas de rendre compte de manière satisfaisante des interrelations qui se sont tissées depuis la dernière guerre entre activités des uns et des autres. Les sections finales du chapitre aborderont cependant cette question.

Dans l'état actuel de l'information disponible, cependant, il a été jugé que le cadre qui a été retenu pour décrire les activités de coopération de la société québécoise était le seul susceptible de permettre un travail utile en prévision du Sommet.

1.1 Les intérêts et activités des intervenants non gouvernementaux

Bien avant que les gouvernements n'aient été sensibilisés à la nécessité de nouer des relations dans les domaines de la coopération sociale, culturelle et éducative, économique et technologique, des institutions et associations québécoises avaient posé les premiers jalons de notre présence internationale. À cet égard, il importe de rappeler le rôle capital, entre autres, de diverses institutions, notamment religieuses, des communautés francophone et anglophone, des Québécois installés à l'étranger, du monde syndical et de certaines institutions culturelles.

Les activités éducatives de religieuses québécoises au Chili dès la première moitié de XIX^{e} siècle, furent suivies par des initiatives de congrégations québécoises ailleurs en Amérique latine et en Afrique. La motivation première de l'envoi de centaines de nos compatriotes loin de leur pays était religieuse. La collectivité a été profondément marquée par cet effort. Au cours de la première moitié du XX^{e} siècle, rares étaient les Québécois qui ne connaissaient pas quelqu'un travaillant loin du Québec. La solidarité financière des communautés chrétiennes envers les congrégations oeuvrant à l'extérieur ne s'est jamais démentie. La nécessité d'une action éducative et sociale auprès des régions défavorisées du globe paraît avoir assez largement été saisie par les Québécois bien avant qu'il ne soit question de « l'aide au développement » et de la coopération. Que cette prise de conscience ait été exprimée à travers le vocabulaire et les préoccupations de l'époque ne change rien à ce constat.

Un deuxième axe initial de la coopération trouve ses origines en milieu universitaire. Les besoins de notre système de formation obligèrent l'Université Laval et plus tard, l'Université de Montréal à faire appel à des professeurs européens, surtout français et belges, pour renforcer les effectifs issus de nos propres institutions. Géré d'abord sur une base individuelle, cet appel aux compétences extérieures donna lieu, au cours des années vingt, à la création de l'Institut scientifique franco-canadien et à la mise sur pied de divers comités et associations chargés de stimuler les échanges culturels franco-québécois. En France, la création de la Maison des étudiants canadiens, initiative privée, et l'octroi régulier de bourses de perfectionnement à des étudiants québécois devaient permettre à des organismes et à des individus de précéder l'action gouvernementale.

Une autre source apparaît dès les années cinquante, avec la mise sur pied, à Montréal, d'associations se réclamant du concept de la francophonie multilatérale. L'action d'un petit nombre d'individus a permis la création d'associations francophones et, en 1961, la fondation de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), regroupant les institutions universitaires francophones de plusieurs continents, signalant ainsi l'importance nouvelle de la coopération entre institutions du Nord et du Sud de l'espace francophone, bien avant que les États ne structurent leurs relations dans ce cadre.

Dès la fin de la guerre, par ailleurs, les premières organisations de coopération internationale comme l'Entraide universitaire mondiale, agissant d'abord dans l'Europe dévastée et ensuite dans le tiers monde, devaient offrir l'occasion à un certain nombre de Québécois qui occuperont plus tard des postes de responsabilité dans notre société de pratiquer la coopération internationale sur une base de volontariat.

Ce bref rappel, qui ne peut prétendre refléter l'étendue des liens tissés par le secteur non gouvernemental jusqu'à aujourd'hui, permet toutefois d'entrevoir que la coopération internationale fut pratiquée par plusieurs composantes de notre société avant même que le concept ne prenne naissance. Les expériences multiples de travail avec des partenaires étrangers a conféré aux intervenants québécois, dans nombre de domaines, une expérience valable de la coopération internationale.

Une énumération, même sommaire, des principaux intervenants non gouvernementaux dans les activités de coopération de notre société porte témoignage de l'étendue des relations internationales entretenues par ceux-ci, et cela dans tous les domaines de notre vie collective. Universités, cégeps, entreprises et coopératives, communautés religieuses, associations de solidarité et de coopération, organismes culturels et sociaux, pratiquent tous, avec une intensité variable et selon des modalités diverses, des activités de coopération avec l'extérieur. La conduite de leurs relations internationales se fait souvent en liaison avec les gouvernements, mais obéit également à une logique et à des intérêts qui leur sont propres.

1.1.1 Les intervenants des milieux culturels

Le rayonnement du Québec dans le monde a été assuré pour une part appréciable par nos créateurs et interprètes, depuis une trentaine d'années.

Lorsque l'on scrute les activités de coopération secteur par secteur, on peut discerner des niveaux d'action sensiblement différents. Ainsi, le milieu des écrivains articule ses activités de coopération autour de rencontres internationales annuelles et d'une participation à des colloques et conférences à l'étranger. L'Union des écrivains québécois est un des membres fondateurs de la Fédération internationale des écrivains francophones créée à Québec en 1982, entrant ainsi pour la première fois en contact de façon institutionnalisée avec des organismes similaires des pays en développement. Si la communauté de langue facilite les échanges entre écrivains, l'Union des écrivains québécois est loin de limiter ses relations internationales au seul espace francophone.

Les milieux du cinéma ont développé une coopération multiforme. La Cinémathèque québécoise, à travers sa participation à la Fédération internationale des archives du cinéma et ses relations bilatérales avec ses contreparties européennes et nord-américaines, en fournit un excellent exemple. Des échanges de rétrospectives et de renseignements techniques permettent à l'organisme québécois de travailler avec un grand nombre d'institutions des pays développés et en voie de développement. Le Festival du Film super-8 a donné lieu à des échanges nombreux, de même que d'autres organismes reliés au « jeune cinéma ». Ces activités internationales sont à l'image d'un champ culturel où la mobilité des créateurs et des techniciens ne connaît pas vraiment de frontières et où l'appel aux capitaux étrangers dans le cadre de co-productions est un moyen priviligié d'élargir le marché d'un produit dont le marché interne permet rarement la rentabilisation. Le succès, en même temps, d'événements majeurs comme le Festival des Films du Monde dépend en grande partie de la qualité des relations internationales qu'entretiennent les organisateurs avec des interlocuteurs publics et privés étrangers.

Dans le domaine théâtral, les échanges institutionnels sont axés autour du « jeune » théâtre et du théâtre pour enfants, par l'organisation de festivals au Québec où sont invités troupes et créateurs étrangers, et par la participation à des événements semblables à l'extérieur. En effet, ces secteurs de la vie théâtrale paraissent plus ouverts aux activités internationales peut-être parce que la nature souvent expérimentale et non verbale des représentations facilite les échanges avec des interlocuteurs extérieurs qui sont aussi « en recherche ». L'existence de fédérations internationales actives stimule évidemment les échanges dans ces secteurs.

Les métiers d'art, par l'intermédiaire des Corporations des Métiers d'art du Québec et les salons de Québec et de Montréal, font l'objet d'échanges encore relativement restreints et orientés surtout vers la France. Dans ce domaine, l'apport de techniques et de styles étrangers a permis à nos artisans de s'imposer dans bien des cas, grâce à des stages individuels ou à des échanges privés. Il semble que le souci de perfectionnement l'emporte sur la diffusion des oeuvres à l'étranger.

Dans le secteur des arts plastiques, même si on peut signaler l'organisation de festivals internationaux et de symposiums, la coopération internationale est relativement peu développée. Cependant, il importe de signaler l'importance du rôle des galeries privées dans la diffusion internationale de nos créations à l'étranger, ainsi que l'intérêt grandissant que portent à l'extérieur les revues spécialisées.

Le monde du spectacle de variétés et de la chanson est peut-être celui où les échanges internationaux, d'abord avec la francophonie européenne, puis avec les États-Unis et le Japon, se manifestent de la façon la plus éclatante. Ceux-ci revêtent d'abord un caractère commercial.

Le rayonnement international de nos grands ensembles de musique et de danse contribue de façon significative à la formation d'une image du Québec à l'étranger. Nos orchestres symphoniques et nos troupes de danse pratiquent une forme de coopération internationale qui se manifeste par la venue au Québec d'ensembles et d'artistes étrangers et l'invitation à l'étranger des ensembles québécois. De fait, les échanges dans le domaine de la musique et de la danse sont particulièrement nombreux et nous en recueillons les retombées dans nos salles de concert et de spectacle.

Le rôle des festivals dans les secteurs de la musique et de la danse est important. Lieux de rencontre et d'évaluation, les festivals, comme le Festival de Jazz de Montréal ou le Festival d'été de Québec, constituent des forums priviligiés pour la coopération.

La diffusion d'oeuvres de création québécoise de grande envergure, dans les trois champs de la musique, des variétés et du théâtre, est de plus en plus tributaire de la coopération internationale entre producteurs de radio-télévision ou de cinéma.

Ce survol sommaire des activités internationales de nos milieux culturels permet de constater qu'ils poursuivent deux objectifs majeurs: la formation et le perfectionnement, et la diffusion d'autre part. Les moyens utilisés sont très variés mais la participation québécoise à des associations, organismes ou fédérations internationales sont des facteurs déterminants pour l'existence et le développement de cette coopération.

On constatera enfin que la coopération des milieux culturels est encore peu développée avec les pays en développement. La France, les autres pays francophones d'Europe, les États-Unis et l'Europe non francophone, restent les régions avec lesquelles la coopération est poursuivie avec le plus d'intensité.

1.1.2 Les intervenants de l'enseignement et de la recherche

Précurseurs à bien des égards en matière de coopération internationale, les institutions d'enseignement du Québec maintiennent aujourd'hui des rapports avec des institutions et gouvernements étrangers situés partout dans le monde, dans la quasi-totalité des domaines de la vie universitaire. La coopération pratiquée par les milieux universitaires depuis le début du siècle a joué d'ailleurs un rôle significatif dans le développement scientifique et pédagogique de nos institutions, à une époque où notre société ne disposait pas de toutes les ressources humaines requises pour assurer la croissance de ces institutions.

Qu'il s'agisse de créer de toutes pièces une école polytechnique au Sénégal, ou une université au Rwanda, ou de gérer un projet de recherche conjoint impliquant professeurs et étudiants de chaque côté de l'Atlantique, les universitaires et les institutions dont ils font partie manifestent un dynamisme constant depuis une dizaine d'années. Les centres québécois de recherche en sciences humaines et exactes, fonctionnant dans le cadre universitaire ou à l'extérieur de celui-ci, entretiennent aussi un réseau très dense de relations internationales, sous la forme de colloques, congrès et par la diffusion de publications scientifiques.

Les cégeps sont des intervenants actifs dans le champ de la coopération pour le développement, au moyen, par exemple, d'organismes comme le Consortium intercollégial de développement en éducation. Les cégeps ont eu des échanges soutenus avec leurs homologues français que sont les instituts universitaires de technologie. Des liens ont aussi été noués avec des institutions situées en France, aux États-Unis, dans certains pays d'Afrique, en Chine, au Mexique, en Espagne, au Brésil et en Tunisie.

Au niveau primaire et secondaire, l'implication directe des institutions est moins marquée, quoique les associations d'administrateurs et d'enseignants sont des intervenants auprès de fédérations internationales; dans certains cas, leurs membres ont assumé des postes de direction au niveau mondial. Il sera question ci-dessous des principaux intervenants et de certaines de leurs activités.

Au sein du monde universitaire, on peut distinguer plusieurs niveaux d'intervenants dans la coopération internationale: les organismes de coordination interuniversitaires dont le plus important est la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ), les universités et leurs institutions affiliées; les écoles et facultés; les départements, laboratoires et centres de recherche. Chacun de ces intervenants exerce des activités de coopération d'envergure avec des partenaires extérieurs.

Au niveau de la CREPUQ, la signature d'accords avec des réseaux d'universités d'États américains (New York et Californie) permet, entre autres échanges, à des étudiants québécois d'accomplir une partie de leur scolarité dans une des constituantes du réseau américain et à un étudiant américain de poursuivre une partie de ses études au Québec. La CREPUQ a aussi engagé un dialogue avec l'organisme français regroupant les présidents d'université afin de faciliter des échanges d'étudiants. Enfin, les membres de la CREPUQ ont participé à des missions exploratoires dans des États en développement, en vue de préciser la nature de leurs besoins en matière de formation universitaire, et d'évaluer les modalités d'une éventuelle coopération entre universités québécoises et institutions de ces États.

L'essentiel des activités de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur est cependant le fait des universités et de leurs composantes. Une des universités a défini[1] quatre cadres de coopération internationale: les projets institutionnels de coopération, les projets intégrés de coopération, les ententes institutionnelles et les contrats de coopération. On peut y ajouter un ensemble d'activités, connues sous le vocable de « relations universitaires internationales ».

Par projet institutionnel de coopération, on entend une action de coopération, entérinée par les instances universitaires, qui implique une réciprocité avec une institution étrangère. Un projet intégré de coopération, de courte, moyenne ou longue durée, est un projet qui réunit chercheurs et enseignants dans un cadre institutionnel, sous l'égide d'accords de coopération du Québec, comme ceux qui existent avec la France et la Belgique. Une entente institutionnelle réfère à une action de coopération, impliquant chercheurs, professeurs et

1 Nous utilisons ici les définitions fournies dans le rapport annuel de coopération internationale (1981-1982) de l'Université du Québec.

administrateurs universitaires utilisant divers moyens de coopération, encadrée par la signature d'un protocole entre les chefs des institutions québécoises et étrangères concernées. Quant aux contrats de coopération, il s'agit d'un contrat ratifié par les instances universitaires, qui engage l'université ou sa composante à fournir divers services d'enseignement, de recherche ou d'autres services à la collectivité à une institution, un gouvernement ou une organisation internationale.

On regroupe, par ailleurs, sous la catégorie « relations universitaires internationales », les activités internationales qui relèvent de l'initiative des membres de la communauté universitaire, mais dont la réciprocité n'est pas aussi directe que dans un projet institutionnel de coopération.

Les universités du Québec ont recours à l'ensemble de ces modes de coopération. Il n'est pas possible, à ce stade, de fournir des chiffres englobant l'ensemble des universités, puisque le degré de compilation de données relatives à la coopération au niveau de chaque université varie beaucoup. À titre d'exemple, on peut noter que le réseau de l'Université du Québec a réalisé 52 projets de coopération internationale en 1981-1982, dont 20 se situaient dans le cadre de la coopération franco-québécoise, 2 au sein de la coopération belgo-québécoise, 23 dans le cadre d'ententes institutionnelles, et 8 dans le cadre de contrats de coopération. L'Université Laval, la même année, a réalisé 23 projets intégrés franco-québécois, 2 dans le cadre belgo-québécois; une dizaine d'ententes institutionnelles étaient en vigueur. L'Université de Montréal avait signé, à pareille date, 16 ententes institutionnelles, de portée variable, et établi des relations dans le cadre des programmes spéciaux de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) avec 3 institutions africaines francophones et une université brésilienne; 9 projets intégrés belgo-québécois et 14 projets franco-québécois étaient en cours. On notera, enfin, que l'École Polytechnique conduisait des relations institutionnelles avec une vingtaine d'institutions étrangères, situées surtout en Europe et en Amérique latine. Deux contrats majeurs de coopération, confiés par l'ACDI à l'École Polytechnique amenaient celle-ci à s'impliquer dans la création et la gestion d'une école polytechnique au Sénégal, pour lesquels presque 50 millions de dollars ont été dépensés depuis 1969, et la création d'un institut technique supérieur à l'Université du Burundi. L'Université Laval est impliquée dans un projet de développement d'un réseau de services de santé élémentaire aux Îles Comores, alors que l'Université McGill, l'Université Concordia, l'Université du Québec à Montréal et l'École des Hautes Études commerciales mènent un projet de formation en gestion avec deux universités chinoises.

Si l'on cherche à cerner le contenu de diverses activités de coopération, et leur concentration géographique, on notera tout d'abord que la France, pour des raisons historiques et à cause de l'existence des programmes de coopération intergouvernementale, continue d'être le premier pays partenaire de nos universités. Les statistiques disponibles démontrent que cette coopération, après avoir longtemps privilégié le champ des sciences humaines, est composée majoritairement aujourd'hui de projets de recherche dans les domaines des sciences exactes. Une diminution des projets acceptés par les deux gouvernements depuis 1980 peut aussi être constatée.

Dans le secteur des contrats de coopération, l'objectif général de l'activité est d'assurer pour une institution d'un pays en développement, l'élaboration de programmes d'études et de devis pédagogiques, la sélection et l'achat d'équipement, le recrutement au Québec et l'envoi de professeurs, de techniciens et d'experts, l'organisation de stages au Québec et l'accueil d'étudiants étrangers. Les champs couverts sont très diversifiés: journalisme, démographie et santé publique, génie civil, mécanique et électronique, bibliothéconomie, administration publique. L'Agence canadienne de développement international est la source principale de financement de ces contrats. Des organisations internationales, comme l'UNESCO ou la Banque mondiale finance nt un petit nombre de projets québécois. La contribution des fondations privées aux projets des universités francophones est marginale. Notons enfin la

présence de certains cégeps, comme celui d'Ahuntsic, dans ce secteur, de même que les activités d'institutions autonomes comme l'Institut international des communications.

Dans l'état actuel de l'information disponible, il est difficile de préciser l'importance de la coopération pratiquée dans le cadre des ententes institutionnelles, qui prévoient généralement l'élaboration de projets de recherche conjoints et l'échange de publications et parfois d'étudiants. Si un très grand nombre d'ententes de ce genre ont été signées avec des institutions européennes et d'abord françaises au cours des années soixante-dix, on relève depuis le début de la décennie actuelle une nette diversification vers l'Amérique latine, et l'Asie de l'Est (la Chine).

Les trois annexes présentées sous forme de tableaux fournissent un aperçu quantitatif de l'engagement des universités québécoises en matière de coopération internationale.

En-dehors des cadres de coopération qui viennent d'être évoqués, existe tout un ensemble d'activités que l'on regroupe sous le titre de « relations universitaires internationales »: l'organisation de colloques internationaux, l'envoi vers l'extérieur et l'accueil au Québec de professeurs et chercheurs, la diffusion de publications scientifiques, l'accueil d'un grand nombre d'étudiants étrangers[1], etc. Pour la seule Université du Québec, on relève 450 opérations de ce type en 1981-1982, parmi lesquelles la présentation de communications à des réunions internationales représente l'activité la plus importante, alors que 109 opérations de ce genre avait lieu. Les universités elles-mêmes contribuent largement à la réalisation et au financement de ces activités de coopération. Les études disponibles indiquent que la France et les États-Unis sont les deux pays de concentration en matière de relations universitaires internationales, mais que celles-ci s'élargissent vers l'Amérique latine et l'Afrique.

Soulignons enfin l'importance, pour la diffusion du savoir et l'impact économique et culturel, de la tenue au Québec de grands congrès et colloques internationaux. Si les universités ne sont pas, en règle générale, les organisateurs de ce genre d'événement, elles rendent possible la tenue de ces manifestations, en prêtant locaux et personnels et en finançant partiellement les organisateurs, règle générale les affiliés québécois de fédérations et associations internationales. Lieu privilégié de rencontres et d'échanges de chercheurs et de praticiens qui désirent se tenir « à jour » dans leur discipline, un congrès international permet aussi à plusieurs milliers de personnes de prendre contact avec le Québec, souvent pour la première fois. L'organisation en 1983 des congrès mondiaux des philosophes et des anthropologues à Montréal et à Québec, et la tenue dans cette dernière ville d'un congrès d'endocrinologie en 1984, sont des exemples de l'importance de ce genre d'événements pour notre vie scientifique et notre économie.

Des universités participent enfin activement aux institutions multilatérales que le monde universitaire international s'est données. Sur ce dernier plan, on retiendra surtout la participation de nos universités à l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) dont le siège est à Montréal et à l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI).

L'AUPELF figure parmi les premières institutions que les collectivités francophones se sont données en matière de développement et de coopération Nord/Sud, en plus d'être un outil de concertation et de stimulation des études françaises un peu partout dans le monde. Dotée de moyens budgétaires modestes, l'AUPELF mobilise les ressources des universités québécoises en vue de stimuler les échanges technologiques avec les pays en développement dans les domaines de la pédagogie, de la gestion et de l'enseignement. L'Association

1 On estime que 7000 étudiants étrangers sont inscrits dans les universités québécoises en 1984.

maintient également un programme important d'échanges et de stimulation en matières d'études françaises et de dialogue culturel.

Les problèmes de l'information, du livre scientifique et de la culture technologique font aussi l'objet d'échanges et de colloques. Si l'action extérieure de l'AUPELF s'est d'abord concentrée dans l'espace francophone d'Europe et d'Afrique, elle tend aujourd'hui à s'élargir vers les Caraïbes et l'Amérique latine; les actions pour le développement des études françaises touchent évidemment tous les continents.

L'OUI, qui est d'origine plus récente, a été créée en bonne partie grâce à l'initiative des universités québécoises; elle tend à jouer un rôle similaire à celui de l'AUPELF, quoique sur une dimension plus restreinte, et sans que la dimension linguistique soit une de ses préoccupations majeures. Le financement de la participation québécoise à ces deux organisations est le fait des universités elles-mêmes pour leurs activités régulières. Le financement des programmes spéciaux est le plus souvent pris en charge par les gouvernements. Mentionnons enfin la mise sur pied, en mai 1984, du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécois avec le soutien des gouvernements français et québécois.

Les universités ne sont pas les seules à créer des liens de coopération en recherche scientifique. Comme exemple, citons l'oeuvre de l'Institut de recherche clinique de Montréal qui, depuis 1967, reçoit près de 30 conférenciers étrangers par an et 75 à 80 « fellows » dont 10% à 15% sont d'origines étrangères. De plus, l'Institut permet l'échange de chercheurs séniors pour une durée de 3 mois à 1 an. L'importance de la recherche industrielle est essentielle à l'avenir de notre développement économique, celui-ci étant largement tributaire des liens multiples noués avec des interlocuteurs étrangers.

Cet bref aperçu de certains aspects de la coopération internationale des milieux de l'enseignement et de la recherche illustre l'importance que revêtent ces domaines pour notre présence dans le monde. La crise économique ne paraît pas avoir affecté la volonté des intervenants de ce milieu d'élargir et d'approfondir une action qu'ils perçoivent comme étant vitale pour leur développement scientifique, et nécessaire pour des raisons économiques et humanitaires. Il est à craindre cependant que l'ampleur des compressions budgétaires auxquelles les institutions d'enseignement supérieur ont été soumises ces dernières années, ne finisse par porter atteinte à l'ampleur de la coopération menée par celles-ci. En effet, il est tout à fait possible d'envisager que nombre d'institutions se trouvent devant des choix difficiles lorsqu'il s'agira de décider quel investissement à long terme rapportera le plus: un projet de coopération ou des projets de développement internes à l'institution.

1.1.3 Les organismes de coopération et de solidarité

La tradition québécoise d'ouverture au monde et de coopération avec les régions en développement se manifeste dans les activités de multiples associations et groupements: associations d'amitié, organismes de coopération internationale et églises, agissant avec des partenaires du monde développé et en voie de développement, et soutenus par des gouvernements et le public. Ces milieux se préoccupent également de concertation et de sensibilisation du public. Cependant, l'action des intervenants peut connaître des problèmes liés au bénévolat et aux contraintes découlant d'un financement gouvernemental prépondérant dans nombre de cas.

Nombre d'associations au Québec oeuvrent en faveur du resserrement des liens entre le Québec et d'autres pays. Échanges culturels, manifestations artistiques, colloques, organisations de voyages et diffusion de publications figurent parmi les moyens dont se servent ces organismes. Certaines de ces associations, comme l'Association Québec-France, bénéficient d'un soutien substantiel des gouvernements; d'autres doivent compter sur de petits subsides et le bénévolat de leurs membres. Plusieurs de ces associations trouvent leur origine dans la

présence de communautés culturelles au Québec; d'autres naissent à la faveur du développement de relations dans divers domaines. On constate, par ailleurs, que leurs activités prennent une ampleur nouvelle lorsqu'il existe une association-soeur à l'extérieur, qui devient le partenaire tout désigné pour des activités de coopération.

Il existe peu de documentation à l'heure actuelle sur l'activité de ces associations qui mériteraient d'être mieux connues. On peut noter cependant la création de plusieurs nouvelles associations de ce type depuis le début de la décennie, dont certaines oeuvrent en faveur du développement de rapports avec l'Afrique et l'Amérique latine. On note aussi la mise sur pied d'organismes orientés vers l'action en faveur de grandes causes internationales comme les droits de la personne, comme Amnistie internationale, ou le désarmement nucléaire.

Agissant en Afrique et en Amérique latine comme au Québec, la communauté québécoise des organismes de coopération internationale (OCI) a connu un développement rapide depuis vingt ans. Certains des organismes ont été créés comme section québécoise d'une organisation étrangère, ce fut le cas d'Oxfam, et continuent d'agir en collaboration avec d'autres composantes du mouvement. D'autres naquirent en tant que section francophone d'un organisme canadien, pour ensuite acquérir une relative autonomie de gestion, quant elle ne fut pas totale, comme dans le cas de SUCO. D'autres, enfin, furent générés par le milieu québécois pour permettre la canalisation d'un besoin d'agir en faveur du développement international, comme le Centre d'études et de coopération internationale (CECI). Un grand nombre sont regroupés au sein de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI); d'autres agissent dans un cadre canadien, comme la Croix-Rouge.

La première motivation qui a poussé beaucoup de Québécois à agir dans ce domaine fut d'ordre humanitaire. Encore aujourd'hui, les interventions à l'occasion de catastrophes naturelles, de guerres ou de désordres constituent une part importante du travail de nombreux OCI. Acheminement d'aide alimentaire, aide médicale d'urgence et assistance en matière de logement et d'hygiène amènent ces OCI québécois à agir au Sahel, en Somalie, en Amérique centrale, avec le soutien financier des gouvernements et l'appui du public, auprès de qui une action de sensibilisation dans de telles situations rencontre généralement un écho non négligeable.

La prise de conscience de la nature des problèmes à l'origine du sous-développement a conduit la plupart des OCI québécois à mettre l'accent sur la réalisation de programmes de formation et de développement, en somme à remplacer la notion d'assistance par celle de la coopération avec les institutions et les populations des pays en voie de développement. Cette évolution coincidait avec l'apparition au sein des agences gouvernementales de coopération et de développement d'une volonté de confier à des institutions non gouvernementales la réalisation de bon nombre de projets de dimension moyenne et restreinte. On vit donc un grand nombre d'organismes québécois concevoir et gérer des projets de développement avec un financement non seulement gouvernemental mais aussi populaire à partir des années soixante-dix.

Le domaine privilégié d'action des OCI en Afrique et en Amérique latine est le développement rural intégré. Il serait possible de décrire des dizaines de projets de ce genre que réalisent les OCI québécois avec des moyens souvent modestes.

Ces organismes s'emploient également à sensibiliser le public québécois aux réalités des pays en voie de développement, au moyen de cours de formation populaire, de conférences et de publications. Ce travail peut revêtir des modalités très variées dont certaines relativement coûteuses comme les échanges de jeunes.

Le public québécois assure une partie importante du financement des initiatives des OCI comme en fait foi le succès des campagnes de financement du cardinal Léger pour le Cameroun. Les agences gouvernementales encouragent ce mode de financement en versant, pour certains projets, jusqu'à trois dollars pour chaque dollar recueilli au sein de la population. Il faut bien constater cependant que les projets les plus importants des OCI comme l'envoi d'équipes de professeurs ou d'animateurs sont financés par les gouvernements.

Pour terminer ce survol des activités des OCI, il n'est pas sans intérêt de faire état de la présence des églises québécoises à l'extérieur, même si l'on ne peut assimiler celles-ci à des organismes de coopération internationale. L'Église catholique s'est dotée, par exemple, de deux OCI très actifs: Développement et Paix et l'Entraide missionnaire, qui agissent dans le cadre général qui est celui des autres OCI québécois. Mais de plus, la dimension religieuse qui amène nos congrégations à oeuvrer en Afrique, en Asie et en Amérique latine, les conduit à exercer une activité en matière d'éducation, de santé et d'animation sociale qui, dans certains pays, représente une contribution majeure au développement socio-économique. Dans certains États où nos missionnaires oeuvrent depuis le début du siècle, leurs institutions d'enseignement jouent un rôle important dans la formation des élites intellectuelles locales. Il s'agit là d'un effort financier et moral d'une magnitude et d'une qualité remarquables, effort soutenu en partie par le public québécois.

À côté des OCI tels que décrits plus haut, il y a lieu de faire état ici de nombreuses associations, qui relèvent également du monde de l'action associative évoqué plus loin mais qui jouent un rôle non négligeable dans la coopération au développement. Il s'agit notamment d'un ensemble extrêmement riche d'associations regroupant des milieux d'une discipline professionnelle, scientifique, artistique ou sociale et qui s'adonnent, à l'étranger, à des activités de solidarité avantageuses pour le développement. Ces groupes oeuvrent fréquemment au sein d'associations internationales, régionales ou francophones, qu'ils suscitent même à l'occasion. Nous verrons plus loin que, dans le monde francophone notamment, ces regroupements ont joué un rôle significatif.

D'autres organismes privés, non sans rapport d'ailleurs avec les organismes de coopération, se préoccupent de façon particulière, à l'échelle internationale, de la défense des droits de la personne et des droits des peuples, de la paix et de la sécurité, ou des problèmes des réfugiés et des sinistrés. Ils mettent de l'avant, auprès de l'opinion publique et des gouvernements, un ensemble de données ou de points de vue très divers visant à encourager le respect de certaines valeurs ou à déclencher l'action des gouvernements. On peut noter par exemple le rôle de tels organismes dans le développement, au Québec, d'une politique d'intervention gouvernementale touchant les réfugiés au cours des dix dernières années.

1.1.4 Les syndicats

L'action syndicale québécoise a été influencée par les relations que les syndicats ont entretenues avec l'action conduite par les milieux syndicaux de deux pays: les États-Unis et la France. Les structures et le fonctionnement de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) illustrent l'importance des relations de cette centrale avec les milieux syndicaux américains. Le cheminement intellectuel et la nature des rapports extérieurs entretenus par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) témoignent de l'importance des échanges avec des interlocuteurs européens. On ne peut néanmoins établir une distinction tranchée entre l'importance respective des influences de diverses origines sur l'évolution de notre monde syndical, puisque des idées et des concepts d'origines diverses ont pénétré le monde syndical québécois depuis ses orignines.

Quoi qu'il en soit, une partie appréciable des syndiqués québécois agissent dans le cadre de structures internationales nord-américaines. De plus, la très grande majorité des travailleurs syndiqués agisse à l'échelle mondiale: la Confédération mondiale du travail (CMT), la Fédération internationale des syndicats libres (FISL) et le Centre international de liaison des syndicats démocratiques (CILSD). Les syndicats non affiliés à ces centrales mondiales maintiennent certains contacts bilatéraux avec des syndicats français comme la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) avec la Fédération de l'Éducation nationale (FEN), ou la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) avec la Confédération française des Travailleurs chrétiens (CFTC). Il y a lieu de faire état, par ailleurs de la présence de syndicalistes québécois au sein du Bureau international du travail (BIT), dont les statuts prévoient la constitution d'une délégation tripartite (gouvernement, syndicat, patronat) par pays membre.

On peut donc discerner plusieurs niveaux en matière d'action internationale des syndicats, à laquelle s'ajoutent les nombreuses activités de sensibilisation aux réalités et à la solidarité internationales. Le mouvement syndical appuie à cet égard les activités du Comité international de solidarité ouvrière (CISO) qui oeuvre dans l'ensemble des régions du Québec.

Chargés de la défense et de la promotion des intérêts de leurs membres, les syndicats sont amenés à se prononcer sur les politiques gouvernementales qui les affectent, y compris des politiques à dimensions internationales, par exemple en matière de commerce extérieur et d'immigration.

De plus, leur sens de la solidarité internationale en matière économique, sociale et politique amène les syndicats, à des degrés divers, à prendre position sur des questions proprement internationales, telles le développement, les droits de la personne et des peuples, la paix et la sécurité.

Il n'entre pas dans le cadre de ce texte, d'analyser la portée et les résultats du syndicalisme continental. Notons cependant que les structures transnationales des syndicats permettent à ceux-ci de confronter expériences et solutions et à certains Québécois d'accéder à des postes de responsabilité au niveau continental.

À l'échelle mondiale, la coopération entre centrales a subi les effets de l'évolution de la situation politique internationale et de la crise économique. Qu'il s'agisse de la Fédération syndicale mondiale (FSM), dont le siège est à Prague, de la CMT, ou de la FISL, les conflits idéologiques, et l'insatisfaction des syndicats membres devant l'emprise très faible qu'ont les confédérations sur l'évolution de la conjoncture économique et sociale, ont amené une partie du mouvement syndical québécois à s'interroger sur l'orientation qu'il convenait de donner à leur action au sein de celles-ci. Cette action s'est surtout orientée, en matière de coopération, vers la formation de militants syndicaux, particulièrement en Amérique latine, et le soutien technique aux activités de ceux-ci.

Certaines activités internationales se déroulent en dehors du cadre strict des confédérations. Ainsi, on a pu noter des initiatives, ces dernières années, en vue de regrouper sur le plan international les travailleurs d'une entreprise multinationale.

Enfin, soulignons l'oeuvre de l'Union des producteurs agricoles dont l'expérience syndicale agricole a un caractère très particulier et a permis d'établir des liens à travers le monde. L'UPA possède une longue tradition d'entraide et de coopération internationale avec des pays en voie de développement par l'apport de nouvelles techniques de gestion coopérative.

1.1.5 Le milieu coopératif

Issu d'une volonté de permettre aux Québécois de prendre en mains leur destinée économique, le mouvement coopératif québécois est devenu un intervenant de tout premier ordre dans notre vie socio-économique. La taille désormais atteinte par le mouvement coopératif le met en contact quotidien avec les réalités économiques et financières internationales, alors que la raison d'être du mouvement l'amène à être sensible aux problèmes de développement économique et social des populations des pays en voie de développement. L'existence de structures de coordination et la création d'instances spécialisées en matière de développement coopératif ont permis au secteur coopératif québécois d'assumer un rôle de premier plan en matière de coopération internationale.

De longue date, les mouvements coopératifs se sont regroupés à l'échelle internationale, d'abord en Europe, et plus tard à l'échelle des États non-socialistes. Cet effort de regroupement a été particulièrement significatif dans le secteur des caisses d'épargne et de crédit, où plusieurs mouvements internationaux permettent à la Confédération des Caisses populaires Desjardins d'échanger avec ses vis-à-vis européens (Fédération Rafeisens, Fédération des Banques populaires). Sur le plan strictement financier, la Caisse centrale Desjardins est co-propriétaire, avec ses partenaires coopératifs européens, d'une banque d'affaires à Londres, ce qui lui permet d'opérer sur les marchés financiers internationaux. Des liens bilatéraux ont été établis dans le secteur du crédit et de l'épargne avec des fédérations régionales de banques populaires en France, en Bretagne notamment. Des échanges de renseignements et d'information sur des problèmes comme les moyens de paiement électronique alimentent la coopération.

Le mouvement coopératif québécois se montre particulièrement actif, sous l'égide du Conseil de la coopération du Québec (CCQ) et de la Société de développement international Desjardins, dans le domaine de la formation et de la gestion de coopératives dans les pays en développement. Le Conseil, qui participe aux travaux de l'Alliance coopérative internationale, est parvenu à sensibiliser les diverses composantes du milieu aux problèmes des coopératives d'Afrique et d'Amérique latine. Le Conseil organise des stages au Québec pour coopérateurs des pays en voie de développement, des missions d'appui technique et d'évaluation. L'instrument de coopération que constitue le jumelage entre institutions québécoises et étrangères est largement utilisé: c'est ainsi que des caisses populaires ou d'établissement de la Pocatière ou du Saguenay/Lac-Saint-Jean sont jumelées avec des caisses au Cap Haïtien et au Chili. Agrinove est jumelé avec la Fédération régionale des coopératives agricoles Coquimbo y Atanaca au Chili.

La Société de développement international Desjardins (SDID) oeuvre plus particulièrement dans le domaine de l'organisation de coopératives d'épargne et de crédit en Afrique et, plus récemment, en Amérique latine. L'activité de la SDID depuis bientôt quinze ans, a été orientée vers divers pays africains (Haute-Volta, Cameroun, Zaïre, Côte d'Ivoire) dans des programmes d'éducation et de formation, d'amélioration de la gestion, de la mise en oeuvre de mécanismes d'autofinancement progressif et de l'encadrement juridique des coopératives d'épargne et de crédit des États concernés.

La SDID oeuvre aussi comme expert-conseil auprès de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) et des gouvernements africains en matière de développement rural intégré. Plus récente, la collaboration entre la SDID et la Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit est surtout axée sur la formation et le développement des ressources humaines. Au Nicaragua, la SDID s'est associée à un programme de développement rural et coopératif. L'action de la SDID se traduit également par l'accueil au Québec de nombreuses missions de consultation et d'expertise, et le détachement de coopérants pour des séjours pouvant atteindre plusieurs années. De nouveaux domaines de coopération se profilent en Afrique et en Amérique latine, qui

conduiront la SDID à élargir les dimensions géographiques et sectorielles de ses interventions et à préciser les modalités de sa collaboration avec des organisations internationales comme le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit.

1.1.6 Les banques et les entreprises

Les échanges économiques internationaux du Québec font l'objet du chapitre suivant de cet ouvrage. Il paraît toutefois indiqué, dans le cadre de l'examen des activités de coopération internationale de notre société, d'étudier le rôle des intervenants économiques que sont les banques et les entreprises. De fait, de plus en plus d'activités économiques, ventes d'équipement ou contrats de conception et de gestion, génèrent des activités de coopération, impliquant d'autres intervenants. Les efforts gouvernementaux de coopération financière avec les pays en voie de développement vont le plus souvent de pair avec une coopération inter-bancaire internationale. L'ensemble des activités de coopération du Québec, dans les domaines éducatifs notamment, peuvent générer à moyen et à long terme des retombées économiques significatives. Il n'y a donc nullement antinomie entre économie, finance et coopération internationale.

La coopération internationale entre banques atteint une densité et une étendue que l'on a peine à imaginer. Les institutions financières établies au Québec, y compris le Mouvement coopératif Desjardins, participent à ce réseau; néanmoins, on doit constater que la participation des banques domiciliées au Québec aux opérations bancaires internationales du Canada a considérablement diminué au cours des dix dernières années, si l'on en croit certaines études.

Le rôle des banques dans l'évolution de la coopération entre États développés et en voie de développement est crucial. La mobilisation de capitaux privés par les institutions financières internationales, et la création de consortiums bancaires privés orientés vers la fourniture de crédits à moyen et long terme aux économies du Sud en sont des facettes. Les banques d'ici participent en général à ces consortiums, même si elles en assument rarement la maîtrise d'oeuvre. Il est évident que l'action des banques dans ce domaine répond à la logique qui est la leur. Il est cependant clair que les banques ont joué un rôle déterminant dans le développement économique des pays en voie de développement.

Dans le secteur manufacturier et dans le domaine des services, les échanges de technologie et de savoir-faire ont, au moyen d'achat et vente de brevets et d'accords de recherche en commun, reçu une nouvelle impulsion grâce à l'aide des programmes gouvernementaux dont il sera question dans la section suivante. Mais nos entreprises n'ont pas attendu que les gouvernements mettent au point les programmes que l'on connaît aujourd'hui pour se doter des outils de coopération que sont devenues les chambres de commerce à l'échelle internationale. Lieux d'échanges et d'information, de promotion et d'accueil, les chambres de commerce québécoises jouent un rôle souvent peu connu dans le développement de nos relations économiques internationales. Qu'il s'agisse de la participation directe ou indirecte aux activités de la Chambre de commerce internationale, ou qu'il s'agisse des activités des chambres de commerce spécialisées du Québec dans les relations bilatérales aux divers partenaires économiques, les chambres de commerce québécoises manifestent un intérêt soutenu aux affaires internationales.

Les entreprises transnationales jouent un rôle significatif dans nos relations internationales. Les multinationales étrangères peuvent faire d'utiles contributions par leurs apports financiers et technologiques, notamment en développant au Québec de nouveaux secteurs de recherche et développement et en confiant des mandats internationaux à leurs filiales québécoises. Quant aux sociétés québécoises, elles font preuve d'une orientation internationale croissante, plusieurs d'entre elles réalisant à l'étranger une forte proportion de leur

chiffre d'affaires. Elles se trouvent également de plus en plus de partenaires étrangers à l'avantage des deux côtés.

La présence à l'étranger de bureaux de représentation et d'affaires d'entreprises québécoises, sur tous les continents, est aussi une facette de plus en plus importante de la présence du Québec à l'étranger. Il faut souligner les retombées socio-culturelles de telles activités. Elles donnent une sensibilisation et une expérience internationale valable à un grand nombre de Québécois dans divers secteurs. Les sociétés contribuent de plus, par leurs propres activités de promotion, à donner au Québec une image d'excellence à l'étranger; à quoi s'ajoutent de louables activités de prestige, telles des expositions de leurs collections d'oeuvres d'art québécoises.

1.1.7 Les municipalités

Nouvelles venues au domaine de la coopération internationale, les municipalités québécoises et les organismes supra-municipaux comme les communautés urbaines, ont établi des relations internationales au moyen de jumelages qui tendent à se multiplier à travers notre territoire. Échanges de délégations d'édiles, de jeunes et d'équipes sportives au départ, le jumelage s'est orienté dans un certain nombre de cas vers la stimulation d'échanges économiques et les investissements entre régions, rejoignant ainsi l'action de promotion économique menée par les commissaires industriels. L'importance de la coopération internationale entreprise par nos villes a été mise en évidence lors de la tenue à Montréal du congrès de la Fédération mondiale des villes jumelées, en septembre 1984.

Les villes de Québec et de Montréal ont une longue expérience des relations internationales. Siège d'organisations internationales comme l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'International Air Transport Association (IATA) et l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), Montréal est le siège également d'une foule d'événements internationaux dont les plus éclatants, Expo 1967 et les Jeux Olympiques de 1976, se sont tenus dans la ville à l'initiative des autorités municipales.

Plaque tournante en matière de transport maritime et aérien, coeur d'une région exportatrice, marché international, centre de recherche et d'enseignement, ville d'accueil international, Montréal comme l'a démontré le Sommet consacré à son avenir, est étroitement impliqué dans l'ensemble des activités internationales de la société québécoise.

Siège du Gouvernement, et centre portuaire et commercial de première importance, la capitale du Québec a aussi une vocation internationale évidente. La Ville de Québec, en favorisant des organismes comme Sports internationaux et des événements comme le Festival d'été, se montre soucieuse d'acquérir une dimension internationale.

Les maires de ces deux villes sont d'ailleurs membres de l'Association internationale des maires francophones, dont la création eut lieu à Québec en 1979. Cette association vise à canaliser vers les grandes métropoles francophones du Sud l'expertise technique acquise par les métropoles du Nord.

L'action internationale des organismes supra-municipaux comme la Communauté urbaine de Montréal (CUM) se situe d'abord dans le cadre d'échanges et de rencontres lors de congrès internationaux d'administrateurs municipaux, mais des jumelages se sont produits aussi à ce niveau. L'expérience acquise par ailleurs par la CUM dans la mise sur pied et la gestion de systèmes de transport lui a permis de décrocher des contrats par l'entremise du Bureau de transport métropolitain. Ce champ reste encore relativement peu exploité par le monde municipal québécois à l'heure actuelle.

Un survol des activités d'une vingtaine de villes jumelées indique que la très grande majorité des rapprochements se sont opérés avec des villes françaises, avec quelques cas isolés de jumelage avec des villes belges, allemandes et marocaines. On note aussi que la coopération menée par les municipalités les met souvent en contact avec des édiles étrangers qui occupent par ailleurs des fonctions de député, voire de ministre. L'impact de ce genre d'action sur d'autres aspects de notre coopération internationale peut ne pas être négligeable.

Notons enfin que l'action internationale du monde municipal se fait avec une grande économie de moyens. Le bénévolat et l'engagement personnel des dirigeants municipaux y jouent un grand rôle. Le Québec aurait intérêt à porter une attention croissante aux rapports internationaux municipaux. Le milieu urbain a des besoins très importants de service et d'équipements, fait d'autant plus important que les villes, surtout dans le tiers monde, sont en croissance rapide. Il y a donc là interaction de multiples intérêts québécois, économiques, politiques et sociaux, et matière à des coopérations et des échanges prometteurs.

1.1.8 Le monde de l'information

Les Québécois perçoivent généralement le monde extérieur à travers l'image que les médias en offrent. Il n'entre pas dans le propos de ce document d'aborder le problème du contenu de l'image qui est servie à la société sous ce rapport; des études sur cette question ont été publiées notamment par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). En plus d'être le véhicule par lequel la réalité internationale parvient à notre société, les médias participent, sous un angle précis, à son effort de coopération internationale.

En effet, les images qui nous parviennent chaque jour, les nouvelles que nous lisons sont le fruit le plus souvent d'un réseau très complexe d'accords qui lient diffuseurs et agences de presse et d'images de télévision.

Outre ces accords en matière d'accès à l'information, la presse écrite québécoise est membre de certaines associations internationales, comme l'Union internationale de la presse catholique, et ont parfois des relations bilatérales par voie d'ententes avec un organe étranger, comme entre Le Devoir et Le Monde. Les médias électroniques publics participent à des organismes de coopération, comme le Conseil radiophonique des diffuseurs de langue française et le Conseil international des radio-télévisions d'expression française (CIRTEF).

En fait, en dehors de leur domaine d'activités quotidiennes, les médias québécois paraissent avoir été relativement peu enclins à s'engager dans des expériences de coopération internationale, comme celles auxquelles on a pu assister en Europe ou celles menées sous l'égide de l'UNESCO, exception faite des diffuseurs publics. Si l'on inclut toutefois, dans le champ de cette analyse, l'ensemble des agents reliés au monde de l'information, on s'aperçoit que le Québec joue un rôle relativement important dans la formation de journalistes du Sud, en accueillant chaque année des stagiaires et étudiants en journalisme africains dans ses facultés et instituts et en formant sur place des futurs communicateurs, notamment au Centre d'études des sciences et techniques d'information (CESTI) de Dakar. La publication annuelle dans Le Devoir, d'un cahier spécial rédigé par les étudiants africains en journalisme au Québec est un des fruits de cette coopération, largement soutenue par l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI).

1.1.9 Le monde de l'action associative

Le monde associatif est d'une extrême richesse et joue un rôle international croissant au Québec. Ce rôle s'étend à l'ensemble de la vie québécoise, notamment la vie socio-culturelle.

L'action associative au Québec a amené un très grand nombre de Québécois à vivre leur première expérience internationale de coopération et d'échange. À travers clubs sportifs, associations de loisirs et associations professionnelles, ils ont pu se déplacer à l'extérieur ou accueillir au Québec des interlocuteurs étrangers intéressés à aborder les mêmes questions qu'eux. L'échange de correspondance et de publications, la participation à des congrès et colloques internationaux dans leur domaine d'activité, l'élaboration de projets en commun, permettent de maintenir les liens noués lors du premier contact. C'est ainsi que chorales, vacanciers sociaux, joueurs de hockey et d'échecs, avocats et organismes familiaux ont contribué à édifier un réseau très dense de relations internationales, qui servent à la fois leurs intérêts, ceux de leur association et ceux de l'ensemble de la collectivité. Ils pratiquent « à la base » la coopération internationale.

Il serait possible de multiplier presqu'à l'infini les exemples d'actions de coopération menées par les associations, avec ou sans aide des pouvoirs publics. Le domaine sportif donne lieu à des manifestations comme les tournois pee-wee internationaux. Les compétitions internationales réunissant équipes de deux ou plusieurs pays, les championnats régionaux ou mondiaux, les grands jeux mondiaux qui exigent un travail en commun d'organisation et d'évaluation permettent à diverses couches de la société de coopérer avec des partenaires étrangers.

L'accès des sportifs québécois de haut calibre aux compétitions internationales soulève des problèmes qui ont été largement débattus. Il n'en reste pas moins que le sport est souvent le premier champ d'activité qui permet à un Québécois d'être en contact avec des étrangers. L'importance de ce genre d'activité pour le rayonnement international du Québec n'est plus à démontrer, comme les victoires récentes de Gaétan Boucher l'ont indiqué. L'on constate que les activités de coopération sportive se déroulent presque exclusivement avec des partenaires du monde industrialisé.

Le loisir sous toutes ses formes incite les Québécois à se rendre à l'extérieur et leurs partenaires à venir au Québec. Chorales, troupes de folklore, adeptes des auberges de jeunesse et du tourisme social participent aux activités des organisations internationales et organisent des échanges mettant en présence des groupes souvent imposants.

Les associations à finalité culturelle et linguistique se manifestent aussi activement sur la scène internationale. L'action francophone internationale est soutenue par un réseau d'organismes rejoignant les milieux les plus divers. Le chapitre sur l'immigration donnera une idée de la portée de l'action associative des communautés culturelles. Il est certain que la communauté anglophone du Québec apporte à cette activité internationale une contribution de toute première qualité.

Les associations regroupant professionnels d'une discipline scientifique oeuvrant dans le milieu universitaire et à l'extérieur ont, comme nous l'avons souligné plus haut, une activité de coopération scientifique internationale souvent importante.

L'action associative dont nous venons d'illustrer quelques facettes parmi beaucoup d'autres, connaît des contraintes sur le plan international du fait qu'une partie importante de ces activités repose sur le bénévolat. L'établissement des premiers contacts internationaux et leur financement placent souvent les animateurs devant des difficultés considérables. L'Office franco-québécois pour la jeunesse a permis à nombre d'associations de surmonter cet obstacle. Il n'est pas surprenant de constater que dans certains domaines de l'action associative, les premiers liens, et parfois les seuls, sont avec la France. La recherche d'aide auprès des gouvernements pour la conduite des activités de coopération paraît aussi soulever des problèmes, dans la mesure où il n'est pas souvent clair quelle agence ou ministère est responsable du traitement du dossier.

Malgré ces obstacles, le monde associatif québécois est parvenu à assurer un courant d'échanges et d'activités de coopération qui a connu un développement très rapide depuis une trentaine d'années, à la mesure de l'ouverture au monde de plusieurs nouveaux secteurs de la société québécoise.

1.1.10 La portée de l'action internationale des intervenants non gouvernementaux

L'évocation précédente et nécessairement très sommaire des activités de coopération des intervenants non-gouvernementaux n'interdit pas cependant de dégager quelques éléments de synthèse.

Sur un plan géographique, la coopération extérieure du Québec a d'abord été orientée vers la France et, dans bon nombre de cas vers les États-Unis. À partir du début des années soixante-dix, elle s'est élargie et a changé de nature. Elle s'est orientée particulièrement en direction de l'Afrique et plus récemment de l'Amérique latine. Cette coopération s'est également élargie à plusieurs pays européens et à quelques pays d'Asie.

Les activités de coopération internationale des intervenants non-gouvernementaux ont connu un élargissement et un approfondissement que la crise économique n'a pas vraiment freinés. Certains secteurs de la vie collective, comme le domaine de la santé et de la vie sociale, sont encore relativement peu représentés dans certaines des régions de concentration de notre coopération. D'autres régions comme l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et le sous-continent indien, de même que l'Europe de l'Est et l'URSS sont peu touchées par la coopération des intervenants non gouvernementaux.

1.2 L'action gouvernementale québécoise

Les pages qui suivent traitent des activités du gouvernement du Québec dans le domaine de la coopération internationale, d'abord avec les pays industrialisés, et ensuite avec les pays en développement. Dans chacune de ces parties, il sera question de coopération culturelle, de coopération éducative, de coopération dans le domaine du développement social et économique, de coopération scientifique et technologique et de coopération institutionnelle.

1.2.1 Les liens de coopération du secteur public québécois avec les pays industrialisés

Nous avons constaté un bouillonnement d'intérêt et de dynamisme internationaux partout dans la société québécoise. En réponse à cette poussée, les gouvernements québécois successifs ont tenté de se doter de politiques et d'instruments susceptibles de promouvoir le développement culturel, institutionnel, économique, scientifique et social du Québec.

L'origine du réseau des délégations québécoises remonte au XIX[e] siècle, de même que les séjours à l'étranger de représentants gouvernementaux jusqu'au niveau des Premiers ministres, par exemple, Honoré Mercier. Repris entre les grandes guerres et au moment de la seconde guerre mondiale, cet effort international s'accélère au moment de la Révolution tranquille. On lui doit l'ouverture de la Délégation générale à Paris, le lancement des coopérations bilatérales structurées et de la francophonie multilatérale. Dans le même esprit, les gouvernements québécois ont établi et développé les outils législatifs et administratifs d'une action internationale adaptée au monde moderne. La loi du ministère des Affaires intergouvernementales vint chapeauter les instruments existants en matière de commerce,

d'industrie et de tourisme ainsi que d'immigration. Votée en 1967 et revisée en 1974, elle fut complétée par la suite par un renforcement des structures d'immigration et, en 1983, par l'établissement d'un ministère du Commerce extérieur.

C'est dans le domaine de l'éducation et de la culture que le Québec a, le plus tôt, développé ses relations internationales en privilégiant la coopération avec les pays francophones et plus particulièrement avec la France.

D'abord, les besoins considérables en ressources professorales et en formation dans le cadre de la réforme de l'enseignement invitent le Québec à se tourner vers la France et à conclure dès 1964 et 1965 les premières ententes de coopération technique, éducative et culturelle. La Commission permanente franco-québécoise qui coordonne aujourd'hui toutes les activités de coopération entre les deux États découle d'ailleurs de l'une de ces ententes. La coopération avec la Belgique s'engageait au milieu des années soixante-dix avec la création d'une sous-commission belgo-québécoise. Déjà en 1969, le Québec avait institué un mécanisme de coopération avec la Louisiane et amorcé diverses activités avec des organismes privés des États-Unis. Plus tard, c'est avec la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie que le Québec amorcera une coopération. Enfin, les années soixante-dix marqueront l'élargissement de l'action du Québec vers les États-Unis et le Japon.

Cette diversification géographique s'accompagnait d'une diversification sectorielle vers l'économie et la technologie. Il convient de souligner à cet égard l'évolution de la coopération éducative et culturelle avec la France en direction des secteurs de pointe tels l'énergie, les technologies nouvelles et la gestion des entreprises. Au cours des deux dernières années, le Québec a tiré profit de nouvelles perspectives de coopération avec les États-Unis: la coopération avec les États du Nord-est des États-Unis en particulier offre des possibilités de développements significatifs pour les prochaines années.

1.2.1.1 La coopération éducative

La coopération éducative du Québec a visé des objectifs et des secteurs divers: formation des enseignants, contribution à l'évolution du système d'éducation, encouragement aux études québécoises à l'étranger, accès des étudiants étrangers au Québec et appui à l'enseignement du français.

En matière de formation des enseignants, la France a constitué un partenaire privilégié dans la réalisation d'activités internationales destinées à parfaire la formation des universitaires et des enseignants. Sur le plan universitaire, le programme de projets intégrés a permis, depuis 1972, l'accès aux ressouroes universitaires de l'autre partie à environ 2000 universitaires québécois et français. Le programme de « professeurs associés de civilisation québécoise » permet d'ailleurs à des universitaires québécois d'occuper des chaires d'études québécoises dans des universités françaises; des postes de directeurs d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales de Paris sont réservés chaque année à des professeurs québécois.

Bien qu'elle n'ait pas connu la même ampleur que la coopération franco-québécoise, la coopération belgo-québécoise a aussi permis de nombreux échanges d'universitaires. Par ailleurs, les ententes conclues par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec avec la California State System, le New England Board of Higher Education et la State University of New York favorisent aussi les échanges au niveau universitaire.

L'amélioration de la formation professionnelle dans les cégeps et instituts universitaires de technologie français a aussi fait l'objet d'échanges qui ont touché directement plus de

2000 personnes. En ce qui concerne l'élémentaire et le secondaire, le programme d'échanges avec la France a compté environ 3500 participants entre 1969 et 1982. Avec la Grande-Bretagne, le Québec a développé des échanges par l'intermédiaire de la League for the Exchange of Commonwealth Teachers (échanges de professeurs d'anglais, langue seconde et d'enseignants anglais) et du Central Bureau for Educational Visits and Exchanges (stages en éducation des adultes).

La coopération a également cherché à satisfaire les besoins du Québec en matière de gestion des systèmes éducatifs et de développement pédagogique. La coopération avec la France s'est révélée particulièrement exemplaire à cet égard, à l'avantage des deux partenaires. Des années d'échanges d'une grande importance ont facilité l'élaboration de nouveaux programmes d'enseignement, ainsi que l'introduction à tous les niveaux de l'enseignement de nouveaux outils pédagogiques adaptés à l'évolution du développement de l'éducation. Par exemple, plusieurs échanges franco-québécois concernent, depuis quelques années, l'introduction des outils informatisés dans l'enseignement.

À l'heure actuelle, par exemple dans le cadre de la coopération franco-québécoise, une quarantaine de fonctionnaires des ministères français et québécois de l'Éducation travaillent de concert dans des projets portant principalement sur la gestion du système éducatif, la décentralisation, l'adaptation et l'orientation professionnelle, la formation et le perfectionnement des personnels scolaires.

Par ailleurs, les gouvernements français et québécois ont collaboré de façon constante, à partir du milieu des années soixante-dix, à la formation permanente et professionnelle, dans le but d'offrir aux travailleurs une formation dans des domaines correspondant aux possibilités d'emplois dans leur région d'origine. L'accent est mis sur la formation des jeunes adultes et les deux gouvernements ont établi un programme consacré à l'adaptation des formations et à des formations nouvelles pour l'enseignement professionnel aux niveaux collégial et secondaire.

Enfin, la coopération a contribué aux études sur le Québec à l'étranger et au développement de programmes d'accès des étudiants étrangers au Québec.

Déjà, de nombreux centres d'intérêt pour les études québécoises existent à l'étranger et le Québec utilise plusieurs moyens pour promouvoir ces études: octroi de bourses pour chercheurs, envoi de professeurs québécois pour des cours réguliers complets ou des séminaires, envoi de conférenciers, aide à des revues sur le Québec, achat à frais partagés de livres québécois, soutien logistique et financier pour des colloques, et subventions directes.

Il existe en Europe quelques centres d'études québécoises dont celui de l'Université de Liège en Belgique et le Centre d'études québécoises de l'Université de Trèves en République fédérale d'Allemagne. En Grande-Bretagne, la British Association of Canadian Studies et l'Institute of Commonwealth Studies s'intéressent aussi aux études québécoises. À Moscou, l'Institut des États-Unis et du Canada, de l'Académie des sciences de l'URSS, et à Tokyo, l'Université Sofia conduisent des études sur le Québec, et disposent d'éléments de documentation.

Aux États-Unis, le Québec poursuit une collaboration étroite à cet égard avec des regroupements d'universitaires tels le Northeast Council for Québec Studies, la Southern Conference for Francophone Studies et l'Association for Canadian Studies in the United States. Le Québec est toutefois impliqué plus directement avec le Consortium for Research on North America, le Centre for International Affairs de Harvard, l'Université Northwestern de Chicago et des universités new-yorkaises.

En ce qui concerne les étudiants étrangers au Québec, en outre des activités engagées dans le cadre de la coopération avec la France et la Belgique, il convient de signaler les échanges de missions avec le Royaume-Uni et l'octroi de bourses d'études ou d'exemption de frais déjà amorcés avec l'Allemagne fédérale. Il est vraisemblable que cette coopération s'intensifie au cours des prochaines années et que de nouvelles activités soient initiées avec l'Italie.

Le Québec coopère encore à la promotion aux États-Unis des écoles d'été de français du Québec fréquentées en grand nombre par des Américains. Un programme de bourses d'immersion encourage par ailleurs les Américains à participer à des activités d'immersion dans des universités québécoises.

Dans l'ensemble, on peut conclure que la coopération en éducation, fer de lance des rapports du Québec avec la France et la francophonie, a connu dans la dernière décennie une diversification géographique avantageuse en Europe et en Amérique du Nord, comme d'ailleurs certaines percées en Amérique latine et en Asie sur lesquelles nous reviendrons. En ce qui concerne la France, une importante réorientation a été annoncée comportant à la fois une certaine décroissance et de nouveaux accents.

Les échanges en éducation avec la France ont en effet diminué légèrement au cours des dernières années. Les besoins nouveaux des deux partenaires et la nécessité d'organiser les affinités et complémentarités dans les secteurs économiques et technologiques expliquent en grande partie cette diminution. Les programmes privilégiant les « échanges de masse » (projets intégrés, bourses d'études, jeunes maîtres) ont été réduits progressivement, voire abandonnés. En même temps, on privilégiait les priorités suivantes:

i) développement de la recherche dans les secteurs scientifiques et technologiques indispensables aux développements économiques et industriels qui s'annoncent;

ii) développement de nouveaux programmes d'enseignement à tous les niveaux, afin de former de futurs travailleurs aptes à maîtriser les nouvelles technologies;

iii) développement de la pédagogie par l'utilisation et l'adaptation à l'éducation de ces nouvelles technologies;

iv) développement de l'éducation permanente et de l'enseignement professionnel, afin de contribuer à enrayer le chômage;

v) amélioration de la gestion du système éducatif et de son intégration avec les autres composantes socio-économiques.

La coopération avec la France, comme d'ailleurs avec nos autres partenaires, ne peut que s'enrichir de cette intégration progressive des échanges en éducation aux priorités de la coopération économique, scientifique et technique.

1.2.1.2 La coopération culturelle

Le Québec a engagé plusieurs programmes et activités qui visent à présenter l'identité québécoise et à faire connaître et promouvoir les biens et services culturels québécois. Certains de ces programmes s'inscrivent dans une perspective d'échanges alors que d'autres sont plutôt de type promotionnel; le secteur linguistique a également fait l'objet d'échanges intenses.

En ce qui concerne les activités destinées à favoriser la diffusion de la culture québécoise, l'accord cadre franco-québécois a donné naissance à diverses ententes de coopération parmi lesquelles il convient de signaler sous cette rubrique:

i) l'entente de coopération entre la Documentation française et l'Éditeur officiel du Québec, qui prévoit la distribution des ouvrages publiés sous leur autorité respective de même que l'édition conjointe de documents;

ii) l'accord en matière de télévision, qui permet la diffusion des émissions françaises sur le réseau du câble au Québec et prévoit l'acquisition par les chaînes françaises d'émissions produites au Québec;

iii) la création d'un centre de diffusion de la documentation technique et scientifique.

Les ententes avec la British Association of Canadian Studies et quelques bibliothèques publiques de la Nouvelle-Angleterre favorisent la diffusion d'oeuvres de littérature québécoise. Au Vermont, par exemple, un centre d'information auquel contribue le gouvernement du Québec offre une information et un répertoire complet des meilleurs ouvrages littéraires québécois.

Soulignons enfin l'avènement d'un réseau de stations radiophoniques diffusant en France une émission hebdomadaire « Le Québec vous dit bonjour » qui assure une diffusion culturelle québécoise dans plus de 80 stations en modulation de fréquences. Le Québec a aussi contribué à l'avènement d'émissions sur le Québec notamment aux États-Unis (en particulier en Californie) et en Italie.

Outre les activités de coopération culturelle qui s'inscrivent dans le cadre des mécanismes institutionnels, le Québec prend diverses initiatives pour promouvoir et diffuser les produits culturels québécois:

i) pour les arts d'interprétation et le spectacle, il s'agit notamment de soutien financier, promotionnel et logistique aux tournées des grands ensembles prestigieux; soutien financier et promotionnel à la participation d'artistes à des congrès spécialisés de divers organismes américains ou à des grands événements; soutien financier pour la participation d'acheteurs et de journalistes américains à des activités tenues au Québec; soutien à la participation d'artistes à des séminaires, colloques ou congrès universitaires ou linguistiques (American Association of Teachers of French, etc.);

ii) pour le livre, le disque et le film: il y a lieu de noter la diffusion de catalogues auprès de bibliothèques ou cinémathèques; la participation à des congrès, colloques, journées du Québec, foires internationales, telle la foire du livre de Francfort, le MIDEM et le MIP-TV, les dons ou achats à frais partagés de livres, de disques pour bibliothèques, institutions, postes de radio; les tournées de conférenciers; le support promotionnel par le biais de documents audio-visuels (par exemple la série « Profession: écrivain » qui compte 13 courts métrages); le soutien à la participation de spécialistes et de journalistes étrangers à des événements spéciaux se déroulant au Québec, etc.;

iii) pour les arts visuels, on recourt à des techniques comme le programme « Exposer à New York »; collaboration avec le ministère des Affaires culturelles et les grands musées pour permettre des tournées d'expositions d'artistes prestigieux; collaboration avec les grandes entreprises pour exposer leurs collections; assistance technique aux artistes désirant exposer ou étudier à l'étranger.

La coopération en matière de loisir et de jeunesse vient compléter notre relevé sommaire de la coopération culturelle.

Un volume considérable d'échanges de jeunes est réalisé sous les auspices de l'Office franco-québécois pour la jeunesse et du Secrétariat pour les échanges culturels. À l'origine, les activités de l'Office portaient presque exclusivement sur des sujets afférents aux loisirs, aux sports et aux activités de la jeunesse. Ses activités couvrent maintenant un champ beaucoup plus vaste et ses programmes sont accessibles aux jeunes oeuvrant dans tous les secteurs: économique, social et culturel. En quinze années d'activités, plus de cinquante mille jeunes du Québec et le la France auront pu bénéficier des programmes de coopération de l'Office. Le Secrétariat pour la Jeunesse, agissant sous l'autorité du Premier ministre, oeuvre désormais aussi dans ce domaine, en liant la problématique interne qui est la sienne aux échanges internationaux.

Depuis 1977, un important programme avec la Belgique a permis l'échange de plus de 2000 jeunes.

Les échanges de jeunes avec les États-Unis, amorcés depuis peu par le secteur public québécois, sont en progression constante et sont réalisés avec des organismes privés des États-Unis, tel l'Americain Field Services. Par ailleurs, des démarches sont en cours pour étendre à d'autres pays européens nos échanges de jeunes.

1.2.1.3 La coopération linguistique

Il faut noter l'interrelation, dans la politique extérieure du Québec, d'un ensemble de coopération: langue, éducation, culture, communications, science et technologie en français, ensemble étroitement lié à son identité et à ses problèmes de développement économique. Il se révèle également de la plus grande importance pour les partenaires francophones du Québec et d'un intérêt réel dans d'autres régions et pays.

Les coopérations du Québec répondent dans l'ensemble à deux types de besoins. D'une part, les ministères et institutions responsables des politiques linguistiques sentent le besoin de s'alimenter à l'étranger dans leur domaine pour tout ce qui concerne les politiques, la recherche et les techniques en matière de langue. Tout en s'informant, par de tels échanges, les organismes en question sont naturellement à même de faire de leur côté une contribution valable.

Par ailleurs, une seconde problématique plus large se présente à nous dans l'environnement international. Autant et plus que les autres États qui utilisent le français pour le développement et leurs échanges, le Québec est profondément affecté par la situation du français à l'échelle internationale. Que ce soit dans le monde de l'industrie ou des communications, des publications et des banques de données scientifiques, des grands outils internationaux de développement culturel et économique; qu'il sagisse de la place du français dans les échanges bilatéraux ou dans les politiques nationales d'enseignement, dans la circulation culturelle internationale audio-visuelle ou écrite, ou dans le développement de la technologie, l'action des divers acteurs québécois et leur coopération internationale contribuent à influer sur l'environnement international dans le sens de nos intérêts. Seul gouvernement majoritairement francophone d'une société industrialisée dans le monde francophone, à côté de la France, le Québec dispose d'outils substantiels dans ce domaine. Il a élargi sensiblement, ces dernières années, ses activités diverses et cherché des moyens accrus afin qu'elles deviennent graduellement plus cohérentes et plus conformes à la taille des enjeux.

La France et le Québec, en leur qualité de principales communautés francophones de souche, ont naturellement accordé une place importante au progrès de la langue française (statut et qualité) depuis les débuts de leur coopération. Plusieurs programmes ont touché

l'éducation (par exemple les échanges de maîtres et la francisation des ateliers scolaires) et le secteur industriel (par exemple la francisation dans les entreprises).

La collaboration entre, d'une part, le Haut Comité de la langue française et FRANTERM français et, du côté québécois, le Conseil de la langue française (CLF) et l'Office de la langue française (OLF) avec sa banque de terminologie, a permis des échanges fructueux sur les politiques et législations linguistiques, la terminologie, la néologie et la méthodologie appliquée à l'informatique dans ce secteur.

Au cours des dernières années, en particulier sous l'impulsion des deux Premiers ministres, la priorité a été accordée à la mise en oeuvre de programmes en faveur du français, langue scientifique; à la mise en commun de banques informatisées en français appliquées à la recherche scientifique et technique, ainsi qu'à l'exploration d'actions conjointes en faveur de l'enseignement et de la promotion de la langue française dans le monde.

L'application de la politique linguistique a permis certaines réalisations significatives:

i) la Banque de terminologie du Québec est devenue une des toutes premières banques de langue française du monde grâce aux accords de l'OLF avec FRANTERM;

ii) la francisation des entreprises et l'acquisition des vocabulaires techniques français se sont réalisées grâce à la collaboration instaurée entre l'OLF, le Conseil national du Patronat français et les commissions terminologiques françaises;

iii) la normalisation des noms géographiques entreprise par la Commission de toponymie, qui a succédé à la Commission de géographie, a été grandement facilitée par la collaboration systématique de la Commission avec l'Institut géographique national de France.

Enfin notons que, pour l'avenir, le Québec accorde une grande importance au développement des technologies modernes de communication ainsi qu'aux industries culturelles: informatique, télématique, intercommunication des réseaux, bureautique, magnétoscopie, télévision payante, télévision et radios relayées par câble et satellite, bande vidéo, disques, cassettes, programmes informatiques et banques de données.

De nombreux experts québécois collaborent également avec nombre de pays industrialisés dans divers secteurs de la linguistique, par exemple en vue d'améliorer les législations et réglementations ou d'examiner les problèmes liés à la coexistence de langues et communautés linguistiques. Des échanges divers ont lieu avec des pays européens dont la Belgique, l'Italie et l'Espagne et ses régions.

Le Québec coopère encore à la promotion aux États-Unis des écoles d'été de français du Québec fréquentées en grand nombre par des Américains. Un programme de bourses d'immersion encourage par ailleurs les Américains à participer à des activités d'immersion dans des universités québécoises.

Depuis 1969, le Québec s'est engagé à aider la Louisiane à renouer avec son héritage francophone, en l'assistant dans l'enseignement du français et la formation des enseignants. C'est ainsi que pour l'année 1983-1984, le Québec a envoyé un contingent de 20 enseignants de français langue seconde dans les écoles de la Louisiane. La coopération entre le Québec et la Louisiane comprend aussi un programme de bourses, de stages d'immersion en français et d'audio-visuel.

Le Québec s'est aussi intéressé à plusieurs associations américaines francophones (Association Québec/Californie, Association Québec/Floride, Assemblée franco-américaine,

ACTfane), ou francophiles (American Association of Teachers of French, American Council on the Teaching of Foreign Languages, Modern Language Association).

Notons enfin l'appui du Québec à divers organismes multilatéraux publics et privés qui s'intéressent à la langue: l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN), l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), etc. Les experts québécois collaborent également avec ceux d'autres organisations, notamment du système des Nations Unies et de la Communauté européenne.

1.2.1.4 La coopération dans le domaine du développement social

C'est le secteur de la santé qui a dominé, jusqu'en 1980, les échanges destinés au développement social. Cette coordination s'est surtout faite dans le cadre franco-québécois.

Plusieurs échanges de médecins résidents ont pu ainsi être concrétisés annuellement et des internes québécois ont pu compléter leur formation dans des hôpitaux français. À souligner aussi l'entente de 1974 entre les Hospices civils de Lyon et l'Institut de cardiologie de Montréal ainsi que diverses activités, dans le cadre de la coopération franco-québécoise, impliquant des professionnels de la santé tels que des dentistes, des pharmaciens et des infirmières.

En 1980, la création d'un Conseil d'orientation franco-québécois sur la santé et les affaires sociales a entraîné une meilleure rationalisation des objectifs et des moyens de coopération avec la France dans ces secteurs. En ce qui concerne la santé, le Conseil d'orientation a ainsi privilégié les échanges dans le domaine médical sur les plans de la formation et de la recherche dans les technologies de pointe, en vue de développer les connaissances scientifiques et leur application à l'enseignement et aux divers services de santé. Dans le domaine des services sociaux, le Conseil d'orientation a favorisé les échanges au bénéfice des « collectivités » et de leurs institutions, notamment pour les aspects de la formation, du perfectionnement et de la recherche.

Le Conseil d'orientation a aussi constitué un comité technique sur la sécurité du revenu qui s'intéresse notamment à l'administration de l'aide sociale, aux programmes touchant l'invalidité à court et à long terme, la sécurité du revenu et la politique familiale.

En matière de travail et de main-d'oeuvre, mentionnons à titre d'exemple des missions sur le droit du travail, les tribunaux du travail, les codes de plomberie, la formation des inspecteurs, l'inspection et la sécurité des bâtiments, la sécurité dans l'industrie de l'amiante et dans l'industrie forestière.

Le secteur public québécois s'est également familiarisé aux États-Unis et en Europe (Belgique en particulier, Suède, Grande-Bretagne, Pays-Bas) avec des expériences importantes en matière d'affaires sociales, en vue d'évaluer la possibilité d'introduire de nouvelles techniques au sein du réseau des Affaires sociales. Le secteur public québécois participe par ailleurs à plusieurs colloques et conférences aux États-Unis et contribue aux travaux d'associations en matière de santé (l'American Public Health Association, l'American Hospital Association, la Radiological Society of New England, l'International Association of Industrial Accident Boards and Commissions et l'Association of State Accident Compensation Insurance Funds).

La sécurité sociale est un secteur majeur de coopération internationale. Le Québec a conclu des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale avec plusieurs pays dont la

France, les États-Unis, le Portugal, l'Italie et la Grèce. Des négociations pourraient être engagées prochainement afin d'en arriver à des ententes similaires avec de nombreux autres pays.

Ces ententes permettent l'exportation de certaines prestations et évitent la double contribution. Elles bénéficient à des dizaines de milliers de citoyens au Québec et à l'étranger. Elle peuvent s'étendre à des secteurs tels que la Régie des rentes, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, les allocations familiales ainsi que les programmes relatifs aux accidents de travail et aux maladies professionnelles.

1.2.1.5 La coopération dans le domaine du développement économique et technique

— Les finances

L'une des principales activités internationales du Québec est d'obtenir les ressources financières requises pour son développement. Le gouvernement du Québec, ainsi que des institutions comme Hydro-Québec et les municipalités, sont depuis longtemps des acteurs majeurs à cet égard.

Le ministère des Finances est le principal responsable de l'action du gouvernement du Québec dans ce domaine. Cette action trouve appui auprès des délégations et bénéficie de l'ensemble des programmes qui accréditent le Québec et son économie à l'étranger.

Au niveau multilatéral, il faut noter que le Québec n'a pas eu accès à ce jour aux délégations du Canada auprès des organismes internationaux en matière financière.

— L'énergie, les ressources et l'agriculture

La coopération engagée avec la France depuis plus de vingt ans, en ce qui concerne l'énergie et les ressources, déborde aujourd'hui les seules activités de formation. Ces activités demeurent importantes pour le Québec; signalons à titre d'exemple pour l'année 1983, l'apport de la technologie française en agriculture et en pêcheries, notamment en ce qui concerne l'élevage et la mise en marché du poulet de grain, l'hydraulique agricole, la culture sur arbres nains, l'insémination pour ovins, l'élevage des bovins, la qualité des produits marins et la construction de bateaux de pêche. Il convient également de signaler en 1983 la mise en oeuvre avec la France d'un programme en matière de télédétection favorisant la découverte des richesses minérales du territoire québécois et la réalisation d'inventaires forestiers. Pour sa part, l'Institut national de la recherche scientifique-Énergie s'est engagé en 1983 dans une coopération avec l'Institut économique et juridique de l'énergie de Grenoble pour l'étude sur une période de trois ans des modèles de prévision de la demande d'énergie.

La dimension américaine des activités de développement dans le secteur de l'énergie et des ressources est toutefois de plus en plus importante. Pour la seule année 1983-1984, le secteur public québécois a conduit une soixantaine d'opérations de coopération avec des interlocuteurs américains dans les domaines de l'agriculture, des pêches, des forêts, des mines et de l'énergie. La très grande majorité des missions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) visait à développer une compétence technique dans un secteur de production agricole.

Par ailleurs, le secteur public québécois a aussi engagé une coopération avec l'Europe et plus récemment avec le Japon. En 1983-1984, cinq missions ont été réalisées en Europe par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), (République fédérale d'Allemagne, Hollande, Danemark et Belgique), quatre en Scandinavie et une en Angleterre en relation avec la gestion des forêts, deux en Belgique en ce qui a trait aux mines;

les techniques de sciage du Japon ont aussi amené une mission québécoise en ce pays. Un accord de coopération scientifique et technique avec la Hongrie a par ailleurs permis un échange de stagiaires de 1981 à 1983.

C'est sans contredit sur le plan des ventes d'électricité aux États du Nord-est des États-Unis que l'on doit noter les réalisations les plus significatives à cet égard. La première entente importante pour la vente d'électricité a été conclue en 1974 avec la New York Power Authority (NYPA). Elle prévoyait la livraison de 800 000 MW de puissance saisonnière jusqu'en 1998 et la vente de trois milliards de kW par année. Par la suite, en 1979, Hydro-Québec signait avec le Vermont Public Service Board un contrat aux termes duquel seraient livrés 52 megawatts en puissance de diversité d'avril à octobre de chaque année pendant cinq ans.

Depuis, trois autres contrats d'électricité ont été conclus. En 1982, Hydro-Québec et le NYPA concluaient un contrat prévoyant la vente d'énergie excédentaire pour un total pouvant atteindre 111 milliards de kW/h sur une période de treize ans entre 1984 et 1997. Puis, en 1983, Hydro-Québec et le New England Power Pool convenait d'une interconnexion et d'un contrat de vente d'énergie excédentaire portant sur la livraison de 33 milliards de kW/h sur onze ans entre 1986 et 1997. Enfin, en 1984, Hydro-Québec a convenu avec le Vermont de la vente d'énergie ferme de 150 megawatts par année pendant dix ans. Depuis le début de l'année 1982, de nouvelles négociations ont été amorcées avec les États de la Nouvelle-Angleterre dans l'éventualité d'une vente d'énergie dont l'amplitude est encore indéterminée. L'État de New York est aussi intéressé à accroître ses achats d'électricité du Québec.

D'autre part, il y a peu de temps que le Québec se préoccupe des dimensions internationales des secteurs miniers et forestiers. Le Québec est d'ailleurs encore absent dans une large mesure des instances internationales où s'élaborent les politiques qui affectent l'évolution du secteur minier québécois. Néanmoins, le ministère de l'Énergie et des Ressources (MER) attribue un soutien financier à des organismes qui ont des activités de promotion à l'étranger telles que l'Association des producteurs de granite du Québec, et un soutien technique à l'Association des mines d'amiante. La Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) s'est par ailleurs associée avec d'autres pays à des entreprises d'exploration minière au Québec. C'est le cas de l'exploration engagée par exemple entre le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et le ministère de l'Industrie de France en 1977 en vertu de l'Entente SOQUEM-CEREM.

En ce qui concerne la forêt, il faut souligner l'effort de modernisation du secteur des pâtes et papier ainsi que le rôle de la Société d'État Rexfor et sa filiale Lignarex qui s'occupent de vendre à l'étranger les produits de Rexfor et d'entreprises privées. Parmi les pays industrialisés, le Japon a constitué un marché important pour ce consortium. La Société de développement industriel-Exportation a aussi contribué à l'exportation des produits de la forêt du Québec.

Sur un autre plan, le gouvernement du Québec a aussi assumé un soutien aux entreprises québécoises qui, dans les secteurs des forêts et des mines, devaient subir les contrecoups des pressions protectionnistes à l'étranger. Par exemple, le gouvernement du Québec a coopéré activement avec l'industrie québécoise du bois d'oeuvre à l'occasion de l'enquête menée par l'International Trade Commission des États-Unis sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre. Le ministre québécois du Commerce extérieur a d'ailleurs rencontré à ce sujet le Secrétaire au Commerce des États-Unis avec ses collègues du gouvernement fédéral canadien et d'autres provinces. De même, le gouvernement du Québec a appuyé les représentations de l'industrie du ciment aux États-Unis pour contrer les effets au Québec d'un resserrement d'une politique d'achat américaine.

Le Québec est aussi intervenu de diverses façons pour protéger l'industrie québécoise de l'amiante face à des menaces d'interdiction de produits de l'amiante ou de resserrement

des normes d'utilisation de l'amiante. Le Québec demeure d'ailleurs préoccupé à cet égard des initiatives engagées aux États-Unis par l'Environmental Protection Agency et l'Occupational Safety and Health Administration.

La protection des forêts québéccises a aussi donné lieu à l'établissement de mécanismes formels avec les États de la Nouvelle-Angleterre. Ainsi, la Northeastern Forest Fire Protection Commission prévoit des mécanismes d'entraide réciproque pour la protection des forêts contre le feu et sert de cadre de travail pour la coordination des efforts dans la lutte à la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Plusieurs activités de coopération pour le développement des technologies nouvelles ont été engagées dans cette perspective dans le cadre de la coopération franco-québécoise. Par exemple, on peut mentionner la réalisation, en 1983,de bloc de missions sur le développement technique et industriel et la recherche appliquée dans le domaine des énergies nouvelles et des économies d'énergie. Il faut encore signaler l'accord avec la France sur l'assemblage et la distribution d'éoliennes, l'entente sur les convecteurs électriques et les travaux qui ont été réalisés sur les techniques solaires et sur des modèles de prévision et de distribution d'énergie. Mentionnons encore la poursuite de la collaboration scientifique sur l'amiante, en ce qui concerne particulièrement le développement de nouvelles applications industrielles, et celle sur la bio-industrie forestière.

La coopération avec les États-Unis laisse entrevoir des perspectives intéressantes sous ce rapport, particulièrement à travers les accords signés entre les sociétés privées et para-publiques du Québec et celles de l'État de New York en ce qui concerne les technologies qui ont trait aux énergies nouvelles.

— La protection de l'environnement

C'est à l'intérieur du Comité franco-québécois sur l'eau et l'environnement que le Québec a inscrit ses activités de coopération avec la France dans ce secteur de 1967 à 1980. Le comité avait été créé d'abord pour discuter de questions relatives aux ressources hydrauliques mais avait par la suite étendu ses préoccupations à l'ensemble des questions environnementales. Depuis, il y eut quelques rencontres ad hoc et diverses missions, dont cinq en 1983-1984. La plupart des autres missions ont été réalisées aux États-Unis et constituaient des missions d'exploration et de perfectionnement.

À souligner toutefois les possibilités de coopération qui pourraient être ouvertes au Québec pour le développement de nouvelles technologies reliées à la protection de l'environnement. Le programme d'épuration des eaux usées du Québec, impliquant des déboursés de l'ordre de 5 milliards de dollars, offre d'ailleurs des perspectives d'implantations industrielles intéressantes.

Partageant des préoccupations communes avec les États du Nord-est des États-Unis, le Québec a contribué à la négociation d'ententes et de positions communes notamment sur la question des pluies acides:

i) l'entente Québec/New York sur les pluies acides vise à renforcer et à accroître les liens entre les deux gouvernements;

ii) la position commune adoptée par la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada établit des objectifs de réduction des émissions de SO_2.

iii) l'entente Québec/Vermont sur l'assainissement de la baie Missisquoi prévoit un plan de dépollution du lac Memphrémagog.

En ce qui concerne les pluies acides, le Québec cherche à participer aux négociations entre Washington et Ottawa. Le système Saint-Laurent/Grands Lacs a aussi donné lieu à une concertation entre le Québec, l'Ontario et les États des Grands Lacs en particulier sur la question du détournement des eaux des Grands Lacs. Le Québec maintient d'ailleurs la présence de fonctionnaires québécois à l'intérieur des principaux comités et conseils de la Commission mixte internationale.

— Les transports

Les États-Unis et la France sont les deux principaux pays avec lesquels le Québec mène des échanges de formation et de perfectionnement en matière de transport. Pour l'année 1983-1984, le secteur public québécois a réalisé une vingtaine de missions dans chacun de ces deux pays.

En 1983, les rencontres ministérielles et le succès du colloque franco-québécois sur les transports promettent un développement de la coopération concernant particulièrement le transport en commun, la sécurité routière et le transport des marchandises.

Du côté américain, le Québec participe à des organismes tels le North East Association of State Highways Transportation Officials, l'American Society for Testing of Materials et divers autres organismes.

Le Québec a engagé un effort de promotion du système Saint-Laurent/Grands Lacs en concertation avec les États des Grands Lacs et l'Ontario. L'Office de planification et de développement du Québec a organisé en juin 1982 un colloque international afin de rallier les décideurs riverains à une politique commune de marketing et d'utilisation du couloir Saint-Laurent/Grands Lacs auprès des armateurs, des exportateurs et des importateurs. Par la suite, le Québec a mis sur pied le Groupe de travail sur le Saint-Laurent qui a joué un rôle majeur dans la création du Great Lakes/St.Lawrence Maritime Forum. Ce forum réunit gouvernements, autorités portuaires et entreprises maritimes.

Le Québec d'autre part, a conclu des ententes de réciprocité sur l'immatriculation des véhicules automobiles avec quelque vingt-cinq États américains afin d'éviter aux propriétaires québécois de camions et d'autobus l'inconvénient de la double immatriculation lorsque les véhicules automobiles québécois circulent aux États-Unis. Le Québec poursuit des démarches en vue d'en arriver à des ententes similaires avec d'autres États américains. Le Québec a engagé avec les États de la Nouvelle-Angleterre des discussions en vue d'harmoniser les législations ou de conclure des ententes de réciprocité en ce qui concerne le contrôle des infractions majeures aux codes de la route.

Enfin, il y a lieu de faire état de l'étude de préfaisabilité, engagée conjointement par le Québec, l'État de New York et le Vermont en concertation avec la Ville de Montréal, d'un projet de liaison ferroviaire à très grande vitesse entre Montréal et New York.

— Les relations commerciales, industrielles et touristiques

Les paragraphes qui suivent abordent les relations commerciales, industrielles et touristiques du Québec sous les aspects qui relèvent de la coopération internationale à proprement parler; ils traitent des aspects qui relèvent de la promotion commerciale, industrielle et touristique s'adressant directement à des marchés étrangers.

Dans une perspective de coopération internationale, il faut signaler en premier lieu la contribution du gouvernement du Québec à la formation des dirigeants d'entreprises québécoises: par exemple, l'organisation de divers séminaires de formation au profit des dirigeants d'entreprises des États-membres, en coopération avec l'École internationale de Bordeaux (France) ou la Small Business Corporation (États-Unis).

À souligner aussi les relations engagées par l'Institut national de productivité du Québec avec quatre grands centres au Japon, aux États-Unis et avec l'association des centres de productivité nationaux d'Europe.

Ces relations ont permis la réalisation de diverses missions d'information impliquant la participation de représentants de syndicats, des patronats, d'universitaires et de membres de l'Institut de productivité.

Avec la France, la coopération s'est étendue, sur le plan industriel, au soutien conjoint par les gouvernements à des implantations industrielles (dont celle de l'aluminerie Pechiney est sans doute la plus importante) et la création de sociétés (par exemple les sociétés Lagacé et Inspectronic). On compte aussi un nombre important d'accords industriels entre le Québec et la France, la majorité visant l'amélioration de produits existants (transfert de technologie) et la fabrication au Québec et en France de nouveaux produits (fabrication sous licence). Depuis 1964, par exemple, le programme ACTIM/MAI (maintenant MCE) a permis la conclusion d'environ 700 ententes de diverses natures entre PME québécoises et PMI françaises.

Il faut encore souligner dans le cadre de la coopération franco-québécoise le programme récent de recherche industrielle et d'innovation technologie au profit de la PME. Ce programme vise à favoriser les innovations technologiques, en vue de mettre au point, d'améliorer ou d'adapter des produits ou des procédés industriels. Ce programme vise encore à développer les recherches industrielles conjointes, en vue de rapprocher les PME des deux pays par la création et la commercialisation de nouveaux produits.

L'avènement d'un programme de soutien aux projets de nature économique et la création d'un centre de promotion des coopérations industrielles et technologiques constituent encore des contributions importantes de la coopération franco-québécoise au développement des relations commerciales et industrielles entre les deux pays.

L'entente de normalisation, mise en oeuvre en 1982, entre le Bureau de normalisation du Québec et son équivalent français aboutit à des échanges de renseignements sur les normes régissant les produits industriels et favorise l'exportation. Cette dernière entente devrait favoriser l'exportation de produits québécois en France et dans d'autres pays européens utilisant les données fournies par ce réseau privilégié d'information.

Sur le plan de la promotion touristique, signalons l'activité conjointe menée de 1977 à 1979 avec les États de la Nouvelle-Angleterre et le Canada qui a amené notamment la participation conjointe à des foires internationales sur le tourisme. La coopération internationale avec des partenaires du monde industrialisé dans le secteur du tourisme est encore assez peu développée. Les recettes du tourisme international s'élevaient à 550 millions de dollars en 1982, et le budget de promotion touristique à l'étranger du gouvernement atteint maintenant 12 millions de dollars par année.

1.2.1.6 La coopération scientifique et technologique

L'apport du gouvernement dans le secteur de la coopération scientifique et technologique prend des formes diverses. Nous avons déjà fait allusion au rôle qu'il joue dans la coopération scientifique internationale des universités, qui relève de la coopération éducative. Le

gouvernement lui-même agit, par ailleurs, directement lorsqu'il coopère avec des États étrangers, soit bilatéralement, soit dans un cadre multilatéral, en matière de politique scientifique. Du côté québécois, une telle action relève du ministère de la Science et de la Technologie, mais peut également impliquer un large éventail de ministères sectoriels dotés de politiques et de moyens spécialisés. En troisième lieu, des organismes gouvernementaux ou parapublics, équipés d'outils de recherche et de développement technologique établissent fréquemment des coopérations propres dans leur domaine. On peut songer à cet égard à divers centres scientifiques gouvernementaux, à l'Institut de recherche en électricité du Québec (IREQ) et aux ententes de recherche conclues par Hydro-Québec. Notre bref aperçu des coopérations dans le domaine économique en a fourni plusieurs exemples. Enfin, l'État peut également stimuler par des ententes et des programmes spécifiques, le développement, dans le secteur privé, de coopérations internationales en recherche industrielle et en innovation technologique.

C'est avec la France que le secteur public québécois a amorcé la plupart de ses coopérations scientifiques. Néanmoins, on peut noter une certaine diversification en direction de l'Europe, des États-Unis et, plus récemment, une volonté d'ouverture avec le Japon, la Chine, la francophonie multilatérale et des partenaires en Amérique latine et en Afrique du nord notamment.

La coopération franco-québécoise a abordé depuis de longues années un virage scientifique et technologique, à l'occasion notamment des échanges de visites des Premiers ministres depuis 1977. De plus, on peut souligner la mise sur pied d'un programme de recherche industrielle et d'innovation technologique au profit de la PME, qui a déjà produit des ententes utiles. Des programmes ont également été lancés en matière d'énergies nouvelles et d'économie d'énergie. Notons aussi une collaboration scientifique en vue du développement de nouvelles applications industrielles de l'amiante.

De plus, un programme de coopération franco-québécois en biotechnologie a été mis sur pied en avril 1982 à l'occasion d'un protocole signé lors de la visite au Québec du Premier ministre de France. Cette entente, d'une durée de cinq ans, retient trois priorités: la formation de personnel scientifique, le développement des biosciences et des bioindustries, le soutien logistique aux biotechnologies et à l'information. Plusieurs projets de coopération ont été mis en marche dans le cadre de ce programme.

Nous avons déjà évoqué les activités de coopération avec la France pour le développement de technologies nouvelles dans le domaine des richesses naturelles: entente sur les convecteurs électriques, les travaux sur les techniques solaires et sur la bio-industrie forestière. De nombreux accords industriels sont aussi intervenus entre partenaires français et québécois soit pour le transfert de technologie soit pour la fabrication sous licence.

Il faut mentionner également plus d'une trentaine d'échanges favorisant la réalisation de projets, concentrés surtout dans le secteur de l'informatique et de la télématique: automatismes industriels, applications pédagogiques de l'ordinateur, compatibilité des logiciels, francisation des ateliers et laboratoires scolaires, matériel didactique informatisé.

D'autre part, l'entente sur le télésystème Questel relatif à l'information scientifique et technique entre la France et le Québec assure au Québec l'accès à une vingtaine de banques de données françaises. L'ampleur de la coopération avec la France dans le secteur scientifique et l'importance des perspectives ont conduit à l'affectation en 1983, à la Délégation générale de Paris, d'un conseiller scientifique.

Par ailleurs, le Québec a amorcé avec des partenaires américains certaines coopérations en matière de science et technologie. Ces actions se développent principalement en direction des États de la Nouvelle-Angleterre, et de ceux de Californie et de New York. Avec la

Nouvelle-Angleterre, le Québec a situé son action dans le cadre de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada. Une première réunion de représentants des milieux d'affaires, universitaires et gouvernementaux de la Nouvelle-Angleterre, des Maritimes et du Québec, concernant la coopération scientifique et technologique a eu lieu à Montréal les 21 et 22 novembre 1983. Les participants ont souhaité la création d'un mécanisme permanent de coopération entre la Nouvelle-Angleterre, les Maritimes et le Québec. Ils ont aussi demandé l'établissement d'un programme d'échanges d'étudiants, de professeurs et de personnel scientifique et la tenue de conférences technologiques impliquant les trois régions. Avec la Californie, c'est au niveau des centres de recherche et institutions universitaires que se situe la coopération. Le Québec pourrait dans un premier temps développer des mécanismes appropriés à l'appui des activités impliquant les centres de recherche et universités québécoises.

Enfin, le développement des relations institutionnelles entre l'État de New York et le Québec, ainsi que le dialogue amorcé par exemple en matière d'éducation pourrait facilement s'étendre au secteur de la science et de la technologie. L'activité scientifique a amené la participation de nombreux Québécois à des colloques, conférences ou foires commerciales portant sur la haute technologie. Elle a également donné lieu à des échanges, dont la majorité se situent dans une perspective de perfectionnement.

À ce titre, on notera par exemple une quinzaine de missions aux États-Unis en 1983-1984 pour parfaire la formation du personnel de l'État en micro-informatique. Des missions ont également eu lieu aux États-Unis, en France et dans d'autres pays européens en rapport avec l'acquisition de nouveaux appareils de haute technologie.

Un courant significatif d'échanges, en dehors des cadres de coopération institutionnelle, vise une plus grande productivité du secteur privé ou la solution de problèmes dans le domaine de l'environnement. On peut mentionner, à titre d'exemple, celui portant sur la recherche des technologies utilisables au Québec pour réaliser le programme d'assainissement des eaux, celui relatif à la bio-masse forestière et à l'utilisation optimale de la ressource ou celui relatif à la technologie pour le stockage d'énergie électrique pour le chauffage.

Les échanges avec le Japon dans le domaine des biotechnologies ont abouti à un accord impliquant l'Institut Armand Frappier et des entreprises.

1.2.1.7 La coopération institutionnelle

L'on regroupe sous ce titre les activités internationales du Québec qui se rapportent à ce qu'il est convenu d'appeler la « mission gouvernementale et administrative » ainsi que celles de l'Assemblée nationale.

— L'Assemblée nationale

Les membres de l'Assemblée nationale participent à des activités d'associations de parlementaires, à caractère multilatéral, telles l'Association parlementaire du Commonwealth et l'Association internationale des parlementaires de langue française.

Sur le plan bilatéral, des rapports suivis existent depuis une quinzaine d'années entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale de la République française. Les présidents des deux assemblées se rencontrent périodiquement à Paris et à Québec. Une coopération similaire s'est développée récemment avec le Conseil de la Communauté

française de Belgique. Des visites ad hoc ont aussi lieu, de part et d'autre, entre parlementaires d'autres pays et de l'Assemblée nationale du Québec.

Aux États-Unis, les parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec poursuivent des échanges avec le National Council of State Legislatures et le Council of State Governments. C'est surtout avec l'Association régionale du Nord-est du National Council of State Legislatures que les parlementaires québécois ont développé la coopération. Le Canada-United States Legislative Project qui émane du National Conference of State Legislatures constitue encore un forum de discussion auquel sont aussi associés des parlementaires d'autres provinces.

Les échanges de l'Assemblée nationale permettent aux parlementaires québécois de prendre connaissance de nouvelles méthodes de travail législatif, et de procéder à des discussions avec leurs collègues étrangers à propos des problèmes du parlementarisme contemporain. Des questions de politique générale peuvent aussi être abordées à certaines occasions.

— La justice

Les activités internationales du Québec dans le secteur de la justice consistent pour l'essentiel en des missions ponctuelles à l'étranger qui visent à remplir des objectifs de perfectionnement et de développement des politiques. Ces échanges ont trait tantôt à la vocation sociale du ministère de la Justice (protection civile, alternative à la détention, probation), tantôt à sa vocation judiciaire (avocats, professionnels de l'administration de la justice) ou enfin à sa vocation de sécurité (police et détention). Le secteur public québécois participe d'ailleurs à diverses conférences ou colloques à l'étranger sur des sujets relatifs à la justice.

Les missions dans le domaine de la justice sont en très grande partie orientées vers les États-Unis. Quelque vingt-cinq missions y ont été réalisées au cours de l'année 1983-1984 portant sur des questions comme la réinsertion sociale, la probation et les jeunes délinquants. La France et la Belgique ont aussi accueilli quelques missions. Il semble que dans l'avenir, le ministère québécois de la Justice s'intéressera davantage aux pays scandinaves dont l'expérience en matière d'alternatives à la détention et en matière de probation est intéressante.

Par ailleurs, l'entente sur l'entraide judiciaire conclue entre le Québec et la France en 1977 prévoit la possibilité d'assurer la transmission et la remise des actes judiciaires et extra-judiciaires aux personnes résidant dans le territoire de l'autre partie. Il en est ainsi de la transmission et de l'exécution des commissions rogatoires. L'entente prévoit encore des conditions d'admissibilité à l'aide judiciaire et dispose de conditions pour la reconnaissance et l'exécution des décisions relatives à l'état et à la capacité des personnes et en particulier à la garde des enfants et aux obligations alimentaires.

— Les affaires municipales

Les coopérations multilatérales ou bilatérales auxquelles participent les municipalités ont fait l'objet d'appuis divers de la part du gouvernement, notamment par la voie des ministères des Relations internationales et des Affaires municipales.

À l'échelle internationale, la Fédération mondiale des villes jumelées (FMVJ) constitue un regroupement intéressant dans lequel les municipalités québécoises sont particulièrement actives. Par ailleurs, les échanges et la coopération en matière de gestion locale sont un outil

valable de développement social. Enfin, nous avons noté qu'en raison des problèmes de croissance ou de vieillissement des villes, une forte demande de services et d'équipement se manifeste dans le domaine municipal. L'action du gouvernement à l'appui de nos municipalités est donc susceptible de retombées de toutes sortes. La décision de la FMVJ de tenir à Montréal son grand congrès de 1984 témoigne de l'intérêt que suscite à l'étranger le dynamisme du monde municipal québécois. L'accueil de ce congrès fait l'objet d'une importante collaboration entre les municipalités et le gouvernement du Québec.

Au niveau régional, le Québec s'intéresse également aux concertations périodiques sur la gestion des villes en Amérique du Nord. Le gouvernement soutient aussi la participation de villes québécoises intéressées à l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Il faut enfin noter divers échanges bilatéraux, par exemple avec les États-Unis et la France. Avec celle-ci un programme touchant les administrateurs municipaux (urbanistes, ingénieurs, élus locaux) a permis l'échange de plus d'une centaine d'entre eux depuis plusieurs années. Des missions ont lieu dans divers pays concernant, par exemple, l'urbanisme et l'aménagement.

Bien que les problèmes diffèrent entre pays développés et en développement, le secteur municipal dans son ensemble paraît offrir un potentiel de coopération et d'échanges qui est loin d'être épuisé et qui recoupe de nombreux intérêts du Québec et de ses partenaires.

— Les droits de la personne

La coopération internationale gouvernementale en matière de droits de la personne s'est développée sensiblement depuis la création, en 1975, de la Commission des droits de la personne. À ce moment, le Québec était toutefois déjà impliqué dans les discussions relatives aux droits de la personne dans le monde et ce, notamment depuis une réunion ayant eu lieu à Victoria, en 1973, en vue de la ratification de pactes internationaux relatifs, d'une part, aux droits civils et politiques et, d'autre part, aux droits économiques, sociaux et culturels.

Au plan multilatéral, le Québec, par le biais de la Commission mais aussi des ministères de la Justice et des Relations internationales, s'intéresse activement aux activités des organisations internationales. Le gouvernement québécois s'est déclaré lié par plusieurs conventions et pactes internationaux signés par le Canada et visant l'élimination de plusieurs formes de discrimination mais également la promotion et l'application des droits de la personne en général. Le Québec dépose d'ailleurs périodiquement, auprès des organisations internationales responsables de l'application des conventions, des rapports sur les mesures internes adoptées pour assurer le respect des engagements pris.

La coopération bilatérale, quant à elle, s'exerce surtout par le biais des relations que la Commission a établies, conformément à son mandat, avec les organismes étrangers qui partagent ses objectifs. De telles relations existent avec les États-Unis, l'Australie et plusieurs pays d'Europe notamment.

Des missions à l'étranger ont d'ailleurs eu lieu en France, en Belgique, en Suisse, en Angleterre et aux États-Unis. Ces missions avaient d'abord pour but la collecte d'information sur les techniques et méthodes de communication de divers organismes ainsi que sur les techniques d'enquête et de protection des droits de la personne en matière de discrimination dans le logement.

1.2.2 La coopération avec les pays en développement

Les pays en voie de développement constituent, parmi les États, une catégorie aux contours élastiques; le cercle est plus grand ou plus restreint selon les fins pour lesquelles on les distingue des pays développés, et les nomenclatures réglementaires des organismes internationaux de financement, de coopération, de commerce, d'assistance, etc. se différencient en conséquence. Pour les fins du présent document, nous incluons arbitrairement dans la catégorie « pays en voie de développement » des pays non couverts dans la rubrique précédente, laquelle comprend les pays de l'OCDE et les pays d'Europe de l'Est. Nous nous référons donc ici à l'ensemble des États de l'Amérique latine et des Caraïbes, à l'Afrique, au Moyen-Orient et à la presque totalité de l'Asie et de l'Extrême-Orient. Il va sans dire que certains de ces États sont dotés de ressource importantes, ou sont de nouveaux pays industrialisés, ou sont même comptés parmi les grandes puissances, telle la Chine.

Les activités de Québécois dans le « tiers monde » à l'intérieur de cadres institutionnels datent de plusieurs générations. L'oeuvre de nos missionnaires est connue. De même dans le secteur technique, dès les années cinquante, dans le cadre du plan Colombo dans le sous-continent indien, des ingénieurs québécois travaillaient par exemple à des projets de développement en hydro-électricité, comme ils allaient le faire plus tard en électrification rurale en Afrique pour le compte des Nations-Unies ou de l'aide bilatérale.

Aucune de ces activités n'avait pour objectif le développement de relations mutuellement bénéfiques entre le Québec et d'autres communautés. Nos missionnaires furent vecteurs d'une certaine découverte culturelle, mais ils avaient d'abord une motivation religieuse. Nos ingénieurs, pour ne parler que de ceux-ci, travaillèrent généralement à titre individuel d'expert au service d'intérêts gouvernementaux ou corporatifs n'ayant peu ou pas de liens avec les institutions québécoises. Mais ils allaient, grâce à leurs activités, acquérir une expérience et une renommée extrêmement précieuses pour l'époque actuelle.

Le Québec en mutation des années soixante s'est mis à s'intéresser à la coopération sur une base collective et le gouvernement lui-même, parmi les autres secteurs, a commencé à s'impliquer. En général, les nouveaux États ont tenu à intégrer toutes les formes de coopération sous une couverture gouvernementale. Les premiers efforts du Québec ont porté vers l'Afrique et ce qui allait devenir la francophonie; ces milieux mobilisent toujours une importante activité.

La vague des indépendances de 1958 à 1962 a fait surgir des entités autonomes, des États qui allaient nécessairement réorienter les contenus et les priorités de leurs relations avec l'extérieur, visant désormais leur profit plutôt que celui des métropoles. Les indépendances n'ont pas par elles-mêmes déplacé les centres de pouvoir dans les relations avec l'Europe, ni altéré sensiblement la puissance de cette dernière. Mais les règles du jeu ont changé, créant ainsi des conditions nouvelles pour l'évolution future des relations. Il y eut dès lors en Afrique des interlocuteurs autonomes, autorisés et détenteurs de richesses ou de potentiels parfois considérables.

Les partenaires désormais multiples allaient redéfinir, par négociation, ce qu'ils considéraient comme relations mutuellement bénéfiques entre anciennes métropoles et anciennes colonies. Mais surtout, ces États ont créé, pour gérer ces relations nouvelles, des structures inter-étatiques, des associations et des organismes internationaux; ou encore, les institutions existantes furent élargies (le Commonwealth). On assista donc à l'institutionnalisation de relations bilatérales et multilatérales, et au développement parallèle d'associations professionnelles, scientifiques et autres.

Le Québec de la révolution tranquille, en même temps, se réaffirmait comme société originale, comme peuple et à ce titre comme partie prenante dans le flux des échanges

internationaux. Monsieur Daniel Johnson parla « d'oxygène international ». Or, la langue française était le signe le plus incontestable de nos affinités avec plusieurs pays étrangers, en même temps qu'un instrument d'élargissement des rapports du Québec avec ces pays.

Peu aguerri à la pratique des relations internationales gouvernementales, démuni des instruments formels de communication et de négociation, absent des clubs, des institutions et des pactes, il était inévitable que le Québec vît dans la francophonie la voie royale de son entrée dans le monde. De leur côté, en effet, la France et la Belgique, ex-métropoles d'une grande partie de l'Afrique, et la plupart des ex-colonies elles-mêmes pour des raisons stratégiques propres, avaient intérêt au développement d'une francophonie comme concept, comme instrument et comme institution.

Les uns et les autres s'intéressaient à l'apport original du Québec. Celui-ci se fit ardent artisan d'une francophonie multilatérale qui ne pouvait que bien l'accueillir et dans laquelle il trouva en effet graduellement sa place de 1961 à 1971. Il faut souligner que tous les gouvernements du Québec depuis la révolution tranquille ont contribué au développement de la présence et de l'apport du Québec en francophonie.

L'accès du Québec à la francophonie se révèle particulièrement important dans le développement de sa coopération avec les pays en développement. En effet, bien que cette communauté comprenne des États développés, elle est néanmoins composée majoritairement de pays en développement et la substantielle coopération multilatérale des organismes francophones est largement axée sur les besoins de ces pays. Pour le Québec, la francophonie constituait donc et représente encore un extraordinaire raccourci vers la coopération avec un ensemble important de pays en développement d'Afrique, du monde arabe, d'Asie et même d'Amérique; et cela, dans toute une série de domaines touchant la culture et le développement. D'où la présentation que nous en faisons plus loin.

Dans les rapports bilatéraux, parallèlement à la structuration des relations avec la France, se développait dans la seconde moitié des années soixante une intense circulation intergouvernementale entre le Québec et l'Afrique francophone, notamment en matière éducative et technique. La volonté québécoise de coopération avec l'Afrique francophone provoquait, à la fin des années soixante, l'apparition d'importants programmes de l'ACDI en direction de cette région. Au début des années soixante-dix, à côté des modestes coopérations qu'il était lui-même en mesure de mener, le gouvernement du Québec s'engagea lui-même dans un certain nombre de projets financés par l'ACDI, dont il assura la réalisation. L'intérêt que le Québec n'a cessé de manifester à l'Afrique et au Maghreb s'est d'ailleurs vu renforcé par l'entrée en force, dans les États surtout francophones mais également anglophones de la région, de firmes québécoises encouragées en partie par les financements des organismes de coopération internationaux ou canadiens.

Largement africaine et francophone dans les années soixante, la relation du Québec avec le tiers monde s'est graduellement élargie. Du côté multilatéral, le Commonwealth offrait déjà certaines ouvertures, notamment vers l'Asie et l'Afrique dite anglophone. Les organismes des Nations-Unies, dans la mesure où ils sont accessibles au Québec, offraient également certaines perspectives plus larges. Au niveau bilatéral, on constate au cours des années soixante-dix une diversification nouvelle en Afrique, une ouverture en direction de l'Amérique latine et une amorce de relations avec l'Asie.

Malgré les moyens très limités dont il a disposé pour sa coopération, le Québec continue d'intéresser vivement ses partenaires du tiers monde. Son histoire et ses dimensions, son expérience des grands développements d'infrastructures et ses secteurs de pointe, la modernisation récente de ses institutions et de ses politiques dans presque tous les domaines, les outils collectifs publics et privés de développement dont il s'est doté, tout cela

fait de lui pour des pays en développement, comme pour bon nombre d'États développés, une source intéressante d'expérience, de compétences et de coopération.

Il faut signaler à cet égard que de très nombreux organismes du gouvernement et du secteur parapublic ont joué et jouent un rôle dans les rapports du Québec avec le tiers monde. Ministères, universités et instituts; sociétés d'État comme Hydro-Québec, organismes comme l'ÉNAP en administration et l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) en hôtellerie, Radio-Québec et le Centre de recherche industrielle du Québec, la liste en serait longue. C'est un phénomène appelé à croître et qui paraît bénéfique pour nos partenaires comme pour le Québec. Les pages qui suivent, qui présentent un échantillonnage des coopérations gouvernementales du Québec avec les pays en voie de développement, ne peuvent malheureusement refléter adéquatement le rôle de tels organismes.

1.2.2.1 La coopération en matière éducative et culturelle

— La francophonie

Nous ferons ici au premier abord une place particulière aux activités réalisées dans le cadre des institutions de la francophonie. Nous regrouperons sous la présente rubrique l'ensemble des activités dans ce milieu, même si elles touchent aussi des domaines, comme celui de la science et de la technologie, normalement répertoriés sous d'autres rubriques. Il paraît en effet impossible de les dissocier ici d'une présentation globale de la coopération francophone intergouvernementale et privée.

La francophonie est un phénomène extrêmement diversifié. Depuis une vingtaine d'années sont nées successivement l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) en 1961, l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) et la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN) en 1968, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFEJES) et la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) en 1969, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970. On ne compte plus aujourd'hui les associations réunissant les francophones par secteur d'activité professionnelle ou de fonction, (journalistes, historiens et géographes, juristes, sociologues, éditeurs, écrivains, économistes etc.). L'Association internationale des maires francophones (AIMF) créée en 1979 et le Conseil international des radio-télévisions d'expression française (CIRTEF), en 1978, sont parmi les plus récentes.

i) L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

L'Agence de coopération culturelle et technique est l'organisation internationale la plus structurée et la plus représentative de la francophonie. Regroupant trente États membres, sept États associés et deux gouvernements participants dont le Québec, elle « a pour fin essentielle l'affirmation et le développement entre ses membres d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la formation, à la culture, aux sciences et aux techniques et, par là, au rapprochement des peuples ». (Charte, art. 1). La coopération multilatérale, pratiquée par l'intermédiaire de l'ACCT, lie selon les programmes et les opérations, des pays du Nord et des pays du Sud (coopération verticale) ou des pays du Sud entre eux (coopération horizontale), toutes les actions, qu'elles soient de caractère éducatif, culturel, scientifique ou technique, ayant en vue le développement des peuples francophones.

Le Québec a joué un rôle significatif dans la création de l'Agence, auquel il a fourni son premier Secrétaire général dans la période 1970-1973. Il continue depuis à détacher des fonctionnaires au sein du Secrétariat.

L'ACCT est sans contredit au coeur de la coopération multilatérale entre gouvernements francophones. L'Agence suscite d'une part d'importantes concertations entre ministres francophones dans toutes sortes de secteurs (science, culture, agriculture, bientôt communications, etc.). À la lumière de ces concertations, ses instances définissent les orientations et programmes de coopération agréés par les membres. Son Secrétariat assure par la suite en liaison avec les États, la mise en oeuvre de ces programmes. Cette programmation, substantielle, vise aussi bien la culture que le développement, la science que l'éducation et la langue.

Le Québec prend part aux divers programmes de coopération mis en oeuvre par l'Agence. On peut énumérer quelques-unes de ses actions récentes les plus significatives, illustrant la nature des nombreuses actic s de l'Agence et le rôle du Québec.

Des dizaines de Québécois ont participé à des stages de perfectionnement, organisés par l'École internationale de Bordeaux à l'intention de cadres des pays membres sur des sujets ayant des incidences sur le développement, quelques autres Québécois ayant été mis à contribution lors de ces stages ou séminaires à titre de ressource. Par ailleurs, le gouvernement à réalisé, conjointement avec le gouvernement canadien et celui du Nouveau-Brunswick, un stage sur la gestion agricole, qui a réuni à l'Institut coopératif Desjardins à Lévis, du 13 septembre au 1er octobre 1982, des cadres provenant d'une vingtaine de pays et qui a donné naissance à un volumineux rapport, intitulé « Gestion agricole, gestion appropriée et besoins ruraux ». D'un autre côté, les ministères québécois concernés ont fait un apport substantiel aux travaux préparatoires à deux conférences de ministres des pays francophones, portant l'une sur la politique scientifique et l'enseignement supérieur et l'autre, sur la communication. Enfin, à la demande de l'Agence, le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) a effectué une analyse concernant un projet de constitution d'une base de données informatisées, à l'intention des petites et moyennes entreprises agro-alimentaires des pays membres.

Pour sa part, l'Agence a fait participer, pour la troisième année consécutive des groupes d'artistes d'autres pays membres au Festival d'été de Québec, contribuant ainsi à donner à cette manifestation une dimension internationale francophone.

En outre, le gouvernement du Québec apporte un soutien financier au Programme spécial pour le développement (PSD) pour la coopération économique, sociale et culturelle qui est mis en oeuvre depuis 1977 sous l'égide de l'ACCT, grâce à des contributions volontaires, en vue de répondre aux requêtes des États n'entrant pas dans le cadre des programmes d'action de l'Agence. À ce titre, le Québec est membre du comité chargé d'examiner l'activité du Programme spécial de développement.

Le Québec est aussi engagé dans des activités liées à l'ACCT par des voies intermédiaires, telles que celles du Conseil international des radio-télévisions d'expression française (CIRTEF) et du Conseil international de recherche et d'étude linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA).

Le premier de ces conseils, créé à Montréal en 1978 sous l'impulsion de l'Agence et ayant siège à Genève, a pour mission de relier les organismes de radio-télédiffusion utilisant la langue française dans leur programmation, en vue de susciter la collaboration entre eux, notamment, par l'échange de productions et la coréalisation d'émissions ainsi que pour la formation du personnel.

ii) La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN)

La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française[1] a tenu sa 35e session annuelle à Port-au-Prince (Haïti) du 6 au 10 décembre 1982. Cette conférence permet aux ministres des échanges de vues sur l'évolution et les problèmes de l'éducation. Ils dégagent également certaines orientations en matière de coopération, orientations dont tient compte l'ACCT dans ses substantielles activités éducatives. Enfin, la conférence retient certaines actions que réalisent les États membres dans le cadre de la CONFEMEN.

Elle a décidé, par exemple, de reconduire en 1983 l'action qu'elle avait entreprise plus tôt sur les trois thèmes suivants: enseignement des sciences particulièrement au niveau primaire, promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs et rapport formation / production dans le secteur rural et artisanal. Des séminaires ont eu lieu en 1982 sur chacun de ces thèmes, respectivement à Ouagadougou (Haute-Volta), à Paris et à Ziguinchor (Sénégal). Le Québec a participé à leurs travaux dans chaque cas. Il a été associé de près à la réflexion sur la méthodologie de l'enseignement des sciences au niveau primaire, et il a assumé la maîtrise d'oeuvre de la réalisation du « bilan et inventaire des expériences et concertation internationales », concernant la promotion et l'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs; la première tranche du rapport a été déposée lors de la réunion de Port-au-Prince. Le Québec a accueilli en 1983 un atelier chargé de préparer un programme-cadre pour la formation initiale et continue des maîtres pour l'enseignement des sciences au niveau primaire.

Le Conseil africain et mauricien pour l'enseignement supérieur (CAMES), qui est une institution spécialisée de la CONFEMEN, a tenu également en même temps que celle-ci, sa 35e session annuelle à Port-au-Prince en décembre 1982.

Le CAMES réunit 15 pays africains[2] et l'Île Maurice, et bénéficie du concours de quatre gouvernements contributeurs, soit ceux de la France, de la Belgique, du Canada et du Québec. Son objectif premier est de favoriser la compréhension et la solidarité universitaires entre les États membres, de manière à créer un climat de coopération culturelle et scientifique permanente entre les États. Ses quatre grands programmes sont regroupés autour des points suivants: le Comité consultatif général et les comités techniques spécialisés; les concours d'agrégation (agrégation de médecine humaine, vétérinaire et pharmacie et agrégation des sciences juridiques, économiques et de gestion); la pharmacopée africaine et la médecine traditionnelle; les équivalences des diplômes délivrés dans les pays membres et leur reconnaissance.

Le Québec participe activement aux activités de la CONFEMEN et du CAMES. Il détache un fonctionnaire auprès du secrétariat conjoint de la CONFEMEN et de la CONFEJES, le Secrétariat technique permanent (STP), à Dakar.

---

1 Les adhérents de la CONFEMEN sont les mêmes que ceux de la CONFEJES; ils sont 26 (Belgique, Bénin, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée (Conakry), Haïti, Haute-Volta, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice (Île), Niger, Québec, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Tchad, Togo, Zaïre).

2 Y adhèrent: le Bénin, le Burundi, le Camaroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Haute-Volta, le Mali, l'Île Maurice, le Niger, la République Centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad et le Togo.

iii) La conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES)

La 13e conférence annuelle des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française a eu lieu à Paris du 10 au 14 janvier 1983. Comme la CONFEMEN, cette conférence favorise les échanges entre ministres et la définition d'orientations de coopération. Elle entreprend aussi certaines actions propres de coopération.

Elle a retenu pour 1983 les thèmes suivants: les expériences nationales concernant l'action d'insertion des jeunes dans les circuits de production et la contribution des institutions socio-éducatives au développement des activités physiques et sportives. La délégation québécoise a pris une part très active à la session de 1983, y soumettant quatre propositions qui reçurent un accueil favorable de tous ses partenaires. On peut les évoquer pour illustrer l'activité de la Conférence et les contributions du Québec: tenue d'un séminaire sur la formation des cadres sportifs, techniques et administratifs, comme suite à une réunion tenue au Québec en 1982; création et financement d'une commission chargée d'élaborer un programme d'action visant la formation des cadres supérieurs; organisation, dans divers pays, de sessions d'étude devant porter sur l'intégration de l'éducation physique et sportive dans le milieu scolaire, à la lumière d'une charte proposée par le Québec; création et financement d'un groupe de réflexion visant à dégager des projets, y compris d'échanges, à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse en 1985.

La francophonie intergouvernementale représente pour le Québec un point de rencontre culturel, technique, économique et social à la fois et extrêmement avantageux, avec une vaste communauté transnationale. Ainsi participe-t-il pleinement, par l'entremise de très nombreuses entités ou personnes, au niveau privé comme public, aux coopérations en question. Il est un des principaux contributeurs au budget de chacune des organisations gouvernementales francophones.

En ce qui concerne l'avenir des institutions de la francophonie le Québec s'est associé de façon approfondie à la réflexion amorcée par le Secrétariat de l'Agence en 1982, sur les perspectives de l'ACCT pour la deuxième décennie de son existence. Il contribue étroitement aussi aux travaux des comités ad hoc, constitués respectivement par la CONFEMEN et la CONFEJES lors de leur dernière session, en vue d'étudier leur mécanisme de fonctionnement et leurs relations, notamment avec l'ACCT, pour l'harmonisation de leur programmation et de leur action. Il continue également à porter une attention soutenue au projet de conférence des chefs d'État et de gouvernement francophones.

— Les associations

L'action du Québec en francophonie s'exerce aussi par l'intermédiaire des associations internationales privées qui visent la collaboration entre communautés de langue française dans des secteurs dont plusieurs sont déterminants pour leur développement.

Au premier rang de ces organismes, le Québec place l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), dont le siège est à Montréal, et qui regroupe cent trente institutions francophones d'enseignement universitaire et divers départements d'études françaises un peu partout à travers le monde. La coopération privilégie avec ces derniers les questions de langue et de civilisation, tandis que les universités francophones développent des programmes de coopération dans de multiples secteurs scientifiques.

Outre ses programmes réguliers, l'AUPELF réalise des interventions spéciales grâce au Fonds international de Coopération universitaire (FICU). Il ne nous appartient pas ici

d'aborder en détail les activités de nos universités. Qu'il suffise de rappeler que le gouvernement du Québec accorde annuellement une subvention importante de fonctionnement à l'AUPELF ainsi qu'un concours financier au FICU pour la réalisation des actions de coopération. En outre, il détache depuis quelques temps un fonctionnaire comme conseiller auprès du Secrétaire général. Le gouvernement du Québec est représenté, en qualité de contributeur, au comité de gestion du FICU.

Le ministère des Relations internationales a également consenti un effort financier, au cours du dernier exercice, en faveur de certaines associations et initiatives internationales, dont le rôle est jugé bénéfique pour la communauté francophone, en vue soit d'accroître leurs moyens d'action soit, pour celles qui sont issues récemment du milieu québécois, de faciliter leur mise en place et l'organisation de leur activité. On peut citer, parmi les premières, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), l'Association francophone d'accueil et de liaison (AFAL) et la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (LISULF). Il convient de mentionner, parmi celles issues récemment du milieu québécois, l'Association internationale des aînés (AIFA) et la Fédération internationale des écrivains de langue française (FIDELF).

Dans la plupart de ces cas, l'apport gouvernemental permet à un nombre croissant d'organismes et de personnalités du Québec d'établir des rapports de collaboration avec des francophones d'autres pays. Il reste cependant encore un travail considérable à accomplir, avant que tous les milieux susceptibles d'être impliqués dans cette coopération, notamment dans le monde de l'enseignement et de la recherche, y participent pleinement.

— Les affaires éducatives

Le ministère de l'Éducation a été amené à entretenir des rapports suivis avec un certain nombre de pays d'Afrique sub-saharienne. D'autre part, il a été amené à engager des relations particulières, et prometteuses, avec certains pays du monde arabe; au premier chef, avec ceux du Maghreb, et plus spécialement avec l'Algérie et le Maroc. Ce pourrait être également le cas avec le Liban, si les malheureux événements que l'on sait ne rendaient pratiquement impossible à l'heure actuelle toute forme de coopération suivie dans ce domaine.

Un troisième groupe de pays qui représente soit à court, soit à moyen terme, un intérêt particulier pour le ministère de l'Éducation, est l'Amérique latine: le Mexique semble devenir à cet égard un interlocuteur de premier plan. Il peut en aller de même pour le Venezuela. Cela pourrait être vrai également pour d'autres pays d'Amérique latine avec lesquels des contacts ont pu être établis au cours des dernières années ou des derniers mois, par exemple par le biais d'organisations non-gouvernementales comme l'Organisation universitaire interaméricaine (OUI). Le ministère de l'Éducation et le ministère des Relations internationales ont aussi joué un rôle instrumental dans l'établissement de communications nouvelles entre l'Union des universités d'Amérique latine (UDUAL) dont le siège est à Mexico et certaines universités québécoises.

Outre les relations avec les organismes internationaux, deux programmes importants du ministère de l'Éducation du Québec ont un impact certain sur la coopération avec les pays en voie de développement. Le programme de « bourses d'excellence » permet chaque année à plus de 80 étudiants d'une trentaine de pays de poursuivre au Québec des études de 2^{e} et de 3^{e} cycle; ces étudiants sont présentés par les gouvernements des pays bénéficiaires, et choisis par le ministère de l'Éducation du Québec.

D'autre part, 3650 autres étudiants bénéficient d'une bourse dite d'exemption, qui réduit leurs droits de scolarité à la valeur déboursée par les étudiants québécois (les autres étudiants étrangers doivent chacun débourser presque huit (8) fois plus, soit environ 60% des

frais encourus réellement par l'université). Une trentaine de pays, en grande majorité des pays en développement, ont négocié à cet effet des ententes de réciprocité spécifiques avec le ministère de l'Éducation du Québec et le ministère des Relations internationales. La plupart de ces ententes prévoient que les étudiants doivent être présentés par les autorités du pays bénéficiaire, ce qui favorise une plus grande conformité aux priorités nationales.

De leur côté, nos étudiants peuvent depuis peu bénéficier de bourses importantes offertes spécifiquement aux étudiants québécois par les gouvernements de Chine, d'Algérie et du Mexique, pour des études supérieures spécialisées dans ces pays.

Le ministère de l'Éducation participe aux réunions de concertation gouvernementale Québec-Mexique; une coopération organisée existe également avec la Chine. Il a conclu aussi directement pour sa part des accords avec l'Algérie et le Maroc qui constituent un véritable cadre général de coopération. Par ailleurs, la présence de nombreux étudiants étrangers dans nos institutions a suscité la mise sur pied par le ministère de l'Éducation du Service québécois d'accueil aux étudiants étrangers (SQAEE), dont le rôle principal consiste à assurer l'information et l'accueil et à faciliter l'intégration dans le milieu québécois.

Le ministère de l'Éducation a aussi suscité l'an dernier la création de la Société pour l'exploitation des ressources éducatives du Québec (SEREQ) qui a pour objectif de conquérir une part aussi importante que possible du marché mondial des produits éducatifs et de l'ingénierie éducative, pour le bénéfice des sociétés privées québécoises.

Le ministère des Relations internationales dispose d'un programme léger de bourses « à frais partagés« qui soutient chaque année une dizaine de boursiers, selon des besoins exprimés par les autorités étrangères. Dans ce type de programme, le Québec défraie la scolarité universitaire proprement dite et offre la couverture médicale, tandis que le pays bénéficiaire assume tous les autres frais. Il faut noter que de tels programmes se réalisent en consultation avec le ministère de l'Éducation.

Les cégeps sont aussi impliqués dans la coopération avec les pays en voie de développement, quoique plus rarement. Il existe actuellement un programme de mise sur pied de cours techniques dans les secteurs de sciences infirmières et du textile avec le réseau mexicain. En techniques de la communication, des formateurs du secteur de la santé de Tunisie se forment au Québec, avec une contribution financière de la Banque Mondiale. Dans le domaine de la littérature, un spécialiste nigérian donnait l'an dernier une série de conférences sur la littérature africaine dans nos cégeps et universités.

Des pourparlers sont en cours sur la question de la formation technique et professionnelle avec d'autres pays, dont le Brésil, où s'amorce aussi une coopération dans la didactique des disciplines scientifiques. La technologie éducative a fait l'objet d'un séminaire pour administrateurs et spécialistes en 1983 en Algérie, conformément aux engagements souscrits par les deux gouvernements dans le cadre d'un procès-verbal signé la même année.

L'apprentissage et l'enseignement des langues, et en particulier du français, fait l'objet de divers échanges évoqués plus loins. Il suffit ici de faire état de larges coopérations en milieu francophone. Avec l'Amérique latine, stages de formation et échanges de toutes sortes vont se multipliant. En Asie, la coopération avec la Chine intègre des échanges de professeurs de chinois et de français, à Montréal et à Beijing. La coopération entre les instituts concernés est indispensable en vue de la formation complémentaire de spécialistes coopérant dans d'autres domaines. Par ailleurs, le Centre d'études Est-asiatiques de l'Université de Montréal bénéficie d'un appui gouvernemental dans l'enseignement du japonais.

De façon générale, on peut prévoir une croissance importante à court terme de la coopération en éducation avec le Maroc, l'Algérie, le Mexique, le Venezuela et le Brésil, dans des cadres de relations bilatérales entre autorités gouvernementales et avec la collaboration du secteur parapublic.

Par ailleurs, le Québec réalise depuis quelques années d'importants programmes réalisés en Afrique conjointement avec l'ACDI. Cette collaboration était rendue nécessaire par le fait que les ressources techniques et humaines provenaient essentiellement du Québec et que leur mobilisation devait se faire de façon ordonnée, sans nuire à nos propres institutions. La plupart des programmes menés conjointement en Afrique sous les auspices de l'ACDI sont actuellement en phase de désengagement. Les budgets consacrés aux divers projets sont passés, de l'exercice 1982-1983 à celui de 1983-1984, de 3,3 à 1,1 millions de dollars. Subsistent actuellement des programmes reliés au développement de l'hôtellerie en Côte d'Ivoire et au Collège Polytechnique universitaire (CPU) au Bénin.

— Les affaires culturelles

L'événement le plus marquant dans le domaine des affaires culturelles fut, et on peut même le qualifier d'historique d'un point de vue québécois, la « Superfrancofête » tenue à Québec en 1974, avec la participation de plus de vingt pays majoritairement africains. L'impact culturel au Québec est difficile à évaluer, mais, si cela peut être un indice, les agences de voyage ont observé une très nette augmentation des voyages privés de Québécois vers l'Afrique dans les années suivantes.

Les organismes multilatéraux, tels l'ACCT, sont le principal canal d'échanges avec l'Afrique. L'impact profond de l'industrialisation, des communications et du tourisme contemporain sur les arts traditionnels, l'artisanat et le folklore préoccupent avec raison la plupart des pays en développement. La plupart d'entre eux font des efforts systématiques pour, si l'on peut dire, intégrer la modernité sans y perdre leur âme. La dilapidation du patrimoine national, qui parfois se résume carrément au pillage, a commencé au siècle dernier mais c'est seulement maintenant que des mesures concrètes sont tentées, et qu'on travaille laborieusement au sein des organismes internationaux pour essayer d'arriver à des conventions applicables.

À l'occasion de la conférence MONDIACULT de l'UNESCO en 1982 une délégation ministérielle dirigée par le titulaire du ministère des Affaires culturelles s'est rendue à Mexico. Outre leur participation à cette importante conférence, les membres de la délégation ont pu rencontrer leurs homologues du Mexique et d'autres pays en développement.

Le Québec participe régulièrement à la Foire internationale du livre, et à celle du livre pour enfants et adolescents de Mexico; des pourparlers pour des traductions sont en cours. Il semble que le public soit particulièrement intéressé aux livres pratiques et techniques. Ce sont ces livres qui sont traduits par des maisons d'édition espagnoles et mises en marché par elles en Amérique latine.

La prestation de services et parfois l'attribution de subventions par le gouvernement joue un rôle important à l'occasion d'événements de ce genre. C'est le cas pour la participation d'équipes de pays en voie de développement au Concours international de sculptures sur neige de Québec, pour ne citer qu'un exemple. Car il n'est pas rare que de telles participations ne soient possibles que par des démarches officielles auprès du gouvernement du pays envoyeur.

Le soutien gouvernemental à l'organisation d'expositions ou à la publication de numéros thématiques de revues spécialisées permet aux intervenants non-gouvernementaux d'amorcer une coopération internationale fructueuse.

Il faut souligner enfin que le gouvernement organise au moment opportun, des « semaines du Québec », parfois associés à la fête nationale, qui amènent à l'étranger conférenciers, artistes, oeuvres de cinéma et autres produits culturels. Le réseau international du gouvernement diffuse par ailleurs des bulletins périodiques d'information qui font état entre autres des réalités culturelles québécoises.

— La coopération linguistique

La coopération linguistique avec nos partenaires du Tiers-Monde répond à deux types de besoins évoqués précédemment. D'une part, elle vise à favoriser les échanges concernant les politiques nationales et les problèmes scientifiques et techniques que posent les questions de langue dans chaque État. D'autre part, un autre type de coopération linguistique, multilatérale, régionale ou bilatérale, concerne la situation du français à l'échelle internationale comme vecteur de développement en matière économique et culturelle.

En raison des diverses législations, instruments et travaux réalisés par ses gouvernements au cours des ans dans ce domaine, le Québec est bien placé pour dialoguer à ce sujet avec ses partenaires du Tiers-Monde. C'est ainsi que l'OLF et le CLF en particulier ont établi des liens fructueux avec leurs vis-à-vis, dans des régions comme l'Afrique francophone, le Maghreb et l'Amérique latine. Soucieux d'un meilleur équilibre international en matière tant linguistique que culturelle et économique, respectueux des valeurs linguistiques et culturelles des autres États, le gouvernement est ouvert à des échanges qui s'étendent du français aux langues latines et aux diverses langues nationales.

En ce qui concerne la situation internationale du français et l'accès au développement scientifique, technique, économique et culturel par le truchement de la langue française, les coopérations avec les pays en voie de développement prennent des formes diverses. Elles peuvent viser la linguistique elle-même; par exemple, au sein du Conseil international de recherche et d'étude linguistique fondamentale et appliquée (CIRELFA) ou par voie de travaux réalisés avec le Conseil international de la langue française (CILF) ou dans d'autres contextes. En ce qui concerne le CIRELFA, il a été institué par la Conférence générale de l'ACCT, en 1979, en vue de favoriser la coordination et le développement de recherches relatives aux problèmes linguistiques des pays membres. Son siège est établi à Montréal et son secrétaire est un fonctionnaire québécois, dont les services sont prêtés par le gouvernement du Québec.

Le Québec s'intéresse encore aux questions de langue par voie des coopérations dans le domaine des communications, des médias, de l'audio-visuel. Il est associé au Conseil international des radio-télévisions d'expression française (CIRTEF), organisme inspiré par l'ACCT. La Société de radio-télévision du Québec, qui est membre du CIRTEF au titre du Québec, bénéficie d'une aide financière du gouvernement pour participer aux programmes du Conseil. Elle s'est ainsi associée à la Société de radio-télévision du Sénégal pour participer, en 1982, au prix CIRTEF en coproduisant une émission. De plus, au sein de l'ACCT, le Québec contribue activement à la préparation de la première Conférence des ministres francophones des Communications. Les programmes de l'ACCT comportent d'ailleurs, depuis longtemps, des expériences et des diffusions d'information sur le rôle de l'audio-visuel, des médias et des communications, dans l'éducation notamment.

Un troisième type de coopération avec les PVD dans ce secteur touche l'enseignement de la langue française et la formation des formateurs. Ce secteur a tôt fait l'objet de

coopérations bilatérales avec l'Afrique. Du côté de l'Amérique latine, un effort particulier a été entrepris plus récemment. Depuis cinq ans, environ 70 professeurs latino-américains du français d'une dizaine de pays viennent à tour de rôle, chaque année, faire un stage intensif spécialement organisé à leur intention à l'université Laval. Par ailleurs, l'Association québécoise des écoles de français (10 cégeps et universités donnant des cours intensifs) s'est tournée vers le marché latino-américain, soutenue en cela par le gouvernement et les délégations du Québec. L'accroissement du nombre des élèves de cette région inscrits aux cours d'été est très net depuis trois ans. Des coopérations s'amorcent également en Asie. Elles ont donné lieu, notamment entre la Chine et le Québec, à des échanges de professeurs de chinois et de français et à des coopérations interinstitutionnelles.

Au niveau multilatéral, la Conférence des ministres francophones de l'Éducation (CONFEMEN) est également un lieu de concertation dans ce domaine, les programmes éducatifs de l'ACCT assurant un relais au niveau de la coopération. La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), présentement présidée par un Québécois, constitue également un excellent relais privé de coopérations multilatérales et reçoit l'appui du gouvernement.

Enfin, en ce qui concerne le domaine scientifique et technologique, les conférences des ministres de la politique scientifique, sous l'égide de l'ACCT, fournissent au Québec l'occasion d'actions conjointes concernant par exemple l'accès en français aux données scientifiques mondiales et touchant le problème des publications scientifiques de langue française.

Pour nos partenaires du Tiers-Monde comme pour le Québec, la coopération linguistique visant le français et les langues nationales répond à des impératifs non seulement de développement culturel et d'identité, mais également à des intérêts prioritaires reliés aux possibilités de développement scientifique, technique et économique dans le monde d'aujourd'hui et de demain. L'élargissement rapide des perspectives de coopération, le vif intérêt manifesté par les secteurs privé et parapublic, la multiplication des clientèles étrangères intéressées aux services québécois dans ce domaine laissent prévoir le besoin de moyens accrus dans ce secteur de coopération, qui se révèle de plus en plus significatif et rentable tant pour le Québec que pour ses partenaires.

1.2.2.2 La coopération dans le domaine du développement social

Les relations du Québec avec les pays en développement dans le domaine de la santé et des affaires sociales sont d'abord caractérisées par le fait qu'elle ont cours surtout dans le cadre d'organisations internationales multilatérales. C'est ainsi que le gouvernement participe à certains travaux de l'ACCT, de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'Organisation panaméricaine de la Santé.

On notera par ailleurs que le gouvernement assure l'accueil d'une dizaine de médecins-résidents libanais en stage dans nos hôpitaux. Les prochains projets prévoient des ouvertures vers la Tunisie, Israël, Cuba, la Chine et le Mexique. Le Québec participe également au développement d'un centre de cardiologie à Sousse en Tunisie.

De son côté, la Commission de la santé et de la sécurité au travail a amorcé une coopération importante avec plusieurs pays africains et le Mexique. Treize stagiaires ivoiriens ont terminé leur séjour au Québec en janvier 1983. La Commission a également prêté des services d'experts à plusieurs États.

1.2.2.3 La coopération dans le domaine du développement économique

La coopération économique entre le Québec et les pays en voie de développement se traduit généralement par des activités de formation et de perfectionnement, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler les « grands projets » d'infrastructure; techniciens et professionnels des pays en développement sont accueillis au Québec, alors que professionnels et fonctionnaires québécois se rendent dans ces pays.

Le gouvernement organise au Québec des stages de spécialistes chinois en agriculture et autres domaines de la science et de la technologie, visant à familiariser ceux-ci avec les compétences du Québec, et par là, à ouvrir les perspectives de ventes de biens et services. Hydro-Québec gère son propre service de stages et y accueille régulièrement des ingénieurs d'organismes publics étrangers. Dans le cadre des activités d'un consortium minier québécois (Société de développement industriel, Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et le groupe SNC) mis sur pied pour réaliser un important projet au Pakistan, la SOQUEM a récemment formé en stage ici trois spécialistes pakistanais. Dans le même domaine, le Québec conduit depuis douze ans avec la Côte d'Ivoire un programme de formation d'ingénieurs miniers et géologues.

Dans le domaine de la foresterie, des spécialistes du ministère de l'Énergie et des Ressources et du secteur privé ont tenu l'an dernier à Mexico, pour les entreprises et les hauts-fonctionnaires mexicains, un important séminaire sur la productivité dans l'industrialisation et la commercialisation du bois. Pour sa part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a amorcé une coopération avec le même pays dans le domaine de l'élevage des bovins et la production laitière. Avec la Corée du Sud, l'horticulture fait aussi l'objet d'échanges.

La coopération en éducation avec l'Algérie a amené la visite en mars 1983 d'une délégation de l'Office des presses universitaires d'Algérie, venue jeter les bases d'une coopération commerciale impliquant le monde québécois de l'édition scientifique. Ce pays a déjà acheté ici pour quelque 250 000 dollars de livres scientifiques.

Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour sa part a, en 1983, organisé à l'École internationale de Bordeaux un séminaire sur la création de la petite et moyenne entreprise, auquel ont participé des représentants d'une vingtaine de pays africains. Le Bureau de normalisation du Québec quant à lui, répond régulièrement à des demandes d'information spécialisée provenant d'Afrique, d'Asie et de pays arabes. Il a de plus accueilli des stagiaires du Sénégal et de la Côte d'Ivoire.

Pour ce qui est du développement du tourisme et de l'hôtellerie, l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec a coopéré depuis plusieurs années avec des pays en développement, dont le Mali, la Côte d'Ivoire et la Syrie, et plus récemment avec Haïti, Cuba et le Venezuela. Des accords prévoient également une coopération avec le Sénégal, la République Centrafricaine et Madagascar, ainsi qu'avec l'Algérie.

Essentiellement, la coopération dans le domaine du tourisme avec ces pays est centrée sur la formation de formateurs, l'implantation de programmes d'études, la formation des adultes et la formation dans les entreprises. L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec fournit également le matériel didactique en audio-visuel, cassettes, livres spécialisés; certaines entreprises québécoises ont recueilli des contrats de fourniture d'équipement hôtelier dans le cadre de cette coopération.

1.2.2.4 La coopération dans le domaine de la science et de la technologie

Cette coopération est souvent occultée derrière la coopération éducative en raison de la nature des institutions en cause ou des doubles fonctions des chercheurs et des enseignants universitaires. D'ailleurs, elle est largement réalisée par le secteur parapublic et les universités, et il en est fait état dans d'autres parties de ce document. Toutefois, cette coopération est souvent soutenue par le gouvernement, notamment dans le cadre d'ententes (Algérie, Maroc, Chine, Venezuela, etc.) ou par une concertation régulière avec d'autres gouvernements (par exemple avec le Mexique). Le gouvernement peut encore aider les institutions québécoises par le biais d'une assistance directe dans l'identification des interlocuteurs compétents, la négociation et l'avalisation des projets, ou même par l'aide au financement de certaines phases critiques dans le développement des projets (rencontres d'évaluation et de renégociation des maîtres d'oeuvre).

La question de la foresterie et de la prévention des feux de forêt a amené plusieurs experts québécois des secteurs public et privé en Amérique latine et en Afrique. Ceci amène des retombées comme, par exemple, l'achat de produits québécois ou la location d'appareils CL215. De nombreuses opérations de ce type sont réalisées dans le domaine de l'énergie (hydro-électricité, génie nucléaire).

Les mathématiques appliquées font l'objet depuis huit ans de projets conjoints de recherche et d'échanges de scientifiques avec le Mexique, et une coopération suivie est engagée au niveau universitaire dans la recherche en tourisme. Ce sont là parfois des domaines inattendus, tout comme leur portée pratique insoupçonnée.

Le gouvernement, par les canaux et mécanismes ci-haut mentionnés, est associé à la réalisation de recherches et de transferts de technologie dans des domaines aussi variés que le génie chimique, la géodésie, les biotechnologies (vaccins) la médecine vétérinaire et l'agronomie, la technologie agro-industrielle, la santé publique, la géographie, la géologie, et la géophysique, l'informatique, l'exploration minière, la bibliothéconomie spécialisée, l'histoire, la linguistique, l'architecture, les transports, les sciences administratives, etc.

Le gouvernement favorise l'échange de stagiaires et la participation à certains congrès ou colloques, lorsqu'il y a prestation de la part des spécialistes québécois. Il faut mentionner aussi l'intérêt de plusieurs pays en développement pour le fonctionnement et les travaux du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Par ailleurs, une coopération est amorcée avec l'ACCT en matière de gestion des politiques scientifiques.

Cas particulier analogue aux trois programmes mentionnés à la rubrique « éducation », le Québec est associé à l'ACDI et au gouvernement de Haute-Volta dans un important programme de forage de puits (eau potable) en Haute-Volta.

1.2.2.5 La coopération dans les autres secteurs

L'Assemblée nationale participe à des activités qui intéressent les parlementaires du Commonwealth et à l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Dans le cadre de celle-ci, l'Assemblée a organisé en 1981 une mission dirigée par son président au Sénégal; une coopération entre assemblées s'est amorcée dont l'objectif est de moderniser la réalisation du Journal des Débats sénégalais.

En matière de justice, il existe un accord d'entraide judiciaire entre le Québec et le Venezuela. La Sûreté du Québec a, selon les besoins, en collaboration avec d'autres instances compétentes, des relations fonctionnelles avec les corps policiers de certains pays en voie de développement, entre autre en Amérique latine.

Le ministère de la Justice s'implique activement dans la question de l'enlèvement international d'enfants, et dans les conventions internationales connexes; la question intéresse aussi le ministère des Affaires sociales car les enlèvements (au sens large) font parfois partie de certains systèmes illégaux d'adoption, en particulier dans les pays en développement.

L'administration publique fait aussi l'objet d'une coopération importante impliquant le gouvernement, l'École nationale d'administration publique (ENAP), et des pays d'Amérique latine ou d'Afrique. Ces programmes donnent naissance à des séminaires pour la formation du personnel de cadres et d'administrateurs intermédiaires et à des activités de recherche comparée.

Le Bureau de la statistique du Québec effectuait pour sa part, en début de 1984, une mission d'information sur le développement et l'exploitation de modèles macro-économétriques dans l'administration mexicaine, actuellement en réforme. Dans le même pays, la gestion des transports urbains a également fait l'objet d'une coopération.

Les pays en voie de développement sont fortement concernés par la difficile question des langues du fait de la grande variété des groupes ethnico-linguistiques qui vivent sur leurs territoires. Ces politiques sont orientées par un cadre constitutionnel dans la majorité des États. Elles font l'objet de législations et de réglementations touchant particulièrement l'administration publique, le travail, les communications et l'enseignement.

Le Québec contribue, sous des formes variées, aux secours d'urgence internationaux lors de grandes catastrophes: ces dernières années, par exemple, des contributions en nature et en argent ont été dirigées vers l'Amérique latine, le Maghreb, le Moyen-Orient et l'Afrique sub-saharienne dans le cadre de cette politique.

1.2.2.6 Les concentrations géographiques

Dans l'ensemble des pays en voie de développement et des pays nouvellement industrialisés hors d'Europe, c'est en Afrique et en Amérique latine que la coopération gouvernementale est active.

En Afrique, cette coopération se concentre au Maghreb et en Afrique occidentale et centrale francophone. Cette coopération a débuté et s'est renforcée avec l'Agence de coopération culturelle et technique et les autres organismes multilatéraux francophones qui lui sont apparentés (à travers l'ACCT, il y a toutefois des contrats indirects avec quelques participants du Proche-Orient, d'Asie et de l'Afrique lusophone, ex-colonies portugaises).

La coopération bilatérale existe en matière éducative avec la plupart des membres de l'ACCT; mais c'est avec l'Algérie, qui n'en est pas membre et le Maroc, la Tunisie, la Côte d'Ivoire et le Sénégal qu'elle a incontestablement le plus d'ampleur.

Au Moyen-Orient, les difficultés socio-politiques ont ralenti les quelques tentatives amorcées. Quant à l'Asie, la distance géographique, culturelle et linguistique explique sans doute l'absence de coopération gouvernementale jusqu'à maintenant, alors que débutent des rapports avec la Chine.

En Amérique latine, le développement de la coopération a été stimulé de façon notable par l'établissement des délégations du Québec. L'exemple du Mexique est probant, alors que la coopération a continué de progresser en dépit de la grave crise économique. Les activités de coopération se consolident déjà au Venezuela et s'amorcent de là et de Québec vers le Brésil et, dans les pays andins, en particulier vers la Colombie.

Il est significatif toutefois de constater que pour l'ensemble des pays en voie de développement, la présence gouvernementale est essentiellement assurée par les délégations du Québec. Or, le personnel employé par celles-ci en Afrique, en Asie (à l'exception du Japon) et en Amérique latine ne représente que 10% de l'ensemble des employés du gouvernement du Québec oeuvrant dans les délégations. Le nombre de voyages de fonctionnaires vers les pays en développement représente une quantité encore plus faible de l'ensemble des déplacements internationaux de fonctionnaires du Québec.

1.2.3 Les modes d'intervention gouvernementale à l'étranger

Les pages qui précèdent ont fait état des interventions gouvernementales dans le domaine de la coopération internationale. Les moyens auxquels le gouvernement a recours pour atteindre ses objectifs internationaux sont, comme on l'aura constaté, très diversifiés.

Il paraît indiqué avant de conclure ce chapitre d'examiner brièvement les modes d'intervention gouvernementale à l'extérieur, à la lumière des activités menées depuis une vingtaine d'années par le gouvernement et les intervenants non gouvernementaux.

Nous aborderons successivement, dans le cadre de cet examen, les structures gouvernementales, les ententes et les accords de coopération, le soutien aux intervenants non gouvernementaux, la participation aux activités des institutions multilatérales, les diffusions des réalités québécoises et la coopération fédérale-provinciale, les missions et stages, et le réseau de représentations extérieures.

1.2.3.1 Les structures gouvernementales

Depuis 1964-1965, le gouvernement s'est doté d'un ensemble de structures dont l'action est orientée vers l'étranger. D'abord située au niveau de simple direction (service de coopération avec l'extérieur des ministères de l'Éducation et des Affaires culturelles, Direction des services étrangers du ministère de l'Industrie et du Commerce), l'action internationale du gouvernement a acquis droit de cité au niveau ministériel avec la création du ministère des Affaires intergouvernementales en 1967 et du ministère de l'Immigration en 1969. Les activités commerciales internationales, sous la responsabilité pendant plusieurs années de l'Office québécois du commerce extérieur, virent leur importance confirmée par la création du ministère du Commerce extérieur en 1983. En 1984 intervint la création du ministère des Relations internationales.

En plus de la création des trois ministères que nous venons d'évoquer, plusieurs autres ministères maintiennent des structures internes consacrées à la gestion de leurs activités internationales, notamment le ministère de l'Éducation.

Le gouvernement a aussi confié des mandats internationaux à des sociétés d'État et à des organismes publics. De plus, même sans mandat international spécifique, beaucoup de ces organismes sont amenés à oeuvrer à l'étranger pour répondre aux responsabilités qu'on leur a confiées au Québec. La création d'Hydro-Québec International, de SOGEX International et de la SEREQ, au cours des dernières années, tendrait à indiquer que l'État s'oriente désormais vers la création d'organismes publics ou parapublics dotés d'une vocation internationale.

En vingt ans, les structures et les moyens consacrés aux affaires internationales au sein du gouvernement du Québec se sont donc considérablement étoffés. Il est très difficile d'établir avec précision le montant investi par le gouvernement chaque année dans les affaires internationales. Il est cependant légitime d'affirmer que cet investissement, qui au

niveau des ministères se situe à environ 60 millions de dollars de budget et à un millier d'employés est relativement modeste, compte tenu des retombées qu'il a provoquées.

1.2.3.2 Les ententes et les accords de coopération

Instrument privilégié de la coopération, l'entente est l'aboutissement de relations précisant les obligations de l'une et l'autre partie et donnant aux administrations les moyens de mener des programmes de coopération; elle fournit un cadre général de référence à l'ensemble des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux. Le gouvernement a signé de très nombreuses ententes de toute nature avec des États, des organisations internationales et des organismes publics et privés étrangers. Ces ententes prévoient généralement des instances de concertation qui se réunissent sur une base régulière et permettent aux parties de faire le point sur leur coopération, de dégager des perspectives d'avenir et de souscrire à des engagements. On aura constaté qu'une part significative du développement de la coopération internationale se fait par le biais de conclusion d'ententes, dont la forme peut être fort variée.

1.2.3.3 Le soutien aux intervenants non gouvernementaux

Le gouvernement a privilégié depuis très longtemps, dans sa démarche en matière d'affaires internationales, le soutien aux intervenants non gouvernementaux comme technique d'intervention à l'extérieur. D'ailleurs, avant le milieu des années soixante, c'était essentiellement par ce biais que la coopération internationale s'effectuait au Québec. Par voie de subvention de contrats et de prêts de personnel notamment, le gouvernement répond à des demandes des divers milieux québécois actifs sur la scène internationale et les incite à agir lorsqu'il estime que cela est de l'intérêt public.

On aura apprécié l'importance que revêt le soutien gouvernemental pour la plupart de ceux-ci. L'État y trouve aussi son intérêt dans la mesure où les intervenants non gouvernementaux sont souvent mieux placés que les instances gouvernementales pour mener à terme des projets de nature très diverse, soit parce qu'ils possèdent seuls les compétences spécialisées requises, soit que le champ où ils agissent se prête mieux à une coopération de nature non gouvernementale. En termes de ressources financières, l'aide aux intervenants non gouvernementaux représente une proportion élevée des budgets consacrés aux affaires internationales.

1.2.3.4 La participation aux activités des institutions multilatérales

Au-delà des relations bilatérales, la participation gouvernementale à des institutions multilatérales permet au Québec d'avoir accès à un ensemble d'organisations et d'acteurs qui sont responsables d'une partie significative des activités de coopération internationales à l'échelle mondiale.

On a vu combien l'action multilatérale caractérise l'engagement du Québec dans les affaires de la francophonie internationale. Dans d'autres secteurs comme l'éducation, la culture, les affaires sociales et les échanges économiques internationaux, l'accès du gouvernement aux institutions internationales chargées de promouvoir la coopération a constitué un objectif constant depuis le milieu des années soixante. À l'heure actuelle, la participation du Québec à la plupart des grandes instances internationales de nature intergouvernementale est fonction de l'accès, de niveau très inégal, qu'il peut obtenir par le biais des délégations canadiennes. Le gouvernement participe directement par ailleurs aux activités d'un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales, dont l'action rejoint les préoccupations des milieux les plus divers au Québec.

1.2.3.5 La diffusion des réalités québécoises à l'extérieur

La nature des relations que le Québec entretient avec ses partenaires étrangers est fonction de l'image que ceux-ci ont du Québec et de ses intervenants internationaux. Le gouvernement dirige vers l'étranger des programmes de communication « classiques » comme le font tous les États, avec des moyens diversifiés: diffusion de publications et de matériel audio-visuel, invitation au Québec à des journalistes et personnalités étrangères, campagnes d'information à l'occasion d'événements spéciaux. Mais l'image du Québec est aussi projetée par une foule d'autres initiatives, telle la création de centres d'études québécoises, la tenue au Québec de colloques et congrès de toute nature, l'accueil accordé aux touristes et divers autres moyens évoqués dans notre relevé des coopérations éducatives et socio-culturelles, notamment. Une politique visant à refléter à l'étranger les réalités du Québec doit savoir recourir à l'ensemble de ces techniques. Les moyens consacrés par le gouvernement, au Québec et à l'étranger, aux activités de diffusion sont encore modestes: quelques dizaines de personnes à temps plein dans les ministères et au sein du réseau international et quelques centaines de milliers de dollars de budget; par ailleurs, un effort particulier est consenti dans le domaine de la promotion touristique à l'étranger, comme il a été indiqué plus haut. On fera état plus loin des activités de promotion économique.

1.2.3.6 La coopération avec le gouvernement canadien

Dans la conduite de ses relations internationales, le Québec entretient des liaisons constantes avec le gouvernement fédéral et ses principales agences impliquées dans l'action internationale. Ainsi, au plan bilatéral, avec nombre de pays avec lesquels le Québec n'entretient pas de relations directes, la coopération est menée dans le cadre de commissions de coopération mises sur pied par le Canada avec ces pays. Sur ce même plan, le réseau canadien de représentations à l'étranger est fréquemment utilisé par tous les intervenants. Dans le cadre multilatéral francophone et non francophone, les activités de coopération du Québec le mettent en contact avec le gouvernement du Canada. Enfin, l'activité québécoise en faveur du développement international se fait, dans plusieurs cas, avec l'ACDI, qui finance des projets réalisés par le Québec. On notera plus loin les rapports substantiels qui existent, en matière économique et d'immigration, avec les organismes canadiens pertinents.

1.2.3.7 Les missions et les stages

Un outil auquel la coopération a eu largement recours a été l'envoi de missions et la réalisation de stages de Québécois à l'étranger, et l'accueil au Québec ces dernières années de milliers de stagiaires et de visiteurs en mission officielle. À l'étranger, les Québécois en mission ou stage recherchent la plupart du temps, que ce soit auprès de ministères ou d'organismes privés, au sein de conférences ou de séminaires, dans des secrétariats internationaux ou des sociétés, dans des laboratoires ou des parlements, des informations sur tous les aspects de l'activité à l'étranger susceptibles d'inspirer ou d'enrichir notre société. Au-delà du développement individuel ou collectif et de l'apprentissage de techniques et de concepts nouveaux, la participation à des missions a permis à plusieurs dizaines de milliers de Québécois de transmettre à l'étranger leurs expériences et compétences, ce qui fait des missions et stages l'outil d'échange privilégié de notre coopération. L'expérience accumulée par le Québec avec cet instrument permet aujourd'hui de constater qu'il ne peut répondre à toutes les attentes qu'on a parfois placées en lui.

1.2.3.8 Le réseau de représentations extérieures

Le Québec a recours, pour promouvoir ses intérêts à l'étranger, à l'implantation de représentations permanentes, dans des pays où un courant d'échange déjà existant le justifie ou bien lorsqu'on détecte un potentiel d'échanges qu'il s'agit de stimuler. Lieu de services pour les Québécois oeuvrant à l'étranger, la représentation permanente doit aussi contribuer à la diffusion des réalités québécoises, et à promouvoir les intérêts du Québec dans la région qui l'accueille.

L'activité des représentations est à l'image de ces intérêts: économie, culture, éducation, science, tourisme, immigration et affaires sociales. Le réseau de représentations est bien étoffé aux États-Unis (New York, Boston, Chicago, Atlanta, Dallas, Los Angeles et Lafayette, plus un bureau de tourisme à Washington). Il est assez développé en Europe (France, Grande-Bretagne, Belgique, République fédérale d'Allemagne, Italie). L'Amérique latine et l'Asie sont peu couvertes, (Japon, Mexique, Venezuela). Sauf pour un conseiller en Côte d'Ivoire, le Québec n'a aucune représentation en Afrique sub-saharienne. L'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est sont également sans représentant québécois. Après bientôt un quart de siècle d'activités, le réseau a eu un effet bénéfique incontestable. L'on mentionnera simplement à cet égard que l'implantation de missions en Amérique latine a permis l'établissement de contacts et une stimulation des relations qui a débouché très rapidement sur un ensemble d'échanges particulièrement prometteurs. L'investissement du Québec dans ce réseau est modeste, de l'ordre de 15 millions de dollars. Une centaine de fonctionnaires venant du Québec y oeuvrent. À noter que, à côté des conseillers ou attachés à vocation relativement traditionnelle (conseillers polyvalents, conseillers économiques, culturels, conseillers en immigration), le Québec a commencé, ces dernières années, à affecter dans certaines délégations des conseillers spécialisés dans le domaine agro-alimentaire ainsi que dans le domaine scientifique.

Ce survol rapide des moyens dont le gouvernement se sert pour promouvoir ses relations en matière de coopération internationale permet de tirer deux conclusions: tout d'abord, l'importance pour le gouvernement de disposer de l'ensemble de ces instruments de développement; ensuite, que les moyens qui y sont consacrés sont relativement modestes, eu égard aux enjeux et aux retombées.

1.2.4 Les déploiements géographiques de l'action gouvernementale

Le relevé des actions de coopération internationale menées par le gouvernement permet de discerner un certain nombre d'axes géographiques selon lesquels s'est articulée une partie très substantielle des relations intergouvernementales du Québec.

On constate aussi une très grande diversité des contenus et des modes d'action. Cette diversité découle de la nature très variée des motivations qui incitent les acteurs gouvernementaux à nouer des rapports internationaux. On peut néanmoins dégager certaines lignes de force de la coopération parmi ce foisonnement d'activités. Nous tentons de dégager ci-dessous ces axes et ces lignes de force.

1.2.4.1 La France

Première partenaire internationale du gouvernement du Québec en matière de coopération, la France est, sans aucun doute, le pays avec lequel le Québec entretient les liens intergouvernementaux les plus larges et les plus significatifs. Qu'il s'agisse de la rencontre annuelle des Premiers ministres, de la programmation et des activités inscrites dans le cadre de la programmation annuelle de la Commission permanente franco-québécoise ou de

programmes comme les échanges de jeunes réalisés chaque année par l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'étendue des champs couverts et l'ampleur des budgets qui y sont consacrés par les deux partenaires placent la coopération franco-québécoise dans une catégorie tout à fait spéciale; en effet, elle a impliqué depuis vingt ans plusieurs dizaines de milliers de Français et de Québécois en provenance de toutes les classes de la société.

Ces relations connaissent aujourd'hui une évolution au niveau des objectifs que les deux gouvernements lui attribuent, et des moyens qui sont mis en oeuvre. Après avoir été particulièrement caractérisées par les échanges dans le domaine éducatif et culturel, elles s'orientent maintenant de façon plus appuyée vers les domaines économique, scientifique et technologique. Les deux partenaires demeurent néanmoins très sensibles à un ensemble de coopérations touchant les aspects interreliés de la langue, de l'éducation, de la culture, des communications et du langage scientifique et technologique.

1.2.4.2 Les États-Unis d'Amérique

Le développement de la coopération entre le Québec et les États-Unis d'Amérique a emprunté des voies et des moyens tout à fait différents de l'expérience vécue avec la France. La différence culturelle, la proximité géographique et l'existence de nombre de problèmes communs, la nature entièrement différente des accès dont peut jouir le gouvernement du Québec, le fait que les États-Unis soient le premier partenaire commercial international du Québec, et l'existence de flux culturels et touristiques de toute première grandeur, ont créé un environnement qui a permis à une coopération pourtant tout aussi multiforme de prendre son essor. De fait, les États-Unis constituent aujourd'hui, à côté de la France, le milieu dans lequel se présentent pour le Québec le plus grand nombre d'interlocuteurs et le plus vaste champ de coopération. L'existence de nombreux problèmes transfrontaliers a poussé les gouvernements et organismes publics, de part et d'autre, à s'unir pour en assurer la gestion. La richesse du Québec en ressources naturelles et énergétiques a également suscité une forme spécifique de coopération. Enfin, le gouvernement du Québec a attaché beaucoup d'importance à promouvoir l'image du Québec aux États-Unis, ce qui l'a incité à coopérer avec un grand nombre d'associations et d'institutions.

1.2.4.3 L'Europe de l'Ouest

Un troisième axe de coopération est constitué par l'ensemble des pays de l'Europe occidentale, avec lesquels le gouvernement entretient une gamme étendue de relations. Parmi ces États, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie se détachent plus particulièrement. Dans certains domaines, la similitude des environnements et des expériences pousse le Québec à coopérer plus particulièrement avec les États scandinaves. Les lignes de force de cette coopération avec l'Europe occidentale se situent d'abord dans le domaine éducatif et culturel, mais les échanges à propos de programmes de nature économique et institutionnelle prennent une importance croissante.

1.2.4.4 L'Afrique

L'action gouvernementale de coopération en direction de l'Afrique répond en partie, nous l'avons dit, à une poussée fondamentale du Québec en direction du monde francophone. Elle se situe à la fois dans le cadre de la participation du Québec aux instances multilatérales de la francophonie, et dans le cadre de programmes bilatéraux de coopération au développement. Deux axes géographiques se détachent à l'intérieur de ce continent: le Maghreb, et l'Afrique

occidentale et centrale francophone. Une variété de programmes ont permis au gouvernement, depuis la fin des années soixante, de participer à l'effort de développement des États de ces zones. Certains gestes modestes s'amorcent néanmoins en direction de l'Afrique anglophone, et se justifieraient d'autant plus à mesure que le secteur privé québécois se manifeste dans cette région. L'Afrique lusophone présente également des perspectives intéressantes; certains États de cette région sont d'ailleurs partenaires du Québec au sein des institutions francophones.

1.2.4.5 L'Amérique latine et les Caraïbes

La coopération entre le Québec et l'Amérique latine est d'origine plus récente que celle menée avec l'Afrique. Pourtant l'appartenance au même hémisphère et des racines culturelles communes favorisent l'éclosion des relations. La coopération engagée avec le Mexique et le Venezuela a connu un essor remarquable depuis l'établissement des Délégations du Québec dans ces pays, ces dernières années. Des relations et des perspectives de coopération s'esquissent également avec d'autres États importants de la région: Colombie, Brésil, etc. Des collaborations se dessinent également avec toutes sortes d'organismes régionaux. En général, la coopération s'étend désormais à un grand nombre de champs d'activité; elle s'élargira inévitablement au cours des prochaines années, tant géographiquement que sectoriellement.

Un fort courant d'échanges a historiquement existé entre le Québec et certaines îles des Antilles; le secteur public québécois est cependant encore relativement absent de cette zone.

1.2.4.6 L'Asie

On peut noter depuis quelques années le développement de certaines coopérations avec quelques États de tout premier rang en Asie. Avec la République populaire de Chine, un départ a été pris par voie d'une entente en éducation, et d'autres coopérations s'esquissent en science et technologie, en énergie et ressources forestières et agricoles et en matière culturelle. Mais cette coopération, bien qu'elle se développe rapidement, ne répond pas à l'importance ni au potentiel de ce grand partenaire. De même, malgré certains débuts touchant l'environnement, la recherche ou la culture, il est certain que le niveau de coopération avec le Japon ne répond pas non plus ni au niveau général des échanges, ni aux possibilités d'avenir, ni à la place du Japon dans le monde. Pour ce qui est d'autres États asiatiques, dont la Corée, l'Indonésie et Singapour par exemple, l'activité gouvernementale québécoise ne dispose pas à date des moyens requis pour se situer à la hauteur des intérêts du Québec, notamment dans les nouveaux pays industrialisés.

1.2.4.7 L'Europe de l'Est et l'URSS

Comme le lecteur aura pu le constater, la coopération du Québec avec l'URSS et l'Europe de l'Est est peu développée. Le contexte politico-économique peut expliquer en partie cet état de choses, mais l'existence d'intérêts communs dans des secteurs comme le développement des régions nordiques indique que certains genres de coopération se prêteraient à des activités accrues entre le Québec et cette région du monde.

1.3 Réalités et problèmes de la coopération internationale

Au terme de notre esquisse des activités des intervenants privés et publics dans le domaine de la coopération internationale, se dégagent certains constats qu'il est utile de relever brièvement, à la lumière des objectifs que le Sommet sur le Québec dans le monde s'est vu assigner.

Soulignons d'abord la portée, pour le Québec, de la coopération internationale. Elle concerne, chaque année, des dizaines de milliers de Québécois. Ses effets se font sentir dans tous les secteurs de notre vie collective. Le développement de la société québécoise, surtout dans la dernière génération, a été fortement influencé par la nature des relations internationales que nous avons entretenues. Pour l'avenir, il ne fait pas de doute que nous disposons collectivement, dans la coopération internationale, d'une multitude d'outils éventuels de développement.

Par ailleurs, la coopération comme technique de relations (bien qu'il soit dans la réalité quasi impossible de l'isoler du réseau de nos rapports internationaux) se révèle à l'évidence un moyen très efficace de présence et de projection du Québec à l'étranger. Elle sert à établir l'image du Québec dans des milieux qui, parfois, le connaissent fort peu ou fort mal. Comme la coopération est en bonne partie une exportation de nos points forts (culturels, sociaux, scientifiques, techniques, économiques), l'image en question en est une d'excellence. On voit ce que cela peut comporter de retombées favorables sur nos intérêts dans tous les domaines, le « produit québécois » étant ainsi accrédité de façon répétée dans une foule de domaines. D'un autre côté, la coopération vise également à répondre aux besoins de nos partenaires et, en particulier, aux demandes de transferts de compétences et de technologies que ressentent beaucoup d'entre eux. On peut d'autant plus espérer développer des rapports économiques et commerciaux conséquents avec de tels États que l'on se sera montré sensible à cette dimension de leurs besoins, dimension d'ailleurs reconnue comme cruciale pour le développement. Ainsi la coopération, avantageuse à nos partenaires, est également essentielle au Québec, reliée de très près à ses intérêts comme société et comme économie.

Le relevé des réalités actuelles de la coopération fait apparaître certains faits concernant l'étendue de l'effort québécois en la matière. La coopération internationale de notre société a connu une expansion soutenue depuis le début des années soixante, à la fois sur le plan sectoriel et sur le plan géographique. Si l'action des gouvernements a été un facteur essentiel dans cette évolution, les intervenants non-gouvernementaux se multiplient et prennent une importance croissante, sensibles qu'ils sont à l'intérêt de la coopération comme instrument d'échanges et d'information. Néanmoins, le nombre croissant de nos partenaires étrangers, l'élargissement des domaines de coopération et le foisonnement des intervenants québécois sont tels, et si rapides, que les moyens ont peine à suivre les objectifs au niveau privé aussi bien que gouvernemental. Paradoxalement, il en résulte dans les coopérations gouvernementales un étiolement de coopérations déjà bien établies, en raison du transfert de ressources de ces coopérations vers d'autres secteurs ou d'autres régions prometteuses.

En partie sain, en autant qu'il permet de remettre en cause les opérations devenues caduques ou d'intérêt secondaire, cet étirement des ressources peut également miner des coopérations importantes ou les réduire à un niveau de relative insignifiance. Cela en même temps que s'accroît fortement la pression d'intervenants privés qui sentent le besoin d'un appui de l'État dans les opérations souvent très significatives qu'ils mènent à l'étranger.

On note par ailleurs que la coopération internationale de la société québécoise se répartit très inégalement sur le plan géographique et que plusieurs champs d'activité importants sont encore peu exploités. L'élargissement des champs et des régions de coopération est bien sûr question de priorités et de moyens de la part des intervenants, notamment gouvernementaux.

Certaines régions du monde, comme l'Amérique latine et l'Afrique, présentent encore un potentiel très important de développement de nos relations de coopération, comme l'expérience des dernières années nous l'a appris. Dans d'autres, comme le Moyen-Orient et l'Asie, presque tout reste à faire et seul un effort concerté permettra, dans les années à venir, l'établissement de liens significatifs de coopération avec ces régions.

Pour ce qui est des secteurs, l'effort de modernisation du Québec depuis la révolution tranquille l'équipe fort bien, nous l'avons dit, pour mener des coopérations appréciées avec des pays développés ou en développement, dans des secteurs aussi variés que l'éducation et la santé, la culture et les affaires sociales. Cependant, certains secteurs retiennent présentement l'attention à cause de leur potentiel intrinsèque et de leur relation directe avec nos objectifs de développement de l'économie et de l'emploi. Un effort sérieux de coopération en matière scientifique, ainsi que dans des secteurs bien choisis de la technologie, pourraient à la fois nous assurer des entrées importantes à l'étranger et alimenter les efforts de développement du Québec dans ces secteurs. De même, un ensemble bien articulé de coopérations, axé sur la formation et sur le transfert de connaissances en matière de technologie, de gestion et d'administration, répondrait à un besoin vif à l'étranger et pourrait en même temps accréditer le Québec et ses activités économiques et commerciales, notamment dans les nouveaux pays industriels et les pays en développement.

En ce qui concerne l'objectif de sensibilisation de la population à la coopération internationale du Québec, nous avons constaté que certains intervenants consacrent une attention particulière à des efforts d'information et d'animation dans le milieu québécois. D'autres orientent leurs actions de sensibilisation à l'intérieur de leur secteur d'activité. D'autres, enfin, n'ont pas jusqu'à maintenant entrepris de faire connaître leurs expériences. On peut estimer qu'il reste un travail important à accomplir, sur le plan de la sensibilisation, pour l'ensemble des intervenants en matière de coopération internationale, si l'on veut que notre société en saisisse bien la portée et les enjeux.

Il n'existe d'ailleurs pas de « lieu » institutionnalisé où les intervenants en coopération puissent se rencontrer pour étudier en commun les problèmes qui se posent à l'ensemble d'entre eux, et éventuellement, trouver les solutions. Une concertation assez étroite existe à l'intérieur de certains réseaux mais l'apparition de nombreux nouveaux acteurs, l'éclosion de nombreuses initiatives dans un laps de temps relativement court, la connaissance inadéquate des intérêts et activités des uns et des autres parmi les intervenants, sont des facteurs qui amènent à conclure qu'il existe un problème sérieux au niveau de la connaissance mutuelle et des échanges de vues entre intervenants.

Cette conclusion s'impose d'autant plus si l'on considère que la solution à nombre de problèmes implique plus d'un intervenant, et que l'interrelation des facteurs est une donnée importante des relations internationales. Il ne s'agit évidemment pas de contraindre des institutions ou des individus à travailler ensemble mais plutôt de leur rendre accessible, en autant qu'ils le souhaitent, le profit de l'expérience des autres intervenants. Par ailleurs, les données rassemblées lors de la prép[illegible]ion du Sommet soulignent d'elles-mêmes qu'un travail de recherche et d'information concernant les intervenants québécois, leurs activités et leur potentiel, devrait avantageusement se poursuivre dans les années qui viennent.

Chapitre 2
Le Québec dans l'environnement économique mondial

L'interdépendance accrue entre les économies est un des facteurs dominants de la période d'après-guerre, qui a vu les transports et les communications connaître un développement technologique spectaculaire et les organisations internationales jouer un rôle de plus en plus prépondérant dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques et de règles visant une restructuration et un meilleur équilibre du commerce mondial.

Cette interdépendance s'est traduite par une accentuation des flux d'échanges, une plus grande mobilité de certains facteurs de production et le développement de la collaboration et de la coopération entre pays en matière de transfert technologique et de développement industriel.

Le Québec en tant qu'État développé, doté en abondance de ressources naturelles stratégiques, d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et d'un entrepreneurship qui ne cesse de s'affirmer dans le monde, participe pleinement à la troisième révolution industrielle. D'où l'importance particulière que revêt la dimension économique de ce sommet. Dans le présent chapitre on vise à identifier les questions qui doivent être débattues en vue de conserver et d'accroître l'espace occupé par le Québec sur les marchés mondiaux. Ainsi, le chapitre commence par une description des principales caractéristiques du commerce extérieur du Québec; on passe, ensuite, à l'analyse des contraintes et des enjeux qui confrontent les entreprises au plan international, ainsi que des mesures qui sont actuellement mises en oeuvre pour les aider à y faire face. L'exposé se termine en soulevant un certain nombre de questions susceptibles d'être débattues.

2.1 L'évolution et les caractéristiques du commerce extérieur

Le Québec possède une économie de type ouvert, c'est-à-dire dont le niveau d'activité économique repose de façon assez significative sur ses échanges avec l'extérieur. On estime, en effet, que près de 40% de son produit intérieur brut est exporté à l'extérieur de ses frontières, ce qui constitue l'un des coefficients d'exportation les plus élevés parmi les pays développés à économie de marché.

Ce degré d'ouverture tient compte à la fois des exportations internationales et du commerce interprovincial, ces deux zones s'accaparant respectivement 50% des 30 milliards $ d'exportations que génère l'économie québécoise.

2.1.1 Les échanges internationaux

2.1.1.1 Les exportations

La valeur des exportations internationales du Québec s'est accrue à un taux annuel moyen de 13,6% entre 1973 et 1983, soit un taux légèrement supérieur à celui du commerce mondial qui a progressé au taux annuel moyen de 12,4% au cours de la même période. La part du Québec dans le total canadien demeure donc inchangée au début et à la fin de la période, soit 17,2%, même si elle a atteint un sommet de 19,5% en 1980. Quant au volume des exportations

québécoises, il progresse à un taux annuel moyen de 3,4% entre 1973 et 1983, soit plus rapidement que le volume du commerce mondial. Fait à noter, en 1983, les exportations internationales sont 3,5 fois plus importantes qu'en 1973.

La croissance des exportations québécoises varie, cependant, selon les années retenues. Ainsi de 1973 à 1979, la croissance annuelle moyenne des exportations québécoises est de 18,6% par rapport à 6,4% entre 1979 et 1983. Cette croissance moins rapide en fin de période s'explique par le fait que deux récessions économiques se sont produites entre octobre 1979 et décembre 1982.

— La structure des exportations du Québec

Depuis quelques années, la structure des exportations du Québec se modifie. Ainsi, alors qu'en 1973 les matières brutes représentent près de 20% des exportations internationales du Québec, elles ne comptent plus que pour 11,1% en 1983, malgré une croissance annuelle moyenne de 7,3% au cours de cette période. Cette baisse de la part relative des matières brutes s'explique par la chute de la demande d'amiante à compter de 1980 et de minerais, concentrés et déchets de fer à compter de 1982, ainsi que par la forte augmentation des exportations de produits finis et de matières travaillées.

En 1973, les exportations de produits finis constituent près du quart des exportations totales. En 1983, elles grimpent à plus du tiers. Les principaux produits à l'origine de cette progression sont le matériel de transport et les produits électroniques et informatiques.

Pour ce qui est des matières transformées, elles constituent près de la moitié des exportations québécoises. Leur importance relative fluctue d'une année à l'autre. Toutefois, la tendance est relativement stable, puisqu'elles comptent pour 47,6% des exportations en 1973, 44,5% en 1979 et 47,5% en 1983. Les principaux produits de cette catégorie sont le papier à imprimerie et les métaux primaires.

Tableau 1

Exportations internationales du Québec, catégories majeures

Section	1973	1979	1982	1983	Importance relative 1973	1979	1982	1983	Variation annuelle moyenne 79/73	83/79	83/73	83/82
	en millions de dollars				%							
Animaux vivants	26,0	40,3	30,4	41,1	0,6	0,3	0,2	0,3	7,6	0,5	4,7	35,3
Québec/Canada %	17,9	16,4	9,3	11,9								
Aliments, provendes, boissons et tabacs	316,6	646,1	1 061,1	988,9	7,2	5,3	7,0	6,3	12,6	11,2	12,1	-6,8
Québec/Canada %	10,4	10,6	10,7	9,7								
Matières brutes non comestibles	662,2	2 328,4	1 850,3	1 744,8	19,6	19,1	12,3	11,1	18,0	-7,0	7,3	-5,7
Québec/Canada %	17,1	18,5	12,5	12,1								
Matières travaillées non comestibles	2 091,6	5 429,8	7 259,4	7 440,9	47,6	44,5	48,2	47,5	17,2	8,2	13,5	2,5
Québec/Canada %	24,9	22,1	25,8	24,5								
Produits finis non comestibles	1 084,1	3 727,4	4 838,2	5 394,6	24,7	30,5	32,1	34,5	22,9	9,7	17,4	11,5
Québec/Canada %	12,4	16,9	15,6	15,1								
Transactions commerciales spéciales	10,9	34,0	34,4	39,9	0,3	0,3	0,2	0,3	20,9	4,1	13,9	16,1
Québec/Canada %	21,8	18,9	12,4	17,1								
TOTAL	4 391,3	12 205,9	15 064,5	15 650,3	100,0	100,0	100,0	100,0	18,6	6,4	13,8	3,9
Québec/Canada %	17,3	18,6	17,8	17,2								

Sources: BSQ, Évolution du commerce international du Québec 1968-1982
Exportations du Canada chargées au Québec par marchandises 1983
Direction de la politique commerciale, ministère du Commerce extérieur

— Les marchés

Les principaux marchés internationaux du Québec sont les États-Unis, la Communauté européenne et le Japon (tableau 2). Les autres marchés deviennent collectivement plus importants, même si l'importance de chacun est souvent le fait de transactions ponctuelles. Les ventes de bâtiments préfabriqués à l'Algérie en 1981 en constituent un bon exemple. Il n'en demeure pas moins vrai que les exportateurs québécois effectuent des percées intéressantes au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique latine, ce qui est prometteur pour l'avenir.

Près des deux tiers des exportations internationales du Québec se dirigent vers les États-Unis. En 1983, ce pays compte pour 68,4% des exportations québécoises, comparativement à 72,6% pour l'ensemble des exportations canadiennes. Il va sans dire que la situation qui prévaut sur ce marché influence grandement le comportement global des exportations et que certains secteurs sont particulièrement sensibles aux fluctuations qui s'y produisent.

Trois régions des États-Unis absorbent environ les trois quarts des exportations québécoises: l'Atlantique, le Centre nord-est et la Nouvelle-Angleterre. Ces exportations sont notamment le papier, les métaux primaires et le matériel de transport.

Les exportations vers la Communauté européenne, deuxième client en importance du Québec, croissent moins rapidement que l'ensemble des exportations au cours des dix dernières années. L'importance relative de ce marché a donc diminué au cours de la période, passant de 20,1% en 1973 à 13% en 1983. Il y a eu, cependant, une remontée en 1979 et 1980. Elle a été compromise par les difficultés économiques liées à la flambée des prix de l'énergie, par la contraction de la demande découlant de politiques économiques restrictives et surtout, par l'appréciation de la devise canadienne par rapport aux monnaies européennes.

Le Japon, troisième client du Québec, s'attribue une part à peu près constante des exportations du Québec, soit environ 2,5%. Les viandes et les produits miniers constituent les principaux produits d'exportation vers ce marché.

Quant aux autres pays, ils accaparent traditionnellement 15% à 20% des exportations québécoises. Il est particulièrement intéressant de noter que de 1973 à 1983, la croissance des exportations vers ces autres pays est légèrement plus rapide que celle de l'ensemble des exportations, soit des taux de croissance annuels moyens respectifs de 14,7% et 13,6%. Des produits comme le bois d'oeuvre, le matériel roulant de chemin de fer, les produits laitiers et le matériel de télécommunication connaissent une forte expansion vers le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Amérique latine.

En dépit de percées intéressantes sur de nouveaux marchés, le Québec continue à dépendre d'un nombre très restreint de pays pour écouler ses exportations. En 1983, les cinq principaux pays clients en absorbent 80% et les dix principaux 85,4%.

Tableau 2

Destinations des exportations internationales du Québec

Destination	1973	1979	1982	1983	Importance relative 1973	1979	1982	1983	Variation annuelle moyenne 79/73	83/79	83/73	83/82
	en millions de dollars				%							
États-Unis	2 747.6	7 786.5	9 566.1	10 705.9	62.6	63.8	63.5	68.4	19.0	8.3	14.6	11.9
Cee (1)	883.7	2 [illegible].1	2 344.0	2 028.0	20.1	17.3	15.6	13.0	15.6	-0.9	8.7	-13.5
Japon	116.5	295.7	353.7	376.4	2.6	2.4	2.3	2.4	16.8	6.2	12.4	6.4
Autres pays	643.5	2 018.6	2 800.7	2 540.0	14.7	16.5	18.6	16.2	21.0	5.9	14.7	-9.3
Total	4 391.3	12 205.9	15 064.5	15 650.3	100.0	100.0	100.0	100.0	18.6	6.4	13.6	3.9

Note: 1) Inclut la Grèce

Sources: BSQ, Évolution du commerce international du Québec 1968-1982
Exportations du Canada chargées au Québec par pays 1983
Direction de la politique commerciale, ministère du Commerce extérieur

— Les produits

Les dix principaux produits représentent depuis quelques années environ 50% des exportations totales et les vingt-cinq principaux 70%. Qui plus est, la base des exportations du Québec n'a pas été modifiée de façon significative au cours des dernières années et ce, même s'il y a eu d'une part, des fluctuations pour certains produits et d'autre part, des variations importantes dans l'offre et la demande internationales. Le fait que huit des dix principaux produits d'exportation en 1973 apparaissent encore parmi les 10 principaux en 1983 en témoigne. Les viandes et l'électricité font exception. Néanmoins, des nouveaux produits représentent une part de plus en plus importante des exportations. Mentionnons, à titre d'exemple, les avions et les assemblages d'avions, le matériel et l'équipement électronique, l'électricité (tableau 3).

2.1.1.2 Les importations internationales

Les importations internationales du Québec[1] en 1983 totalisent 13,8 milliards $. Entre 1973 et 1983, elles progressent à un taux annuel moyen de 9,8%, moins rapidement que les exportations internationales dont le taux annuel moyen de croissance est de 13,6%. De 1979 à 1983, toutefois, ce même taux n'est plus que de 3,3% (tableau 4). Tout comme pour les exportations, la sévérité de la récession économique, particulièrement en 1982, explique partiellement ce fléchissement.

La structure des importations du Québec est sensiblement différente de celle des exportations. En outre, elle évolue peu entre 1973 et 1983. Les produits finis représentent 48,9% des importations totales en 1983, comparativement à 46,3% en 1973 (tableau 4). Le matériel de transport (pièces et véhicules automobiles, matériel aéronautique), la machinerie et les vêtements constituent les principaux produits d'importation de cette catégorie. Les importations de matières brutes, 18,7% des importations en 1983 (17,1% en 1973) comprennent principalement du pétrole, soit 1,8 milliard $ des 2,6 milliards $ d'importation de ces matières en 1983. Quant aux matières travaillées, elles constituent 22,7% des importations en 1983, comparativement à 24,5% en 1973. Ces importations sont assez diversifiées. Les principales sont des intrants pour les industries du textile et du vêtement et des produits chimiques. Les aliments, les provendes, les boissons et le tabac comptent pour 8,3% des importations du Québec en 1983; le café, les boissons alcooliques, les fruits, les légumes et les céréales non moulues sont les principaux produits d'importation.

Les principaux pays d'origine des importations du Québec en 1983 sont les États-Unis (48,5%), le CEE (14,9%), le Vénézuela (4,6%), le Japon (3,4%), et le Mexique (2,9%) (tableau 6). Les autres pays en fournissent 25,7%. Le pétrole est le principal produit importé, il provient surtout du Vénézuéla et du Mexique.

Les importations de marchandises ainsi que les données correspondantes sur les exportations témoignent du degré d'ouverture de l'économie québécoise. Il importe de noter que les importations renforcent le potentiel à l'exportation lorsqu'elles servent d'intrants à la production d'articles qui sont par la suite exportés. C'est le cas notamment pour la bauxite, les moteurs, les composantes d'avions et divers équipements.

1 Il s'agit des importations dédouanées au Québec. Ces données excluent les importations dédouanées dans une autre province mais à destination finale du Québec (exemple: les automobiles japonaises dédouanées à Vancouver). Toutefois, elles incluent les importations dédouanées au Québec mais à destination d'une autre province (exemple: environ 55% des vêtements importés par le Canada sont dédouanés au Québec).

Tableau 3

Exportations internationales du Québec, principaux produits

Produit	1973	1979	1982	1983	Rang 1973	Rang 1979	Rang 1982	Rang 1983	Variation annuelle moyenne 79/73	83/79	83/73	83/82
	en millions de dollars								%			
Papier d'imprimerie	574,4	1 693,2	2 239,2	2 120,5	1er	1er	1er	1er	19,7	5,8	14,0	-5,3
Automobiles et châssis	109,8	809,5	775,7	1 352,7	7	3	4	2	39,5	13,7	28,5	74,3
Aluminium et alliages	250,5	490,5	960,4	1 244,7	4	5	3	3	11,9	26,2	17,4	29,6
Minerais, concentrés et déchets de fer	396,3	1 332,7	1 032,3	965,2	2	2	2	4	22,4	-7,7	9,3	-6,5
Bois d'oeuvre	123,7	323,5	496,3	563,8	6	9	5	5	17,4	14,9	16,4	13,6
Cuivre et alliages	332,2	383,4	364,6	477,3	3	7	9	6	2,4	5,6	3,7	30,9
Moteurs d'avions et pièces	108,2	409,4	461,4	467,5	8	6	6	7	24,8	3,4	15,8	1,3
Amiante non manufacturé	203,5	527,8	375,1	355,2	5	4	8	8	17,2	-9,4	5,7	-5,3
Électricité	2,2	104,0	296,0	333,0	—	20	12	9	90,2	33,8	65,2	12,5
Viandes fraîches, réfrigérées, congelées	58,7	192,9	405,5	332,1	—	11	7	10	21,9	14,5	18,9	-18,1
Matériel commercial de télécommunication	68,9	135,3	218,0	300,6	—	16	15	11	11,9	22,1	15,9	37,9
Assemblages, équipement et pièces d'avions	45,7	87,6	262,5	300,0	—	23	14	12	11,5	36,0	20,7	14,3
Pâtes de bois et pâtes similaires	71,0	354,5	326,3	284,9	10	8	10	13	30,7	-5,3	14,9	-12,7
Avions entiers avec moteurs	3,1	41,7	304,9	280,2	—	—	11	14	54,2	61,0	56,9	-8,1
Tubes électroniques et semi-conducteurs	15,2	43,1	138,7	221,0	—	—	20	15	19,0	50,5	30,7	59,3
Total: 10 princ. prod.	2 159,5	6 266,9	7 406,5	8 211,5					19,4	7,0	14,3	10,9
15 princ. prod.	2 363,4	6 929,1	8 656,9	9 598,1					19,6	8,5	15,0	10,9
Tous les produits	4 391,3	12 205,9	15 064,5	15 650,3					18,6	6,4	13,6	3,9

Sources: BSQ Évolution du commerce international du Québec 1968-1982
Exportations du Canada chargées au Québec par marchandises, 1983
Direction de la politique commerciale, ministère du Commerce extérieur

Tableau 4

Importations internationales dédouanées au Québec, catégories majeures

Section	1973	1979	1982	1983	Importance relative 1973	1979	1982	1983 %	Variation annuelle moyenne 79/73	83/79	83/73	83/82
	en millions de dollars											
Animaux vivants	6,0	7,9	9,4	8,7	0,1	0,1	0,1	0,1	4,7	2,4	3,8	-7,3
Québec/Canada %	4,3	10,5	6,9	6,5								
Aliments, provendes, boissons et tabacs	592,8	1 173,1	1 190,3	1 153,7	10,9	9,6	9,3	8,3	12,0	-0,4	6,9	-3,1
Québec/Canada %	32,1	28,2	24,8	23,6								
Matières brutes non comestibles	933,0	2 232,8	3 041,4	2 591,3	17,1	18,3	23,8	18,7	15,7	3,8	10,8	-14,8
Québec/Canada %	46,2	28,0	35,0	35,9								
Matières travaillées non comestibles	1 333,0	3 013,2	2 569,0	3 136,7	24,5	24,8	20,1	22,7	14,6	1,0	8,9	22,1
Québec/Canada %	31,1	25,1	21,8	22,3								
Produits finis non comestibles	2 524,8	5 611,5	5 779,5	6 767,9	46,3	46,1	45,2	48,9	14,2	4,8	10,4	17,1
Québec/Canada %	17,1	14,7	13,9	13,9								
Transactions commerciales spéciales	59,6	129,8	195,3	182,4	1,1	1,1	1,5	1,3	13,9	8,9	11,8	-6,6
Québec/Canada %	24,1	22,9	19,3	18,6								
TOTAL	**5 449,1**	**12 168,3**	**12 791,8**	**13 840,7**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**14,3**	**3,3**	**9,8**	**8,2**
Québec/Canada %	**23,4**	**19,4**	**18,6**	**18,3**								

Sources: BSQ, Évolution du commerce international du Québec 1968-1982
Importations du Canada dédouanées au Québec par marchandises 1983
Direction de la politique commerciale, ministère du Commerce extérieur

Tableau 5

Importations internationales dédouanées au Québec, principaux produits

Produit	1973	1979	1982	1983	Rang 1973	Rang 1979	Rang 1982	Rang 1983	Variation annuelle moyenne 79/73	83/79	83/73	83/82
	en millions de dollars								%			
Autres substances bitumineuses brutes	601,8	1 462,9	2 309,1	1 768,8	1er	1er	1er	1er	16,0	4,9	11,4	-23,4
Pièces et accessoires d'autres véhicules automobiles	127,1	474,8	350,0	607,3	4	2	2	2	24,6	6,3	16,9	73,5
Tubes électroniques et semi-conducteurs	16,1	147,8	257,9	389,0	—	11	5	3	44,7	27,4	37,5	50,8
Vêtements de dessus non tricotés	68,4	240,2	316,4	385,1	11	4	3	4	23,3	12,5	18,9	21,7
Machines et matériel de bureau	43,3	125,7	278,6	329,9	—	17	4	5	19,4	27,3	22,5	18,4
Moteurs d'avions et pièces	82,9	186,2	232,1	301,6	6	7	6	6	14,4	12,8	13,8	29,9
Automobiles et châssis	157,5	372,5	189,2	245,0	2	3	9	7	15,4	-9,9	4,5	29,5
Vêtements de dessus tricotés	80,5	153,5	170,2	239,4	—	10	10	8	11,4	11,6	11,5	40,1
Avions entiers avec moteurs	130,8	114,4	167,2	219,7	—	21	11	9	-2,2	17,7	5,3	31,4
Minerais, concentrés et déchets d'aluminium	41,8	128,1	225,0	215,1	—	16	7	10	20,5	13,8	17,8	-4,4
Total: 10 principaux produits	1 350,2	3 406,1	4 495,7	4 699,9					16,7	8,4	13,3	4,5
Tous les produits	5 449,1	12 168,3	12 791,8	13 840,7					14,3	3,3	9,8	8,2

Sources: BSQ Évolution du commerce international du Québec 1968-1982
Importations du Canada dédouanées au Québec par marchandises, 1983
Direction de la politique commerciale, ministère du Commerce extérieur

2.1.1.3 Le commerce international des services

Les échanges internationaux de services se composent des recettes et des paiements au titre des intérêts et des dividendes, des voyages, des transports et des autres services.

Comme le Québec est un importateur net de capitaux[1], il est probable que les intérêts sur la dette obligatoire et les dividendes versés aux étrangers dépassent les recettes perçues à l'étranger par les Québécois à ces deux titres, l'absence de statistiques empêchant d'en préciser l'ampleur.

Pour ce qui est des voyages, le nombre de Québécois allant à l'étranger pour affaires ou tourisme est largement supérieur à celui des étrangers venant au Québec. Les données de 1983 indiquent que les sorties et les entrées de voyageurs totalisent respectivement 6,5 millions et 3 millions. De plus, selon les données de Statistique Canada[2], les Québécois qui se rendent à l'étranger dépensent généralement davantage que les visiteurs étrangers au Québec. D'où le déficit important et persistant du compte des voyages.

D'après Statistique Canada, le Canada enregistre un surplus au compte des transports. Le Québec est vraisemblablement dans une situation semblable, bien qu'aucune statistique ne permette de le confirmer.

Enfin, les autres services englobent les services commerciaux, les services personnels et les transactions du gouvernement. Les services d'experts-conseils constituent une composante de ce compte. Trois des dix plus importantes entreprises de génie-conseil au monde ayant leur siège social au Québec, la part québécoise des recettes canadiennes à ce titre devrait être élevée, laissant un solde en toute probabilité largement positif.

1 Rapport du groupe de travail sur l'épargne au Québec. 1980, p. 641.

2 Statistique Canada: « Voyages entre le Canada et les autres pays », catalogue 66-201.

Tableau 6

Origines des importations internationales dédouanées au Québec

Origine	1973	1979	1982	1983	Importance relative 1973	1979	1982	1983	Variation annuelle moyenne 79/73	83/79	83/73	83/82
	en millions de dollars				%							
États-Unis	2 551,7	6 247,1	5 723,2	6 713,3	46,8	51,3	44,8	48,5	16,1	1,8	10,2	17,3
CEE (1)	922,6	2 067,7	2 107,7	2 059,2	16,9	17,0	16,5	14,9	14,4	-0,1	8,4	-2,3
Vénézuela	376,9	766,0	975,1	629,9	6,9	6,3	7,6	4,6	12,5	-4,8	5,3	-35,4
Mexique	24,9	41,0	515,6	405,9	0,5	0,3	4,0	2,9	8,7	77,4	32,2	-21,3
Japon	206,1	314,2	372,2	476,5	3,8	2,6	2,9	3,4	7,3	11,0	8,7	28,0
Autres pays	1 366,9	2 732,3	3 098,0	3 555,9	25,1	22,5	24,2	25,7	12,2	6,8	10,0	14,8
TOTAL	5 449,1	12 168,3	12 791,8	13 840,7	100,0	100,0	100,0	100,0	14,3	3,3	9,8	8,2

Note: 1) Inclut la Grèce

Sources: BSQ, Évolution du commerce international du Québec 1968-1982
Importations du Canada dédouanées au Québec par pays 1983
Direction de la politique commerciale, ministère du Commerce extérieur

2.1.2 Le commerce interprovincial

Les livraisons des manufacturiers exportateurs du Québec[1] au reste du Canada totalisent 13,7 milliards $ en 1981, soit 32,3% du total des livraisons et 60% du total destiné à l'extérieur du Québec. Le taux de croissance annuel moyen de ces exportations vers le reste du Canada entre 1977 et 1981 est, toutefois, inférieur à celui des exportations manufacturières dans le reste du monde, soit respectivement 15,4% et 20,2%.

L'Ontario constitue le principal marché extérieur pour les produits manufacturés québécois. Cette province absorbe plus de 38% des exportation manufacturières du Québec en 1981, soit 8,7 milliards $. La même année, les provinces de l'Atlantique effectuent au Québec des achats manufacturiers pour 1,6 milliard $, les provinces de l'Ouest et les Territoires pour 3,5 milliards $. Le taux de croissance annuel moyen des livraisons vers l'Ouest canadien entre 1977 et 1981 est légèrement supérieur à celui des livraisons vers l'Ontario et l'Atlantique, soit respectivement 17%, 15% et 14,6%.

La composition des livraisons manufacturières aux autres provinces diffère de celle à l'étranger. En effet, les industries des aliments et des boissons, du tabac, du cuir, du caoutchouc, du textile, de la bonneterie, du vêtement, des meubles et des articles d'ameublement représentent 36,7% du total des livraisons aux autres provinces en 1981, mais seulement 10,7% de celles à l'étranger.

Trois groupes d'industries, soit le papier et les produits connexes, le matériel de transport et l'industrie métallique primaire, comptent pour 67% des livraisons manufacturières à l'étranger en 1981 mais seulement 23% de celles aux autres provinces.

Plus du quart des livraisons manufacturières totales des autres provinces canadiennes sont destinées au Québec en 1979[2]. L'Ontario y expédie 10,5% de sa production manufacturière, soit 8 milliards $. Les principales industries ontariennes qui exportent vers le Québec en 1979 sont celles des aliments et des boissons, de la première transformation des métaux, de l'équipement de transport et des produits électriques et chimiques.

En 1979, les provinces de l'Atlantique ont expédié au Québec des produits manufacturés totalisant 637,1 millions $, soit 8,6% de leurs livraisons; les provinces des Prairies en ont expédié - principalement de la viande - pour une valeur de 907 millions $ soit 6,2% de leurs livraisons, et la Colombie-Britannique pour 243,9 millions $ soit 1,7% de ses livraisons dont près du tiers provient de l'industrie du bois.

2.2 Le contexte international des années 1980

Le commerce extérieur du Québec évolue nécessairement en fonction de contraintes internationales imputables à la concurrence, aux politiques et pratiques mises en place par nos partenaires et aux engagements qui découlent de négociations multilatérales menées sous l'égide d'organismes internationaux.

---

1 L'analyse des exportations interprovinciales du Québec n'est possible que pour les biens manufacturés. Les données les plus récentes datent de 1981. Elles proviennent de l'enquête annuelle sur la « Destination des livraisons des manufacturiers exportateurs du Québec » du Bureau de la statistique du Québec.

2 Les dernières données disponibles sont celles de 1979. Elles ne couvrent que les biens manufacturés. Elles proviennent d'une enquête de Statistique Canada, « Destination des livraisons des manufacturiers » 31-530.

En conséquence, il y a lieu d'une part de se demander si le contexte actuel à court et à moyen terme est favorable au Québec et d'autre part, de déterminer quels sont les principaux enjeux.

2.2.1 Les tendances récentes du commerce mondial

Le fléchissement de la croissance de la production et du commerce mondial en cours depuis le milieu de la décennie précédente pourrait se poursuivre au cours des prochaines années. Par ailleurs, la structure des échanges entre pays pourrait être sensiblement modifiée. Divers facteurs étayent ces affirmations.

Suite à la récession du début des années 80, la reprise se fait hésitante dans plusieurs pays industrialisés, à l'exception des États-Unis en 1983. La croissance économique ne démarre que cette année dans la majorité de ces pays et ce, à un rythme relativement modéré. Les politiques monétaires et fiscales restrictives des divers pays continuent à influencer fortement le comportement des agents économiques. Bien que le chômage demeure élevé, la croissance du niveau des prix se ralentit sensiblement. Malgré la stabilisation du prix de l'énergie, les ajustements suscités par sa forte croissance au cours des dernières années ne sont pas encore complétés.

Par ailleurs, il y a actuellement une réorganisation de la structure industrielle à l'échelle mondiale afin d'adapter les systèmes de production aux innovations, aux besoins changeants des populations et à l'évolution des prix relatifs des facteurs de production.

Dans la plupart des pays industrialisés, les industries traditionnelles tendent à régresser ou à se spécialiser dans certains segments de marchés surtout en raison de la concurrence de plus en plus forte des pays en développement mais également en raison de l'augmentation moins rapide de la demande mondiale pour les produits de ces industries. Les industries du textile, du vêtement, de la sidérurgie et de l'automobile constituent de bons exemples de ces tendances. L'appareil de production des régions industrialisées tend à évoluer vers les industries du « savoir » où elles disposent d'avantages comparatifs plus certains. Robotique, biotechnologie, électronique ne sont que quelques-uns des nouveaux paris des économies développées.

Bien que certains pays, dits nouveaux pays industrialisés, concurrencent maintenant les pays industrialisés et deviennent dans bien des cas acheteurs des équipements produits par ceux-ci, bon nombre des pays en développement sont au prises avec des problèmes économiques très sérieux. Plusieurs d'entre eux dont on vantait les performances économiques il y a quelques années, ont de la difficulté à rembourser leurs dettes extérieures. L'explication principale réside dans le fait que les produits de base, qui représentent la plupart du temps l'essentiel de leurs revenus d'exportation, ont vu leur prix tomber de façon dramatique et que les intérêts sur leurs dettes extérieures ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Ces pays, déjà perçus comme la source de la diversification du commerce mondial, doivent revoir maintenant leur stratégie de développement, particulièrement en ce qui a trait aux secteurs qui dépendent de l'importation.

Malgré les difficultés que traverse l'économie mondiale depuis plusieurs années, les barrières tarifaires continuent à décroître. Cependant, les armes du néo-protectionnisme sont toujours présentes et leur variété augmente. Les contingentements, les accords restrictifs « volontaires », les normes touchant les produits et les exigences techniques sur la qualité sont à l'ordre du jour. S'y ajoutent les restrictions sur les investissements directs, les cessions de licences à l'étranger dans les industries utilisant des techniques de pointe, l'accès privilégié à certains marchés intérieurs et aux capitaux ainsi que des mesures visant à accroître délibérément le degré de monopolisation dans certaines industries.

L'évolution de la population constitue une autre donnée fondamentale dont il faut tenir compte. Dans les pays industrialisés, la croissance de la population est plutôt faible; il s'ensuit un vieillissement de sa structure d'âge. On peut prévoir, en conséquence, des modifications importantes dans la structure de la demande privée et publique de biens et de services qui nécessiteront des ajustements additionnels de l'économie.

Croissance lente, modifications à la structure de la demande et de l'offre, dangers du néo-protectionnisme et endettement international sont donc les facteurs-clés de l'analyse des orientations ou des tendances du commerce mondial.

2.2.2 Les enjeux pour le Québec

L'ensemble de ces facteurs agit à des degrés divers sur les échanges économiques du Québec avec l'extérieur. Certains produits ou services en sont plus touchés que d'autres.

Ainsi, les minerais, les concentrés et les déchets de fer ainsi que l'amiante non-manufacturé sont particulièrement importants dans les exportations du Québec. Or, il y a actuellement une baisse de la demande mondiale pour ces deux produits qui s'explique par des facteurs conjoncturels et structurels.

Dans le cas de l'amiante, la conjoncture qui prévaut dans l'industrie de la construction résidentielle et non-résidentielle et dans celle de l'automobile explique le comportement cyclique de la demande de ce produit. Par ailleurs, la crise de confiance dont l'amiante fait l'objet depuis quelques années surpasse l'effet traditionnel du cycle économique. Des mesures de plus en plus sévères sont prises à l'échelle internationale pour en limiter l'utilisation.

Quant au fer québécois, il y a une explication conjoncturelle à la baisse de la demande en 1982. Toutefois, la reprise de 1983 aux États-Unis n'a pas eu au Québec les effets traditionnels auxquels on aurait pu s'attendre. L'explication réside en plusieurs facteurs dont les principaux sont la présence depuis quelques années de nouveaux producteurs (Brésil et Australie) dont les coûts de production sont moins élevés que ceux du Québec, l'utilisation de plus en plus poussée de substituts à l'acier, tels l'aluminium et le plastique, dans la fabrication de nombreux produits et le fléchissement de la demande internationale globale.

Les produits non-transformés de l'agriculture et de la pêche constituent un domaine du secteur primaire où des efforts importants d'exportation sont mis en oeuvre. L'utilisation de plus en plus intensive à l'échelle internationale de subventions à la production ainsi que de règlementations non-tarifaires restreignant les importations représentent des entraves importantes à l'expansion de leur exportations. Bien qu'il existe des accords multilatéraux régissant le commerce de certains produits agricoles, ils sont moins développés que ceux qui touchent les produits manufacturés.

Dans le secteur de la fabrication, les industries des biens de consommation non-durables sont insuffisamment outillées pour faire face à la concurrence internationale. Les tendances actuelles permettent d'affirmer que les entreprises qui veulent survivre doivent développer une spécificité et une qualité de produits qui répondent à des attentes bien précises de la demande internationale. Par exemple, dans l'industrie du vêtement, le développement d'un design original pourrait permettre de développer certains marchés.

Le papier d'imprimerie, notamment le papier-journal, compte en 1983 pour 13,5% des exportations totales du Québec. Le taux de croissance annuel moyen de ses exportations au cours des dix dernières années s'établit à 14%. Il est difficile, toutefois, de projeter cette excellente performance dans l'avenir en raison de la concurrence accrue des médias

électroniques, de l'accroissement de la capacité concurrentielle des entreprises localisées dans le sud des États-Unis et des difficultés entourant l'accès au marché de la CEE.

L'aluminium est sans contredit l'exemple d'une industrie où le Québec sait compter sur ses avantages comparatifs pour s'adapter aux conditions des marchés internationaux. En effet, la demande internationale devrait progresser sensiblement au cours des prochaines années en raison des multiples usages du produit. Moins lourd, il se substitue à l'acier dans bon nombre de ses utilisations traditionnelles. Le processus de rationalisation à l'échelle internationale de la production de lingots d'aluminium se fait en faveur du Québec grâce à l'avantage comparé que constitue l'électricité. Les nouveaux investissements dans l'industrie le confirment.

Quant aux autres métaux primaires, tels le cuivre, le zinc, l'or et l'argent, la situation est plus difficile à cerner. La fibre optique risque de déclasser le cuivre dans plusieurs de ses utilisations actuelles, de sorte que le développement d'usages alternatifs pourra constituer une priorité. Pour ce qui est du zinc, la tendance fondamentale est liée à l'industrie automobile. La demande industrielle d'or et d'argent fluctue selon les aléas de la conjoncture alors que la demande spéculative de ces deux métaux varie en fonction du taux d'inflation.

La demande sera importante dans le matériel aéronautique et le matériel de transport en commun. Dans l'industrie aéronautique, l'effort actuel de recherche et de développement pour la fabrication de moteurs et d'autres produits, l'expertise déjà acquise dans la fabrication de composantes ainsi que les investissements récents annoncés pour la production d'hélicoptères permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Dans le matériel de transport en commun, la situation est presque identique. Cependant, les manufacturiers se butent souvent aux pratiques restrictives d'achats des gouvernements étrangers de même qu'à la concurrence internationale en matière de financement des transactions.

L'industrie de l'automobile subira de profondes transformations dans les années à venir. Un processus de rationalisation est en cours au niveau mondial. Sans un souci continuel d'adaptation de la production aux exigences du marché mondial, le Canada et le Québec risquent d'être déclassés.

En ce qui a trait à l'équipement électronique et informatique, les États-Unis et le Japon sont les leaders de ce groupe d'industries. Il existe un certain nombre de domaines où l'expertise québécoise connaît du succès, notamment au niveau du matériel de télécommunication et des équipements de traitement de texte. Comme il s'agit de produits pour lesquels la demande est en forte croissance, la plupart des pays industrialisés espèrent en profiter. Aussi n'hésitent-ils pas à mettre en place des programmes de subvention et de protection contre les importations. Le marché international est donc soumis à de multiples distorsions. Le Québec ne pouvant produire efficacement toute la gamme des produits en demande, ses énergies pourraient être concentrées dans des créneaux spécialisés qui lui conféreront des avantages sur ses concurrents.

Au niveau des services, le commerce mondial est estimé à plus de 700 milliards $ ÉU,[1] en regard d'une valeur de 1 850 milliards $ ÉU pour les échanges de biens. Les flux commerciaux de services sont notoirement plus instables que les échanges de biens, surtout dans les secteurs à fort contenu informationnel.

Forts de leur suprématie (basée surtout sur les services financiers), mais soucieux de consolider leur position face à une compétition croissante, les États-Unis proposent depuis plusieurs années l'ouverture de négociations internationales pour fixer le cadre règlementaire

1 Business Week, 19 mars 1984, p. 48

des échanges de services. Des travaux préparatoires ont été effectués sur ce sujet au sein de l'OCDE et plus récemment au GATT. Il semble que les services seront à l'ordre du jour de la prochaine négociation commerciale multilatérale.

La libéralisation des échanges de services aura certainement un grand impact sur l'économie du Québec si toutes les activités de services devaient être touchées. Un effort important devra donc être consacré à l'étude des intérêts du Québec afin d'influencer la prise de position canadienne lors des futures négociations.

À cet effet, le marché international offre un potentiel intéressant aux entreprises québécoises impliquées dans les secteurs du transport, du tourisme, de la finance, du génie-conseil, des télécommunications et de l'informatique.

Vu que la déréglementation de plus en plus grande des transports aux États-Unis devrait normalement avoir un effet à la baisse sur les prix, les transporteurs québécois devront accroître leur capacité concurrentielle, avec l'aide possible d'une réglementation allégée, d'autres mécanismes et de programmes de renforcement des entreprises. Autrement, ils risquent de perdre au profit des firmes américaines et étrangères une partie de leur trafic international et peut-être même national.

Dans le secteur du tourisme, le Québec doit maintenir son objectif de réduire son déficit au compte des voyages. Intensifier la promotion des attraits touristiques du Québec par les secteurs privés et publics demeure un moyen privilégié. Pour en accroître l'impact sur les clientèles-cibles, il serait utile que les services privés et publics endossent un plan d'action et prennent des initiatives communes.

Dans le secteur de la finance, la présence des banques canadiennes à l'étranger et des banques étrangères au Québec a tendance à masquer le fait que les institutions financières qui concentrent leurs activités sur le marché québécois sont encore, pour la plupart d'entre elles, à l'étape de la prise de conscience de l'importance de s'ouvrir aux marché extérieurs. Comme le rôle des intervenants québécois au niveau industriel et commercial est appelé à s'élargir sur la scène internationale, il est normal qu'ils puissent compter sur l'appui des institutions financières fortement implantées au Québec. Des services complémentaires ou supplémentaires pourraient, à cette fin, être envisagés.

En ce qui a trait au génie-conseil, plusieurs sociétés québécoises sont très actives au plan international où elles ont beaucoup de succès. Leurs opérations ont eu jusqu'à présent peu d'effets d'entraînement sur le secteur manufacturier québécois, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays. Dans ces derniers, les relations entre les entreprises de génie-conseil et de la fabrication semblent plus articulées de sorte que la mise sur pied de consortiums semble poser moins de problèmes.

La participation de firmes de génie-conseil à des consortiums d'exportation, leur rôle dans la formation de tels consortiums et l'intégration verticale de certaines sociétés de génie-conseil pourraient vraisemblablement aider à obtenir une plus grande part des grands projets étrangers.

Au niveau de certains services informatiques (le traitement des données, les progiciels, le développement de logiciels, la consultation et les banques de données), notre industrie étant récente, elle ne suffit pas à la demande locale. Cependant, d'autres attentes du marché québécois, notamment dans les secteurs des logiciels et progiciels, incitent certaines entreprises à se diriger vers les marchés internationaux afin de se consolider, pour être en mesure dans l'avenir de répondre à la demande locale.

En ce qui a trait aux services exportables dans le domaine des télécommunications, ils se résument à la planification et à l'organisation de l'implantation de systèmes de télécommunication. Il s'agit d'exporter notre savoir-faire dans ce domaine qui est reconnu mondialement par le biais de quelques grandes entreprises. Compte tenu du fait que ces activités sont règlementées par l'État dans la plupart des pays, les marchés sont accessibles à des firmes d'État ou d'envergure internationale, ce qui limite considérablement les perspectives d'exportation de la petite et moyenne entreprise de services dans cette sphère d'activité. Néanmoins, ce secteur sera l'un des plus dynamiques au cours des prochaines années parce qu'il comprend les équipements essentiels à l'accroissement de la productivité dans tous les pays industrialisés qui ont dû abandonner aux pays nouvellement industrialisés ou en développement certaines activités de fabrication à faible contenu technologique.

2.2.3 Le cadre international

En plus de faire face à la concurrence internationale, le Québec dans ses échanges économiques doit tenir compte d'un ensemble de règles et d'accords convenus au sein d'organismes internationaux.

Parmi les principaux organismes mentionnons: l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les banques internationales de développement.

— Le GATT

À l'origine le GATT n'était qu'un accord provisoire devant être incorporé à la charte de l'Organisation internationale du commerce (OIC). Cependant, l'OIC ne vit pas le jour à cause de l'opposition du Congrès américain, et le GATT continua à fonctionner avec un secrétariat modeste. Ce n'est que progressivement qu'il prit le statut d'institution.

La première série de négociations tarifaires sous l'égide du GATT se déroula à Genève en 1947. Depuis, sept négociations commerciales multilatérales ont eu lieu. À l'exception du Tokyo Round, terminé en 1979, les accords ont porté essentiellement sur la réduction des tarifs douaniers. Dans le cas du Tokyo Round, les résultats des négociations comportent:

1° - des réductions tarifaires devant s'échelonner de 1980 à 1987. Pour la plupart des pays participants, certains produits (exemple: automobile, camions, semi-conducteurs, certains articles textiles et vestimentaires) seront exemptés de toute réduction. D'autres secteurs (notamment ceux du textile, de la bonneterie, du vêtement et du cuir) seront soumis à une réduction de tarifs inférieure à la moyenne. Pour l'ensemble des produits, la réduction moyenne atteint quelque 40%.

2° - des accords sur les mesures non tarifaires au nombre de six: l'Accord sur les subventions, les droits compensateurs et l'antidumping, l'Accord sur les marchés publics, l'Accord sur le régime des licences d'importation, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'Accord sur la valeur en douane et enfin, l'Accord sur le commerce des aéronefs civils.

Du point de vue du Québec, trois des accords du GATT revêtent une importance particulière:

i) L'Accord sur les subventions et les droits compensateurs

L'Accord traite de l'imposition de droits compensateurs sur les importations préjudiciables qui auraient bénéficié de subventions de la part des pays fournisseurs, de l'établissement de lignes directrices visant à délimiter le champ des subventions dites « domestiques » et leur effet sur les marchés extérieurs, et, de la mise en place d'une nouvelle procédure multilatérale de surveillance et de règlement des différends. Le principal avantage qu'en retire le Québec résulte de l'acceptation par les États-Unis de procéder à une évaluation des préjudices matériels avant de prélever des droits compensateurs sur les importations.

ii) L'Accord sur les marchés publics

La plupart des pouvoirs publics accordent à divers degrés des traitements préférentiels aux fournisseurs locaux. Ces pratiques limitent le commerce et offrent un avantage bien éphémère aux producteurs locaux non concurrentiels qui sont à la merci de la protection et deviennent incapables d'attaquer de nouveaux marchés. L'Accord offre une règlementation permettant d'assurer aux fournisseurs de chaque partie signataire la possibilité de soumissionner à certains appels d'offre de gouvernements étrangers. Le champ d'application de l'accord est limité par diverses dispositions qui écartent les marchés de la construction et des services, les achats inférieurs à un seuil d'environ 200 000 dollars canadiens et les achats assujettis à la sécurité nationale.

Le fait qu'il n'ait pas été possible d'inclure les entités qui sont d'importants acheteurs de matériel de télécommunications, de matériel de production et de transmission d'énergie et de certains matériels de transport, réduit la valeur de l'accord pour le Québec. Néanmoins, de nouvelles possibilités pour les fournisseurs québécois ont été créées sur les marchés des achats publics.

Tel que prévu en 1979, cet accord est actuellement en voie de renégociation et certains signataires, dont les États-Unis, ont déjà signalé leur intention d'élargir la portée de l'Accord pour les trois secteurs ci-haut mentionnés.

iii) L'Accord sur le commerce des aéronefs civils

L'Accord prévoit l'élimination des droits de douane et des contingents sur tous les aéronefs civils, les moteurs, les pièces détachées, les équipements électroniques de bord, les simulateurs de vol au sol, les réparations et le matériel. Sa portée vient d'être étendue à quelques autres composantes au début de 1984. Le Québec comptant plusieurs fabricants dans l'industrie aéronautique, il profite de l'Accord et de son extension.

En parallèle aux négociations du Tokyo Round, l'Accord multifibre, qui revêt une très grande importance pour le Québec étant donnée la place que tiennent les industries du textile et du vêtement dans l'économie québécoise, a été reconduit jusqu'en 1986. Cet accord permet de restreindre quantitativement les importations préjudiciables à la production de textiles et vêtements.

La libéralisation possible des échanges dans le secteur des services, demandée avec insistance par les États-Unis, mérite une attention toute spéciale étant donné le degré de tertiarisation de notre économie. Finalement, la renégociation de l'Accord sur les marchés

publics est importante à double titre. D'abord, elle oblige à réévaluer la politique d'achat du Québec à la lumière des gains qui pourraient découler de la libéralisation de certaines de ses clauses. Ensuite, elle offre au Québec la possibilité de participer pleinement à une négociation multilatérale.

— L'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) occupe une position clé dans le système économique et commercial mondial. Elle est composée des pays les plus développés et les plus riches qui comptent pour environ soixante pourcent du commerce mondial. Il s'agit d'un forum consultatif qui vise une saine expansion économique ainsi que le développement du commerce international sur une base multilatérale, non discriminatoire et en harmonie avec les obligations du GATT.

Au sein de cette organisation, plusieurs ententes informelles et consensus se sont dégagés qui touchent notamment les taux d'intérêts et la période de remboursement des crédits officiels à l'exportation et qui ont un impact direct sur le financement offert aux entreprises exportatrices québécoises.

— LA CNUCED

L'ONU compte plusieurs conférences dont la plus active sur le plan commercial est la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Il s'agit d'un forum privilégié pour discuter des intérêts économiques et commerciaux des pays en développement. La CNUCED constitue un cadre de coopération où sont analysées les différentes mesures de réorganisation des échanges internationaux destinés à accroître le progrès économique des pays en développement et améliorer les relations Nord-Sud. C'est ainsi que fut adopté à New Delhi la proposition du système généralisé de préférences et à Nairobi, celui du programme intégré pour le commerce des produits de base. Parmi les principaux sujets discutés, ceux touchant les produits de base, notamment le cuivre et la bauxite, revêtent une importance particulière pour le Québec. En effet, l'industrie de l'aluminium offre au Québec de grandes perspectives de développement et la bauxite constitue la principale matière industrielle importée pour ses alumineries.

— Le FMI

Tout comme le GATT, le Fonds monétaire international (FMI) est l'un des piliers du système commercial et financier de l'après-guerre. Son rôle fondamental consiste à fournir un cadre institutionnel à la coopération monétaire et financière internationale et à favoriser les réajustements requis à la balance des paiements des pays membres aux prises avec de sérieux problèmes économiques.

L'intérêt du Québec pour le Fonds monétaire international porte essentiellement sur les politiques et pratiques de prêts aux pays en difficulté, en raison de l'impact qu'elles peuvent avoir sur les exportations vers ces pays.

— La Banque mondiale et les Banques régionales de développement

Quant à la Banque mondiale, elle vise à relever le niveau de vie des populations dans les pays pauvres en canalisant les ressources financières fournies par les pays développés dans des projets pouvant combler les besoins de base des citoyens.

L'aide internationale au développement est également canalisée à travers des institutions financières régionales de développement, dont la Banque inter-américaine de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque asiatique de développement et la Banque africaine de développement.

Le Canada contribue à la Banque mondiale et aux banques régionales de développement via l'Agence canadienne de développement international (ACDI), laquelle relève du ministère des Affaires extérieures. L'intérêt du Québec pour ces institutions réside principalement dans les montants que le Canada y consacre. Contrairement à la plupart des pays, les fonds consacrés par le Canada à l'aide multilatérale ne se traduisent pas par des contrats importants pour les sociétés canadiennes, soit parce que celles-ci sont mal informées sur les programmes ou que les représentants canadiens ont une influence très limitée sur les décisions ayant trait aux récipiendaires et aux projets à privilégier. De plus, les entreprises québécoises qui désirent réaliser les projets doivent s'insérer très tôt dans le processus d'élaboration des projets dans les différents pays et affronter la concurrence internationale.

En résumé, le Québec a un très grand intérêt à être associé aux décisions qui se prennent dans certains forums internationaux comme le GATT, l'OCDE et la CNUCED. Cependant, comme le Québec ne contribue pas au FMI, il ne peut y faire valoir son point de vue.

2.2.4 La dynamique fédérale-provinciale

— Le contexte actuel

Le gouvernement fédéral revendique en s'appuyant sur la constitution une compétence exclusive en matière de politique étrangère. Son attitude est la même en ce qui touche les politiques et les relations commerciales. Ces responsabilités majeures sont exercées principalement par l'application du tarif des douanes, la réglementation du commerce, la conduite des relations internationales et la conclusion d'accords internationaux.

En matière d'importations, le gouvernement canadien contrôle l'imposition des tarifs douaniers, l'application des règles des droits antidumping et compensateurs, les recours aux restrictions quantitatives et aux surcharges de même qu'un ensemble de mesures afférentes. (cf. évaluation douanière, contrôle frontalier, classification douanière, etc.). Par divers moyens, les provinces peuvent néanmoins restreindre les entrées de produits importés sur leur territoire. Les moyens les plus connus sont les politiques d'achat sous toutes leurs formes (cf. préférences accordées aux producteurs nationaux, campagnes d'achats chez soi, subventions conditionnelles, etc.), les normes, les agences de mises en marché et les monopoles d'État. Dans l'ensemble l'efficacité des moyens dont disposent les provinces demeurent cependant très limitée.

L'exportation laisse toutefois une plus grande marge de manoeuvre aux provinces. Certaines provinces se sont en effet dotées des moyens de faire la promotion de leurs produits exportables et de rechercher l'investissement étranger et les accords industriels requis pour le renforcement de leurs économies. En outre, en vertu de leur pouvoir de dépenser, les provinces peuvent soutenir techniquement et financièrement leurs entreprises exportatrices.

Le Québec assumant depuis un certain temps une vocation internationale en matière de promotion de ses exportations, il conviendrait de l'intensifier dans les domaines les plus susceptibles d'engendrer des gains pour l'économie. Les meilleures possibilités semblent devoir se présenter dans l'appui ministériel aux démarches des industriels dans les pays où les pouvoirs publics contrôlent ou supervisent étroitement les importations et où ils sont

responsables ou du moins sont des partenaires importants dans la réalisation de projets d'intérêts pour les entreprises québécoises. La défense des intérêts des industriels québécois aux prises avec des barrières soudaines à l'importation dans les pays étrangers est un autre secteur où l'appui gouvernemental peut avoir une influence déterminante.

— Les mécanismes de consultation

Suite aux expériences menées dans le cadre des négociations du Tokyo Round, un certain nombre de mécanismes de consultation sur les questions touchant le commerce international ont été mis sur pied. Parmi les principaux se trouve le comité fédéral-provincial des ministres du Commerce extérieur qui se réunit périodiquement afin de discuter de différents problèmes de commerce extérieur. Le comité ministériel est secondé par deux comités de hauts-fonctionnaires, le comité fédéral-provincial sur les relations commerciales et le comité fédéral-provincial sur l'expansion des marchés.

Dans le cadre de négociations internationales sous l'égide du GATT ou de la CNUCED, certains mécanismes de consultation spécifiques ont également été mis sur pied. Il est toutefois difficile d'affirmer que les consultations fédérales-provinciales ont été d'une nature différente de celle menées habituellement par le gouvernement fédéral auprès du secteur privé. Ainsi, lors du Tokyo Round les provinces ont été tenues au courant de l'évolution des négociations et elles ont pu faire valoir leurs positions grâce à la création d'un comité regroupant les hauts-fonctionnaires des gouvernements fédéral et provinciaux. Parallèlement aux travaux du Comité, le gouvernement canadien a mené des consultations auprès de groupes intéressés des milieux d'affaires, du travail et de la consommation par l'entremise du Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers, qui relevait du Bureau du coordonnateur canadien des négociations commerciales multilatérales et, à l'occasion, par la délégation du Canada à Genève[1].

Dans l'état actuel du partage des juridictions, l'action des provinces demeure indirecte car elles ne peuvent participer aux négociations internationales ni être signataires à un accord. Néanmoins, certains développements ne sont pas sans intérêt à cet égard. Ainsi, à l'occasion du Tokyo Round, l'engagement des provinces sous forme de lettre d'intention au sujet des pratiques des régies provinciales des alcools constitue un exemple intéressant d'une participation plus active à des négociations multilatérales. Le règlement du dossier du bois de sciage aux États-Unis a aussi permis une véritable participation des provinces à la solution d'un problème de politique commerciale avec un partenaire étranger. Comme la plainte déposée par les producteurs américains mettait en cause une des modalités de gestion des forêts publiques, les droits de coupe, domaine de juridiction provinciale, le gouvernement canadien a dû associer les provinces à sa démarche de soutien à l'industrie concernée. Finalement, la demande du gouvernement américain concernant l'extension de l'Accord du GATT sur les marchés publics pourrait nécessiter l'intervention des provinces car elle vise à y inclure des entités provinciales non actuellement touchées, notamment dans les secteurs des transports urbains, de l'énergie et des télécommunications.

Compte tenu de l'interprétation qu'il fait de sa compétence en rapport avec la conduite des relations commerciales internationales, le gouvernement canadien estime que lui seul est habilité à participer directement aux négociations internationales. Cependant, il ne fait pas de doute que le processus de formulation des positions de négociations serait renforcé par la participation directe des provinces, qui ont une connaissance sûre et précise de leur structure économique et de leurs problèmes spécifiques. Plus encore, comme les négociations multilatérales risquent à l'avenir de toucher des champs de juridiction provinciale, les

1 Négociations commerciales multilatérales 1973-1979, participation canadienne, Gouvernement du Canada.

provinces devront nécessairement être pleinement participantes. Il en va de même pour les négociations bilatérales, telles par exemple, celles qui pourraient avoir lieu entre le Canada et les États-Unis suite à la proposition canadienne d'établir un libre-échange sectoriel, qui découle de la révision récente de la politique commerciale canadienne.[1]

2.3 L'entreprise québécoise face à la concurrence internationale

Le défi qui se présente aux entreprises québécoises est d'assurer la progression de leurs ventes sur les marchés extérieurs. La nature de ce défi est évidemment différente pour les plus petites et moyennes entreprises qui cherchent à s'implanter sur ces marchés que pour les entreprises de plus grande taille qui cherchent à s'y maintenir et à prospérer.

Il est difficile d'indiquer avec précision le nombre d'entreprises exportatrices au Québec. Toutefois, selon les données de Statistique Canada, le nombre d'établissements manufacturiers exportateurs hors du Québec en 1981 se situait autour de 3 000, soit 26,7% du total des établissements manufacturiers au Québec. Cependant seulement 1 470 établissements exportaient hors du Canada, soit 14,3% du total.

La banque d'information industrielle du Centre de recherche industrielle du Québec indique que, sur la base de la taille des entreprises, ce sont les établissements manufacturiers comptant de 20 à 49 empoyés, et dont le chiffre d'affaires se situe entre 1 et 3 millions $, qui sont les plus nombreux à exporter hors du Canada. En termes relatifs toutefois, plus de 90% des grands établissements manufacturiers exportent hors du Canada contre 50% pour les établissements de petite et moyenne taille.[2]

Les actions qui doivent être poursuivies pour accroître les ventes à l'exportation vont donc différer selon la taille de l'entreprise d'une part, et d'autre part selon que l'entreprise se situe dans un secteur où le Québec possède ou non des avantages comparatifs.

2.3.1 La problématique selon la taille des entreprises

Le fait que la structure industrielle du Québec comporte une proportion élevée de petites et moyennes entreprises offre plusieurs avantages du point de vue de la création d'emplois, de la rapidité à répondre aux demandes changeantes des marchés et de la capacité d'innover. Ces atouts peuvent être utilisés avec profit par les petites et moyennes entreprises qui décident de s'engager sur une base continue dans la conquête des marchés d'exportation.

Toutefois, la commercialisation des produits ou des services d'une entreprise à l'étranger comporte des risques plus élevés que ceux qui s'appliquent au marché intérieur qu'elle connaît bien. La plupart des petites et moyennes entreprises éprouvent les difficultés suivantes:

i) connaître le potentiel des marchés d'exportation;

ii) identifier les créneaux ou les projets qui pourraient constituer des occasions d'affaires réelles;

1 La politique commerciale du Canada pour les années 1980 (document de travail), gouvernement du Canada, août 1983.

2 Pour les besoins de cette comparaison, une entreprise est reconnue PME si elle emploie de 5 à 250 personnes et si elle a un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions $.

iii) planifier leur approche de ces marchés et se doter d'une stratégie de commercialisation en conséquence;

iv) connaître les différents organismes ainsi que les programmes privés et gouvernementaux accessibles pour faciliter la pénétration de ces marchés.

Pour pénétrer les marchés extérieurs, la plupart des petites entreprises opèrent selon une approche traditionnelle en passant dans un premier temps par l'intermédiaire d'un représentant local, pour ensuite procéder à l'implantation d'opérations sur place, lorsque leurs ventes ont atteint une valeur suffisante.

Dans le contexte d'une concurrence accrue sur le marché, de nouvelles approches pourraient être favorisées. Ainsi, la préparation d'une stratégie planifiée de marketing, le regroupement en consortium, et l'intermédiation d'une société de commerce, apparaissent comme des moyens encore peu utilisés des petites et moyennes entreprises québécoises pour leurs activités à l'exportation. L'efficacité des moyens utilisés, traditionnels ou innovateurs, pour s'implanter à l'étranger, demeure donc une question fondamentale à examiner.

Les grandes entreprises sont en général bien implantées sur les marchés extérieurs soit parce qu'elles y ont développé leur propre réseau de filiales ou leur propre réseau de distribution, soit parce qu'elles pratiquent dans une proportion importante un commerce intégré avec d'autres entreprises du même groupe industriel à l'étranger. Pour ces raisons, elles opèrent dans une relative autonomie par rapport aux gouvernements, du moins au niveau de la mise en marché de leurs produits ou de leurs services à l'exportation.

Cependant, les grandes entreprises exportatrices du Québec font face sur les marchés mondiaux à des concurrents de très grande taille, américains, japonais ou européens, et la croissance soutenue de leurs opérations dépend essentiellement de leur degré de compétitivité face à ces concurrents.

Elles doivent donc faire appel au soutien financier gouvernemental pour garantir des emprunts en rapport avec de grands projets ou des contrats importants à l'étranger. L'intervention des autorités gouvernementales est également importante dans les pays où le commerce avec des entreprises d'État prédomine.

2.3.2 La problématique selon le secteur industriel

En l'absence de données complètes sur la concentration des ventes à l'exportation par secteur entre les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises, il apparaît utile de regrouper les secteurs d'activités économiques selon le nombre d'entreprises qui y opèrent et la valeur moyenne de leurs ventes à l'extérieur du Québec.

— Le secteur primaire

La grande majorité des entreprises exportatrices de produits non transformés se retrouve dans le secteur minier qui comprend environ 400 entreprises.

Le poids relatif des produits agricoles et des produits de la pêche dans les exportations du secteur primaire est faible et s'est très peu modifié au cours des dernières années. Toutefois, cette situation ne reflète pas l'importance toujours grandissante des exportations de l'industrie des aliments et boissons dans le secteur manufacturier.

Le fait que le secteur minier occupe le premier rang au chapitre des exportations de matières brutes confère au secteur primaire une dépendance et une grande vulnérabilité face à la conjoncture internationale et, en particulier, la conjoncture américaine. De plus, l'industrie minière moderne est caractérisée par une très forte intégration verticale et une concentration dans un nombre restreint d'agents économiques transnationaux. Pour la plupart des substances importantes (amiante, fer, cuivre) il existe, en effet, un petit nombre de firmes étrangères qui contrôlent le marché mondial directement ou par le biais de leurs filiales et ce, à partir de l'extraction de minerai en passant par sa première transformation jusqu'au stade final du produit manufacturé. La participation québécoise est donc très faible et le contrôle de la production minière est entre les mains d'intérêts étrangers[1].

— Le secteur manufacturier

Trois regroupements peuvent être signalés dans le secteur manufacturier.

On peut considérer dans un premier groupe les secteurs fortement exportateurs à l'intérieur desquels les entreprises possèdent des avantages comparatifs basés en partie sur la dotation du Québec en ressources naturelles et humaines. Ces secteurs, comme par exemple le matériel de transport, l'aluminium, les pâtes et papiers, se caractérisent par un nombre relativement restreint de grandes entreprises exportant hors du Canada et possédant des réseaux de ventes étendus sur les marchés d'exportation.

Un deuxième groupe de secteurs comprend un pourcentage élevé d'entreprises du Québec qui exportent une proportion significative de leurs livraisons hors du Canada, surtout sur le marché américain. C'est le cas par exemple de la machinerie, de l'électronique et des produits du bois. Les entreprises de ces secteurs ont pour la plupart connu un accroissement notable de leurs livraisons hors du Canada par rapport à leurs livraisons totales de 1974 à 1981.

Dans ces secteurs, il n'existe pas d'avantages comparatifs évidents pour les entreprises québécoises, sauf la proximité du marché américain. Pour maintenir leur compétitivité, il devient primordial d'analyser le potentiel de nos entreprises à l'exportation dans ces secteurs, et de prévoir les actions nécessaires pour leur permettre de maintenir ou d'améliorer leur performance à l'exportation.

Enfin, on dénombre dans les secteurs où le Québec est moins compétitif (habillement, bonneterie, chaussures, tabac, caoutchouc et produits en plastique) un nombre relativement élevé d'entreprises qui présentent des ventes moyennes à l'exportation plutôt faibles. Pour la plupart, elles sont surtout orientées vers le marché canadien. Les possibilités de croissance des ventes hors du Canada dans ces secteurs apparaissent plus faible et seules les entreprises les plus dynamiques réussissent à surmonter le défi de la concurrence internationale et, dans certains cas, à s'imposer de façon notable sur les marchés extérieurs.

— Le secteur tertiaire

À l'intérieur des différents sous-secteurs identifiés au niveau tertiaire, un certain nombre d'intervenants ont un rôle déterminant dans l'exportation. Dans ce secteur, il faut distinguer les services commercialisés sur les marchés extérieurs, principalement le génie-conseil et le transport, des services de soutien à l'exportation offerts aux entreprises des secteurs primaire et manufacturier.

1 « Bâtir le Québec, Énoncé de politique économique ». Gouvernement du Québec 1979.

Le secteur du génie-conseil est bien développé au Québec, surtout dans la région de Montréal. Selon un sondage effectué en 1976, les 228 cabinets de consultation membres de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec réalisaient un chiffre d'affaires de plus de 450 millions $ et affichaient un taux de croissance supérieur à celui de la plupart des autres secteurs de l'économie. Les revenus provenant de projets réalisés à l'étranger par les entreprises de génie-conseil prennent de plus en plus d'importance, passant en moyenne de 18% de leurs revenus en 1976 à 26% en 1980.

Le contenu québécois dans les projets à l'étranger obtenus par les firmes de génie-conseil varie selon la source de financement. Il se situe entre 45% et 70% de la valeur de l'équipement et du matériel lorsque le financement provient de l'ACDI ou de la Société d'expansion des exportations (SEE), entre 20% et 50% lorsque la Banque Mondiale est la source de financement, et de 0% à 20% lorsque le pays-hôte finance le projet[1].

En 1980, chaque dollar d'honoraires perçu à l'étranger par les firmes d'ingénieurs-conseils a généré directement et indirectement en moyenne 1,70 $ en biens et services pour l'économie québécoise, comparativement à 1,90 $ au Canada et à 5,10 $ en France[2].

Quatre facteurs[3] contribuent à expliquer l'ampleur relativement faible de l'effet multiplicateur en ce qui a trait aux activités étrangères des firmes québécoises d'ingénieurs-conseils. Premièrement, la dimension d'un grand nombre de manufacturiers québécois ne permet pas de fournir les équipements et les matériaux requis dans le cadre de certains projets. Deuxièmement, les firmes d'ingénieurs-conseils se concentrent dans le domaine de travaux reliés à l'infrastructure dont 75% des fournitures et équipements peuvent être obtenus localement. Troisièmement, dans le cas de projets où les retombées pourraient être plus importantes pour les manufacturiers québécois, l'absence de liens entre les manufacturiers québécois et les firmes d'ingénieurs-conseils fait en sorte que le potentiel n'est pas atteint. Finalement, pour les projets clefs en main de grande envergure, l'insuffisance de ressources humaines et financières empêche les firmes d'ingénieurs-conseils québécoises de faire face à la concurrence internationale en ce domaine.

En ce qui concerne le secteur des services de transport, les activités internationales varient en importance selon le mode de transport.

Pour le transport aérien, on constate que le Québec est relié à une multitude de destinations continentales et intercontinentales par les deux transporteurs de premier niveau, Air Canada et CP Air, ainsi que par vingt-quatre transporteurs aériens étrangers.

En ce qui a trait au transport maritime, le trafic international était responsable de soixante-dix pourcent du tonnage des marchandises manutentionnées par les ports du Québec en 1978. Plus de soixante-dix agences maritimes assurent une liaison régulière entre Montréal et deux cent cinquante villes portuaires du monde. C'est dans le domaine du transport maritime international que la présence étrangère est la plus forte et que la présence québécoise est la plus faible. Toutefois, d'importantes compagnies de navigation telles que Saguenay Maritime, Cast North America ou CP Ships sont établies au Québec.

---

1 « Les activités des sociétés québécoises de génie-conseil et leur effets d'entraînement, Major et Martin », juillet 1981.

2 « Le virage technologique - Bâtir le Québec (phase 2) » Programme d'action économique 1982-1986. Gouvernement du Québec, 1982.

3 « La vocation internationale de Montréal: mythes et réalités » Jacques C. Martin, Hélène Denis-Grenier et Yves Barbeau, mai 1982.

D'autre part, Montréal est la plaque tournante de grandes lignes transcontinentales du transport ferroviaire du CP et du CN. Cette ville bénéficie de la présence des sièges sociaux de Via Rail, des compagnies-mères du CN et du CP, ainsi que de leurs filiales CN Rail et CP Rail.

Dans le transport routier, on constate qu'environ la moitié des expéditions par camion à l'extérieur du Québec est allée vers les États-Unis au cours des dernières années. Ainsi, sur un ensemble de 10,5 millions de tonnes de marchandises en 1980, 5 millions furent expédiées par camion aux États américains, ce qui traduit l'importance de ce mode de transport pour les exportations québécoises vers ce marché.

2.4 Les mesures de soutien à l'exportation

La stratégie de croissance et de développement repose principalement sur le dynamisme de l'entreprise. Aussi, le gouvernement du Québec se préoccupe-t-il de créer et de maintenir des conditions favorables au développement et au dynamisme des initiatives privées.

2.4.1 La stratégie industrielle

Présentement, l'industrie québécoise est confrontée à de sérieux problèmes structurels. Ainsi, dans le secteur de la fabrication, le Québec compte une proportion importante d'industries non-concurrentielles au plan international telles, par exemple, celles du vêtement, de la bonneterie, du meuble et de la chaussure. Ces industries sont soumises à une forte concurrence internationale. De plus, les usines de fabrication québécoises sont souvent petites et n'ont guère les moyens de prendre des risques ni d'accomplir un effort de commercialisation, de recherche et de développement. Enfin, certaines branches industrielles québécoises sont mal intégrées à l'ensemble de l'économie provinciale, particulièrement en matière de biens intermédiaires et de biens d'équipement.

Pour remédier à cette situation, une stratégie industrielle visant les objectifs suivants a été mise au point:

i) Accroître les couplages entre le secteur primaire et l'industrie de fabrication, en planifiant l'exploitation des ressources naturelles en fonction de la politique de développement industriel

Pour développer les industries de matières premières et transformer ces matières en plus grande proportion au Québec, le gouvernement met à contribution le contrôle qu'il exerce sur le potentiel de production hydro-électrique, l'énergie électrique étant indispensable au fonctionnement des fonderies (électrolyse des minerais d'aluminium, de zinc et de magnésium), à la fabrication du papier-journal et à celle des produits chimiques industriels.

Le gouvernement québécois fait également des efforts particuliers pour le développement de l'industrie du bois, à cause du rôle important de ce secteur dans l'économie. Les principaux moyens utilisés à cette fin sont le programme de subvention à l'amélioration des chemins forestiers, le programme de reforestation, les encouragements fiscaux ainsi que les subventions à la modernisation des scieries.

ii) Développer des programmes d'aide aux PME

Ces programmes visent surtout à permettre aux PME de surmonter les difficultés dues à leur petite taille et à favoriser leur croissance par une aide collective au secteur privé dans des domaines tels que la commercialisation, l'exportation et la recherche et développement (R & D).

iii) Aider les industries en déclin

Afin de contrer la décroissance de certains secteurs industriels, le gouvernement fournit une aide financière aux entreprises concurrentielles qui ont des possibilités de croissance dépassant la moyenne.

iv) Utiliser le pouvoir d'achat des organismes publics et des sociétés de la Couronne pour atteindre les objectifs de développement.

Le gouvernement québécois dispose actuellement principalement de deux organismes financiers: la Société générale de financement (SGF) qui est une société d'investissement et de gestion de portefeuille et la Société de développement industriel (SDI) qui constitue un véhicule pour octroyer des prêts et des subventions au développement industriel. Ces organismes ont été particulièrement actifs en matière de réorganisation industrielle au cours des dernières années.

v) Accroître l'effort et la qualité de la recherche et du développement dans le secteur privé.

Pour atteindre ce but, le gouvernement a proposé les mesures suivantes:

- un programme de subvention pour encourager l'innovation industrielle;
- des programmes de subvention à la recherche industrielle, particulièrement dans le domaine de l'électronique et des textiles;
- un soutien aux programmes de recherches collectives menées par les associations professionnelles.

Récemment, le gouvernement a précisé ses intentions dans le domaine de l'industrie de pointe. En matière de création d'industries nouvelles, le gouvernement s'est engagé:

- à fournir une aide aux entreprises électroniques;
- à promouvoir l'utilisation des nouvelles techniques télématiques;
- à fournir une aide, par le truchement du Centre de recherche industrielle du Québec, pour la mise au point des produits informatiques, bureautiques, télématiques et de télécommunications.

vi) Appuyer la promotion des exportations avec le concours des acteurs privés et publics

2.4.2 Les intervenants privés

— Les banques

Depuis fort longtemps les banques à charte jouent un rôle de premier plan dans le financement des ventes à l'exportation. Elles ont constamment dû ajuster leur rôle et leurs services en fonction des exigences grandissantes des exportateurs et de la concurrence internationale des services bancaires.

Les banques mettent à la disposition des exportateurs une gamme de services spécialisés comprenant:

- Renseignements sur le commerce extérieur
- Les opérations de change
- Les rapports de crédit
- Les paiements et remises à l'étranger
- Le financement des comptes recevables
- Le crédit acheteur
- Le recouvrement des créances

Les services offerts par l'industrie bancaire canadienne semblent répondre adéquatement aux attentes des exportateurs dans les pays où les problèmes de créance ne constituent pas un handicap majeur. De plus, les filiales de banques étrangères installées à Montréal permettent aux exportateurs d'avoir accès, via les réseaux internationaux de ces banques, à des potentiels encore plus nombreux.

— Les sociétés d'affacturage[1]

Les sociétés d'affacturage constituent une source additionnelle de financement privé pour l'exportation. Elles prennent en charge les problèmes de crédit ou de recouvrement en achetant ou en garantissant les créances; elles libèrent ainsi l'exportateur des risques associés au recouvrement des créances de même que des frais reliés au maintien d'un service de comptabilité ou de recouvrement dans les pays étrangers.

En raison des pertes subies au cours des dernières années, les banques canadiennes ont abandonné progressivement ce champ d'activité. Présentement, toutes les sociétés d'affacturage canadiennes à l'acception d'une ou de deux, sont sous le contrôle des grandes banques américaines et japonaises.

— Les compagnies d'assurance privées

Les exportateurs oeuvrant principalement dans les pays industrialisés et en particulier aux États-Unis, peuvent se prévaloir d'une assurance-crédit sur leurs comptes à recevoir. La compagnie d'assurance procède aux vérifications de crédit du client et fixe le coût de la police

1 Le management des ventes à l'exportation, René S. Larouche International, consultants et agents d'affaires internationales, 1983.

en conséquence. Elle établit aussi une franchise basée sur la crédibilité des comptes assurés et l'expérience de l'exportateur sur le marché concerné.

D'autre part, les exportateurs canadiens qui soumissionnent à l'étranger sont souvent dans l'obligation de déposer un cautionnement. Si le contrat leur est adjugé, un cautionnement d'exécution est souvent exigé. Pour les contrats au Canada, ces cautionnements sont généralement fournis par des firmes spécialisées. Par contre, lorsque le contrat doit être exécuté dans un pays étranger, l'adjudicateur du contrat demande souvent que les cautionnements soient donnés par une banque autorisée de son pays. Les banques canadiennes, par leurs réseaux internationaux, peuvent se charger de ces cautionnements.

— Les sociétés de commerce

Il existe environ 250 sociétés de commerce extérieur au Québec, soit environ 30% du nombre total des sociétés de commerce extérieur du Canada. Elle peuvent agir à titre:

- de marchand-exportateur achetant des produits québécois, afin de les revendre sur des marchés étrangers;
- d'expert-conseil en exportation qui recommande les moyens et les techniques appropriés pour commercialiser les biens et services à l'étranger;
- d'entreprise de gestion des exportations qui représente une ou plusieurs entreprises québécoises afin de leur trouver, à l'étranger, des marchés pour leurs produits;
- d'exportateur-jumelé qui est une filiale (entreprise distincte) créée par un fabricant pour exporter ses produits;
- d'acheteur-agent opérant sur le marché québécois pour le compte d'une entreprise étrangère;
- de spécialiste en approvisionnement pour des projets à l'étranger en rassemblant les produits et les services pour appels d'offres, soumissions et projets clefs en main pour le compte de différents fabricants québécois.

Les sociétés de commerce développent des spécialités en fonction des marchés desservis. En Europe, au Japon et en Asie, elles exportent des produits alimentaires; en Amérique du Sud et au Moyen-Orient, elles exportent des produits finis comme l'équipement médical; aux Antilles et en Europe de l'Est, elles exportent divers autres produits. La CEE, le Japon, l'Asie et le Moyen-Orient constituent pour de nombreuses maisons de commerce des marchés privilégiés.

On doit souligner également deux autres catégories d'intermédiaires: les agents à commission et les agents manufacturiers.

Les agents à commission opèrent principalement au niveau des transactions commerciales de produits alimentaires alors que les agents manufacturiers sont les représentants de l'entreprise dans une ville, une région, un pays ou même un groupe de pays. C'est la catégorie d'agents la plus recherchée par les manufacturiers de biens d'équipement et de biens de consommation.

Il importe de souligner que les maisons de commerce sont pour la plupart spécialisées dans une gamme restreinte de produits et/ou de marchés. Les petites et moyennes

entreprises recourrent à leurs services pour développer leurs exportations outremer plutôt qu'aux États-Unis.

Cependant, comparativement au Japon et à plusieurs pays européens, les services des sociétés de commerce demeurent sous-utilisés au Québec.

— Les transitaires internationaux

Les services des transitaires internationaux contribuent largement à accroître l'efficacité des entreprises exportatrices, et particulièrement des PME. Ils se spécialisent dans les services de transport de marchandises. Parmi les nombreux services offerts par les transitaires, on retient la préparation de documents relatifs aux exportations, l'émission de certificats d'assurance et la négociation de lettres de crédit. En général, les frais exigés par les transitaires sont assez élevés et le choix du transitaire à retenir devient une décision importante pour les entreprises manufacturières qui doivent faire appel à leurs services.

— Les associations sectorielles

Les associations regroupant les entreprises d'une industrie permettent aux dirigeants de nouer des relations d'affaires des plus utiles et d'échanger des informations pertinentes sur les occasions d'exportation. Elles agissent également comme les porte-parole de l'industrie auprès des gouvernements.

De façon générale, les associations sectorielles sont susceptibles de donner à leurs membres une meilleure information à caractère technologique, commerciale ou autre. Sur le plan commercial, bien qu'il soit difficile de trouver des liens communs d'une association à l'autre, certaines d'entre elles sont en mesure de renseigner et d'assister un industriel sur diverses questions se rapportant aux exportations. Des groupes de travail sont quelquefois mis sur pied pour l'étude de questions spécifiques aux exportations.

L'ensemble des services offerts favorise la concertation entre les entreprises d'un même secteur et peut contribuer à améliorer leurs connaissances et leur performance sur les marchés internationaux. Les associations sectorielles peuvent ainsi jouer un rôle important auprès des industriels impliqués dans le commerce extérieur du Québec.

On remarque, cependant, que les associations sectorielles ne fournissent pas toujours des services à l'exportation et, lorsqu'elles le font, la gamme des services offerts est plus ou moins élaborée. Certaines associations sectorielles comme par exemple l'Associations des sous-traitants de l'industrie aéronautique, l'Association des fabricants de meubles du Québec et l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec ont non seulement développé des programmes destinés à informer leurs membres des possibilités d'exportation mais elles organisent également bon nombre d'activités au Québec qui ont pour objectif de susciter la concertation des entreprises du secteur et la sensibilisation des industriels au potentiel des marchés d'exportation.

— **Les groupements horizontaux**

Les groupements horizontaux ont un caractère multi-sectoriel et visent à faire progresser et prospérer le commerce pour leurs membres. Les plus importantes associations horizontales offrent différents services aux entreprises exportatrices, comme par exemple:

- L'Association canadienne d'exportation qui publie différents bulletins d'information sur le commerce international, organise des séminaires et des conférences sur des sujets reliés à l'exportation et effectue les démarches nécessaires auprès des gouvernements afin de faire valoir les intérêts de ses membres et de la communauté exportatrice en général.

- Le Bureau de commerce de Montréal qui organise des programmes de formation dans le domaine des affaires, publie le « Handbook of International Trade » et fait pression auprès des autorités gouvernementales relativement à toute législation qui va à l'encontre des intérêts de ses membres.

- La Chambre de commerce de la province de Québec maintient des relations avec d'autres chambres de commerce à l'extérieur du Québec et met à la disposition de ses membres la documentation nécessaire pour profiter du système de repérage des débouchés du gouvernement fédéral.

- L'Association canadienne de courtiers en douanes regroupe les courtiers en douanes à travers le Canada afin de former un réseau efficace permettant à un exportateur d'opérer à partir de n'importe quel poste douanier canadien sans avoir à utiliser plus d'un courtier.

- L'Association des manufacturiers canadiens diffuse des informations pertinentes aux marchés d'exportation, transmet des attestations de certificats d'origine, effectue des traductions de documents et organise des sessions de formation en techniques administratives à l'exportation.

Le nombre d'associations horizontales et groupements divers qui s'intéressent aux exportations a beaucoup augmenté au cours des dernières années. On a assisté par exemple récemment à la création du Centre de finance et de commerce international, du Centre de commerce mondial à Montréal et du Centre de commerce international de l'est du Québec.

La liste des intervenants présentés est loin d'être exhaustive et plusieurs autres auraient pu être cités. L'échantillon présenté donne néanmoins un aperçu de la diversité des services accessibles aux entreprises qui veulent exporter. Toutefois, une meilleure cohérence de l'action de ces organismes nécessite une connaissance accrue du rôle qu'ils jouent auprès des exportateurs.

2.4.3 Les intervenants publics

2.4.3.1 Le Gouvernement du Québec

— **Le ministère du Commerce extérieur**

Depuis la création de la direction des Services internationaux du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme en 1962, le gouvernement du Québec a développé un réseau de bureaux et délégations à l'extérieur du Québec ainsi qu'un ensemble de services de soutien et de programmes en vue d'aider les industriels québécois à repérer et à développer de nouveaux marchés pour leurs produits. Le regroupement de toutes ces activités à l'intérieur du ministère du Commerce extérieur (MCE), créé en janvier 1983, concrétisait de façon plus

évidente encore la volonté du gouvernement du Québec de faire du commerce extérieur un instrument privilégié du développement de l'économie québécoise.

i) La représentation du Québec à l'étranger

Le gouvernement se propose d'ajouter prochainement à son réseau de délégations, une délégation à Hong Kong et des missions économiques à Bogota, à Singapour et à Stockholm.

Au sein des délégations du Québec, le monde des affaires peut compter sur les services de conseillers économiques québécois et d'attachés commerciaux recrutés sur place. Enfin, le ministère du Commerce extérieur a recruté deux conseillers économiques itinérants pour le Moyen-Orient et l'Algérie.

Ces conseillers économiques et attachés commerciaux ont le mandat de favoriser l'accroissement des exportations de biens et services produits au Québec et d'assurer la prospection des investissements étrangers en collaboration avec les différents ministères et autres intervenants québécois impliqués. Ils cherchent également à promouvoir les transferts de technologies et à faciliter la conclusion d'accords industriels. Ils doivent enfin développer des liens institutionnels avec les gouvernements et les organismes qui sont sur leur territoire d'affectation. Ils sont sous la responsabilité du MCE.

ii) Les services et programmes de soutien à l'exportation

Le MCE offre aux entreprises québécoises trois programmes d'aide au développement des marchés à l'exportation. Il s'agit du programme des missions et expositions, du programme d'accueil d'acheteurs étrangers et du programme d'aide à la promotion des exportations (APEX). Le MCE offre également des services de soutien à l'information sur les marchés extérieurs et au développement de l'offre à l'exportation.

Le programme des missions et expositions a été établi pour guider les activités de promotion des entreprises québécoises à l'étranger. Il permet de rembourser une partie des frais encourus par les industriels québécois pour participer à des expositions et foires industrielles ou commerciales, d'organiser des missions commerciales à l'extérieur du Québec et de faciliter la recherche d'accords industriels ou la négociation de ventes à l'étranger.

Le programme d'accueil d'acheteurs étrangers permet de recevoir au Québec des groupes d'acheteurs d'autres pays.

Quant au programme d'aide à la promotion des exportations (APEX), mis sur pied en 1972, son objectif est d'appuyer techniquement et financièrement les efforts individuels des entreprises dans la promotion de leurs produits à l'extérieur du Québec. Il a été modifié sensiblement en 1983 afin d'en faciliter l'accès et pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

Suite aux mesures prévues dans « Le Virage technologique », un nouveau volet — mise en place d'une stratégie de marketing — a été instauré en vue d'aider les entreprises à développer et à mettre en place une véritable stratégie de commercialisation à l'étranger.

La connaissance de l'évolution de la demande pour les produits importés sur les marchés extérieurs constitue un élément fondamental permettant d'identifier les possibilités d'exportation pour les entreprises québécoises. À l'aide apportée par les conseillers économiques et les attachés commerciaux en poste à l'étranger vient s'ajouter la diffusion

d'informations sur les marchés extérieurs et l'aide technique à la réalisation d'études de marché. Le MCE dispose également de services d'analyse des politiques d'importation qui suivent aussi l'évolution des barrières tarifaires et non tarifaires dans les pays étrangers.

Afin de préparer un plus grand nombre d'entreprises à prospecter les marchés étrangers et à se donner les moyens de s'y introduire efficacement, le MCE met à la disposition des entreprises des services d'aide en vue d'évaluer leur potentiel à l'exportation. Il organise aussi des activités de sensibilisation et de formation aux techniques de l'exportation.

Des programmes de soutien ont également été mis sur pied pour aider à la formation de consortiums à l'exportation et pour faciliter les relations avec les différents services à l'exportation (sociétés de commerce, transitaires, etc.).

— La Société de développement industriel

La Société de développement industriel (SDI) apporte depuis 1974 une aide financière aux entreprises qui désirent exporter des biens et services produits au Québec.

En 1979, des changements à la loi et aux règlements ont permis à la SDI d'offrir des conditions plus souples de financement pour les transactions et la prospection à l'étranger. En 1980, le Conseil des ministres a approuvé la création de la SDI-Exportation. Le programme de la SDI-Exportation comporte trois volets: formation de consortiums, crédit-implantation et financement des exportations.

L'aide financière apportée par la SDI dans la formation de consortiums se fait sous la forme de capital de risque sur une base minoritaire et temporaire.

L'objectif du volet crédit-implantation est de prendre le relais du programme APEX en finançant une partie des coûts de prospection et d'implantation de réseaux de distribution sur les marchés à l'extérieur du Québec.

Quant au volet financement des exportations, la SDI offre des prêts ou des garanties de remboursement de prêts pour aider les entreprises à compléter leurs transactions relatives à des contrats d'exportation qui sont profitables et qui comportent un risque acceptable. L'aide financière offerte aux entreprises constitue un complément au financement déjà disponible par le biais d'organismes privés ou gouvernementaux spécialisés à cette fin.

Depuis la création du MCE, l'assistance fournie par la SDI-Exportation se fait sur recommandation du ministre du Commerce extérieur.

— Les ministères sectoriels et autres sociétés d'État

Les ministères sectoriels du gouvernement du Québec, principalement le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et le ministère de l'Énergie et Ressources mettent à la disposition des entreprises un ensemble de services de soutien et de programmes d'aide qui tout en visant le renforcement des entreprises et de la structure industrielle peuvent appuyer leur potentiel à l'exportation.

Plusieurs sociétés d'État relevant du gouvernement du Québec se sont également engagées au cours des dernières années dans le domaine des relations économiques internationales. C'est le cas par exemple du Centre de recherche industrielle du Québec, d'Hydro-Québec International, de la Société québécoise d'initiative agro-alimentaire, de

REXFOR, de la Société générale de financement et de la Société d'exportation des ressources éducatives du Québec.

2.4.3.2 Le Gouvernement du Canada

— Le ministère des Affaires extérieures

Le gouvernement du Canada assiste les entreprises exportatrices en mettant à leur disposition des services et programmes qui s'apparentent à ceux du Québec. À l'aide apportée par les délégués commerciaux en poste à l'étranger et par les spécialistes des produits et de la commercialisation des ministères et organismes à Ottawa et dans les bureaux régionaux s'ajoutent les programmes d'aide en matière de commercialisation, les prêts et assurances et les ententes avec les gouvernements étrangers.

i) Le service des délégués commerciaux

Le service des délégués commerciaux du ministère des Affaires extérieures comprend des agents canadiens du Service extérieur et des agents commerciaux recrutés sur place. Ceux-ci ont pour tâche d'assister les sociétés dans leur recherche de nouveaux débouchés, la mise en contact d'exportateurs avec d'éventuels acheteurs, la recherche de représentants locaux et l'observation de la progression d'une entreprise sur le marché étranger. Les délégués commerciaux sont aussi chargés de rédiger des rapports économiques et commerciaux et, étant donné le besoin de trouver des investissements étrangers et de nouvelles technologies, de rechercher les possibilités de tels transferts.

ii) Les programmes de soutien à l'expansion des exportations

Le gouvernement canadien a conçu et gère deux programmes de soutien à l'expansion des exportations. Ces deux programmes sont administrés par le ministère des Affaires extérieures et exécutés sur une base interministérielle. Il s'agit du programme des projets de promotion (PPP) et du programme de développement des marchés d'exportation (PDME).

Le programme des projets de promotion a été mis sur pied dans le but d'appuyer les activités organisées par le gouvernement à l'extérieur du Canada. Il permet de prendre en charge une partie des dépenses engagées par les sociétés pour participer à des expositions dans le cadre de foires commerciales se tenant à l'étranger, d'organiser des missions commerciales dans les pays étrangers dans le but de rechercher de nouveaux débouchés, d'améliorer les accords commerciaux ou de négocier des ventes, et d'accueillir des gens d'affaires ou représentants de pays étrangers. Ce programme finance en grande partie les projets entrant dans les plans d'action nationaux du ministère des Affaires extérieures. Le programme de développement des marchés d'exportation aide financièrement les entreprises qui prennent des initiatives pour développer leur marché d'exportation. Les différents volets du programme fournissent l'appui à des visites de prospection de nouveaux marchés, à la participation à des foires commerciales à l'étranger, à l'accueil d'acheteurs étrangers venant visiter des installations au pays, à la formation de consortiums d'exportateurs et à l'établissement de nouvelles organisations permanentes de commercialisation dans les pays étrangers.

— La Corporation commerciale canadienne

La Corporation commerciale canadienne (CCC) est une société de la Couronne créée en 1946. Elle facilite la conclusion de ventes entre les entreprises canadiennes et les gouvernements étrangers. Tout en n'accordant pas de subventions aux entreprises, elle peut acheter, vendre, importer et exporter.

— La Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est une société de la Couronne créée en 1969 pour succéder à la Société d'assurance des crédits à l'exportation.

La Société a pour mission de faciliter et promouvoir le commerce entre le Canada et l'étranger en offrant divers mécanismes de financement. Elle prête ou garantit des prêts, conclut des contrats d'assurance-crédit à l'exportation et d'assurance-investissement à l'étranger et fournit des garanties pour les opérations d'exportation. Les firmes peuvent, moyennant le versement d'une prime variant entre 5% et 15%[1] selon la nature des transactions et le pays de destination, s'assurer auprès de la SEE pour se prémunir contre un défaut de paiement de la part d'un acheteur étranger.

2.4.4 Les points névralgiques

L'évaluation des actions des intervenants privés et publics qui offrent des services de soutien aux exportations du Québec est une tâche urgente qui s'impose. Toutefois, on peut identifier dès à présent certains points névralgiques qui font problème:

— L'accès à l'information

Le système d'information commerciale est un service indispensable pour assurer le succès des entreprises québécoises à l'exportation. Ce système comprend une multitude d'intervenants privés et publics qui offrent aux industriels des informations sur la façon d'aborder un marché, sur le potentiel que ce marché peut représenter, sur les programmes d'aide que l'industriel peut utiliser et sur les étapes pratiques que l'entreprise doit franchir pour s'implanter sur les marchés extérieurs.

L'absence d'un système intégré d'information commerciale à l'exportation au Québec est devenu un handicap majeur pour les nouveaux exportateurs. De plus, actuellement, ni le gouvernement fédéral, ni celui du Québec n'offrent de soutien financier à la réalisation de tests de marché et à l'adaptation des produits aux besoins des marchés.

Il importe donc de déterminer comment et sous quel forme on devrait développer un système cohérent et efficace d'information sur les marchés extérieurs et sur les services de soutien offerts par les différents intervenants.

— Le financement des exportations

Les services financiers offerts aux entreprises québécoises désireuses d'exporter vers le marché des pays développés sont d'une gamme très variée. Toutefois il y a lieu pour les entreprises privées et gouvernementales dans les secteurs financiers au Québec de

1 Actualité de la SEE, février/mars 1984, page 2.

s'assurer que la gamme des services disponibles et leur coût soient compétitifs par rapport à ceux qui existent dans les pays concurrents.

Quant aux services financiers offerts aux entreprises désireuses d'accéder aux marchés des pays en développement, il importe de réévaluer les mécanismes de financement parallèle, de financement conjoint ou de crédit-mixte entre les intervenants financiers au Canada, au Québec, et les institutions financières internationales. Dans cet ordre d'idées, on peut se demander si le gouvernement du Québec ne devrait pas, en complément des services existants, développer le rôle de la SDI-Exportation et être présent au niveau du financement de l'aide au développement.

— Les sociétés de commerce

Bien qu'il n'existe pas au Québec, à l'instar des États-Unis, du Japon, ou de l'Europe, de grandes agences capables de prendre en charge des transactions majeures et de s'imposer au niveau du commerce de contrepartie, on y trouve des sociétés de commerce. Celles-ci sont sous-utilisées alors qu'elles pourraient constituer un véhicule privilégié d'exportation pour les petites et moyennes entreprises.

2.5 La coopération économique: un outil privilégié

La coopération économique constitue l'un des moyens privilégiés utilisés afin d'amorcer, développer et souvent raffermir les relations entre États. De fait, parmi les outils d'intervention dont disposent les gouvernements pour accroître et développer les échanges commerciaux et industriels, mieux connaître les contraintes qui existent sur certains marchés et élargir et renforcer la base industrielle de leur économie, la coopération économique occupe une place toute particulière.

Qu'elle soit multilatérale ou bilatérale, elle traduit en effet la volonté ferme, manifestée par les partenaires en cause, de mettre en commun leurs ressources afin d'assurer la mise en oeuvre des projets qui rencontreront leurs intérêts respectifs et mutuels et leur seront conséquemment bénéfiques. Cette volonté s'exprime de façon particulièrement sentie lorsqu'il s'agit de mettre en chantier de grands projets d'investissement pour lesquels la concurrence internationale est vive.

Ces projets, souvent réalisés en coparticipation par des partenaires privés ou publics appartenant à des pays différents, mettent en cause d'une part, les pouvoirs réglementaires des États sur le commerce, les mouvements de capitaux, l'investissement étranger, la protection du territoire et de l'environnement et d'autre part, leur capacité d'offrir des conditions d'accueil qui maximisent les avantages comparatifs de localisation aux yeux des décideurs. En ce sens, le rôle que peuvent jouer les gouvernements est tout à fait stratégique et nécessite souvent des rapports institutionnels avec d'autres gouvernements; rapports qui seront d'autant plus déterminants si cette collaboration s'inscrit dans une coopération économique plus large et ayant un caractère de permanence.

La coopération intergouvernementale peut en effet prendre plusieurs formes et être plus ou moins structurée selon l'intensité des rapports et les modes de fonctionnement habituels de certains États dans leurs relations interétatiques. Le Québec, en tant qu'acteur international, n'a jamais recherché de façon systématique la conclusion d'accords formels de coopération économique avec l'ensemble de ses partenaires. Là où les intérêts mutuels l'exigeaient, des accords ont été conclus. Avec d'autres partenaires, il a su trouver les modes de collaboration que les circonstances et l'intérêt réciproque dictaient.

D'ailleurs l'approche québécoise, si l'on fait exception de l'implication du gouvernement du Québec dans le contexte de l'Accord cadre entre le Canada et la Communauté économique européenne, a surtout été jusqu'à maintenant d'ordre bilatéral et a pris plusieurs formes.

C'est ainsi qu'avec la France, nous avons développé conjointement des modes de fonctionnement qui permettent de gérer efficacement notre coopération. Le Groupe franco-Québécois de coopération économique se réunit une fois l'an afin d'échanger sur l'évolution des politiques économiques de part et d'autre, discuter des stratégies commerciales mises de l'avant, préciser les orientations à court et moyen termes de la coopération économique, arrêter des priorités sectorielles et faire l'étude de certains projets pouvant être mis en oeuvre en coparticipation.

Les priorités arrêtées par ce Groupe sont ensuite transmises aux instances qui assurent la gestion des programmes bilatéraux soit la Commission permanente, s'il s'agit d'échanges techniques, soit la Commission mixte ACTIM-MCE[1], s'il s'agit d'échanges visant le transfert technologique sous forme d'accords industriels ou commerciaux.

De plus, les gouvernements ont mis sur pied un Centre franco-québécois de promotion des coopérations industrielles et technologiques, qui a des antennes à Paris et à Montréal, et travaille à favoriser la mise en oeuvre de projets en coparticipation.

Un tel modèle de relations qui a fait ses preuves et donné des résultats probants au cours des dernières années est actuellement en voie d'être adopté comme mécanisme de travail avec quelques autres partenaires du Québec.

Toutefois, de telles formules de fonctionnement demeureront forcément limitées, les partenaires économiques du Québec, qu'ils soient européens, américains, asiatiques, ou appartenant au groupe des pays en développement n'ayant pas tous les mêmes exigences ou les mêmes habitudes de travail. Si bien que des formes plus traditionnelles de relations ont été adoptées afin de développer la coopération économique intergouvernementale entre le Québec et un grand nombre d'autres États.

Disons d'abord que des liens suivis existent avec l'ensemble de la représentation consulaire sur le territoire québécois, dont le mandat pour la très grande majorité est largement économique, et avec le personnel économique de la plupart des ambassades étrangères à Ottawa. Ces relations diplomatiques ont souvent permis d'initier ou d'accélérer des projets économiques entre le Québec et d'autres pays.

De même, le Québec accueille ou se rend régulièrement rencontrer au niveau ministériel un certain nombre de gouvernements étrangers et reçoit plusieurs délégations de hauts-fonctionnaires ou de représentants d'organismes du monde des affaires. L'ensemble de ces relations institutionnelles permet évidemment d'établir des liens, de développer des contacts d'affaires et d'identifier des collaborations possibles. Particulièrement avec les pays en développement ou avec les pays à économie planifiée, là où l'État joue un rôle prépondérant dans la mise en oeuvre de projets industriels, l'expérience démontre clairement qu'un appui gouvernemental peut s'avérer nécessaire pour permettre à nos sociétés manufacturières et à nos sociétés-conseils de décrocher des contrats.

Parallèlement, le Québec a développé avec un ensemble de partenaires gouvernementaux non souverains une coopération axée principalement sur des thématiques économiques et qui est devenue rapidement très fructueuse.

1 ACTIM: Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (France).
MCE : Ministère du Commerce extérieur du Québec.

C'est ainsi que dans le cadre de la Conférence annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers Ministres de l'Est du Canada, les questions économiques relatives à certains secteurs stratégiques sont analysées et qu'un certain nombre de problèmes relevant de la politique industrielle et des échanges commerciaux sont débattus et donnent lieu à la mise sur pied de comités de travail chargés d'en faire l'étude. Dans le même esprit, des ententes sectorielles sont intervenues entre le Québec et certains États américains en matière, par exemple, de ventes d'électricité, de réglementation du transport routier et de contrôle des émissions de pluies acides. Une collaboration très intense s'est aussi développée avec les États des Grands Lacs et l'Ontario pour gérer conjointement et harmonieusement le développement économique du complexe maritime St-Laurent-Grands Lacs.

Du côté européen, des liens privilégiés se sont noués avec les communautés wallonne et flamande de Belgique, qui permettent de rapprocher davantage les gens d'affaires de part et d'autre. Des collaborations de plus en plus serrées s'établissent également avec certaines provinces industrielles d'Italie du Nord et les Lander allemands du Bade-Wurtemberg, de la Bavière et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie.

Ces quelques exemples présentent une image incomplète et imparfaite de la qualité des liens institutionnels existant entre le Québec et ses partenaires étrangers sur le plan économique. Ils permettent toutefois d'apprécier le rôle spécifique qu'est appelé à jouer la coopération économique en tant qu'instrument aux services des intérêts internationaux des milieux d'affaires. La coopération économique peut en effet être utilisée non seulement comme un cadre d'intervention mais aussi pour appuyer par des gestes concrets la mise en oeuvre de projets spécifiques autant au Québec qu'à l'extérieur de ses frontières.

— Les modes d'appui

Dans le respect des règles multilatérales régissant le commerce international, le gouvernement du Québec vise effectivement par le biais de la coopération économique, à apporter à la réalisation des projets impliquant des sociétés québécoises une contribution technique et financière qui renforce la qualité du projet et assure à la firme concernée une plus grande compétitivité face à la concurrence internationale.

Bien sûr, on ne peut nier que son action soit d'abord et avant tout tournée vers la recherche de retombées économiques substantielles pour l'économie du Québec. Toutefois, dans ses relations avec les pays en développement, les préoccupations d'aide au développement demeurent nécessairement présentes et sont prises en considération. Ainsi, par le choix des partenaires, la sélection des projets dans lesquels il s'implique et les modes d'appui qu'il consent à fournir, le gouvernement du Québec tiendra compte de tout un ensemble de facteurs liés à l'utilité du projet, son impact sur les populations du pays concerné, son caractère prioritaire dans le plan de développement et sa capacité d'apporter une solution durable aux problèmes qu'il cherche à corriger ou aux besoins qu'il veut satisfaire.

Les modes d'appui sont bien connus. Il s'agira en effet de convenir de programmes particuliers entre le Québec et un de ses partenaires afin d'apporter, dans le cadre d'un projet, l'assistance technique au titre de la formation et du perfectionnement des ressources humaines, une caution morale garantissant que l'entreprise québécoise est viable et que le projet sera réalisé selon les devis présentés ou encore un soutien politique plus formel par une visite ministérielle accompagnée des industriels concernés.

Cet appui pourra aussi se traduire par une prise de participation financière au projet, dans le cadre par exemple d'un consortium, un prêt ou une garantie bancaire qui s'appliquera à l'ensemble du projet ou à certains éléments comportant un risque plus élevé, tel le

financement des coûts locaux. On pourra aussi convenir d'une aide financière au titre des programmes réguliers (APEX, etc.) ou d'interventions plus centrées sur la recherche et le développement, tel un soutien à la réalisation de tests de performance, d'études de préfaisabilité ou à la mise au point d'innovations technologiques portant sur des produits susceptibles de percer sur les marchés extérieurs.

Enfin, il pourra s'agir de s'impliquer en offrant une aide technique qui permettra à une société de réaliser un « montage » financier satisfaisant ou d'obtenir auprès d'autres gouvernements les crédits complémentaires nécessaires au financement du projet. L'accueil au Québec des interlocuteurs susceptibles d'influencer favorablement la prise en charge d'un projet par une société québécoise complétera très souvent la gamme des interventions dont nous venons de faire état.

En définitive, ce qui caractérise la coopération économique internationale du Québec, outre qu'elle renforce les liens institutionnels avec d'autres partenaires internationaux et s'applique à rechercher l'intérêt mutuel dans la mise en oeuvre de projets, c'est d'abord sa souplesse et sa capacité d'adaptation aux besoins ressentis par les milieux d'affaires d'ici dans les efforts qu'ils consentent en vue de développer leurs marchés extérieurs. En ce sens, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un outil stratégique qui a fait ses preuves au plan de l'efficacité mais qui demande peut-être encore à être perfectionné.

2.6 Les questions à débattre

Bon an mal an, depuis plus d'une vingtaine d'années, le Québec écoule près de 40% de sa production sur les marchés extérieurs. Toutefois, cette apparente stabilité cache des mutations importantes dans la nature des biens exportés et des réalignements dans les marchés exploités.

Ainsi, alors qu'en 1973 les matières premières représentaient près de 20% des exportations internationales du Québec, en 1983 elles ne comptent plus que pour 11%. Durant la même période, alors que les exportations internationales du Québec augmentent à un taux annuel moyen de 13,6%, les produits finis passent de 24,7% à 34,5% des exportations du Québec. Cette modification du bilan des exportations est très prometteuse puisqu'elle montre le dynamisme nouveau de notre activité économique, augmente de façon importante la valeur ajoutée de nos exportations et permet, avec le redressement de l'activité économique de certains de nos partenaires commerciaux, d'entrevoir des possibilités nouvelles.

Bien que l'outillage statistique ne permette pas, dans son état de développement actuel, d'atteindre le degré de précision souhaitable, il est possible d'affirmer qu'environ 50% des exportations du Québec prennent la direction des autres régions du Canada, l'Ontario étant le principal client du Québec à cause de l'importance de sa population et du degré de développement de sa structure de production.

Pour les mêmes raisons, le Québec est le premier client canadien de l'Ontario. Cependant, la nature de ces échanges avec le reste du Canada diffère et reflète en cela les caractéristiques de base de ce marché commun. Les industries de l'alimentation, du cuir, du textile et du vêtement, de la bonneterie et du meuble dominent la liste des échanges avec le reste du Canada. L'effet des mesures de sauvegarde appliquées à certaines industries, la règlementation inhérente au commerce des denrées périssables et la spécialisation historique des économies régionales expliquent en gros cette situation. Dans ce commerce, il y a, cependant, des portes qui sont fermées. Alors que le Québec connaît un foisonnement de

nouvelles industries qui font des percées significatives sur les marchés étrangers, le marché canadien semble encore fermé à plusieurs d'entre elles.

Cette production toujours grandissante vendue à l'étranger est acheminée principalement vers les États-Unis qui s'en accaparent plus des deux tiers, vers les pays de la Communauté économique européenne (environ 13%) et le Japon (quelque 3%) où le potentiel est très prometteur. Des percées intéressantes sont à signaler en Amérique latine, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Toutefois, la fluidité de certains de ces marchés exige de la prudence lors de l'évaluation du potentiel en jeu et une persévérance dans l'effort de les pénétrer. Cette réalité multi-dimensionnelle est génératrice d'emploi, moteur du développement économique et partant, de la richesse.

Ainsi, à partir d'une étude du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme[1], on évalue que les trente milliards $ d'exportations québécoises enregistrés en 1981 étaient, en comptabilisant les effets directs et indirects de ces activités, responsables de l'achat de biens et de services au Québec de près de 50 milliards $, soit environ 58% de la production du Québec. Conséquemment, 521 000 emplois, soit près de 20% de l'emploi total, étaient tributaires du commerce extérieur en 1981.

C'est principalement pour ces raisons que le gouvernement du Québec a décidé de placer cette activité en tête de liste de ses priorités. La philosophie générale du gouvernement s'exprime simplement: aucun exportateur de quelque région du Canada ne recevra une assistance supérieure à celle qui est offerte à un exportateur québécois. Aux programmes des ministères et organismes fédéraux viendront s'ajouter le soutien financier, les conseils et avis techniques et les interventions gouvernementales utiles de façon à assurer le support le plus adéquat aux efforts de pénétration de marchés extérieurs.

Plusieurs questions méritent une attention particulière; en voici quelques-unes:

— l'évolution des coûts unitaires de production en comparaison avec ceux de nos concurrents internationaux;
— la correspondance entre les besoins réels des exportateurs et la grande diversité des moyens de financement privés et publics;
— la correspondance entre les attentes des exportateurs et les services offerts par les intermédiaires (transitaires, sociétés de commerce, etc.);
— l'éparpillement des informations sur les marchés et sur les moyens d'aide à la promotion des exportateurs;
— les variations cycliques et les changements structurels des exportations de matières premières;
— la dépendance des exportations à un nombre restreint de marchés et de produits;
— la composition des livraisons manufacturières vers les autres provinces diffère de celle vers l'étranger;
— la part des exportations du Québec qui consiste en des excroissances de productions destinées à la consommation interne;
— le libre-échange sectoriel avec les États-Unis;

D'autres sont porteuses d'espoir:

— la valeur et le volume des exportations internationales du Québec ont progressé plus rapidement que ceux du commerce mondial au cours des dix dernières années;
— le bilan des exportations du Québec présente de plus en plus de produits finis;

1 L'évolution des effets d'entraînement des exportations du Québec, Direction des études en relations économiques internationales, MICT, septembre 1982.

— les exportateurs québécois sont actifs sur les marchés les plus importants: les États-Unis et l'Europe de l'Ouest;
Qui plus est, ils effectuent des percées sur les marchés d'Afrique du Nord, d'Amérique latine et du Moyen-Orient;
— les exportateurs québécois sont de plus en plus présents dans la fabrication de produits à base de nouvelle technologie où la demande internationale est en croissance (cf. les équipements de transport, l'électronique . . .).

Une question préoccupante demeure: comment transformer les contraintes en lignes de force et ces dernières en succès ?

Chapitre 3
L'immigration

3.1 Le phénomène de l'immigration

L'histoire de l'humanité est aussi celle des multiples migrations de l'homme à la recherche de son mieux-être. Dès l'aube de notre présence sur terre jusqu'à nos jours, nous avons entrepris de nous déplacer afin de répondre aux exigences tant de notre survie qu'à celles d'un plus grand épanouissement de nous-mêmes et de ceux qui nous sont proches.

De l'homme préhistorique à la recherche de nourriture au nomade qui suit les saisons afin de répondre aux exigences de son troupeau, notre histoire reflète ces multiples déplacements requis pour notre mieux-être. Avant même que les sociétés primitives n'aient eu le temps de se constituer, l'immigration correspondait déjà aux exigences des individus en quête de progrès et d'un avenir meilleur.

Et ainsi de suite à travers les âges, des grandes invasions à la conquête des empires jusqu'à l'établissement de comptoirs commerciaux, ces déplacements ont été le reflet de notre marche et de notre évolution personnelle et collective.

Tantôt vainqueur, tantôt vaincu, l'homme dans ses migrations inscrit constamment ses mouvements dans un projet qui nous est à tous familier si l'on y réfléchit un peu. L'on doit en effet reconnaître qu'aux plans socio-culturel et économique, les différences sont moins de nature que de degré entre les types de migration. Qu'il s'agisse de se déplacer de la campagne vers la ville, d'une ville à l'autre, ou à travers les continents, l'homme qui immigre perçoit d'abord sa situation initiale comme une incitation au départ.

Cette incitation au départ sera très souvent de nature économique: emploi instable ou routinier, absence d'employeurs désireux d'utiliser nos compétences ou espoir d'une promotion. Nous recherchons tous notre mieux-être. Selon l'intensité de nos besoins ou la précarité de notre situation actuelle, cette incitation économique variera d'un individu à l'autre selon les perceptions de chacun et selon les circonstances: d'un chômage endémique à une terre sans avenir, mais aussi d'une situation économique sans doute décente mais que nous percevons comme trop limitée, à l'espoir d'augmenter nos gains.

Cette incitation à quitter son lieu d'origine sera aussi sociale et culturelle et encore là, à des degrés divers. Tantôt, l'un souhaite retrouver un être cher, tantôt l'autre ne se sent plus à l'aise au sein de son propre milieu. Tantôt l'oppression d'un groupe ou d'une communauté par rapport à une autre sera trop forte, tantôt la morosité d'un milieu trop fermé suffira.

Cette incitation, voire même la nécessité de quitter son lieu d'origine, répond également à des contraintes dites politiques qui sont parfois extrêmes: invasions, guerres civiles, renversements de régime par la force, système dictatorial, rejet d'une ethnie par une autre: voilà autant de facteurs qui incitent, selon les circonstances et l'histoire de chacun, à vouloir ou à devoir partir.

L'attrait d'un « nouveau monde » est la deuxième facette de cette dynamique de nos déplacements individuels ou collectifs. À l'intensité relative qui pousse une personne à quitter son milieu d'origine, répond celle d'un « ailleurs » plus prometteur. Cet « ailleurs » aura selon les contraintes et les circonstances, le profil de nos espoirs et de nos rêves, mais aussi celui du hasard aussi bien que celui d'une offre alléchante que nul ne pourrait refuser. Tous les espoirs de l'homme, de sa vie affective, familiale, sociale, culturelle, économique et politique

se projettent dans cet établissement nouveau pour lui qu'il aura choisi sous l'impulsion du moment ou après mûre réflexion.

Vue sous cet angle individuel, l'immigration d'une personne ou d'un groupe correspond à un phénomène que nous avons tous partagé de près ou de loin et dont la double complexité du départ et de l'arrivée nous apparaît évidente, pour peu que l'on s'y arrête quelques instants. Non seulement les mouvements de population sont-ils l'histoire de l'humanité, mais encore reflètent-ils tout l'espace de nos motivations personnelles ou collectives dont la variété et la multiplicité s'expriment dans les mille et une cultures qui nous entourent et dans les non moindres approches que les sciences humaines ont développées pour les analyser.

Préalable dans le temps et dans le projet de chacun, aux structures déjà mises en place par les sociétés et les états pour orienter, freiner ou accroître ces multiples déplacements, le phénomène migratoire s'inscrit pas moins dans l'histoire et la politique de toutes et chacune de nos sociétés.

À cette complexité des projets de chacun, répond celle des structures mises en place par les diverses sociétés pour réagir face à ces multiples mouvements de migration. Vues sous cet angle, les approches ont été, à travers l'histoire, et sont encore, le reflet de la variété des solutions possibles, offertes tant à une société traditionnelle qu'à un état moderne.

Cette complexité des contraintes et des choix possibles offerts à qui souhaite orienter et enrichir les mouvements migratoires qui nous touchent, apparaîtra sans doute dans l'analyse et les propositions qui se dégageront des travaux du présent sommet. De même, y a-t-il lieu d'évoquer ici les multiples approches et points de vue que l'économie, mais également la démographie et les autres sciences humaines apportent aux questions touchant le phénomène migratoire[1].

Ces considérations préliminaires ont été évoquées afin de permettre une plus juste mise en perspective des éléments d'information sur l'état de situation du phénomène migratoire au Québec dont discuteront les participants lors du présent sommet.

3.1.1 L'encadrement de l'immigration

3.1.1.1 Le contexte international et historique

Peu de pays ont une politique en matière d'immigration. Beaucoup connaissent des mouvements plus ou moins importants de ressortissants étrangers, mais ils en régissent les allées et venues en fonction d'autorisations temporaires limitées dans le temps et renouvelables à échéance fixe. Exception faite des réfugiés, tous les pays européens retiennent cette approche et ne confèrent que des statuts temporaires.

En fait, ce sont les pays du nouveau monde qui ont instauré des politiques d'immigration en acceptant d'accueillir sur leur territoire des nouveaux venus et de leur accorder, dès leur arrivée, un droit de résidence permanent et définitif. Tel est le cas du Canada, bien sûr, mais également des États-Unis et de certains pays d'Amérique du Sud, à une époque maintenant révolue. L'Australie dispose également de politiques prévoyant l'admission permanente d'immigrants.

1 Le lecteur pourra se référer, à cet effet, à une bibliographie sommaire disponible au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Initialement, ce sont donc des considérations touchant au développement et au peuplement de leurs territoires qui incitèrent les pays du nouveau monde à conférer un statut de résidence permanente à ceux qui souhaitaient venir s'y établir.

C'est ainsi que le Québec possédait des « agents recruteurs » en Europe au milieu du XIXe siècle. Toutefois, devant l'exode massif d'une partie de sa propre population et les pressions de l'opinion publique qui incitait le gouvernement à « favoriser davantage le rapatriement de nos compatriotes émigrés aux États-Unis », le Québec signe en 1875 une entente avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick par laquelle les agences indépendantes des provinces sont abolies. Avec une certaine réticence certes, - le gouvernement de l'époque se réservant le droit de se désister de l'entente, s'il n'en est pas satisfait après un an - le Québec accepte de se soumettre à l'autorité fédérale à partir de ce moment.

Ainsi, après avoir réduit ses dépenses pour fins d'immigration de 48 978 $ à 20 964 $ en l'espace de deux ans, le Québec signe en 1875 cette nouvelle entente qui a pour effet de placer ses propres agents sous la direction de l'agent fédéral. Même s'il ne lui en coûte plus que 3 500 $, la situation interne continue de se détériorer et le gouvernement met définitivement fin à la mission de son dernier sous-agent à Londres, en 1883.

Il fallut attendre jusqu'en 1969 pour que, suite à la création d'un Ministère québécois de l'immigration, soient de nouveau affectés en poste à Paris, au sein de notre Délégation générale, des « conseillers en orientation » du Québec.

Néanmoins, c'est sans doute cette existence d'un réseau autonome d'agents d'immigration relevant des provinces qui a conduit au libellé de l'article 95 de la Loi constitutionnelle de 1867. Celui-ci stipule:

> « La Législature de chaque province pourra faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans cette province; et il est par les présentes déclaré que le Parlement du Canada pourra, de temps à autre, faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration dans toutes les provinces ou l'une quelconque d'entre elles. Une loi de la Législature d'une province sur l'agriculture ou l'immigration n'y aura d'effet qu'aussi longtemps et en autant qu'elle ne sera pas incompatible avec l'une quelconque des lois du Parlement du Canada. »

La Constitution fait donc de l'immigration un domaine de compétence partagée, mais ne précise toutefois pas les attributions respectives des deux ordres de gouvernement.

Le Québec ayant cessé, dès 1883, d'exercer ses pouvoirs en matière d'immigration, cette responsabilité fut assumée exclusivement par le gouvernement fédéral, jusqu'aux trois ententes signées par le ministère de l'Immigration du Québec au cours des années soixante-dix et sur lesquelles d'autres informations seront fournies subséquemment.

Au préalable, il nous faut d'abord rappeler brièvement les politiques retenues par le gouvernement fédéral au cours des cent dernières années alors qu'il assumait des responsabilités exclusives en matière d'immigration, responsabilités qui ne furent pas sans incidence, toutefois, sur les mouvements migratoires au Québec.

3.1.1.2 L'évolution des politiques fédérales depuis 1867

La simple nomenclature des organismes fédéraux responsables du contrôle des mouvements migratoires est une indication des orientations que cette politique a suivi au cours des

diverses périodes en question. Ainsi, de 1867 à nos jours, six ministères fédéraux se sont partagés cette juridiction:

— ministère de l'Agriculture:	de 1867 à 1891
— ministère de l'Intérieur:	de 1891 à 1917
— ministère de l'Immigration et de la Colonisation:	de 1917 à 1936
— ministère des Mines et des Ressources:	de 1936 à 1949
— ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration:	de 1949 à 1966
— ministère de la Main-d'Oeuvre et le l'Immigration:	de 1966 à nos jours

On doit noter le rôle accru joué par le ministère des Affaires extérieures en matière d'immigration depuis que les responsabilités des opérations à l'étranger lui ont été confiées au début des années 1980.

Essentiellement, les politiques fédérales en matière d'immigration concernaient le peuplement et la colonisation jusqu'à la seconde guerre mondiale. Les mesures adoptées tenaient compte des fluctuations de l'économie, des grands événements internationaux; mais dès que les circonstances étaient favorables, on cherchait à augmenter le nombre d'arrivées d'immigrants pour accroître la production agricole ou minière, voire même pour combler les pénuries présentes dans le secteur des services délaissés par une population canadienne peu désireuse d'occuper ces « emplois de domestiques ».

Rappelons que jusqu'en 1945, le fédéral poursuivit une politique d'immigration très sélective quant à l'origine des candidats. À toute fin pratique, seuls les Européens, et encore là à des degrés divers, pouvaient se porter candidats. Bien que déjà ancien, un indice de cette pratique nous est fourni par les importantes difficultés qu'ont connues les travailleurs chinois venus participer à la construction des chemins de fer intercontinentaux lorsque vint le temps pour eux de faire venir leurs familles.

Quant au continent européen, il était lui-même perçu comme recoupant diverses « ethnies » plus ou moins assimilables. Ainsi, le Canada acceptait volontiers les immigrants en provenance de l'Europe occidentale et septentrionale, et partant, favorisait davantage l'immigration britannique que française. Cette tendance s'est poursuivie sans doute jusqu'au deuxième conflit mondial, l'opinion canadienne étant très sensible au fort courant d'opposition que les États-Unis rencontraient face à la montée d'une nouvelle immigration originaire du sud et de l'est de l'Europe.

Après la deuxième guerre mondiale, le gouvernement fédéral ouvrait ses portes aux ressortissants des pays d'Europe du nord et de l'Europe centrale, touchés par le conflit qui venait de se terminer. Ce faisant, il répondait également à des préoccupations internes. L'essor de son économie et sa crainte de voir les anglophones perdre de leur importance au profit des francophones qui bénéficiaient toujours d'un taux de fécondité élevé, n'étaient pas étrangers à cette reprise de l'immigration au Canada.

Quant aux restrictions faites à l'immigration en provenance de France, elles furent levées à la fin des années quarante. Elles précédèrent de peu la levée partielle en 1950 et totale en 1952 de l'interdiction d'entrée comme immigrants non-parrainés concernant les ressortissants des pays ennemis. C'est à compter de cette époque que l'immigration italienne prit la première place et supplanta l'immigration britannique jusqu'au début des années soixante. Au cours de cette même décennie, on vit apparaître l'émergence d'un mouvement migratoire en provenance de Grèce et du Portugal.

À cette époque, les besoins de l'économie canadienne étaient considérables et la main-d'oeuvre locale ne parvenait pas à répondre aux besoins du marché du travail. C'est donc une politique de sélection très ouverte que pratiqua le gouvernement fédéral jusqu'à la récession des années 1958-1959. C'était en effet l'époque des « prêts de passage » où l'on

facilitait la venue de ces immigrants dont la détermination à améliorer leur propre sort n'avait d'égale que leur ardeur au travail. Nous nous devons de rendre hommage à ces nouveaux résidents qui, bien que peu soutenus dans leurs efforts d'établissement et grâce à un travail acharné, parvinrent à surmonter rapidement les exigences du marché et à y occuper des places de plus en plus respectées.

Il faut attendre le début des années soixante pour que les dernières dispositions restrictives quant à l'origine ethnique soient définitivement levées. C'est à cette même époque que l'on assiste à l'introduction de critères de sélection objectifs. Ces critères cherchent à la fois à lever la discrimination que le système précédent n'interdisait pas et à mieux répondre aux besoins spécifiques du marché du travail.

C'est une politique se voulant à la fois universelle et non discriminatoire qui fut adoptée par règlement fédéral en 1968, suite au Livre blanc déposé par le gouvernement fédéral en 1966. En plus d'entériner une pratique qui s'était développée tout au cours de cette décennie, ces nouveaux règlements avaient d'autres objectifs. Grâce à un système de sélection et à des critères plus spécifiques que la récente création du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration devait favoriser, l'on souhaitait axer les futurs mouvements migratoires sur les besoins en main-d'oeuvre qualifiée requis par notre économie. Ces nouveaux règlements réaffirmaient également le principe déjà appliqué de la réunification des familles, en vertu duquel un travailleur étranger admis au Canada à titre d'immigrant se voit accorder un droit conditionnel de faire venir ses parents immédiats.

Le gouvernement fédéral profita de ces modifications pour instaurer une Commission d'appel de l'immigration chargée de revoir certains cas litigieux. De plus, il mit en place un système qui autorisait les candidats à déposer sur place leur demande d'immigration.

Ces nouvelles dispositions devinrent rapidement très populaires, à un point tel que les délais pour l'étude des dossiers dépassèrent rapidement 12 et même 18 mois. Or, malgré ce long processus, les candidats refusés pouvaient espérer prolonger leur séjour par un appel à la commission prévu à cet effet en vue de reprendre l'étude de leur candidature. On rapporte même que certaines agences de voyage peu scrupuleuses profitèrent de ces nouvelles dispositions pour attirer des candidats à séjourner de façon « temporaire » au Canada. C'était toutefois l'époque des « guest workers » en Europe et les communications aériennes étant maintenant rendues plus faciles, la situation des uns en attirait d'autres.

Dès 1972, le gouvernement fédéral abolit cette procédure qui avait conduit à des excès évidents et s'engagea à une refonte en profondeur d'une loi remontant à 1952 et dont seuls les règlements avaient été modifiés au fil des ans.

La main-d'oeuvre hautement spécialisée requise par notre économie en rapide expansion demeurait en pénurie, mais les taux de chômage ayant déjà commencé leur ascension, il fallait réajuster le tir. En outre, l'expansion trop rapide de certaines régions urbaines, les problèmes reliés à la pollution et à l'environnement ainsi que la remise en question d'une expansion économique trop rapide étaient toutes des préoccupations véhiculées par l'opinion publique.

Le gouvernement fédéral publia donc en 1974 un Livre vert sur l'immigration. Suite aux consultations tenues avec les secteurs intéressés, il adopta en 1976 une nouvelle Loi sur l'immigration qui fut promulguée en 1978, au moment de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation ajustée à cet effet.

Ces nouvelles dispositions adoptées de 1976 à 1978 par le gouvernement fédéral réitérèrent les principes qui avaient fait leur apparition au cours des années précédentes: politique universelle et non-discriminatoire, critères de sélection reflétant de très près les

conditions spécifiques du marché du travail, à un moment et pour une profession donnée, et la réunification des familles, toujours perçue comme un droit conditionnel.

Parmi les nouvelles dispositions introduites lors de ces modifications, soulignons la reconnaissance légale du statut de réfugié, inscrite pour la première fois dans une législation canadienne. (Ce n'est qu'en 1969 que le Canada adhérait à la Convention de Genève sur les réfugiés.) Obligation est également faite au ministre responsable de déposer annuellement devant le parlement canadien, les niveaux d'immigration prévus pour les prochains exercices financiers. Est aussi établi un système de priorités dans les demandes d'immigration à l'étranger, les cas de réfugiés et de réunification des familles y étant privilégiés.

C'est en 1978, au moment où les modifications qui viennent d'être évoquées furent adoptées par le gouvernement fédéral, que le ministre québécois de l'Immigration, monsieur Jacques Couture, signait avec son homologue fédéral, monsieur Bud Cullen, une entente qui, pour la première fois depuis près de cent ans, accordait au Québec des pouvoirs en matière de sélection des immigrants.

Il y avait d'abord eu en 1971, soit deux ans après la création du ministère de l'Immigration du Québec, l'Entente Lang-Cloutier. Cette dernière autorisait la présence d'agents du Québec à l'étranger et leur accordait un modeste rôle: celui de fournir des informations sur la société québécoise aux candidats qui désiraient en obtenir. Par la suite, en 1975, l'Entente Bienvenue-Andras élargit les pouvoirs du Québec en ce qu'elle obligeait la partie fédérale à tenir compte de l'avis du Québec concernant tout candidat à l'immigration qui envisage de s'y établir. Cet avis n'était cependant pas déterminant.

3.1.1.3 Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

— L'Entente Couture-Cullen

C'est donc grâce à l'Entente Couture-Cullen que le Québec acquiert de larges pouvoirs de décision en matière de « sélection des ressortissants étrangers qui souhaitent s'établir au Québec à titre permanent ou temporaire ». L'Entente prévoit notamment que:

> « Pour tout requérant qui atteindra la norme de sélection québécoise, le Canada (...) donnera une suite favorable à la sélection positive du Québec (...) sous réserve des exigences statutaires d'admission au Canada. »

Désormais, nul ne peut être admis comme immigrant sans l'accord du Québec. Telle est essentiellement la portée que l'on doit attribuer à cette entente.

Certaines dispositions demeurent, certes, de compétence fédérale. Ainsi un candidat retenu par le Québec pourra néanmoins essuyer un refus de la part des autorités fédérales s'il ne répond pas aux exigences statutaires d'admission. Essentiellement, ces exigences touchent à la santé du candidat et à ses antécédents quant aux actes qu'il a pu commettre en matière de criminalité ou intéressant la sécurité de l'État. Enfin, divers motifs de refus propres aux seuls états souverains - tels la détention d'un passeport, etc. - sont inclus dans ces conditions statutaires d'admission. En pratique, les cas qui essuient un refus « statutaire » pour ces motifs sont peu fréquents.

En signant cette entente qui lui permettait de devenir maître d'oeuvre de ses politiques en matière d'immigration, le Québec s'engageait, par ailleurs, à respecter certains principes que l'on retrouve énoncés dans le Préambule de l'Entente. Ainsi le Québec convient, notamment:

— que l'établissement de ressortissants étrangers doit contribuer à l'enrichissement socio-culturel du Québec, compte tenu de sa spécificité française;

— de se prononcer sur la venue des ressortissants étrangers de manière à sélectionner ceux qui pourront s'intégrer rapidement et avec succès à la société québécoise;

— de l'importance que revêt la réunification des familles;

— d'assumer sa part de responsabilité en matière d'accueil humanitaire, notamment envers les réfugiés; et

— du droit qu'a tout résident permanent au Canada de circuler librement au Canada.

Signée pour une période initiale de trois ans, l'Entente est renouvelable par tacite reconduction à partir de son terme, mais l'une ou l'autre partie peut y mettre fin, moyennant un avis écrit de six mois.

Depuis son entrée en vigueur, l'Entente n'a pas été modifiée. Les directives opérationnelles qui en découlent l'ont cependant été en 1982-1983, afin de permettre un meilleur contrôle par le Québec des dossiers des candidats qui désirent s'y établir.

Des dispositions similaires à celles touchant la sélection des immigrants permettent au Québec de se prononcer également sur la venue des étudiants étrangers, des travailleurs temporaires et des visiteurs pour traitement médical.

Suite à cette Entente, un premier Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers est adopté en décembre 1978 et mis en vigueur le 1er avril 1979. Seuls les cas traités depuis cette date sont de compétence québécoise, la plupart des arrivées survenues en 1979 ayant fait l'objet d'une décision fédérale antérieure à l'entrée en vigueur de l'Entente.

— Les catégories d'immigration et les critères de sélection

Reprenant en celà les dispositions de juridiction fédérale, le règlement québécois sur la sélection des ressortissants étrangers définit trois catégories de sélection des immigrants. Il s'agit de:

La catégorie de la famille

La catégorie de la famille désigne un ressortissant étranger qui, par rapport à un résidant du Québec, est:

i) son conjoint,

ii) son enfant célibataire âgé de moins de 21 ans,

iii) son père, sa mère, son grand-père ou sa grand-mère âgé de moins de 60 ans si ce ressortissant étranger et son conjoint sont incapables d'exercer un emploi ou si ce dernier est veuf;

iv) son père, sa mère, son grand-père ou sa grand-mère âgés d'au moins 60 ans;

v) son frère, sa soeur, son neveu, sa nièce, son petit-fils ou sa petite-fille, orphelin, âgé de moins de 18 ans et célibataire,

vi) son fiancé ou sa fiancée;

vii) une personne mineure que ce résidant du Québec a l'intention d'adopter et qu'il peut adopter en vertu de la Loi de l'adoption;

viii) un proche parent;

ix) le père ou la mère, indépendamment de son âge, de son statut matrimonial ou de sa capacité d'exercer un emploi, d'un citoyen canadien domicilié au Québec qui se porte garant.

La catégorie des réfugiés et autres personnes en détresse

La catégorie des ressortissants étrangers qui sont dans une situation particulière de détresse comprend un ressortissant étranger qui:

i) est reconnu au sens de la Loi concernant l'immigration au Canada, comme un réfugié au sens de la Convention;

ii) fait partie d'une catégorie de ressortissants étrangers reconnus par règlement comme:

— craignant avec raison d'être persécutés du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques et qui ne seraient pas exclus de l'application de la Convention à cause d'un crime ou de gestes personnels;

— se trouvant hors de leur pays de résidence à cause d'une guerre, de troubles civils ou d'un changement de régime politique, et étant incapables de retourner vivre dans leur pays de résidence, craignant, avec raison, que leur sécurité personnelle ne soit mise en danger; ou

— étant victimes d'un cataclysme naturel qui a détruit l'environnement de leur lieu de résidence;

iii) est dans une situation de détresse telle qu'il mérite une considération humanitaire du fait que:

— son bien-être physique, mental ou moral de même que celui de sa famille légalement au Québec se retrouveraient fortement perturbés s'il ne pouvait demeurer ou venir au Québec;

— sans être un résidant du Québec, il s'est intégré à la collectivité québécoise et représente un apport certain à cause notamment de son emploi, de sa profession, ou de son activité économique ou artistique;

— sa sécurité physique se trouverait menacée notamment à cause de risques d'emprisonnement, de torture ou de mort, s'il ne pouvait demeurer ou venir au Québec.

La catégorie des immigrants indépendants

La catégorie des immigrants indépendants comprend les ressortissants étrangers:

i) âgés d'au moins 18 ans et qui viennent occuper, au Québec, un emploi permanent et à temps plein;

ii) âgés d'au moins 18 ans et qui sont considérés comme « entrepreneurs » ou « travailleurs autonomes »;

iii) âgés d'au moins 55 ans et qui n'ont l'intention ni de chercher, ni d'accepter un emploi au Québec (« retraités »). Un ressortissant étranger est désigné comme étant un « parent aidé » si, par rapport à un résidant du Québec, il n'appartient pas à la catégorie de la famille et est:

— son neveu ou sa nièce célibataire âgé de moins de 21 ans, son enfant, son père, sa mère, son frère, sa soeur, son grand-père ou sa grand-mère, ou

— sa tante, son oncle, son petit-fils, sa petite-fille, son neveu ou sa nièce.

C'est ce même règlement qui définit les critères de sélection applicables à ces diverses catégories.

Pour les candidats de la catégorie de la famille, il suffit qu'un citoyen ou résident permanent du Québec se porte « garant » et s'engage à subvenir aux besoins de ces personnes pour une période de 10 ans. Sauf dans le cas des conjoints ou des enfants mineurs, on s'assurera que ce garant dispose des moyens financiers requis à cet effet. Dans tous les cas, l'engagement stipule que le garant remboursera au besoin, les sommes versées aux bénéficiaires de cet engagement dans le cadre des politiques de sécurité du revenu.

Quant aux candidats de la catégorie des immigrants indépendants, ils sont astreints à une grille de sélection qui tient compte de plusieurs facteurs et qui diffère selon qu'ils sont considérés être « entrepreneurs », « retraités », « parents aidés » ou qu'ils viennent occuper un emploi permanent et à temps plein. Ces facteurs tiennent compte de l'âge, de la formation, de l'expérience, de l'adaptabilité et des connaissances linguistiques du candidat. En outre, la « formation professionnelle spécifique » et la demande existant dans le secteur de « l'emploi » du candidat cherchent à refléter les possibilités immédiates d'insertion sur le marché du travail de ces candidats. Une note éliminatoire au critère emploi entraîne le refus automatique de la candidature.

Dans le cas des investisseurs et des travailleurs hautement spécialisés, les mêmes facteurs s'appliquent avec les ajustements requis par leur profession. Il sera demandé à un investisseur de démontrer son expérience en affaires, et d'indiquer les capitaux dont il disposera pour s'établir au Québec. Quant aux travailleurs hautement spécialisés, ils doivent détenir une offre d'emploi d'une entreprise québécoise et leur venue sera autorisée si les services de main-d'oeuvre du MCCI conviennent de la non-disponibilité de travailleurs québécois et procèdent à la « validation » requise.

Aucun critère de sélection proprement dit n'est applicable à la catégorie des réfugiés et autres ressortissants en situation particulière de détresse. Un objectif global est établi annuellement et une répartition géographique quant à la provenance de ces réfugiés fait l'objet d'une décision ministérielle au vu de l'évolution de la situation internationale et des circonstances les plus urgentes. Ce niveau prévoit en 1984 l'accueil de 4 000 réfugiés et autres cas de détresse.

Bien qu'aucun critère ne soit défini à l'égard de cette catégorie, on tiendra néanmoins compte de la présence d'amis ou de parents au Québec, des divers programmes d'accueil actuellement disponibles à leur intention et de l'aide que divers groupes bénévoles sont disposés à accorder à ces personnes. La situation propre aux réfugiés évolue constamment selon le contexte géographique et social de chacun de ces groupes. Aussi, les programmes du ministère font-ils l'objet d'une constante révision afin de tenir compte des besoins de ces personnes et des capacités d'accueil de notre société.

Au cours des derniers dix-huit mois, de plus en plus de visiteurs arrivent à nos frontières et se déclarent des requérants au statut de réfugié. Plus de 5 000 personnes sont actuellement en attente d'une décision. Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, de concert avec les autres ministères québécois concernés, suit de près l'évolution de la situation. Le contrôle des frontières étant toutefois de compétence fédérale, il importe qu'une concertation puisse s'établir avec le gouvernement fédéral, afin de dégager une approche qui tienne compte à la fois de la situation de ces personnes et de l'accueil que nous pouvons leur accorder.

3.1.2 L'immigration au Québec

3.1.2.1 Les mouvements migratoires au Québec jusqu'en 1940

L'histoire au Québec est intimement reliée aux mouvements migratoires qui ont fait de notre continent un nouveau monde. C'est d'ailleurs pourquoi l'Amérique est encore pour plusieurs synonyme de ce monde nouveau auquel le Québec participe.

Avec la colonisation européenne, il y eut les 10 000 immigrants venus de France qui, jusqu'en 1760, peuplèrent, eux et leurs descendants, le territoire qui est le nôtre. Ces immigrants firent souche au Québec, mais essaimèrent aussi dans diverses régions de l'Amérique où l'on en retrouve encore les traces bien vivantes. Coupés de leur mère-patrie, ces immigrants venus de France compensèrent toutefois après la conquête, l'absence d'apports nouveaux par un taux de natalité qui permit à leurs descendants d'assurer l'essor du Québec aujourd'hui. Ce fut la fameuse « revanche des berceaux ».

Au XIX[e] siècle, l'immigration à destination du Québec provient massivement des îles Britanniques. La crise de l'agriculture en Irlande, les difficultés sociales en Écosse, aussi bien que l'exode rural et le chômage industriel en Angleterre, sont autant de facteurs qui expliquent ces arrivées successives au cours de ces périodes.

Jusqu'en 1940, ce sont toujours les îles Britanniques qui constituent le principal flot de l'immigration à destination du Québec avec près de 40 p. cent des arrivées. Vient en second rang l'immigration française, qui représente près de 20 p. cent du mouvement total. Le solde se répartit entre divers pays européens, le Canada pratiquant, à l'époque, une politique restrictive à l'égard de la plupart des origines ethniques de l'Europe continentale.

Le tableau 7 illustre bien la situation qui perdurait toujours au début des années soixante.

Outre l'origine exclusivement européenne de l'immigrant d'avant-guerre, on retiendra un autre facteur caractéristique de toute cette période, à savoir, un taux de déperdition très élevé parmi les nouveaux arrivants.

Tableau 7

Distribution des immigrants d'avant-guerre résidant au Québec en 1961

Origines ethniques	%
Îles Britanniques	40,9
Française	19,7
Européenne du Nord-Ouest	4,5
Européenne centrale	4,0
Européenne de l'Est	10,5
Européenne du Sud	6,9
Juive	10,8
Autres (Européennes)	0,2
Asiatique	1,5
TOTAL	100,0

Source: KALBACH. 1970.

La position géographique du Québec et sa relative proximité de l'Europe par rapport à l'ensemble du continent américain expliquent en partie le fait que bon nombre d'immigrants de cette période d'avant-guerre séjournaient au Québec quelques années avant de continuer leur périple vers l'Ouest et les nouvelles terres qui s'offraient à eux.

On doit aussi tenir compte du phénomène des migrations successives d'un même immigrant. En effet, déraciné une première fois de son milieu naturel, l'immigrant se montre plus mobile que l'ensemble de la population, quand il s'agit de réaliser ses projets. Il n'hésite donc pas à tenter à nouveau l'expérience si les conditions lui semblent favorables.

De 1840 à 1930, près d'un million de Québécois émigreront vers les États-Unis. La rareté des terres cultivables et accessibles au Québec, l'attrait du développement industriel américain devant les retards pris par notre propre industrialisation sont sans doute les motifs profonds qui ont incité ces Québécois à s'expatrier. L'agriculture de subsistance ne permettait plus aux générations successives, engendrées par un fort taux de natalité, de demeurer sur place.

Principal port d'entrée de l'immigration européenne mais lui-même confronté à une situation économique difficile, le Québec connaîtra jusqu'à la deuxième guerre mondiale un taux de déperdition élevé parmi ces nouveaux arrivants. Ainsi, 250 000 immigrants arrivèrent au Québec entre 1901 et 1911. Au recensement de 1911, on n'en dénombre que 68 000 qui sont demeurés au Québec. De même entre 1921 et 1941, le Québec reçoit un peu plus de 200 000 immigrants. Les données fournies par le recensement de 1941 nous indiquent que 120 507 de ceux-ci y résidaient encore.

Au cours de la période d'après-guerre, le taux de rétention des immigrants arrivés au Québec augmente. Ainsi, les données fournies par le recensement de 1981 indiquent que plus de 75 p. cent des immigrants arrivés au Québec depuis 1970 y demeurent toujours.

On doit toutefois tenir compte des mobilités interprovinciales qui s'exercent sur une plus longue période et des soldes négatifs encourus par le Québec à certaines époques. C'est ainsi que des 932 475 immigrants arrivés au Québec depuis 1945, 467 800 y résidaient toujours en 1981.

Quant aux données touchant les départs internationaux, elles demeurent fragmentaires, quelle que soit la période de référence retenue. En effet, nous ne disposons pas de mécanismes appropriés pour dénombrer ni qualifier l'importance de ces départs internationaux.

Parmi les principes auxquels adhère notre société, il en est un qui reconnaît le droit qu'a toute personne de:

« Circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. » (Déclaration universelle des droits de l'homme). Cela étant, les données relatives à l'émigration ne peuvent s'extraire que des recensements portant sur l'ensemble de la population. La destination finale de ces émigrants ne s'y retrouve donc pas.

Il est donc impossible de préciser les destinations choisies par ces émigrants québécois d'avant-guerre. Certains retournent dans leur pays d'origine, d'autres se dirigent vers les provinces de l'Ouest et un bon nombre font de leur séjour ici la porte d'entrée vers les États-Unis, encouragés en cela par certains aspects de la législation américaine.

Quant aux Québécois qui émigrèrent massivement vers les États-Unis d'avant-guerre, nous pouvons au moins évaluer ce qu'il est advenu de leurs descendants. Ainsi, selon les données disponibles du recensement américain, il y aurait 2 598 000 résidents des États-Unis de langue maternelle française. De ce nombre, 696 000 sont nés au Canada ou sont issus de parents nés au Canada.

Les statistiques ne précisent pas les états américains où résident en particulier les Franco-Américains nés au Canada. Les données globales portent uniquement sur l'ensemble de cette population de langue maternelle française. Elles reproduisent toutefois assez fidèlement les tendances historiques, y compris les pôles d'attraction récents, tels que la Californie ou la Floride. Ainsi, 78 p. cent de la population franco-américaine se retrouve dans les régions suivantes:

Nouvelle-Angleterre		34%
Lousiane		34%
État de New York		8%
Californie		8%
Michigan		3%
Floride		3%
	TOTAL	78%

Depuis la dernière guerre, on évalue de 6000 à 8000 par année le nombre de Québécois se dirigeant vers les États-Unis. C'est dire que le mouvement ne connaît pas l'ampleur des périodes précédentes, mais il a persisté.

On note d'ailleurs que les États-Unis ne constituent plus le seul pôle d'attraction et que les échanges internationaux de plus en plus fréquents conduisent certains Québécois à s'établir dans divers autres pays pour des périodes plus ou moins prolongées.

3.1.2.2 L'immigration au Québec de 1940 à nos jours

La fin du deuxième conflit mondial marque une reprise de l'immigration, interrompue durant les hostilités et que la crise économique qui l'avait précédé avait déjà ralentie. La situation économique difficile sévissant en Europe dans les pays touchés par ce conflit, tout autant que la rapide expansion de nos industries et de nos marchés extérieurs, ont favorisé cette reprise.

Tableau 8

Immigration internationale, Québec, Canada, 1946-1983

Année	Québec	Canada	Taux d'attraction du Québec (%)
1946	9 712	71 719	13,5
1947	8 272	64 127	12,9
1948	24 687	125 414	19,7
1949	18 005	95 217	18,9
1950	13 575	73 912	18,4
1951	46 033	194 391	23,7
1952	35 318	164 498	21,5
1953	34 294	168 868	20,3
1954	28 419	154 277	18,4
1955	22 117	109 946	20,1
1956	31 396	164 857	19,0
1957	55 073	282 164	19,5
1958	28 443	124 851	22,8
1959	24 816	106 928	23,2
1960	23 774	104 111	22,8
1961	16 290	71 689	23,6
1962	19 132	74 586	25,7
1963	23 264	93 151	25,0
1964	25 973	112 606	23,1
1965	30 346	146 758	20,7
1966	39 198	194 743	20,1
1967	45 717	222 876	20,5
1968	35 506	183 974	19,3
1969	28 477	161 531	17,6
1970	23 228	147 713	15,7
1971	19 221	121 900	15,8
1972	18 583	122 006	15,2
1973	26 871	184 200	14,6
1974	33 458	218 465	15,3
1975	28 042	187 881	14,9
1976	29 282	149 429	19,6
1977	19 248	114 914	16,7
1978	13 899	86 313	16,1
1979	19 522	112 096	17,4
1980	22 538	143 117	15,7
1981	21 118	128 618	16,4
1982	21 331	121 147	17,6
1983	16 244	88 846	18,3
1946-1983	**981 319**	**5 985 719**	**16,4**

Sources: — Bureau de la statistique du Québec, Annuaire du Québec, 1968-1969, Québec, décembre 1968.

— Ministère des Communautés culturelles et de l'immigration, direction de la Recherche.

— Les volumes d'immigration

Le Québec a accueilli au cours de la période 1946-1983 plus de 981 000 immigrants internationaux soit, en moyenne, près de 26 000 par an (cf. Tableau 8). Le nombre des entrées annuelles a cependant fortement varié autour de ce chiffre avec des niveaux aussi bas que 9 712 et 8 272 en 1946 et en 1947 comparativement à des sommets de 55 073, de 46 033 et de 45 717, atteints respectivement en 1957, 1951 et 1967.

Si l'on regroupe les flux annuels par tranche de cinq ans, on remarque la concentration des entrées sur l'ensemble de la décennie cinquante et sur la deuxième moitié des années soixante. En second lieu, on note la tendance à la baisse de l'immigration au cours des années soixante-dix. Cette tendance à la baisse a également été observée pour l'ensemble du Canada, de telle sorte que la part du Québec dans l'immigration canadienne est demeurée près de la tendance historique soit de l'ordre de 16,4% (cf. Tableau 9).

Tableau 9

Immigration internationale par période quinquennale, Québec, Canada, 1946-1980

Période	Québec	Canada	Taux d'attraction du Québec (%)
1946-1950	74 251	430 389	17,3
(moyenne annuelle)	(14 850)	(86 078)	
1951-1955	166 181	791 930	21,0
(moyenne annuelle)	(33 236)	(158 386)	
1956-1960	163 502	782 911	20,9
(moyenne annuelle)	(32 700)	(156 582)	
1961-1965	115 635	498 790	23,2
(moyenne annuelle)	(23 127)	(99 758)	
1966-1970	172 126	910 837	18,9
(moyenne annuelle)	(34 425)	(182 167)	
1971-1975	126 175	834 452	15,1
(moyenne annuelle)	(25 235)	(166 890)	
1976-1980	104 489	605 869	17,2
(moyenne annuelle)	(20 898)	(121 174)	

Source: Tableau 8

— Les sources d'immigration

La politique discriminatoire pratiquée par le gouvernement canadien en matière d'immigration jusqu'en 1962 explique la composition presque exclusivement européenne de l'immigration de l'après-guerre jusqu'au milieu des années soixante (cf. Tableau 10). Aux Britanniques et aux Américains qui jouissaient d'un statut préférentiel se sont ajoutés, au lendemain de la seconde guerre, les Français et les Irlandais. Par ailleurs, l'adhésion du Canada en 1947 à l'Organisation internationale des réfugiés déclencha l'arrivée importante dans les années subséquentes, d'immigrants d'origines juive, polonaise, balte et ukrainienne.

Tableau 10

Répartition des immigrants reçus au Québec durant la période 1946-1961 selon les dix principales origines ethniques

Origine ethnique	Nombre	%
1. Italienne	77 497	18,4
2. Britannique	75 815	18,0
3. Allemande et autrichienne[1]	47 384	11,4
4. Française	32 001	7,6
5. Juive	28 495	6,8
6. Américaine[2]	25 582	6,1
7. Grecque	19 579	4,7
8. Polonaise	18 384	4,4
9. Hongroise	13 608	3,2
10. Néerlandaise	9 419	2,2
Autres	**72 640**	**17,3**
Total	**420 404**	**100,0**

Notes: 1. L'origine autrichienne a été incluse dans l'origine allemande dans les statistiques officielles jusqu'en 1952. Pour les fins de ce tableau, elle a été incluse pour l'ensemble de la période.

2. L'origine américaine signifie en provenance des États-Unis, quelle que soit l'origine ethnique.

Sources: — Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, **Origine ethnique des immigrants par province de destination, années civiles 1946-1955**, Ottawa, 1956.

— Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, **Bulletins statistiques annuels**, Ottawa.

Les mouvements en provenance d'Europe commencèrent toutefois à se modifier au début des années cinquante lorsque le gouvernement canadien décida, en raison de la pénurie permanente de travailleurs, de subventionner le transport aérien des immigrants et d'octroyer des prêts d'indemnité de passage aux travailleurs sélectionnés ainsi qu'à leur famille. Les ressortissants étrangers des pays d'Europe méridionale profitèrent largement de ces dispositions et l'Italie devint le principal pays-source du Québec, délogeant le Royaume-Uni.

Au cours des années soixante, ces pays d'Europe continuèrent d'occuper la plus grande partie du mouvement migratoire. À eux seuls, l'Italie, la Grèce et le Portugal regroupèrent 27 p. cent des entrées. On perçoit cependant une modification des sources avec le début lent mais progressif de l'immigration antillaise et, dans une moindre mesure, de plusieurs autres pays du tiers-monde (cf. Tableau 11).

Tableau 11

Répartition des immigrants reçus au Québec durant la période 1962-1970 selon les dix principaux pays de dernière résidence

Pays de dernière résidence	Nombre	%
1. Italie	40 901	15,1
2. France	38 867	14,4
3. Royaume-Uni	32 654	12,1
4. Grèce	21 651	8,0
5. États-Unis	20 226	7,5
6. Antilles[1]	14 712	5,4
7. Portugal	10 677	3,9
8. Égypte	10 184	3,8
9. Allemagne	9 841	3,6
10. Suisse	8 369	3,1
Autres pays	62 520	23,1
TOTAL	270 602	100,0

Note: 1. Comprend les Antilles britanniques et non britanniques.

Source: Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration, **Bulletins statistiques annuels**, Ottawa.

Les années soixante-dix correspondent quant à elles à une diversification importante des pays-sources, concrétisation du principe universel de sélection et aussi en raison des programmes humanitaires. On ne retrouve, parmi les 15 principaux pays de naissance de la période 1971-1980, que six pays reconnus comme sources traditionnelles (cf. Tableau 12). Haïti se classe au premier rang pour l'ensemble de la période, après avoir détenu cette place de 1974 à 1978. Le Vietnam occupe le quatrième rang résultat de deux programmes humanitaires: celui de la période 1975-1978 et celui qui a débuté en 1979. Le Royaume-Uni n'apparaît qu'en cinquième place, nette coupure avec le passé; et l'Italie, qu'en huitième, après le Portugal et la Grèce.

Tableau 12

Répartition des immigrants reçus au Québec durant la période 1971-1980 selon les dix principaux pays de naissance

Pays de naissance	Nombre	%
1. Haïti	22 210	9,6
2. États-Unis	17 707	7,7
3. France	15 261	6,6
4. Vietnam	13 013	5,7
5. Royaume-Uni	12 784	5,5
6. Portugal	11 604	5,0
7. Grèce	10 335	4,5
8. Italie	9 455	4,1
9. Inde	7 569	3,3
10. Liban	6 809	3,0
Autres pays	**103 814**	**45,0**
TOTAL	**230 561**	**100,0**

Source: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, direction de la Recherche.

— La population immigrée du Québec selon le recensement de 1981

Le dernier recensement révèle que 525 955 personnes résidant au Québec en juin 1981 étaient nées à l'extérieur du Canada (cf. Tableaux 13 et 14). Ce nombre représente 8,3 p. cent de la population québécoise. En 1971, leur part relative étaient de 7,8 p. cent et leurs effectifs atteignaient 468 925. En fait, l'importance de la population immigrée n'a cessé de croître au Québec depuis le recensement de 1951, alors qu'elle était de l'ordre de 5,6 p. cent.

Tableau 13

Population née à l'extérieur du Canada, par lieu de naissance, Québec, 1971 et 1981

Lieu de naissance	1971	1981
Europe	350 415	325 495
Sud-Est asiatique	4 180	22 400
Ailleurs en Asie	21 170	42 010
États-Unis	46 480	40 420
Îles des Caraïbes	15 195	43 770
Amérique du Sud et Amérique centrale	5 200	16 290
Autres pays	26 280	35 570
Personnes nées à l'extérieur du Canada	**468 920**	**525 955**

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1981, **Faits saillants . . . Le 26 avril 1983**, Ottawa.

Tableau 14

Population du Québec selon le lieu de naissance, 1981[1]

Lieu de naissance	Nombre
Population née au Canada	5 843 115
— au Québec	5 603 885
— dans une autre province	239 235
Personnes nées à l'étranger de citoyenneté canadienne par naissance	6 360
Population immigrée	
Italie	88 395
Royaume-Unis	42 280
États-Unis	38 485
France	36 540
Grèce	28 300
Haïti	25 780
Portugal	21 430
Pologne	19 450
Allemagne	15 415
Égypte	13 700
U.R.S.S.	13 200
Vietnam	11 345
Maroc	9 405
Belgique	9 365
Hongrie	8 930
Inde	8 180
Liban	7 315
Roumanie	6 480
Jamaïque	6 235
Espagne	5 645
Trinité et Tobago	5 620
Yougoslavie	5 565
Suisse	5 010
Tchécoslovaquie	4 605
Philippines	4 095
Chili	3 895
Taïwan	3 820
Pays-Bas	3 650
Chine	3 480
Turquie	3 430
Israël	3 410
Kampuchea	3 370
Barbade	3 265
Autriche	3 200
Syrie	2 670
Hong-Kong	2 575
Laos	2 445
Pakistan	2 400
Guyanne	2 200
Algérie	2 185
Autres pays d'Afrique	7 375
Autres pays d'Amérique du Sud	7 225
Autres pays d'Asie	5 575

Tableau 14 (suite)

Population du Québec selon le lieu de naissance, 1981[1]

Lieu de naissance	Nombre
Autres pays d'Europe	4 340
Pays d'Amérique centrale	2 890
Autres pays des Antilles	2 710
Pays d'Océanie	1 115
Autres pays d'Amérique du Nord	435
Autres pays n.m.a.	1 150
Total	**6 369 065**

Note: Ne comprend pas les pensionnaires d'institution.

Source: Recensement du Canada 1981, compilation spéciale.

Sa composition en 1981 reflète par ailleurs l'immigration internationale plus diversifiée survenue au cours des années soixante-dix. C'est ainsi que les pays européens, tout en demeurant le principal lieu de naissance de la population immigrée, ne sont plus le pays d'origine que de 62 p. cent de cette population comparativement à 75 p. cent en 1971. Un autre pays-source privilégié dans le passé voit également ses effectifs diminuer: la part relative des États-Unis tombe en effet de 10 p. cent qu'elle était en 1971 à 7,7 p. cent en 1981.

Au cours de cette même période, les personnes nées dans le Sud-Est asiatique quintuplent leurs effectifs et celles d'autres origines asiatiques les doublent de telle sorte que l'Asie dans son ensemble se classe en 1981 au deuxième rang parmi les principaux lieux de naissance en regroupant plus de 64 000 personnes immigrées, soit 12 p. cent de l'ensemble. En ce qui concerne les Caraïbes, il faut noter que leurs effectifs recensés en 1981 dépassent de plus de 3 000 ceux nés aux États-Unis alors qu'ils en représentaient à peine le tiers en 1971; leur part relative atteint 8,3 p. cent en 1981. L'Amérique du Sud et l'Amérique centrale ne constituent, quant à elles, qu'un faible « bassin » qui ne regroupe que 3 p. cent de la population immigrée; il s'agit là, toutefois, d'une augmentation de plus du triple par rapport à leur situation en 1971.

Précisons que la quasi-totalité (près de 90 p. cent) des immigrants arrivés au Québec depuis la dernière guerre se sont installés dans la région de Montréal. Ainsi les immigrants venus depuis 1946 et leur descendance estimée représentent-ils environ 18 p. cent de la population montréalaise.

3.1.2.3 Les tendances récentes du mouvement migratoire

Diverses données statistiques ont fourni un tableau susceptible d'éclairer le lecteur sur la permanence et les divers profils que présente le phénomène migratoire au Québec, au cours des quarante dernières années (cf. Tableaux 15, 16, 17).

Il importe de se pencher également sur l'articulation prise par ce mouvement au cours des années les plus récentes. Il ne s'agit pas, alors de s'intéresser aux résultantes que ces divers mouvements ont produit au sein de notre société, mais bien de réaliser la ventilation de ces arrivées en regard de la réglementation existante. Des données sont également fournies quant à la part relative du Québec par rapport à l'ensemble du mouvement migratoire au Canada.

Tableau 15

Immigrants admis au Québec et au Canada, selon la catégorie, 1980 à 1983

Catégorie	Année	Québec			Canada	
		Nombre	% de l'immi-gration	Part du Québec	Nombre	% de l'immi-gration
Familles	1980	7 422	32,9	14,5	51 037	35,7
	1981	7 197	34,1	14,1	51 017	39,7
	1982	7 814	36,6	15,6	49 980	41,2
	1983	7 830	48,2	16,1	48 538	54,6
Réfugiés						
Réfugiés au sens de la Convention	1980	250	1,1	26,3	951	0,7
	1981	216	1,0	26,7	810	0,6
	1982	485	2,3	27,1	1 791	1,5
	1983	709	4,4	17,5	4 059	4,6
Catégories désignées	1980	7 833	34,8	19,9	39 393	27,5
	1981	3 027	14,3	21,4	14 169	11,0
	1982	2 701	12,7	17,8	15 134	12,5
	1983	1 441	8,9	14,6	9 848	11,1
Immigrants indépendants						
Entrepreneurs	1980	162	0,7	22,5	719	0,5
	1981	132	0,6	14,7	900	0,7
	1982	408	1,9	27,7	1 475	1,2
	1983	359	2,2	19,3	1 862	2,1
Travailleurs autonomes	1980	931	4,1	21,2	4 397	3,1
	1981	1 114	5,3	21,7	5 128	4,0
	1982	1 152	5,4	23,6	4 889	4,0
	1983	956	5,9	22,0	4 352	4,9
Retraités	1980	195	0,9	12,6	1 548	1,1
	1981	284	1,3	13,8	2 063	1,6
	1982	291	1,3	12,9	1 252	1,9
	1983	272	1,7	13,0	2 090	2,4
Parents aidés	1980	1 272	5,6	9,4	13 531	9,4
	1981	1 977	9,4	11,2	17 590	13,7
	1982	1 533	7,2	12,2	11 948	9,9
	1983	1 047	6,4	21,0	4 986	5,6
Autres indépendants	1980	4 473	19,9	14,2	31 539	22,0
	1981	7 171	34,0	19,4	36 941	28,7
	1982	6 947	32,6	20,6	33 678	27,8
	1983	3 630	22,3	27,7	13 111	14,7
Total	**1980**	**22 538**	**100,0**	**15,7**	**143 117**	**100,0**
	1981	**21 118**	**100,0**	**16,4**	**128 618**	**100,0**
	1982	**21 331**	**100,0**	**17,6**	**121 147**	**100,0**
	1983	**16 244**	**100,0**	**18,3**	**88 846**	**100,0**

Sources: CEIC et MCCI

Tableau 16

Travailleurs admis au Québec et au Canada, selon la catégorie, 1980 à 1983

Catégorie	Année	Québec			Canada	
		Nombre	% de l'immi-gration	Part du Québec	Nombre	% de l'immi-gration
Familles	1980	2 479	25,1	15,3	16 199	25,6
	1981	2 255	22,7	13,9	16 221	28,5
	1982	2 441	24,3	14,2	17 165	30,9
	1983	2 305	34,4	14,6	15 834	42,8
Réfugiés						
Réfugiés au sens de la Convention	1980	143	1,4	26,1	547	0,9
	1981	124	1,3	24,8	499	0,9
	1982	269	2,7	25,1	1 070	1,9
	1983	386	5,8	16,5	2 344	6,3
Catégories désignées	1980	3 557	36,0	17,8	19 988	31,5
	1981	1 472	14,8	18,5	7 947	13,9
	1982	1 463	14,6	15,8	9 270	16,7
	1983	687	10,2	11,8	5 802	15,7
Immigrants indépendants						
Entrepreneurs	1980	59	0,6	23,8	248	0,4
	1981	49	0,5	15,7	312	0,5
	1982	150	1,5	30,7	488	0,9
	1983	132	2,0	22,1	598	1,5
Travailleurs autonomes	1980	354	3,6	21,5	1 649	2,6
	1981	433	4,4	21,7	1 996	3,5
	1982	497	5,0	25,3	1 965	3,5
	1983	398	5,9	22,9	1 739	4,7
Retraités	1980	1	0,0	9,1	11	0,0
	1981	3	0,0	8,8	34	0,1
	1982	4	0,0	13,3	30	0,1
	1983	5	0,1	29,4	17	0,0
Parents aidés	1980	704	7,1	9,7	7 246	11,4
	1981	1 038	10,5	11,2	9 247	16,2
	1982	868	8,7	13,3	6 535	11,8
	1983	598	8,9	20,7	2 884	7,8
Autres indépendants	1980	2 592	26,2	14,8	17 506	27,6
	1981	4 543	45,8	21,9	20 713	36,4
	1982	4 334	43,2	22,9	18 949	34,2
	1983	2 190	32,7	28,1	7 807	21,1
Total	**1980**	**9 889**	**100,0**	**15,6**	**63 394**	**100,0**
	1981	**9 917**	**100,0**	**17,4**	**56 969**	**100,0**
	1982	**10 026**	**100,0**	**18,1**	**55 472**	**100,0**
	1983	**6 701**	**100,0**	**18,1**	**37 025**	**100,0**

Sources: CEIC et MCCI

Tableau 17

Importance relative des immigrants de la catégorie des entrepreneurs et des travailleurs autonomes se destinant au marché du travail, parmi l'ensemble des travailleurs immigrants, Québec et Canada, 1980 à 1983

Catégorie				
Québec				
• Entrepreneurs	59	49	150	132
• Travailleurs autonomes	354	433	497	398
• Total	413	482	647	530
• % du total des travailleurs	4,2	4,9	6,4	7,9
Canada				
• Entrepreneurs	248	312	488	598
• Travailleurs autonomes	1 649	1 996	1 965	1 739
• Total	1 897	2 308	1 965	1 739
• % du total des travailleurs	3,0	4,0	4,4	6,3
Total, entrepreneurs et travailleurs autonomes				
Québec/Canada (en %)	**21,8**	**20,9**	**26,4**	**22,7**

Source: Direction de la Recherche, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Depuis 1980, le Québec a accueilli 81 231 ressortissants étrangers soit 16,9 p. cent des 481 728 personnes qui se sont établies au Canada durant la même période. Le volume des entrées internationales, assez élevé en 1980 à cause du programme d'accueil des réfugiés de l'Asie du Sud-Est, s'est maintenu à 21 000 durant les années 1981 et 1982 au Québec et à plus de 120 000 pour l'ensemble du Canada. En 1983, il y a baisse du niveau d'immigration, à 16 244 au Québec et à 88 846 pour le Canada ce qui représente par rapport à 1982, des diminutions de 24 p. cent pour le Québec et de 27 p. cent pour l'ensemble du Canada.

Voilà pour l'évolution générale du niveau d'immigration. Passons à la composition du mouvement migratoire selon ses diverses composantes pour les dernières années ainsi qu'à l'évolution de la part relative du Québec dans l'ensemble du mouvement.

— Catégorie de la famille

Le Québec a reçu plus de 7000 immigrants de la catégorie de la famille durant chacune des dernières années. La part de cette catégorie a, par contre, pris de l'importance au cours des dernières années, passant de 33% du mouvement total en 1980, à 37 p. cent en 1982 et atteignant même 48 p. cent du total des entrées pour l'année 1983.

La part relative de cette catégorie est plus importante pour l'ensemble du Canada, même si le nombre d'immigrants a été assez stable de 1980 à 1983. Cette part est passée de 36 p. cent à 41 p. cent de l'immigration totale entre 1980 et 1982 pour se situer enfin à plus de la moitié du mouvement global pour 1983. Le taux d'attraction du Québec pour cette catégorie oscille donc autour de 15 p. cent durant toute cette période.

— **Réfugiés**

Le Québec a reçu un peu plus du quart des réfugiés (au sens de la Convention de 1969) admis au Canada de 1980 à 1982. Sa part relative a par contre diminué à 18 p. cent en 1983. Quant aux immigrants faisant partie des catégories désignées, ils sont passés de 35 p. cent du mouvement total en 1980 (programme des réfugiés de l'Asie du Sud-Est) à 9 p. cent en 1983.

Les travailleurs des catégories non soumises à la grille de sélection, soit les travailleurs de la catégorie de la famille et ceux de la catégorie des réfugiés, totalisent la moitié des travailleurs immigrants admis en 1983, contre près des deux tiers de l'ensemble des travailleurs admis au Canada (65 p. cent).

— **Indépendants**

Les entrepreneurs et les travailleurs autonomes représentent de 4 p. cent à 8 p. cent du mouvement d'immigration. Leur importance qualitative n'est cependant pas à négliger, à bien des égards. En fait, au cours des cinq dernières années, les immigrants-entrepreneurs ont investi plus de 300 M$ au Québec en plus de créer près de 4000 emplois.

Les immigrants de la sous-catégorie des « retraités » ne représentent qu'une partie négligeable du mouvement global (environ 1 p. cent). La part du Québec pour cette sous-catégorie est plus faible que la moyenne avec un taux d'attraction de 13 p. cent.

La sous-catégorie des parents aidés forme de 6 p. cent à 9 p. cent du total de l'immigration en comparaison de proportions variant entre 6 p. cent et 14 p. cent pour l'ensemble du Canada. La part du Québec est en augmentation, passant de 9 p. cent en 1980 à 13 p. cent en 1982 et atteignant même 21 p. cent en 1983.

Les immigrants de la sous-catégorie des autres indépendants ont les proportions les plus fortes d'immigrants désirant occuper un emploi au Québec, proportions variant de 58 p. cent à 63 p. cent pour les immigrants s'installant au Québec et de 55 p. cent à 59 p. cent pour les immigrants s'établissant dans l'ensemble du Canada.

En 1984, le MCCI prévoit accueillir 16 000 immigrants et suit de près l'évolution de la situation afin de répondre aux exigences et aux contraintes de cet objectif adopté dans le cadre de l'établissement annuel des niveaux d'immigration. De ces 16 000 arrivées prévues, 8000 feront partie de la catégorie de la famille, 4000 seront de la catégorie des réfugiés et autres personnes en situation de détresse, et enfin, 4000 seront de la catégorie des indépendants à l'intérieur de laquelle des efforts sont entrepris pour accroître le nombre d'investisseurs et des travailleurs hautement spécialisés. Si la reprise actuellement amorcée de notre économie se poursuit telle que prévue, on doit s'attendre à une légère augmentation des mouvements migratoires au cours des prochaines années, cette augmentation répondant alors à de nouveaux besoins en main-d'oeuvre spécialisée de notre économie.

3.1.3 Les intervenants en matière d'immigration

3.1.3.1 Les services d'accueil et d'établissement du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Le ministère des Communautés Culturelles et de l'Immigration offre, outre les services d'accueil immédiat en aéroport ou dans ses locaux, divers programmes accessibles aux nouveaux résidents du Québec.

Certains de ces services sont spécialisés et visent à répondre aux besoins propres d'une clientèle particulière. Il s'agit d'abord du service d'Accueil aux réfugiés qui s'adresse à ceux et celles qui rencontrent des difficultés de langue ou d'interprétation au moment de leur arrivée ou qui souhaitent être orientés dans les formalités à entreprendre.

Il s'agit également de services offerts aux entrepreneurs qui souhaitent de plus amples informations quant aux programmes disponibles à leur intention. Ces derniers peuvent également obtenir des renseignements sur les diverses dispositions réglementaires ou autres applicables à leur secteur d'activité. Enfin, le service aux Investisseurs pourra suivre l'évolution de ces entreprises dans leur phase initiale d'implantation et apporter l'appui technique dont elles tireront profit.

Un service de Main-d'oeuvre est à la disposition tant des employeurs québécois que des candidats oeuvrant dans des domaines spécialisés. Qu'il s'agisse de mettre sur pied une campagne de recrutement à l'étranger ou de répondre aux besoins particuliers d'une entreprise, ce service dispose des ressources requises pour avoir une connaissance adéquate du marché du travail au Québec, en tenant compte de ses contraintes comme des possibilités qu'il offre.

Quant au service des Équivalences, il a la responsabilité d'établir, de concert avec le ministère de l'Éducation, l'équivalent québécois des diplômes étrangers détenus par les candidats et d'orienter ces derniers, au besoin, vers une formation complémentaire qu'ils auraient avantage à acquérir pour parfaire soit leur formation, soit leur insertion professionnelle dans leur secteur d'activité professionnelle.

L'outil privilégié retenu par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour aider à l'établissement de ces nouveaux immigrants demeure les « Centres d'orientation et de formation des immigrants » (COFI). L'apprentissage de la langue officielle au Québec et, dans une moindre mesure, l'initiation aux réalités nord-américaines, constituent la fonction essentielle attribuée aux COFI. L'autonomie souhaitée et recherchée par ces nouveaux arrivants, mais aussi les progrès qu'ils entendent réaliser dans leur carrière respective, exigent une connaissance suffisante du français.

Aussi, que cela soit par le biais de cours intensifs, ou « des cours conçus sur mesure » à l'intention de clientèles particulières, (membres des communautés culturelles, femmes au foyer ou réfugiés analphabètes), les COFI consacrent toutes leurs énergies à faciliter l'apprentissage du français à ceux et celles qui ne connaissent pas suffisamment notre langue. Cinq COFI sont situés à Montréal et trois autres desservent les régions de Québec, de Sherbrooke et de l'Outaouais.

En outre, le MÉQ verse des subventions à plusieurs commissions scolaires tant à Montréal qu'en régions lorsque ces dernières souhaitent répondre aux besoins additionnels de formation linguistique requise par ces nouveaux arrivants. Dans le cadre du Programme national de formation en emploi et des ententes conclues à cet effet entre Québec et Ottawa, notons enfin que certains de ces nouveaux résidents reçoivent des allocations financières durant leur apprentissage du français.

Le service des Relations avec les groupes, pour sa part, est responsable des relations du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration avec les groupes communautaires oeuvrant dans le domaine de l'immigration. Il a pour mandat de faciliter le travail de ces organismes, d'en assurer la cohérence avec la politique et les interventions gouvernementales, et de favoriser la concertation entre tous ces intervenants. L'action de ce service, qui portait essentiellement sur la problématique d'accueil et d'adaptation des immigrants s'est élargie en avril 1981 alors qu'était confiée au MCCI la responsabilité d'assurer « la planification », la

coordination et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives à l'épanouissement des communautés culturelles et à leur participation à la vie nationale ». Le service des Relations avec les groupes a dès lors étendu son action aux dimensions de conservation et de promotion des cultures d'origine. Ce service dispose d'un budget d'aide financière d'un peu plus de 2 millions $ pour appuyer le travail des organismes engagés dans les activités d'adaptation des immigrants et la mise en relief des cultures d'origine.

Toujours dans le cadre de l'élargissement de son mandat, le Ministère fut chargé, cette même année 1981, d'introduire un plan d'action à l'intention des communautés culturelles. Cette responsabilité a été confiée à monsieur Egan Chambers qui poursuit encore aujourd'hui une démarche dans ce sens.

3.1.3.2 Les autres intervenants gouvernementaux

Tout immigrant ayant reçu le privilège de résidence permanente est, dès lors, un Québécois à part entière susceptible de bénéficier de tous les services gouvernementaux offerts à l'ensemble de la population.

Il n'est donc ni dans l'intérêt des nouveaux arrivants, ni dans les objectifs poursuivis par le gouvernement de chercher à constituer un réseau de services spécialisés à leur intention. Solidaires de notre présent et partenaires d'un futur qu'il nous faut construire ensemble, ces nouveaux arrivants ont et doivent avoir accès à tous les services publics, au même titre que l'ensemble des citoyens. Une approche qui s'écarterait de cette ligne de pensée engendrerait des inconvénients qui dépasseraient rapidement les avantages que l'on peut y percevoir.

Aussi, en tant que premier responsable de l'accueil réservé par notre société aux nouveaux arrivants, le Ministère s'est-il, depuis toujours, efforcé de sensibiliser les responsables et les agents oeuvrant dans les différents services publics aux efforts que les uns et les autres devaient effectuer pour recevoir ces nouveaux venus et les aider dans leur établissement. Cet effort de sensibilisation des divers intervenants est tout autant dicté par la place qu'on se doit de réserver à ces nouveaux Québécois que par les considérations évoquées précédemment. Par conséquent, très peu de structures propres aux seuls besoins des immigrants ont été mises en place.

Il y a cependant lieu de se réjouir des multiples efforts entrepris par les différents intervenants publics pour rendre leur service également accessible à ces nouveaux arrivants: publications rédigées dans la langue maternelle de ces nouveaux Québécois, kiosques d'information, sensibilisation du personnel sont autant d'efforts souhaités et recherchés dans divers milieux en contact direct avec cette clientèle.

Il arrive que les immigrants aient des besoins qui leur soient particuliers. Des services spécialisés sont alors mis sur pied à leur intention. Il en est ainsi des « classes d'accueil » instaurées par le réseau de l'éducation. Ces classes d'accueil visent à faciliter l'apprentissage du français aux enfants ou adolescents d'âge scolaire afin de leur permettre d'intégrer le système d'enseignement régulier dans de bonnes conditions et de disposer des moyens pour y réussir.

De même, sous l'égide du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain, un service d'accueil a été mis sur pied afin de répondre aux besoins particuliers de certains de ces immigrants, mais aussi à ceux de tous les résidents temporaires qui séjournent dans la région de Montréal. Ces personnes présentent, à l'occasion, des situations qu'il faut régler d'urgence alors même qu'elles ne sont pas toujours familières avec leur nouveau milieu ou qu'elles ne sont pas éligibles aux programmes habituels.

Cités ici à titre d'exemple, ces services ne constituent sans doute pas une liste exhaustive des diverses initiatives prises localement pour soutenir au besoin l'insertion de ces nouveaux venus dans leur milieu d'adoption. Les travaux du présent sommet permettront sans doute de dégager des approches nouvelles en la matière.

Pour sa part, le gouvernement fédéral a maintenu bon nombre des services offerts traditionnellement à la clientèle immigrante. Suite à la signature de l'Entente Couture-Cullen en matière de sélection, des négociations entre Québec et Ottawa se sont poursuivies afin de mieux répartir les responsabilités en matière d'établissement et d'adaptation, mais sans succès jusqu'à maintenant.

3.1.3.3 Les intervenants privés

Divers organismes communautaires sont engagés dans des activités visant à permettre une insertion harmonieuse des immigrants à la société québécoise. Qu'ils soient issus des communautés culturelles, des milieux religieux, du monde syndical, des organismes populaires, ces organismes réaliseront un travail fondamental aux niveaux de l'accueil, de l'adaptation et de l'intégration des immigrants à leur nouveau milieu de vie. Ils accomplissent, pour des clientèles mono-ethniques ou multi-ethniques, des tâches de natures très variées: recherche de logements, de travail, de meubles; informations et références aux services publics dans des domaines sociaux, du travail, de la consommation; représentation et défense des immigrants, etc.

D'autres organismes privés oeuvrent pour la cause de certains pays et divers comités appuient l'action entreprise dans ces pays en assurant l'accueil de ceux qui ont dû fuir des régimes qui leur étaient hostiles. Ce fut notamment le cas lors du renversement par l'armée du gouvernement d'Allende, au Chili. D'autres pays, notamment d'Amérique latine, bénéficient de ce type de soutien assuré par des organismes québécois.

Divers membres des corporations professionnelles et d'autres professions ont sans doute de multiples contacts avec cette clientèle de nouveaux Québécois. Certains avocats et juristes ont constitué deux associations réunissant ceux de leurs membres plus directement impliqués en matière d'immigration. De même, des bureaux de comptables et autres consultants en gestion s'intéressent également aux aspects particuliers soulevés par les investisseurs désireux de s'établir au Québec.

Au sein des structures syndicales existantes et selon les préoccupations soulevées par les diverses unités locales, des comités sont formés, des responsables de ces questions sont identifiés, afin que les nouveaux Québécois puissent participer aux délibérations qui ont cours et fassent entendre leurs préoccupations.

Ce survol des intervenants québécois ne serait toutefois pas complet si nous passions sous silence l'effort considérable consenti par des milliers de Québécois à l'occasion de l'arrivée massive des réfugiés originaires du Sud-Est asiatique. À l'instigation de diverses paroisses, ou suite à l'initiative de cinq individus, ces parrainages de groupe ont non seulement permis d'accueillir plusieurs centaines de réfugiés, mais ont également assuré à ces derniers un soutien moral et financier au cours de leur première année au Québec. Sans connaître l'ampleur de ces initiatives que les « réfugiés de la mer » avaient suscitées, cette aide bénévole s'est maintenue et bon nombre de réfugiés en bénéficient encore chaque année.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration encourage et favorise l'initiative prise par ces intervenants privés. L'accueil qu'une société réserve à ses nouveaux résidents ne doit pas être le fait des seules structures gouvernementales. Il importe au contraire que cet accueil réunisse et véhicule les préoccupations des divers secteurs de

notre société et qu'il prenne la forme que ces derniers souhaitent lui donner. Cette approche s'est maintes fois exprimée, notamment dans le cadre des divers programmes de subventions mentionnés précédemment.

3.1.4 Le Québec et les relations internationales reliées à l'immigration

Assumant les compétences en matière d'immigration que la Constitution actuelle reconnaît au Québec, et par souci d'assurer aussi adéquatement que possible une immigration qui réponde aux besoins et aspirations de notre société, le Gouvernement du Québec a établi un réseau de bureaux à l'étranger. Ces bureaux ont la responsabilité de répondre aux demandes soumises par les candidats, de leur émettre, le cas échéant, un Certificat de sélection qui atteste l'accord du Québec à leur venue, de les informer sur les diverses facettes de notre société pertinentes à leur démarche et de faciliter l'étude de leur dossier auprès des autorités fédérales.

Ces services sont également disponibles aux entreprises québécoises à la recherche d'une main-d'oeuvre spécialisée pour laquelle le marché québécois n'aurait pas suffi. Qu'il s'agisse de mettre sur pied une campagne de recrutement ou de rechercher des candidats requis par l'introduction d'une technologie nouvelle, nos conseillers à l'immigration se doivent de répondre aux demandes d'information formulées par les entreprises québécoises spécialisées en la matière.

Les services d'immigration du Québec à l'étranger ont également pour mandat d'appuyer l'intérêt manifesté par un investisseur éventuel, qu'il s'agisse d'un projet individuel ou de l'implantation d'une nouvelle société au Québec. De concert avec leurs collègues des autres ministères québécois présents à l'étranger, les conseillers à l'immigration tiennent compte des apports technologiques que certains candidats représentent et à l'étroite coordination requise pour mener à bien ces projets.

Les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger sont situés à Bangkok, Bruxelles, Buenos Aires, Hong Kong, Lisbonne, Londres, Mexico, Paris, Port-au-Prince et Rome. Des services équivalents sont offerts au Québec même. Au cours des prochains mois, un bureau sera ouvert à Bonn, sous la responsabilité de la Délégation du Québec à Düsseldorf. De même, un conseiller sera-t-il affecté à New York afin de mieux desservir la clientèle de cette région des États-Unis, jusque-là sous la responsabilité de nos bureaux de Montréal.

Vingt-deux conseillers, appuyés par un personnel de soutien, oeuvrent à cette tâche. Quant à ces bureaux, ils sont logés au sein des délégations du Québec lorsque situés dans la même ville qu'elles, ou au sein des ambassades canadiennes dans le cas contraire. Ces services du Gouvernement du Québec à l'étranger ont chacun un territoire respectif et desservent, dans le cadre de missions périodiques, tous les pays du monde où se manifestent des candidatures en nombre suffisant.

Chaque année, plus de 150 000 personnes contactent ces services afin d'obtenir des informations sur le Québec, ou parce qu'elles envisagent de venir s'y établir si les conditions leur sont favorables. Suite à ces démarches initiales, plus de 20 000 demandes formelles sont étudiées annuellement.

Les conditions actuelles du marché du travail conduisent nos conseillers à devoir écarter bon nombre de candidatures intéressantes mais pour lesquelles les circonstances ne permettent pas d'envisager une insertion rapide au Québec. Ces personnes ont néanmoins pris contact avec un service du Québec et il nous importe qu'elles conservent une image aussi juste que possible de la société que nous représentons. Quant à celles qui formulent un projet susceptible d'être agréé, le gouvernement du Québec souhaite qu'elles retiennent de

ces entretiens une idée de l'accueil que notre société leur réservera si elles décident de concrétiser leur projet.

De par leurs fonctions, les conseillers à l'immigration du Québec à l'étranger n'établissent que des relations épisodiques, et selon les besoins de l'heure, avec les autorités gouvernementales des pays où ils sont assignés. Ils établissent néanmoins un réseau important de communication avec une clientèle en quelque sorte anonyme, mais qui apprend à nous connaître et à apprécier notre société et ce qu'elle représente. Par là, ils remplissent une fonction complémentaire à celles de leurs collègues des Relations internationales ou du Commerce extérieur.

En effet, grâce à ces mille et une communications entre des ressortissants étrangers et une administration québécoise soucieuse de répondre aux attentes de ces derniers, il se tisse une réalité où le Québec, seule société française de tout le continent américain, apparaît dans sa véritable dimension, avec ses espoirs et ses contraintes, mais aussi avec le désir d'être un partenaire parmi d'autres, au sein des multiples et des complexes relations de notre monde d'aujourd'hui.

Les relations d'État à État, les échanges commerciaux sont et doivent demeurer une préoccupation constante pour l'ensemble de notre société. Derrière ces relations et ces échanges, une réalité subsiste, préalable à bien d'autres et que nous évoquions dans l'introduction du présent chapitre sur l'immigration. N'avons-nous pas tendance, en effet, à oublier que l'histoire de l'humanité est aussi celle de ses déplacements et de ses migrations? Ces déplacements ont favorisé l'essor des sociétés les plus dynamiques et de celles qui, ouvertes sur le monde, ont accueilli « l'étranger » et lui ont fait place au sein de leur propre identité, bénéficiant par le fait même d'un enrichissement collectif et individuel dont nous tirons tous profit.

Ces relations entre une société et des centaines de personnes à travers le monde représentent un des aspects trop souvent ignorés mais, néanmoins, associés au phénomène migratoire. Ces multiples échanges s'enrichissent, par ailleurs, de l'apport des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires qui s'adressent également au MCCI dans le but de séjourner au Québec. Ces séjours, bien que limités dans le temps, sont également porteurs de bénéfices dont il ne faut pas négliger l'importance.

Ainsi, le travailleur temporaire fera bénéficier une entreprise québécoise de sa compétence technologique et favorisera des transferts de fonds recherchés par l'ensemble des sociétés industrialisées. Même si ce travailleur temporaire venait appuyer l'effort d'une entreprise sans être porteur d'innovations technologiques, il véhiculera tout de même des valeurs et nous exposera à un environnement dont il nous faudra pouvoir tirer profit, par la suite.

Tel est le cas des étudiants étrangers qui deviendront, au moment de leur retour dans leur pays, des « ambassadeurs » de notre savoir technologique ou scientifique. Les relations qu'ils établissent avec leurs collègues québécois et le savoir qu'ils acquièrent au sein de nos collèges et universités sont générateurs d'idées nouvelles.

Ces contacts deviendront encore plus bénéfiques si, dans le Québec de demain, nous apprenons à les maintenir, à les favoriser tout au long de la carrière des uns et des autres. Aussi, bien qu'ils représentent une certaine charge financière pour notre société, les étudiants étrangers participent à ce réseau de communication et d'échanges que le Québec souhaite favoriser et développer.

Contrairement aux projets d'immigration qui sont forcément le fait d'individus, les programmes mis sur pied à l'égard des réfugiés requièrent une plus grande concertation de la

part des divers intervenants. Ainsi le gouvernement québécois et bon nombre de ses représentants à l'étranger ont établi des relations fréquentes avec les organismes régionaux, nationaux, internationaux oeuvrant dans la matière. Il importe, en effet, que nous nous tenions informés des politiques mises de l'avant par le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCNUR) et par ses représentants dans les diverses régions du monde affectées par ces situations.

Qu'il s'agisse d'établir la pertinence d'une relocalisation à distance de tel groupe de réfugiés dont les antécédents sont parfois fort différents de ce que notre société peut offrir, ou encore de définir les conditions ou paramètres à établir avant d'accueillir des enfants mineurs, non-accompagnés, dont nul ne peut attester juridiquement du décès ou de la disparition des parents, voilà autant d'efforts de concertation qu'il faut entreprendre avec de tels organismes internationaux, voués à la protection de ces personnes.

Des relations seront aussi établies avec des organismes d'appoint technique, tels le Comité international pour les migrations (CIM), lorsque le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration met sur pied une école de français au sein d'un camp de réfugiés en Thaïlande. Non seulement cette école permettra-t-elle aux candidats sélectionnés par le Québec de se familiariser avec notre langue et notre société, mais encore contribuera-t-elle à l'animation des séjours parfois prolongés que ces réfugiés doivent supporter à l'intérieur de ces camps.

Et ainsi de suite, selon les circonstances et les besoins de ces mouvements, le Ministère établiera les contacts internationaux nécessaires en vue d'assumer son mandat et de répondre aux besoins de ses clientèles.

C'est ainsi qu'en 1980-1981, le MCCI s'est vu confier la responsabilité du « Fonds d'aide aux sinistrés » institué par le gouvernement du Québec. Les objectifs de ce Fonds sont de venir en aide à des populations qui se retrouvent dans le besoin par suite de catastrophes naturelles ou de conflits socio-politiques. Qu'il s'agisse d'inondations, de famines, ou encore de déplacements dûs à une guerre civile ou une invasion, le Québec entend manifester sa solidarité envers les populations touchées et contribuer, dans la mesure de ses moyens, à soulager leur sort.

Parallèlement, à l'accueil que le Québec réserve aux réfugiés et aux autres personnes en détresse, le Fonds d'aide aux sinistrés permet au MCCI d'intervenir dans des secteurs où il a développé une compétence et de manifester, à l'étranger, les préoccupations humanitaires de notre société.

Ainsi, au cours de l'exercice financier 1983-1984, le MCCI, de concert avec le ministère des Relations internationales et les autres ministères impliqués, a accordé 450 500 $ à l'Amérique du Sud, à l'Amérique Centrale et à l'Afrique. Au total, 19 organismes à vocation humanitaire ont bénéficié de notre appui dans leur action auprès des sinistrés ou des plus démunis.

Par ailleurs, afin de favoriser la mobilité des personnes, le Québec a signé des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale avec l'Italie, la France, le Portugal, la Grèce et les États-Unis. Des ententes avec d'autres pays sont en voie de négociation. Règle générale, les rentes visées par ces ententes sont la retraite, l'invalidité, la survie et les prestations de décès. L'entente avec la France touche également l'assurance-maladie et hospitalisation, les accidents du travail, les maladies professionnelles et les allocations familiales.

C'est au MCCI qu'incombe l'administration de ces ententes et à cette fin, un Secrétariat de l'administration des ententes de sécurité sociale (SAESS) a été mis sur pied en avril 1982. Son rôle consiste à informer les candidats éventuels des conditions applicables à chacun des

régimes et à assurer le cheminement des demandes au sein de l'administration des divers pays. Le Québec ayant accueilli un nombre important de nouveaux résidents, la plupart des demandes originent de ces Québécois nés à l'étranger qui souhaitent bénéficier des prestations que le pays d'origine accepte désormais de leur verser dans le cadre de ces ententes.

Grâce à ces ententes en matière de sécurité-sociale, le Québec améliore la qualité de ses relations avec l'étranger et maintient des relations constantes avec les diverses administrations des pays signataires. En assumant ainsi cette responsabilité que reconnaît au Québec la Constitution actuelle, le gouvernement québécois et ses divers ministères impliqués dans le processus conduisant à ces ententes font connaître et reconnaître les compétences qui sont les nôtres et qu'il nous appartient de développer.

Il ressort des différentes actions qui viennent d'être décrites que le gouvernement du Québec exerce, à l'étranger, des fonctions inhérentes aux développement de notre société. Celle-ci a des objectifs multiples aux niveaux économique, social, politique et culturel. Au cours des prochaines années, nous aurons à relever de nouveaux défis dont dépendra notre développement; ceci devrait être fait, également, en regard d'un contexte mondial qui se resserre de plus en plus.

3.2 Les impacts de l'immigration

Si, dans bon nombre de pays et en particulier dans les pays occidentaux on reconnaît, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, le droit qu'a toute personne « de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État », aucun pays n'a toutefois érigé l'immigration sous forme de droit. On admet, certes, parmi les libertés fondamentales de la personne, « le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays » mais ce droit à l'émigration n'implique pas son symétrique, le droit à l'immigration. Partout, l'immigration est perçue comme un privilège. L'existence des États-nations, des frontières, des législations et règlementations visant à encadrer l'accès au territoire national, et jusqu'à l'existence de débats sur le caractère plus ou moins libéral que devrait revêtir cet encadrement: tout confirme cet état de faits.

Dès lors, se pencher sur les conséquences de l'immigration pour une société particulière veut dire, dans une grande mesure, se demander quels bénéfices cette société en retire (ou en a retirés), en contrepartie desquels le privilège d'immigration a été accordé à certains individus. Encore faut-il nuancer quelque peu cette notion de « bénéfices » et l'utiliser dans son sens le plus large. Ainsi, dans la mesure où l'on reconnaît à toute personne qui fait face à la persécution, « le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays » (Déclaration universelle des droits de l'homme), on reconnaît également que des États assument une responsabilité, ou voire même s'attribuent une obligation à l'égard des réfugiés.

C'est donc dans la double perspective de la recherche d'un enrichissement collectif aux plans économiques, social et culturel, et de la participation d'une collectivité au vaste mouvement de solidarité internationale, que nous allons aborder l'examen des conséquences de l'immigration pour la société québécoise. Il convient dès l'abord d'évoquer la complexité, et les limites inhérentes à cette démarche.

Si, comme nous l'avons vu précédemment, les causes qui sont à l'origine de l'immigration d'un individu (ou d'un groupe d'individus) peuvent être multiples, il en va de même des conséquences qu'a cette immigration pour la société d'accueil. Nous avons tenté de circonscrire notre champ de questionnement à l'intérieur de quatre problématiques (démographique, économique, culturelle et relative à la solidarité internationale). Mais s'il peut être

fécond, pour les besoins d'une démarche analytique, de distinguer abstraitement les différents aspects d'un phénomène, il faut se rappeler que l'immigration est vécue par des individus concrets et dans le cadre d'une société réelle, où les divers facteurs interagissent en se renforçant ou en se limitant mutuellement. En ce sens, la problématique des conséquences de l'immigration pour une société est, à la limite, aussi complexe que le fonctionnement même de cette société, et le discours visant à en rendre compte sera nécessairement réducteur et approximatif.

Ces réserves pourraient être énoncées à l'égard de bien des démarches scientifiques. Elles sont particulièrement pertinentes quant à l'étude de l'immigration accueillie par la société québécoise. En effet, une telle étude porte sur des réalités dynamiques (l'emploi, la population, la croissance économique, etc.) dont les interrelations se déploient sur de longues périodes. En outre, poser la question des conséquences de l'immigration pour une société c'est, plus ou moins implicitement, entreprendre l'examen des choix politiques que cette société a faits en cette matière. Or, nous l'avons vu, le Québec n'a acquis que très tardivement, et de façon progressive, le contrôle de son immigration. Ainsi, non seulement celle-ci n'a-t-elle pas été, pendant longtemps, orientée en fonction d'une analyse québécoise des besoins et intérêts du Québec, mais encore, la recherche se heurte-t-elle souvent à un manque de données spécifiquement compilées pour le Québec. Par ailleurs, parler des retombées de l'immigration en théorie et dans l'absolu n'a aucun sens, puisque ces retombées ne seront significatives qu'en fonction de leur conjugaison avec les conditions économiques et sociales de la société d'accueil.

L'examen qui suit est donc forcément limité. Nous avons néanmoins tenté de l'inscrire dans une perspective historique assez large pour permettre d'appréhender correctement les divers phénomènes en cause et d'évoquer les questions d'orientation politique qui sous-tendent ces phénomènes.

3.2.1 La dimension démographique

On a facilement tendance à considérer d'abord le phénomène de l'immigration dans sa dimension démographique et à confondre les politiques relatives à l'immigration avec les objectifs et orientations des politiques de population. Cette perspective s'impose d'autant plus que le Canada et les États-Unis ont longtemps pratiqué une immigration de peuplement, dont les objectifs étaient reliés à un accroissement rapide de la population (et des marchés intérieurs), et qu'on situe tout naturellement le Québec dans cette dynamique de l'ensemble nord-américain.

Certes, l'immigration est un phénomène démographique et à ce titre elle agit, au Québec comme ailleurs, sur le rythme d'accroissement de la population, sur la composition par âge, sur la répartition géographique et sur la composition ethnique et linguistique. Ainsi, nous avons vu que 525 955 personnes résidant au Québec en juin 1981 étaient nées à l'extérieur du Canada, que l'importance de la population immigrée n'a cessé de croître au Québec depuis la fin de la seconde guerre, passant de 5,6 p. cent de la population totale en 1951 à 7,8 p. cent en 1971, puis à 8,3 p. cent en 1981 et que, pour la période de 1946 à 1971, environ 20 p. cent de l'accroissement démographique net de la population québécoise est attribuable à l'immigration.

Les chiffres qui précèdent révèlent donc une influence assez marquée de l'immigration internationale sur le niveau de la population du Québec. Cette évidence première masque cependant un autre niveau de réalité qui doit nous empêcher de considérer l'ensemble du phénomène de façon trop univoque. Il faut en effet se rappeler que le Québec, tout en étant une terre d'accueil pour l'immigration internationale, a également toujours été une région

d'émigration. Cette tendance, décrite dans les pages qui précèdent, s'explique par le sous-développement relatif de l'économie québécoise dans l'ensemble canadien; elle a plus spécifiquement été attribuable à la conjugaison de cette faiblesse relative de l'économie québécoise avec le légendaire taux d'accroissement naturel de la population québécoise (jusqu'aux années soixante), et avec les niveaux d'immigration qui étaient fixés selon une logique pan-canadienne sans égard aux conditions économiques et culturelles spécifiques du Québec. Ce manque d'ajustement de la nature et du niveau d'immigration aux conditions québécoises explique, sans doute en grande partie, la faible capacité de rétention du Québec à l'endroit de son immigration internationale. C'est ainsi, par exemple, que le Québec n'a conservé qu'environ 525 000 des 925 000 immigrants qu'il a accueilli de 1946 à 1981, faisant autant figure de terre de transit que de pays d'établissement.

Rappelons par ailleurs que le taux d'attraction du Québec à l'endroit de l'immigration internationale a sans cesse été inférieur à son poids démographique dans l'ensemble du Canada et que le Québec enregistre régulièrement des déficits dans ses échanges migratoires avec les autres provinces canadiennes.

Les considérations qui précèdent atténuent quelque peu l'importance de l'accroissement de population dû à l'immigration internationale en le replaçant dans le contexte plus global des mouvements de population. Elles fixent implicitement les limites d'une politique d'immigration qui viserait à accroître la population québécoise en recourant de façon mécaniste à un simple accroissement du niveau des entrées internationales. En fait, la composante « immigration » d'une politique de population doit être mise en relation avec les capacités d'accueil et de rétention d'une société, et notamment avec les conditions économiques y prévalant. C'est ainsi que si le Québec a pu enregistrer, dans la période d'après guerre, un solde migratoire positif dans ses échanges avec l'étranger, c'est en raison du mouvement d'expansion économique qui a marqué cette période.

Au-delà du rythme de progression de la population, l'immigration internationale peut exercer une influence sur d'autres dimensions démographiques. Au niveau de la structure par âge de la population du Québec, l'immigration internationale de 1946 à 1971 n'a pas eu d'effet sensible, la population du Québec ne dépend pas de l'apport de l'immigration pour cette période qui présente à peu près la même structure par âge que la population totale sur laquelle l'immigration a agi. Par contre, pour cette même période de 1946 à 1971, l'immigration internationale a déterminé une diversification de l'origine ethnique de la population, cette immigration étant composée de 76 p. cent de personnes d'origines autres que française et britannique, de 14 p. cent de personnes d'origine britannique et de 10 p. cent de personnes d'origine française. De même, l'immigration a également agi dans le sens d'une diversification des populations linguistiques, étant composée de 1946 à 1971 de 63 p. cent de personnes de langues maternelles autres que française et anglaise.

La prise en charge par le Québec du contrôle de son immigration a pu susciter des espoirs démesurés quant à la possibilité d'utiliser celle-ci pour influer, au cours des prochaines années, sur la structure d'âge ou sur la composition linguistique de sa population. De fait, ces perspectives d'intervention ont été grandement surévaluées. Théoriquement, l'immigration pourrait être une solution au vieillissement de la population, dans la mesure où elle aurait des incidences importantes soit sur les facteurs d'évolution (nous pensons particulièrement à la fécondité), soit sur la structure d'âge. Mais pour avoir de tels impacts, l'immigration devrait représenter une partie suffisamment importante de la population pour influencer les caractéristiques de l'ensemble. En fait, un flux de 30 000 immigrants par année, au cours des vingt prochaines années, n'influencerait de façon significative ni la fécondité de la population québécoise, ni sa structure d'âge (même si l'on retient l'hypothèse d'une sur-fécondité des immigrants). Or, on peut, par ailleurs, supposer qu'un volume annuel de 30 000 immigrants dépasserait la capacité d'accueil du Québec en matière économique,

ce niveau correspondant à la moyenne d'après-guerre, marquée par une forte croissance économique.

Les remarques qui précèdent s'appliquent également à un éventuel effort de francisation du Québec à l'aide de l'immigration. Et, dans ce cas, il faut en outre tenir compte du caractère limité du bassin de francophones susceptibles d'immigrer, et d'immigrer au Québec, par rapport aux mouvements migratoires issus du tiers-monde.

En conclusion, soulignons que si l'immigration internationale a eu un impact non négligeable sur la croissance de la population québécoise après la seconde guerre mondiale, son effet sur les diverses composantes démographiques sera vraisemblablement plus limité au cours des prochaines années. C'est au-delà de ces simples considérations démographiques qu'il conviendra de rechercher les apports positifs de l'immigration.

3.2.2 La dimension économique

3.2.2.1 L'immigration et la croissance économique

L'analyse de l'incidence économique des migrations a été un domaine largement délaissé par les économistes classiques et par les économistes post-Keynésiens. Ce n'est qu'au cours des récentes années que l'on a cherché à développer une théorie économique de la migration internationale comportant des considérations quant à l'intégration des travailleurs étrangers au fonctionnement d'ensemble du système économique des pays d'accueil et, plus globalement, quant aux interactions entre l'immigration et le développement économique.

Divers efforts en ce sens ont été effectués au Québec, particulièrement après 1970, qui visaient à rendre compte, de façon globale, des effets de l'immigration sur la croissance de l'économie québécoise. Les modèles théoriques conçus à la faveur de ces démarches identifient divers effets positifs de l'immigration sur l'économie, tels:

— l'augmentation de la production par habitant, grâce à l'accroissement de la main-d'oeuvre découlant de l'immigration;

— la résolution des pénuries de main-d'oeuvre (générale ou spécialisée) qui entraîne une meilleure utilisation des forces productives;

— la possibilité de combler des emplois moins rémunérés en période d'emploi élevé;

— la mobilité géographique plus forte de la main-d'oeuvre immigrante permettant de combler des emplois vacants là où ils existent;

— l'augmentation du taux de consommation, et l'élargissement du marché intérieur, permettant de réaliser des économies d'échelles au niveau de la production;

— l'épargne réalisée sur l'éducation et la formaton de la main-d'oeuvre immigrante;

— la participation de la population immigrante à la contribution fiscale;

— l'apport financier des immigrants (capital disponible lors de leur arrivée).

On a tenté de confronter les effets de ces facteurs positifs aux coûts de l'immigration, tels:

— les dépenses directes assumées par le Québec pour les différentes phases de l'immigration;

— l'influence de la main-d'oeuvre immigrante sur la conservation des industries marginales ou moins productives;

Les démarches analytiques de ce type ont pu fournir certaines indications intéressantes. C'est ainsi qu'on a évalué à 17 p. cent la contribution de l'immigration internationale à la croissance du revenu national québécois entre 1951 et 1974. De même, on a estimé que 10 p. cent de l'augmentation du revenu réel par habitant entre 1951 et 1974, et 5 p. cent de l'augmentation de ce revenu en 1974, seraient attribuables à l'immigration internationale. On a, par ailleurs, évalué que les immigrants arrivés au Québec de 1968 à 1975 ont contribué à 2,5 p. cent du produit national québécois de 1975.

Ces considérations macro-économiques ne présentent cependant qu'un intérêt limité, en raison de deux facteurs. Tout d'abord, les modèles économétriques qui ont présidé à ces analyses sont limités par le manque de certaines données statistiques, ce qui a obligé les chercheurs à introduire dans leurs modèles des hypothèses de travail rendant les résultats obtenus plus ou moins aléatoires. L'état actuel des modèles économétriques québécois disponibles est très décevant pour le traitement direct de la variable immigration, et ne permet pas d'intégrer cette variable à l'ensemble des dimensions économiques et démographiques de manière à en évaluer les effets directs, indirects et induits. Par ailleurs, la valeur des résultats partiels ainsi obtenus est relative car il existe des « scénarios de substitution » selon lesquels les effets positifs de l'immigration auraient pu être obtenus par d'autres moyens.

Retenons que l'immigration affecte l'ensemble des variables et des relations du système économique; elle influence à la fois l'offre et la demande globale puisqu'elle agit sur la capacité de production par l'effet sur la main-d'oeuvre et sur l'utilisation de cette capacité par l'effet sur le nombre de consommateurs. Son impact sur le volume et la composition de la population et de la main-d'oeuvre de même que sur la demande de biens et de services produit des effets induits sur presque toutes les grandes variables du système économique, selon la structure d'interdépendance de l'activité économique. Il est cependant très difficile de mesurer de façon précise ces diverses incidences puisqu'il s'agit d'un processus dynamique et que les inter-relations stimulées empêchent souvent de dégager les liens de cause à effet. Quoi qu'il en soit, cette incidence est étroitement liée à l'environnement économique, de même qu'à la capacité d'accueil et aux objectifs poursuivis par une société.

3.2.2.2 L'immigration et la main-d'oeuvre

Si l'analyse des effets de l'immigration sur l'ensemble de l'économie est limitée et quelque peu décevante, les tentatives effectuées pour saisir son influence comme élément d'une politique de main-d'oeuvre ont été beaucoup plus fécondes.

On sait, en théorie, que l'immigration de main-d'oeuvre peut jouer un rôle déterminant dans la croissance économique lorsqu'elle s'inscrit dans des périodes où les ressources en main-d'oeuvre du pays d'accueil sont largement utilisées et où il n'est pas possible d'accroître la durée de travail. Dans un tel contexte, l'immigration, en élargissant l'offre de travail, contribuera à soutenir la croissance. Cette « immigration d'appel » aura alors un effet positif sur l'accumulation du capital et augmentera à la fois le stock de capital et de travail. Elle aura également un effet anti-inflationniste par son action sur les goulots d'étranglement sectoriels.

Au cours de la période s'étendant de 1946 à la fin des années 1960, le Canada a connu des cycles économiques pendant lesquels, dans ses régions les plus dynamiques économiquement, l'immigration a joué un rôle se rapprochant du schéma idéal décrit ci-haut. Pendant ces périodes de croissance, l'immigration a eu un effet positif quant à certaines pénuries de main-d'oeuvre, en plus d'agir comme amortisseur des fluctuations cycliques permettant d'accentuer la croissance sans trop pousser à la hausse les salaires et les profits.

Il faut cependant rappeler que pendant l'ensemble de cette période (de 1946 à la fin des années 1960), le Québec n'a pas déterminé lui-même sa politique d'immigration, mais a été tributaire de la politique canadienne d'immigration, façonnée selon des objectifs nationaux liés à la capacité d'absorption de l'ensemble du territoire canadien. Cette capacité d'absorption a toujours été évaluée en relation avec les fluctuations cycliques de l'activité économique canadienne, sans égard particulier aux comportements économiques régionaux souvent fort différents. Or, même si les cycles économiques au Québec et au Canada correspondent en terme de points de retournement (puisque l'économie québécoise est fortement intégrée à l'économie canadienne), les comportements en cours de cycle sont différents. En effet, l'économie du Québec est surtout orientée vers la production de biens de consommation courante qui réagissent beaucoup moins à des changements conjoncturels que les biens d'équipement; c'est pourquoi il est fréquemment arrivé, au cours de la période d'après-guerre, que l'économie québécoise connaisse une baisse moins forte au début d'une période de ralentissement, puis soit plus lente à se redresser une fois la reprise amorçée. Ainsi, la politique d'immigration du Canada, très étroitement liée à des indicateurs conjoncturels nationaux, aura eu une influence nettement moins positive pour le Québec, celui-ci n'ayant jamais connu une situation de plein emploi mais ayant, au contraire, été caractérisé par la persistance d'un taux de chômage relativement plus élevé que la moyenne nationale.

Par ailleurs, à partir de l'après-guerre, la définition et les orientations de la politique canadienne d'immigration ont été graduellement confondues avec les objectifs de la politique et des programmes de main-d'oeuvre. On a de plus en plus privilégié des critères de sélection reliés au marché du travail et plus particulièrement à l'existence de pénuries dans certains secteurs d'activité professionnelle. Dans cette perspective, l'immigration s'est avérée un moyen rapide et peu coûteux d'adaptation à court terme de la main-d'oeuvre au marché du travail.

Cependant, le marché du travail n'est pas homogène à travers le Canada, mais présente une structure et une évolution très différentes selon les régions. Ainsi, tant les caractéristiques de la structure d'emploi que la répartition professionnelle et sectorielle de la demande de main-d'oeuvre sont très différentes, selon les régions canadiennes, les écarts réflétant essentiellement la nature et la vitalité de l'activité économique de chacune de ces régions. C'est pourquoi la définition de critères reliés au marché du travail, basée sur des moyennes nationales, risque de désavantager certaines régions, et même d'y accentuer certains goulots d'étranglement.

Les phénomènes que nous venons d'évoquer, soit la définition nationale des capacités d'absorption et des besoins spécifiques de main-d'oeuvre, expliquent sans aucun doute en grande partie le taux important de déperdition qu'a connu le Québec à l'égard de sa population immigrante. Toutefois, la part de cette immigration internationale qui est demeurée au Québec et qui s'est intégrée au marché du travail a contribué au développement économique, grâce à l'apport de cette immigration en terme de capital humain.

Le Québec, nous l'avons déjà souligné, n'a pas connu de périodes caractérisées par une demande excédentaire généralisée de main-d'oeuvre. On ne peut donc pas qualifier l'immigration internationale au Québec d'immigration d'appel. Cependant, bien que l'économie du Québec ait toujours connu des difficultés à fournir des emplois à la main-d'oeuvre disponible, elle a aussi paradoxalement eu des difficultés à recruter certains types de main-d'oeuvre hautement spécialisée et à haut niveau de qualification, particulièrement au cours des années cinquante et soixante. On a assisté, au cours de cette période, à une transformation rapide de l'appareil de production, ce qui a déterminé un urgent besoin d'experts, de techniciens et de main-d'oeuvre spécialisée. Cette transformation des capacités productives s'est déroulée de pair avec la modernisation de l'État québécois et des structures parapubliques, ce qui a également entraîné des besoins spécifiques de main-d'oeuvre. La main-d'oeuvre québécoise ne répondant pas aux exigences de la demande,

l'immigration internationale a alors fourni un apport important en capital humain, a permis d'éviter des goulots d'étranglement catégoriels et a ainsi constitué un facteur de développement économique.

Cette contribution importante de la main-d'oeuvre immigrante spécialisée se reflète dans les statistiques occupationnelles. Ainsi, si l'on regroupe les fonctions de direction et d'administration avec les emplois professionnels et techniques, la statistique de l'immigration révèle que plus de 30 p. cent des immigrants actifs, entre 1968 et 1977, se retrouvaient dans ces secteurs professionnels. Or, en 1980, les catégories concernées rassemblaient 23 p. cent de la population active du Québec.

Parallèlement à cette immigration de travailleurs qualifiés, le Québec a aussi attiré une catégorie de travailleurs immigrants à statut professionnel relativement bas. Ces derniers ont traditionnellement occupé les emplois laissés pour compte, surtout dans le secteur secondaire, par la main-d'oeuvre domestique qui avait de plus en plus tendance à se concentrer dans le secteur tertiaire et en particulier, dans le secteur des services sociaux et personnels et l'administration publique. C'est ainsi que les travailleurs immigrés, qui représentent environ 20 p. cent de la population active totale de Montréal, représentent près de 65 p. cent de la main-d'oeuvre du secteur montréalais de la bonneterie, 50 p. cent du secteur habillement, 30 p. cent du secteur textile et 37 p. cent du secteur du meuble. Cette offre de main-d'oeuvre provenant de l'immigration a sans doute permis aux secteurs traditionnels à faible productivité et à bas salaires de maintenir un certain degré de compétivité.

Au cours des récentes années, la situation du marché du travail s'est largement détériorée. D'une part, la création d'emplois, même considérable au cours des années 1970, a été insuffisante pour absorber l'arrivée massive, sur le marché du travail, des jeunes issus du "baby boom" et en âge de travailler ainsi que la participation accrue des femmes à la population active. D'autre part, le taux de croissance a considérablement fléchi au cours de ces années, enregistrant même un solde négatif à partir du début des années 1980. Dans ce contexte, les niveaux d'immigration ont chuté de façon significative, les besoins de l'économie québécoise en apport de main-d'oeuvre immigrante étant beaucoup moins considérables. Par ailleurs, à compter de 1979, le Québec a acquis des pouvoirs de sélection déterminants en matière d'immigration, en fonction de ses besoins spécifiques de main-d'oeuvre. C'est ainsi que l'immigration socio-économique des prochaines années devrait être majoritairement composée de travailleurs spécialisés que les entreprises ne parviennent pas à recruter au Québec, et d'immigrants entrepreneurs. Il convient maintenant d'examiner brièvement les avantages économiques que représentent ces deux types d'immigration.

3.2.2.3 Les immigrants investisseurs

Les entrepreneurs constituent une sous-catégorie de la catégorie des immigrants indépendants à destination du Québec. Ils sont régis par la Réglementation fédérale jusqu'en 1978, et par la Réglementation québécoise à partir de 1979. À vrai dire, la définition canadienne de l'immigrant-entrepreneur a toujours été floue. Ce n'est qu'à partir du mois d'avril 1978 qu'on stipule que celui-ci doit créer plus de cinq emplois pour les citoyens et les résidants permanents du Canada. Par ailleurs, nous avons vu, précédemment, quelle a été la politique québécoise en cette matière.

De 1968 à 1979, près de 2 200 immigrants-entrepreneurs ont été admis au Québec. Représentant moins de 1 p. cent de la population immigrante de la même période, leur part dans le total des fonds apportés par les nouveaux résidents est considérable. En 1979, cette part s'établissait à 23,2 p. cent. En dollars courants, les entrepreneurs ont apporté près de 300 millions $ de 1968 à 1979. Par ailleurs, on a établi que 1972-1973 à 1978-1979, 4 389 emplois

ont été créés au Québec par ce type d'immigrants. Soulignons, en terminant, qu'au cours des cinq dernières années, plus de 300 millions $ ont été investis au Québec par des immigrants de cette catégorie, créant ainsi environ 4 000 emplois.

De 1980 à 1983, le Québec a accueilli 2 026 immigrants investisseurs (qu'il s'agisse d'immigrants-entrepreneurs proprement dits ou de travailleurs autonomes créant leur propre emploi). Il est à noter que la proportion de ce type d'immigration destinée au Québec a sans cesse été plus importante que la part totale du Québec dans l'immigration canadienne. En effet, de 1980 à 1983, le Québec a attiré de 21,3 p. cent (1981) à 25,9 p. cent (1982) du total des immigrants investisseurs arrivés au Canada, alors que sa part de l'immigration nationale oscillait entre 15,7 p. cent et 17,6 p. cent pour la même période. Ce taux d'attraction plus important du Québec peut être attribué à une série de facteurs structurels. Il résulte sans doute également, en bonne part, des efforts particuliers qu'a déployés le Québec depuis quelques années pour attirer ce type d'immigration (assouplissement des procédures de sélection, campagnes de publicité, missions de recrutement, etc.).

3.2.2.4 Les travailleurs spécialisés

Nous avons déjà évoqué précédemment l'importance qu'a eue, pour la croissance économique du Québec, l'immigration d'une main-d'oeuvre spécialisée. Nous allons maintenant tenter de préciser l'impact de ce type d'immigration.

On a évalué qu'un peu plus de 40 p. cent des travailleurs immigrants admis au Québec de 1968 à 1975 étaient « qualifiés » (24 p. cent) ou « hautement qualifiés » (16 p. cent). En 1980, 31,3 p. cent des travailleurs admis étaient « hautement spécialisés » (emploi spécialisé des secteurs manufacturiers, de l'usinage, de la réparation, de la transformation, ainsi que de la vente en détail et en gros, selon une classification fédérale). La même année, 22,5 p. cent des travailleurs admis étaient « hautement qualifiés » (emploi exigeant généralement un diplôme universitaire, selon la même classification fédérale). Bien qu'en raison de l'utilisation de catégorisations différentes, la comparaison soit difficile à faire entre les deux périodes, on peut néanmoins déceler une augmentation du niveau de qualification des travailleurs, la proportion de ceux-ci qui détiennent une forme de spécialisation passant globalement de 40 p. cent à près de 54 p. cent.

Une étude réalisée par le MCCI a permis d'évaluer une partie des bénéfices qu'a retirés le Québec de ce type d'immigration. Ainsi, on a évalué que les 22 362 travailleurs hautement qualifiés et les 32 594 travailleurs hautement spécialisés que le Québec a accueillis entre 1968 et 1980 représentent une épargne, en coûts de formation académique, d'environ 3 milliards $, soit une moyenne annuelle d'environ 230 millions $. Et il faudrait ajouter à cette épargne en coût de formation académique l'épargne en nombre d'années d'expérience acquise de travail (47 p. cent des travailleurs immigrants entrés au Québec de 1968 à 1980 avaient au moins quatre années d'expérience dans leur profession).

Par ailleurs, bien que ces réalités soient plus difficilement quantifiables, l'arrivée au Québec de travailleurs spécialisés en regard d'occupations pour lesquelles il existait une pénurie d'offre de main-d'oeuvre entraîne une série de conséquences positives. Ainsi, non seulement ces travailleurs permettent-ils de soutenir l'expansion de l'entreprise et d'assurer l'encadrement du développement de ressources locales en main-d'oeuvre, mais ils provoquent également des effets induits dans d'autres domaines d'activités (particulièrement lorsqu'ils s'insèrent dans des activités du secteur secondaire). À cet égard, on a évalué que pour la période allant de 1968 à 1980, la venue de travailleurs spécialisés aurait eu un effet de création d'emplois de l'ordre de 19 200 emplois. En outre, ces spécialistes augmentent fréquemment le niveau de productivité de l'entreprise qui les embauche, favorisent le

développement d'activités et de produits nouveaux, et contribuent à la conservation et à l'élargissement des marchés de l'entreprise.

Certains de ces travailleurs spécialisés sont recrutés directement à l'étranger par des employeurs québécois. On a évalué que, pour la période 1979-1980, cette seule catégorie de travailleurs a entraîné la création de 856 emplois et a représenté une économie de formation académique de l'ordre de 70,2 millions de dollars.

3.2.3 La dimension humanitaire

Nous nous sommes penchés jusqu'ici sur les conséquences de l'immigration comme élément des politiques de population et de main-d'oeuvre et, plus globalement, sur ses retombées économiques. Il convient maintenant d'aborder une autre dimension de l'immigration: celle qui est déterminée par des considérations humanitaires.

On affirme souvent que la question des réfugiés, des personnes en situation de détresse et plus généralement de l'immigration humanitaire déborde le cadre que l'on fixe ordinairement à la politique d'immigration. Mais cela ne découle-t-il pas d'une perception un peu étroite de l'immigration internationale ? Serait-ce que l'on ne voit dans ce phénomène qu'un moyen de combler certains besoins utilitaires que ressent une société et d'atteindre les objectifs démographiques et économiques qu'elle se propose ? Une société, au vrai, c'est bien davantage qu'une population et une économie; c'est plus profondément un univers moral au sein duquel des valeurs s'enracinent, se déploient, et se fécondent. Par la place et l'accueil qu'elle fait aux personnes en situation de détresse, une société exprime la signification et la portée qu'elle accorde à la liberté, à la solidarité, à la compassion, au partage et ainsi témoigne des objectifs moraux et humanitaires qu'elle poursuit.

L'oppression, l'emprisonnement arbitraire, la persécution, la torture, l'assassinat politique et la guerre civile sont des pratiques ou des situations courantes dans de nombreux pays. Rien d'étonnant, dès lors, que des individus cherchent à se soustraire à des pareilles conditions. Ils courent parfois des risques inouis pour gagner à pied ou en bateau un pays voisin. Il faut les accueillir, les abriter, les nourrir, les soigner. Certains des pays de premier asile, eux-mêmes en proie à un sous-développement accusé, doivent distraire une partie de leurs maigres ressources pour prêter aide et assistance, avec le concours d'organisations internationales, à ces populations en détresse. Selon les années, on estime entre 7 et 12 millions le nombre de réfugiés dans le monde, sans compter les personnes déplacées au sein de leur pays qui vivent dans une situation analogue (de un à trois millions de personnes). Les organisations internationales s'efforcent de relocaliser ces populations dans des milieux où le genre de vie est analogue à celui qu'elles connaissent. On favorise également, quand l'évolution de la conjoncture le permet, le retour au pays d'origine.

Mais la question des réfugiés ne concerne pas seulement les pays de premier asile et quelques organismes internationaux à vocation humanitaire. Toutes les sociétés doivent ressentir l'odieux de la situation. Plus sera répandue la conscience de la gravité et de la persistance du problème, meilleures seront les chances de déboucher sur des solutions satisfaisantes. Mais il ne faut pas se bercer d'illusions: il y aura encore longtemps des réfugiés. Chaque pays, à la mesure de ses moyens, doit soutenir les mesures de première urgence prises en leur faveur, appuyer les actions de développement en vue de les relocaliser dans le pays de premier asile ou dans les pays voisins et aussi assumer sa part de responsabilité dans l'accueil et la réinstallation des réfugiés sur son propre territoire. Les efforts déployés témoignent du prix que l'on accorde à la liberté et à la solidarité.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le Québec a participé, dans le cadre des politiques d'immigration canadienne, à l'accueil des vagues de réfugiés en provenance de

Hongrie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, du Liban, d'Ouganda, et du Chili (pour ne mentionner que les plus notables). À partir du milieu des années soixante-dix, cette participation de l'État et de la société québécoise au mouvement de solidarité internationale que constitue l'accueil de l'immigration humanitaire a pris plus de relief encore. Rappelons à cet égard le rôle de leader qu'a joué le Québec dans l'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique et les efforts qu'ont déployés, dans toutes les régions, les nombreux bénévoles regroupés en comités de parrainage, en vue de faciliter l'adaptation des nouveaux venus à la réalité québécoise. Rappelons également les mesures plus récentes prises en faveur des Haïtiens, des Salvadoriens et des Polonais.

Les retombées positives de ce type d'immigration sont beaucoup moins facilement quantifiables que celles qui proviennent de l'immigration socio-économique. Elles ne peuvent être traduites en termes « d'espèces sonnantes et trébuchantes ». Elles relèvent plutôt de l'enrichissement moral d'une société, d'un élargissement de la conscience collective des Québécois et d'une plus grande ouverture sur le monde. Il faudrait également évoquer le prestige et l'estime, qui découlent pour le Québec, sur la scène internationale, de la façon dont il participe aux efforts de solidarité. Par ailleurs, même si l'immigration de type humanitaire n'est pas sélectionnée en fonction de considérations d'ordre économique, on ne doit pas perdre de vue que les immigrants admis à ce titre participent également aux conséquences économiques favorables qui proviennent de l'immigration. Comme tous les autres immigrants, ils arrivent au Québec avec un bagage de connaissances et de savoir-faire, avec un capital plus ou moins important, et avec une volonté de participer à la vie économique québécoise. Plus spécifiquement, rappelons qu'on a souvent fait état de la plus grande mobilité géographique et professionnelle que présente ce type d'immigrants.

De nombreux enseignements peuvent être tirés de l'expérience des dernières années. Limitons-nous ici à l'essentiel. La question des réfugiés n'est pas de nature transitoire. Elle interpellera longtemps encore la conscience et la solidarité des Québécois et des Québécoises. C'est pourquoi la société québécoise devra s'assurer d'avoir une attitude cohérente et responsable.

En raison des motifs qui provoquent la demande d'immigration de ce type, il conviendra évidemment, au cours des procédures de sélection, de faire preuve de souplesse, d'humanité et d'ouverture d'esprit. Il faudra néanmoins s'assurer que le requérant a des chances raisonnables de pouvoir s'intégrer avec succès à la collectivité québécoise.

3.2.4 La dimension culturelle

Il fut un temps (et il n'est pas très lointain) où la politique canadienne de l'immigration prévoyait spécifiquement des limites à l'admission de certains groupes ethniques dont l'arrivée massive « changerait la composition fondamentale de la population canadienne ». De fait, il faudra attendre les années soixante pour voir disparaître de la politique d'immigration les éléments discriminatoires quant à l'origine ethnique. Les immigrants sont alors soumis aux mêmes critères d'admissibilité, quelle que soit leur origine: instruction, formation professionnelle, compétence nécessaire pour occuper un emploi ou s'établir à leur compte, etc.

Ces modifications aux principes présidant à la sélection des immigrants ont été introduites à la faveur des transformations politiques et idéologiques qui ont marqué les 30 dernières années au plan mondial: décolonisation, montée des nations du tiers-monde, reconnaissance croissante des droits fondamentaux de la personne, etc. Pratiquer une politique d'immigration non discriminatoire, ce n'est toutefois pas simplement sacrifier à une mode, aux idées et aux valeurs qui ont la cote et la faveur de la presse et de l'intelligentsia. C'est tout bonnement tenir compte des faits.

En raison du développement des communications et des échanges économiques, le monde s'est unifié. Les idées comme les biens et les services circulent rapidement d'un pays à l'autre et d'un continent à continent. Des proximités et des rapprochements inédits se créent et se développent. Peut-on par conséquent ériger une politique d'immigration sur le refus? Comment pourrait-on d'ailleurs nouer des relations culturelles ou commerciales avec un pays dont les nationaux se verraient refuser la possibilité d'émigrer au Québec pour le seul motif qu'ils sont précisément ressortissants de ce pays? Pourquoi faudrait-il se priver du savoir-faire, des contacts et des capitaux d'un entrepreneur ou de la compétence et de l'expérience d'un spécialiste pour l'unique raison qu'il est d'une origine ethnique ou culturelle différente? C'est dire que le principe d'une immigration non-discriminatoire s'enracine certes dans la reconnaissance concrète de l'égalité foncière des êtres humains, mais aussi qu'il est conforme à l'intérêt de la société québécoise.

L'immigration d'après-guerre, où les pays occidentaux étaient largement représentés, et l'immigration plus récente, caractérisée par une représentation croissante du tiers-monde, sans modifier de façon très marquée « la composition fondamentale de la population québécoise » ont néanmoins diversifié cette population. Il s'en est suivi, pour les Québécois de souche, des contacts de plus en plus fréquents et de plus en plus profonds avec des gens issus de cultures plus ou moins « exotiques ». Presqu'insensiblement, et alors même que les Québécois francophones affirmaient de plus en plus clairement leur identité spécifique, l'immigration internationale et son résultat tangible - la formation au Québec de diverses communautés culturelles - contribuait à une ouverture des Québécois sur le monde et à un enrichissement de la culture québécoise.

Il serait presque oiseux de tenter d'énumérer ici les contributions nombreuses et remarquables que des immigrants ont apporté à la vie culturelle québécoise. Il n'est besoin que d'ouvrir un journal, ou déambuler dans certains quartiers de Montréal, ou d'entrer dans une librairie ou d'être un client assidu de notre programmation télévisuelle, pour constater la présence de ces nouveaux Québécois dans des domaines comme le cinéma, les arts picturaux, la littérature, la musique, mais également la mode, l'architecture, le design, etc. Car il ne faut pas confondre la culture et certaines de ses manifestations, et ramener l'identité culturelle à sa simple expression dans ce qu'il est convenu d'appeler le champ des arts et des belles-lettres. Qu'est-ce en effet que la culture? N'est-ce pas un ensemble de réalités telles que la langue, les croyances, les habitudes alimentaires et vestimentaires, certaines habiletés spécifiques, des connaissances usuelles, des tournures d'esprit, des perceptions des rapports humains et des relations sociales qui se sont constituées peu à peu dans l'histoire des peuples à travers les efforts quotidiens d'individus concrets pour assurer et assumer leur existence? Et qu'est-ce que le choc culturel que subit l'immigrant, si ce n'est la distance qu'il ressent et à laquelle il se heurte dans le pays d'accueil, entre ce substrat de son existence précédente qu'est sa culture d'origine et la culture de la majorité, c'est-à-dire la façon d'exister des individus concrets qui composent la population au sein de laquelle il s'établit?

C'est dans cette perspective, qui relève bien davantage d'un art de produire et de vivre sa vie que de vagues survivances folkloriques, qu'il faut comprendre l'enrichissement culturel qui découle de l'immigration. Il faut en chercher des manifestations au niveau du quotidien: dans la transformation qu'ont subie les habitudes alimentaires des Québécois de souche au contact des communautés culturelles; dans l'intérêt d'un nombre croissant de Québécois pour le « football » (que l'on appelle ici « soccer »), et qui n'est pas précisément un sport traditionnel; dans les nouveaux prénoms que l'on choisit de donner aux enfants, etc. Cet enrichissement culturel est vécu à la faveur d'activités comme le travail, l'éducation, les loisirs, la vie religieuse, et en des lieux comme les restaurants, l'hôpital, la cour d'école et l'usine.

De tous temps, les grandes civilisations sont nées et ont vécu de la rencontre et de la fécondation de diverses cultures. En cette fin de siècle marquée par la généralisation de la

communication et des échanges de toutes natures, cette évidence s'impose avec plus de force encore. C'est dans ce contexte qu'il convient maintenant d'évoquer le rôle positif que jouent les communautés culturelles présentes au Québec.

3.2.5 Les communautés culturelles

Dans les pages qui précèdent, nous avons longuement décrit les divers aspects de l'immigration, de ses sources et de son encadrement légal jusqu'à ses conséquences aux plans démographique, humanitaire et culturel. Pour paraphraser le titre du présent sommet, nous pourrions écrire qu'à travers cette description de l'immigration, c'est en fait du « monde dans le Québec » que nous avons parlé. Toutefois, par un intéressant retour de choses, l'immigration peut également avoir des conséquences heureuses quant à la présence du « Québec dans le monde ».

Nous avons vu précédemment que le Québec compte sur son territoire plusieurs communautés culturelles. Celles-ci sont en fait le résultat des contributions successives de l'immigration internationale, et de la descendance de cette immigration, à la composition de la population québécoise. Or, ces différentes communautés culturelles entretiennent des liens de diverses natures avec leurs pays d'origine. Ces relations s'établissent, bien évidemment, par le biais des individus qui conservent des contacts avec des membres de leur famille et avec des amis. Mais des relations avec divers pays du monde sont également établies par des associations communautaires, des entreprises commerciales, des groupes culturels ou religieux qui, tous, sont issus des communautés culturelles et alimentés par celles-ci.

La nature, la profondeur et l'intensité de ces diverses relations n'ont jamais fait l'objet d'un examen systématique et, pour en rendre compte, nous en sommes réduits à adopter une approche empirique. Hasardons-nous néanmoins à évoquer quelques-unes de ces relations:

i) l'existence des communautés culturelles correspond, au plan commercial, à l'existence d'autant de marchés intérieurs spécifiques, ce qui a déterminé la création d'une foule d'entreprises spécialisées dans le domaine de l'importation-exportation; et ces entreprises entretiennent des liens commerciaux importants avec de nombreuses régions du monde;

ii) de façon analogue, l'existence des communautés culturelles a permis la création d'entreprises financières spécifiques (tels le Trust hellénique ou la Fiducie canadienne-italienne) qui ont également des liens avec divers pays d'origine;

iii) les communautés culturelles participent, de façon majeure, au rôle de solidarité du Québec à l'échelle mondiale, en jouant un rôle dans l'accueil et l'adaptation des réfugiés et en intervenant directement dans les pays d'origine, au moyen de différentes mesures d'assistance, à l'occasion de catastrophes naturelles ou de bouleversements d'origine sociale et politique; beaucoup d'organismes de ces communautés font également partie de regroupements d'envergure internationale;

iv) nombre d'individus et d'organismes culturels issus de ces mêmes communautés apportent une présence québécoise à des événements culturels se déroulant à l'étranger;

v) par la connaissance qu'ils ont de la réalité de leur pays et par les contacts personnels qu'ils y ont conservés, des individus membres de communautés culturelles ont fréquemment servi d'intermédiaires et favorisé la vente de produits ou de services québécois à l'étranger;

vi) de même, les relations de nature culturelle établies par des organismes des communautés culturelles peuvent se traduire par la création et l'élargissement de marchés pour les produits cultureis québécois.

On pourrait multiplier les exemples de ce type. Ce que nous souhaitons mettre ici en relief, c'est la contribution que peuvent apporter les membres et les organismes des communautés culturelles quant à une présence accrue du Québec sur la scène internationale. Il conviendrait de se demander si la société québécoise est suffisamment consciente de l'avantage que lui confère, au plan des relations internationales, la présence sur son territoire de plus de 80 communautés culturelles et si elle utilise et facilite suffisamment les rôles d'ambassadeurs économiques et culturels que peuvent jouer ces communautés.

De plus, si les communautés culturelles continuent à avoir des contacts avec leurs pays d'origine, elles possèdent, au Québec même, une vie qui leur est propre.

Tout en se familiarisant avec le mode de vie québécois et nord-américain, bon nombre de communautés culturelles adaptent au contexte dans lequel nous vivons des valeurs et des habitudes propres à la culture dont elles sont issues. Elles créent ainsi un nouvel équilibre socio-culturel dont la dynamique leur est particulière.

Cette population se concentre surtout (à 86 p. cent) dans la région métropolitaine où elle présente 18 p. cent de la population totale. À l'intérieur même de cette région, certains groupes adoptent des quartiers déterminés.

Ainsi, au cours des dernières décennies, leur présence a contribué à l'élaboration de la physionomie urbaine de Montréal, et dans une moindre mesure du reste du Québec, lui apportant une dimension originale et différente. Cette influence est particulièrement visible dans les secteurs du commerce et de l'architecture.

L'image de la société québécoise s'enrichit donc de ce pluralisme inhérent à la présence en son sein de cette multiplicité d'entités culturelles.

Chapitre 4
Conclusion

La diversité des activités internationales engendrée dans tous les aspects de notre vie collective par un nombre très élevé d'intervenants, publics et privés, constitue sans nul doute l'un des phénomènes les plus intéressants qui se dégage de ce survol des activités internationales du Québec. L'ouverture de la société québécoise sur le monde est, en effet, une réalité indiscutable et de plus en plus importante. Elle découle tout autant de la manière dont le Québec, comme société, s'est historiquement développé et modernisé, que de la nécessité actuelle de gérer les retombées de l'environnement international dans le sens de ses intérêts spécifiques et de ses responsabilités.

De fait, alors que depuis nos origines l'histoire est témoin de l'importance que les relations avec l'étranger ont revêtue pour un grand nombre d'acteurs politiques, économiques, culturels et sociaux québécois, il nous faut bien voir que le Québec est, à l'heure présente, soumis à une internationalisation croissante des facteurs qui conditionnent de plus en plus fortement son développement. Confronté aux mêmes réalités que les autres sociétés occidentales, le Québec apparaît plus vulnérable à cause notamment de son isolement culturel relatif et de son faible poids démographique. Davantage que bien d'autres sociétés, le Québec n'a probablement pas le choix d'accepter le défi de l'internationalisation de ses activités pour se développer. Le Québec se trouve dans l'obligation d'agir plus efficacement à l'extérieur de ses frontières pour assurer son développement économique, social et culturel qui est très fortement conditionné par sa capacité d'exploiter au maximum toutes les possibilités d'enrichissement au sens large que lui offre l'environnement international.

Les efforts croissants de la société québécoise déployés dans le domaine des relations internationales se situent dans un contexte mondial d'interaction où les gouvernements, les institutions et les entreprises perçoivent également que leur développement est fonction de la qualité et de l'envergure de leurs relations internationales. À titre d'exemple, le domaine économique apparaît d'emblée comme un secteur privilégié des interventions publiques et privées. Les questions liées au commerce extérieur et aux relations financières internationales occupent une place croissante dans les débats politiques de la plupart des sociétés occidentales. L'action culturelle est désormais conduite dans un contexte où les frontières n'ont plus la même signification que dans le passé alors que la recherche scientifique et technologique se déroule à l'échelle de la planète. En somme, les efforts actuels de la société québécoise pour se tailler une place enviable dans l'environnement international se situent dans un contexte mondial de concurrence très vive entre les sociétés qui va exiger de la part des intervenants québécois, privés et publics, une réflexion commune sur les meilleurs moyens à adopter pour faire face aux défis considérables posés par l'existence de cette interaction dans tous les secteurs de notre vie collective.

Si le Québec dispose déjà d'atouts importants pour intervenir sur la scène internationale (présence gouvernementale institutionnalisée dans plusieurs pays, dissémination d'organismes privés de coopération dans les pays en développement, solidité de nombre d'entreprises québécoises sur les marchés extérieurs, etc.), nous devons convenir d'un certain nombre de questions et de contraintes générales qui peuvent éventuellement entraver une plus grande pénétration du Québec dans le monde.

Parmi celles-ci, nous pouvons d'abord souligner le problème de la méconnaissance parfois profonde qui s'ensuit à propos de l'action menée par chacun. En ce sens, l'un des angles les plus prometteurs pour aborder le domaine des relations internationales ne serait-il pas d'examiner les moyens de favoriser davantage la collaboration entre les intervenants québécois, privés et publics, afin que les activités des uns et des autres ne se dédoublent pas, mais qu'elles soient au contraire mieux coordonnées et se renforcent, tout en ayant à l'esprit que chaque intervenant puisse se sentir à l'aise, en fonction de ses intérêts et de ses responsabilités. Les intervenants auraient ainsi une connaissance suffisante des intérêts poursuivis par les autres acteurs sur le plan international et du potentiel pour la collectivité québécoise qui peut résulter de l'action extérieure conduite par chacun. En corollaire, une telle démarche implique l'examen de la mise sur pied de mécanismes souples de concertation entre différentes catégories d'intervenants qui permettent de dégager des orientations et des actions communes.

Nous pouvons par ailleurs soulever un problème général lié au peu de sensibilisation de la population québécoise à l'importance des défis et des enjeux de la réalité internationale tant dans le domaine de la coopération avec les pays développés et ceux en développement, des échanges économiques internationaux que celui de l'immigration. Les intervenants peuvent être freinés dans leur action extérieure par le fait que les affaires internationales ne sont pas clairement perçues comme étant d'une importance vitale pour la collectivité québécoise. Il conviendrait sans doute de rechercher des formes de collaboration entre les intervenants en vue de développer des moyens susceptibles de mieux faire partager par la population, l'importance de l'activité internationale des acteurs gouvernementaux et privés.

Un autre élément à souligner, lié à l'ensemble du domaine des relations internationales, a trait aux problèmes engendrés par l'absence du Québec de certains grands réseaux mondiaux d'échanges et de communications, entre autres l'absence d'accès direct et le peu d'accès indirect aux instances et forums internationaux pour y faire valoir adéquatement ses vues et y défendre ses intérêts. D'une part, la société québécoise a beaucoup de difficultés à façonner, influencer ou corriger les perceptions qu'en ont les autres sociétés. D'autre part, nous pouvons nous interroger sur la qualité de l'information dont disposent les intervenants québécois qui oeuvrent à l'extérieur, à propos de la situation dans laquelle évoluent leurs partenaires étrangers.

Enfin, il faut souligner une difficulté sérieuse qui confronte la société québécoise, comme d'autres sociétés, dans ses activités de coopération, d'échanges économiques et d'immigration, soit celle de la contradiction entre certains intérêts économiques et les préoccupations d'ordre humanitaire, notamment en matière de respect des droits de la personne. Dans un tel débat où il apparaît difficile d'atteindre un consensus entre tous les intervenants quant aux orientations qu'il convient d'adopter, n'est-il pas opportun de nous interroger à tous le moins sur les possibles lieux de convergence entre les intervenants en cette matière ?

En plus de faire ressortir un certain nombre de problèmes généraux auxquels font face les intervenants québécois qui oeuvrent sur la scène internationale, ce survol des activités internationales du Québec a permis de dégager des problèmes plus spécifiques liés à chacun des trois thèmes retenus dans le cadre du Sommet et qui illustrent à la fois la complexité des facteurs en cause et la nécessité d'agir à plusieurs niveaux pour trouver des solutions aux difficultés évoquées.

4.1 La coopération internationale

La description des activités des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux fait apparaître le nombre très important d'acteurs dans le domaine de la coopération internationale, la diversité et l'étendue de leurs activités. Globalement, l'effort du gouvernement du Québec

en ce domaine est relativement modeste comparativement aux investissements consentis par les intervenants non gouvernementaux et le gouvernement fédéral. En fait, dans plusieurs secteurs d'activité comme le développement coopératif, l'action syndicale internationale ou les organismes de coopération internationale, le principal soutien financier à l'effort international des intervenants québécois provient du gouvernement fédéral. Cette situation conduit à s'interroger premièrement sur l'adéquation entre les politiques et programmes du gouvernement du Québec et les besoins ressentis par les intervenants non gouvernementaux en matière de coopération internationale, et deuxièmement sur les retombées de l'investissement substantiel que la société québécoise effectue dans la coopération internationale par l'intermédiaire du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, l'absence presque totale de mécanismes de collaboration entre les intervenants pose un problème majeur quant aux possibilités d'élargissement et d'approfondissement de l'action québécoise en matière de coopération internationale. En effet, la relative modicité des ressources que la collectivité québécoise peut attribuer à la coopération internationale et l'éparpillement actuel de ces ressources n'imposent-ils pas certaines formes de collaboration ? Elles permettraient une meilleure concentration des ressources disponibles et une certaine définition commune de « cibles géographiques » à privilégier, de secteurs d'intervention prioritaires ou d'excellence à retenir.

4.1.1 La répartition géographique

En ce qui concerne les pays développés, les activités de coopération internationale du Québec sont d'abord orientées vers la France et les États-Unis, encore que dans de nombreux domaines, les liens noués avec ce dernier pays pourraient être sérieusement renforcés. Le mode de coopération pratiqué par le gouvernement depuis nombre d'années favorise l'établissement de liens avec des partenaires gouvernementaux comme ceux de la France et de la Belgique, mais rencontre des difficultés avec des États où la coopération se pratique de manière différente. Un élargissement sur le plan géographique de la coopération avec les pays développés devrait probablement passer par une réflexion approfondie sur une meilleure adaptation des structures gouvernementales aux problèmes que posent, dans chaque pays-cible, la conception et la gestion de la coopération internationale, notamment à la lumière d'expériences étrangères les plus intéressantes. Ne devrait-on pas, par ailleurs, compter davantage sur le dynamisme d'intervenants privés pour mener à bien certaines formes de coopération dans plusieurs secteurs d'activité en favorisant des structures et des méthodes de collaboration entre ces intervenants qui présentent souvent l'avantage de la souplesse et de l'efficacité ?

En ce qui concerne les pays en développement, la coopération québécoise est essentiellement orientée vers l'Afrique et l'Amérique latine. L'Asie dans son ensemble et le Moyen-Orient, sont peu touchés. Dans quelle mesure la société québécoise dispose-t-elle de ressources et de moyens pour établir et développer des liens significatifs avec ces régions qui présentent un intérêt de premier plan ? Est-il préférable d'élargir géographiquement ou d'approfondir la coopération existante ? Dans l'hypothèse d'un élargissement de nos relations en direction de ces régions, n'avons-nous pas intérêt à rechercher des formes de collaboration entre les intervenants intéressés en vue de mieux concerter leur action et s'entendre sur des secteurs privilégiés d'intervention ? Il serait possible d'envisager d'orienter ce déploiement de nos activités de coopération en fonction de nos seuls intérêts économiques. Une telle approche limiterait fortement la dimension de la coopération en excluant de l'aire de nos efforts d'autres intérêts d'ordre culturel, social et humanitaire.

Par ailleurs, l'un des problèmes les plus délicats qui se posent à l'égard de la coopération avec les pays en développement a trait au type de coopération que privilégie dans les faits la société québécoise à travers ses diverses composantes: dans la défense de nos propres

intérêts économiques, quelle place accordons-nous au déséquilibre croissant entre les États du Nord et du Sud et au non-respect des droits de la personne dans nombre de ces pays ?

Sur l'ensemble du phénomène de la coopération internationale, dans quelle mesure le déploiement géographique actuel des moyens proprement gouvernementaux correspond-il aux intérêts et aux besoins de tous les intervenants qui oeuvrent sur la scène internationale ? Les structures et les réseaux de coopération mis en place depuis une vingtaine d'années sont-ils adaptés aux réalités complexes et mouvantes d'aujourd'hui ? Sommes-nous en mesure d'évaluer les retombées de moyens d'intervention comme les missions et les réseaux de représentations gouvernementales ?

Finalement, nous pouvons noter l'existence d'axes de coopération qui transcendent les barrières géographiques, par exemple, les structures multilatérales de la francophonie. L'expérience vécue depuis une quinzaine d'années par le Québec ne devrait-elle pas nous amener à conclure que la coopération menée dans ce genre de cadre institutionnel est particulièrement intéressante parce qu'elle permet de rejoindre un grand nombre d'États de niveau de développement différent avec une approche multisectorielle ? Il se pose cependant à cet égard le problème d'un mode d'accès plus direct de la société québécoise à ce genre de coopération.

4.1.2 Les domaines sectoriels de coopération

L'on peut résumer la situation de la coopération dans les principaux secteurs d'intervention de la manière suivante:

i) la coopération dans le secteur de l'enseignement et de la recherche est très active aussi bien avec les pays développés qu'avec les pays en développement. Mais ce secteur de coopération se heurte présentement à des problèmes importants d'ordre financier qui rendent plus difficiles par exemple, l'établissement de liens permanents entre institutions d'enseignement et recherche québécoises et étrangères. Dans ce secteur de coopération avec les pays en développement, un seul bailleur de fonds important, l'Agence canadienne pour le développement international, est impliqué;

ii) la coopération scientifique et technologique est, en général, assez récente, du moins au niveau gouvernemental. Compte tenu de l'extraordinaire rapidité des découvertes en ce domaine et de leur impact considérable sur le développement futur de la société, il y a probablement lieu d'examiner de très près l'évolution de ce secteur qui pourrait certainement justifier de nouvelles initiatives de coopération avec l'étranger;

iii) malgré l'impression répandue, la coopération internationale en matière culturelle n'est pas le domaine d'intervention le plus actif à l'heure actuelle, particulièrement avec les pays en développement. Pourtant, les intervenants non gouvernementaux y sont fort nombreux et seraient susceptibles, avec des mesures de soutien relativement modestes, d'opérer plus activement à l'étranger;

iv) la coopération dans le domaine des affaires sociales ne paraît pas non plus faire l'objet d'une coopération à la hauteur de ce que l'on pourrait en attendre malgré l'existence de certains programmes gouvernementaux et d'efforts de la part des divers intervenants privés. Or, le Québec accumule en ce domaine depuis vingt ans une expérience très riche dans la mise au point de techniques propres aux divers champs sociaux d'activité et un savoir-faire qu'il devrait pouvoir mettre à la disposition de nombre d'États soucieux de leur développement social;

v) la coopération économique s'est avérée un instrument efficace à la disposition du gouvernement pour promouvoir ses politiques économiques et commerciales avec l'extérieur. À cet égard, elle fonctionne de manière satisfaisante avec la France et certains États américains. De même, elle a tissé des liens avec la Belgique, avec des provinces du nord de l'Italie et avec des Lander allemands. Inscrite dans le cadre des relations économiques et commerciales du Québec avec l'extérieur, l'expérience acquise par le gouvernement en matière de coopération économique facilite la recherche de nouveaux marchés et d'investissements étrangers, la conclusion d'accords industriels, la réalisation de certains projets, pour ne citer que quelques possibilités. Comme elle couvre un secteur dont le potentiel est immense, la coopération économique ouvre des perspectives d'avenir très intéressantes. Encore faudrait-il adapter davantage cet instrument aux particularismes des pays avec lesquels le Québec souhaiterait initier ou développer ses relations économiques, diversifier les formes d'application de cette coopération, élargir l'éventail des gouvernements avec lesquels il établirait une coopération économique fructueuse.

Les efforts consentis par la société québécoise dans le champ de la coopération internationale, ne pourront se développer que si la population québécoise en général est convaincue de son importance. De même l'orientation des activités internationales du gouvernement fédéral en fonction des intérêts du Québec dépendra en grande partie du degré de sensibilisation de la population aux questions qui sont traitées à ce niveau. Beaucoup reste à faire en ce domaine. Les mesures gouvernementales de sensibilisation tant québécoises que canadiennes peuvent apparaître relativement peu importantes compte tenu des enjeux en présence. Le Sommet peut constituer un outil de sensibilisation de premier ordre aux réalités internationales actuelles. Quant aux autres méthodes, nous devons songer à un effort conjoint et concerté des paliers de gouvernements, des intervenants non gouvernementaux, et notamment des médias et du réseau d'éducation.

4.2 Les échanges économiques internationaux

Les relations économiques internationales sont affectées par un ralentissement de la croissance économique et des échanges commerciaux et par une restructuration industrielle touchant la majorité des pays. L'on assiste à un accroissement de l'influence relative de certains pays en développement et des nouveaux pays industrialisés au détriment des grandes puissances commerciales. D'où une multiplication des barrières non tarifaires et une concurrence accrue tant au niveau du commerce qu'à celui du financement des transactions.

L'économie du Québec étant l'une des plus ouvertes sur l'extérieur, la profonde mutation de l'économie mondiale pose aux agents économiques québécois des défis majeurs en matière de politiques commerciale et industrielle, de promotion des exportations et de présence du Québec sur la scène internationale.

4.2.1 Défis liés à la politique commerciale

Bien que le Québec ne contrôle pas les leviers de la politique d'importation, il est confronté, dans la définition de ses politiques, aux choix entre le protectionnisme et le libre-échange et, dans ce dernier cas, d'une part entre la voie multilatérale ou bilatérale et d'autre part, entre l'approche sectorielle ou générale.

La capacité concurrentielle des entreprises québécoises varie considérablement. Alors que certaines ont besoin de mesures tarifaires et de contingentements pour résister à la poussée des importations sur le marché canadien, d'autres sont en mesure d'affronter les

concurrents étrangers sur leurs propres marchés si ces derniers ne sont pas indûment protégés. Rappelons à cet égard que l'ouverture des marchés extérieurs a comme corollaire l'ouverture de son propre marché. Suite à l'analyse des avantages et inconvénients associés soit à la libéralisation des échanges soit au protectionnisme, le Québec devra opter pour une politique générale qui devra être graduellement appliquée.

Quelle que soit l'option retenue, il reste à déterminer si le Québec favorisera une approche multilatérale ou bilatérale. La question est particulièrement d'actualité si on considère que le Canada et les États-Unis sont prêts à envisager une approche bilatérale et que la possibilité d'une négociation multilatérale est plus lointaine à cause de réticences venant d'autres pays.

Quelle que soit l'approche, bilatérale ou multilatérale, favorisée par le Québec, celui-ci devra décider s'il soumet à une concurrence accrue l'ensemble de son économie ou uniquement quelques secteurs d'activité. Le choix des secteurs à inclure ou à soustraire est difficile et implique une nécessaire collaboration entre les agents.

4.2.2 Défis liés à la politique industrielle

La politique industrielle est fortement influencée à la fois par la politique commerciale et par les relations économiques internationales. Aussi, les objectifs de la politique industrielle et ceux de la politique commerciale doivent-ils être coordonnés pour produire le maximum d'impact économique. C'est ainsi que les efforts des intervenants privés et publics doivent être conjugués pour que le développement industriel s'accélère dans les secteurs où la demande internationale est dynamique, pour que les produits qui mettent en valeur les resources humaines et naturelles du Québec soient efficacement promus sur les marchés extérieurs et pour que la coopération économique, les accords industriels et l'investissement étrangers concourrent au renforcement de ces objectifs.

4.2.3 Défis liés à la promotion des exportations

Les grands défis qui se présentent en matière de promotion des exportations de biens et services sont la diversification des produits et des marchés et l'augmentation de l'importance relative et absolue des biens et des services dont la valeur ajoutée est plus importante.

Les exportations québécoises sont encore fortement concentrées dans certains produits et sur quelques marchés. Malgré la nécessité de maintenir notre performance sur nos marchés traditionnels, les entreprises québécoises doivent accentuer leurs efforts pour diversifier leurs produits et leurs débouchés, réduisant de la sorte la vulnérabilité de l'économie québécoise.

L'efficacité de nos moyens en matière de promotion des exportations met en cause les entreprises, les services d'assistance technique et financière offerts par les secteurs privés et gouvernementaux, les intermédiaires tels les sociétés de commerce, les transitaires et les institutions financières privées et publiques.

Les petites et moyennes entreprises ont généralement de la difficulté à évaluer le potentiel des marchés d'exportation, à planifier leur approche des marchés et à identifier les organismes et les programmes qui pourraient leur venir en aide pour pallier ces déficiences. La préparation de stratégies de marketing, le regroupement en consortiums et en cercles d'exportateurs, l'utilisation des services des sociétés de commerce et des agents manufacturiers sont autant de moyens à mieux exploiter.

Pour leur part, les grandes entreprises sont en général bien implantées sur les marchés extérieurs. Toutefois, leurs concurrents internationaux sont souvent de plus grande taille, de sorte que pour certains projets d'envergure, leur regroupement en consortiums peut être une condition de succès. De plus, comme plusieurs de ces grandes entreprises sont des filiales d'entreprises multinationales à mandat restreint en ce qui concerne la recherche et le développement, la production et la mise en marché internationale, le Québec gagnerait à ce que ces entreprises obtiennent des mandats plus larges qui leur permettraient d'accéder aux marchés mondiaux, ce qui se traduirait par une augmentation des exportations et des retombées économiques au Québec.

Au niveau des services de soutien aux exportations offerts par le secteur privé et par les gouvernements, trois grands thèmes peuvent être retenus: l'accès à l'information, le financement et le rôle des intermédiaires.

Beaucoup d'intervenants privés et publics fournissent de l'information utile à la promotion des exportations. Leurs champs respectifs d'intervention sont toutefois mal connus. La mise en place d'un système d'information intégré entre tous les intervenants pourrait donc être examinée.

La gamme des services financiers offerts aux entreprises devrait être révisée pour vérifier si leur diversité et leurs coûts sont compétitifs avec ceux des pays concurrents. Les mécanismes de financement pourraient également faire l'objet d'un examen critique notamment en ce qui concerne les succès mitigés des entreprises manufacturières du Québec dans les grands projets des pays en développement. Par ailleurs, le problème du financement international et de l'endettement généralisé des pays en développement a un impact considérable sur les firmes et entreprises du Québec qui font affaires dans ces pays. Dans ce contexte, quelles nouvelles mesures peuvent être envisagées pour financer les projets d'intérêt pour le Québec dans ces pays ?

Le rôle des intermédiaires devrait être soumis au même examen critique afin de vérifier si ces derniers répondent d'une manière appropriée aux besoins des exportateurs. Une attention particulière devra être apportée à la sous-utilisation des services des sociétés de commerce ainsi qu'aux difficultés de réaliser des transactions majeures et l'amélioration de notre participation au commerce de contre-partie.

4.2.4 Défis liés à la présence du Québec sur la scène économique internationale

Parce que plusieurs organismes jouent un rôle de premier plan dans la détermination des paramètres des échanges internationaux, le Québec a un très grand intérêt à être associé aux décisions qui se prennent dans certains d'entre eux comme le GATT, l'OCDE, la CNUCED et la Banque Mondiale. En plus d'y rechercher une participation institutionnelle directe ou à titre de membre de délégations canadiennes, le Québec peut affirmer sa personnalité internationale dans les domaines de sa propre juridiction, comme par exemple, les achats publics, ce qui pourrait lui donner accès à certains forums internationaux. Bien que le gouvernement canadien possède le pouvoir de réglementer le commerce international, le gouvernement du Québec peut influencer, jusqu'à un certain point, l'évolution des législations qui affectent les échanges extérieurs. À cette fin, le Québec ne peut ménager ses efforts, les conjuguant au besoin avec ceux d'autres provinces lorsqu'il y va de son intérêt.

En dépit des pouvoirs étendus du gouvernement canadien en matière d'importation, le Québec dispose de certains moyens pour restreindre l'entrée des produits importés sur son territoire. On pense aux politiques d'achat sous toutes leurs formes, aux normes, aux agences de mise en marché, aux monopoles d'État, pour n'en citer que quelques exemples.

Le Québec a toutefois une plus grande marge de manoeuvre dans la promotion des exportations et la prospection des investissements étrangers et des accords industriels. De plus, en vertu de son pouvoir de dépenser, il peut soutenir techniquement et financièrement ses entreprises exportatrices.

Le Québec assumant depuis plusieurs années une vocation internationale en matière de promotion de ses exportations, il est souhaitable qu'il intensifie ses efforts dans ces domaines en utilisant notamment les moyens que lui offre la coopération économique. L'appui gouvernemental aux démarches des industriels peut s'avérer indispensable dans des pays où les pouvoirs publics contrôlent ou supervisent étroitement les importations et où ils sont responsables, ou du moins partenaires importants, dans la réalisation de projets. La défense des intérêts des industriels québécois aux prises avec des barrières soudaines à l'importation dans les pays étrangers est un autre secteur où l'appui gouvernemental peut avoir une influence déterminante. Vu que les forums régionaux (c'est-à-dire comprenant le Québec et des régions d'autres pays) peuvent déboucher sur des échanges importants pour les parties impliquées, ils doivent être exploités.

4.3 L'immigration

À bien des égards, l'attitude qu'une société adopte face à l'immigration et à ses diverses composantes reflète les réactions et préoccupations que cette dernière développe dans l'ensemble de ses relations internationales.

4.3.1 Un Québec ouvert à l'immigration

Au souci d'assurer le plein épanouissement d'une société correspond en immigration des questions touchant l'apport qu'une main-d'oeuvre étrangère hautement spécialisée peut offrir. Le développement de notre économie et de nos marchés extérieurs implique à l'occasion un effort technologique, humain ou financier auxquels les immigrants investisseurs ou ceux possédant des qualifications en demande au Québec peuvent contribuer.

Quelles dispositions particulières notre société souhaite-t-elle mettre en place pour favoriser de telles arrivées ? N'y a-t-il pas lieu de nous interroger en effet sur les obstacles actuels qu'une absence de concertation entre les divers intervenants peut à l'occasion entraîner. Tant le secteur universitaire que nos industries souhaitent cet apport de compétences nouvelles susceptibles d'appuyer notre propre développement. Encore faut-il que de ce souhait et de ce besoin perçus par plusieurs, nous puissions dégager les conditions susceptibles d'en assurer la réalisation. Les propositions soumises en la matière devront par ailleurs tenir compte des mécanismes retenus par notre société pour assurer et protéger l'épanouissement des compétences de notre propre main-d'oeuvre.

Ce recours à des compétences extérieures pour stimuler notre propre développement n'est cependant qu'un des aspects des relations que le Québec doit maintenir et développer avec l'ensemble de la communauté internationale. Dans un monde d'interdépendances grandissantes, ne faut-il pas également nous soucier de l'accueil que nous réservons aux mouvements reliés à la réunification des familles et à l'apport riche et varié que ces mouvements représentent.

Cette intensification de nos relations internationales peut également être l'occasion de nous interroger sur l'impact que représentent les multiples échanges provoqués tant par les touristes en général, que par ces étrangers qui prolongent leur séjour parmi nous à titre d'étudiants ou de travailleurs temporaires.

Nos relations avec la communauté internationale sont et doivent être l'occasion de manifester concrètement les responsabilités que le Québec entend assumer envers les plus démunis. Par la place et l'accueil qu'elle fait aux personnes en situation de détresse, une société exprime la signification et la portée qu'elle accorde à la liberté, à la solidarité, à la compassion et ainsi témoigne des objectifs moraux et humanitaires qu'elle poursuit, a-t-il été dit précédemment.

Depuis que le Québec, en 1979, a assumé ses pouvoirs constitutionnels en matière d'immigration, les réfugiés et autres personnes en détresse représentent près de 25% des arrivées annuelles. Il y a là manifestation concrète de la solidarité que le Québec entend partager avec ceux des plus démunis. Ces efforts doivent certes tenir compte de nos capacités d'accueil, mais également faire appel à l'ensemble des ressources de notre société. Quels mécanismes devraient être mis en place notamment pour que cet accueil se poursuive au-delà de l'arrivée au Québec de ces réfugiés et autres personnes en détresse ?

Cette préoccupation à l'égard des réfugiés n'est-elle pas un indice de l'importance qu'il nous faut attribuer au respect des droits de l'homme ? Quels sont les moyens mis à notre disposition pour contribuer et favoriser le respect de ces droits ?

4.3.2 Un monde qui nous interroge

Si l'ouverture du Québec sur le monde s'exprime par les politiques que notre société se donne et l'accueil qu'elle réserve aux diverses composantes du mouvement migratoire, convenons par ailleurs que ces immigrants nous interrogent et nous interpellent.

Quelles sont en effet les conditions faites à ces personnes venues de l'extérieur au sein même de notre société ? Des droits de pratique propres à chaque profession tels qu'évoqués précédemment à la sous-utilisation de diverses compétences, des conditions de travail faites parfois à cette main-d'oeuvre non spécialisée aux revendications légitimes de la femme immigrante dont l'isolement et le manque d'information sont notoires, autant d'interrogations que ces nouveaux Québécois nous adressent et auxquelles seuls des efforts de concertation et de sensibilisation des divers secteurs de notre société pourront répondre.

Cette interrogation devrait également porter sur les possibilités d'intégration économique, sociale et culturelle que notre société prévoit pour ces nouveaux arrivants. Bien qu'en la matière, les autorités fédérales n'aient toujours pas reconnu la responsabilité première du Québec, — limitant en cela nos propres moyens d'action, — notre société doit favoriser l'intégration de ces nouveaux arrivants. L'adaptation scolaire, l'acquisition initiale d'une expérience nord-américaine du marché du travail, l'apprentissage du français par l'ensemble de cette clientèle, les comportements collectifs ou individuels de notre société face à des cultures parfois fort différentes de la nôtre et dont les richesses demandent à être reconnues et respectées, autant de questions et de secteurs où notre réflexion doit se poursuivre.

4.3.3 L'apport des communautés culturelles

Il importe d'associer les diverses communautés culturelles déjà établies au Québec à cette réflexion et à ces efforts. Leur collaboration à cette démarche collective sur l'immigration et sur l'intégration des nouveaux arrivants ne peut que nous être bénéfique. Ces dernières ne sont-elles pas à même de refléter l'image d'ouverture sur le monde que le Québec s'est donné par le passé et les progrès qu'il nous faut accomplir en la matière ?

L'apport des communautés culturelles aux délibérations du présent Sommet déborde toutefois leur seule contribution aux questions d'immigration.

Sur le plan culturel, la présence de ces multiples communautés constitue une source de diversification, et partant, de stimulation et d'enrichissement pour l'ensemble de notre société. Il nous faut donc préserver et consolider les richesses véhiculées par ces diverses communautés culturelles, manifestant en cela notre intérêt réel et notre ouverture face aux multiples cultures qui cohabitent sur notre planète. À cet égard, n'y aurait-il pas lieu d'étudier la mise sur pied d'échanges culturels et d'en multiplier tant le nombre que d'en favoriser la diversification.

De même sur le plan de la coopération et des échanges économiques, la présence au Québec des communautés culturelles devrait être un avantage dans l'approfondissement et l'accroissement de nos relations avec l'étranger. De par les connaissances qu'elles possèdent sur leur pays d'origine, ces communautés et chacun de leurs membres ont établi des réseaux d'échanges et de communication dont l'ensemble de notre société devrait tirer profit, selon les modalités à définir par les divers intervenants.

4.3.4 La place du Québec dans le monde

Par son immigration, le Québec interpelle le monde et réciproquement. En cela, le phénomène migratoire témoigne à sa manière et sous de multiples facettes, des relations que notre société développe ou souhaite favoriser à travers le monde. L'interdépendance grandissante des diverses régions du globe les unes par rapport aux autres et dans chaque secteur d'activité, qu'il soit culturel, économique, politique ou social, ne fera que rendre encore plus évidente cette interrogation réciproque et constante entre le Québec et l'étranger à travers son immigration.

Le phénomène migratoire contribue donc à façonner et à enrichir notre manière d'être individuelle ou collective. Aussi le Québec doit-il s'assurer que la compatibilité de ses politiques en matière d'immigration avec les orientations fondamentales retenues par notre société.

Par ailleurs, l'exposé fait précédemment sur les impacts de ces mouvements migratoires, a souligné l'importance essentielle mais néanmoins limitée que l'immigration joue sur le développement global de notre société. Qu'il s'agisse de démographie, mais également de notre croissance économique ou de notre marché du travail, l'immigration a joué et continue de jouer un rôle important, mais qui n'est jamais exclusif des autres déterminants de notre société.

À certains égards, l'on peut déplorer cette constatation et regretter que l'immigration ne puisse à elle seule résoudre certaines de nos difficultés. À la réflexion cependant, n'est-il pas heureux qu'il en soit ainsi ? En effet, puisque l'immigration ne peut seule résoudre telle ou telle situation, le phénomène migratoire ne doit pas être tenu seul responsable de telles ou telles de nos difficultés. Ainsi, serait-il erroné d'attribuer aux immigrants la responsabilité d'un chômage trop élevé ou d'une pénurie de services. De même, l'immigration ne saurait à elle seule assurer l'avenir démographique d'une société. Il importe par conséquent de conserver à l'esprit que le phénomène migratoire n'est jamais l'unique cause ni l'unique remède de nos difficultés passagères.

Au-delà de ces considérations sectorielles, l'apport propre de l'immigration réside donc dans cette ouverture qu'une société se donne face au monde. Cette ouverture tiendra certes au nombre accueilli annuellement, mais encore davantage à la qualité de l'accueil qui sera faite à ces nouveaux arrivants, à la place qui leur sera réservée au sein de la société.

Aussi le Québec souhaite-t-il associer les diverses communautés culturelles aux délibérations du présent Sommet afin que cet effort de concertation et de sensibilisation de

tous les intervenants permette à notre société d'occuper dans le monde, la place qui lui revient.

Déjà très active sur la scène internationale dans un grand nombre de domaines, la société québécoise doit, dans un contexte mondial d'interdépendances croissantes, s'impliquer plus à fond pour assurer son développement, notamment en imaginant des instruments de collaboration plus efficaces entre les intervenants et de sensibilisation de la population québécoise à la réalité internationale. C'est pourquoi, en décidant de participer à la tenue d'un sommet sur le Québec dans le monde, les participants font le pari qu'il est possible d'examiner ensemble les principaux problèmes et défis qui se posent dans les domaines de la coopération internationale, des échanges économiques internationaux et de l'immigration et de dégager des orientations communes et des mesures d'action concrètes visant à mieux outiller le Québec dans son ouverture sur le monde.

Chapitre 5
Synthèse des travaux

Première rencontre au Sommet sur le Québec dans le monde tenue les 29 et 30 mai 1984 à Montréal

La première étape du Sommet sur le Québec dans le monde a eu lieu à Montréal les 29 et 30 mai 1984 et a réuni en séance de travail plénière des représentants du monde politique, socio-économique, culturel et social. Ils ont discuté de coopération internationale, d'échanges économiques internationaux et d'immigration. C'est ainsi qu'ils ont pu dégager les grandes lignes d'une concertation plus approfondie et mieux organisée entre les secteurs privé et public.

La synthèse de l'ensemble des échanges d'opinions, des discussions et propositions des intervenants constitue l'instrument de travail fondamental à la poursuite d'une réflexion en profondeur qui doit conduire à l'élaboration de nouvelles orientations, de propositions et d'actions concrètes en matière de relations internationales de la société québécoise. Les participants ont été unanimes à reconnaître le bien fondé de l'initiative gouvernementale et des objectifs assignés au Sommet. En outre, ils ont dégagé dans un premier temps les grandes lignes de force qui devraient présider à l'élaboration et à l'orientation des relations internationales du Québec:

— la nécessité pour la collectivité de soutenir une action internationale originale, dynamique et concertée;

— l'importance pour le gouvernement du Québec de se donner des priorités en matière de relations internationales;

— la nécessité pour le Québec de se doter de politiques internationales réalistes reflétant ses valeurs et ses intérêts;

— la priorité donnée à la collaboration entre le Gouvernement et le secteur privé pour la réalisation d'objectifs difficiles à atteindre en raison du statut juridique du Québec.

5.1 La coopération internationale

Dans le domaine de la coopération internationale, les intervenants ont précisé leur point de vue sur quatre grands thèmes majeurs:

i) la démocratisation de l'action internationale;

ii) l'élargissement de l'orientation géographique des relations internationales;

iii) l'interaction des activités de coopération et des échanges économiques et commerciaux;

iv) la mobilité des ressources humaines et technologiques comme facteur de développement de la coopération.

5.1.1 La démocratisation

Le concept de démocratisation a été utilisé dans son sens le plus large incluant les idées de participation, de collaboration, de concertation, d'information, de sensibilisation. C'est ainsi qu'a été abordée l'idée d'une participation du secteur privé à l'élaboration des politiques et des programmes de coopération gouvernementale.

De façon plus concrète les discussions du Sommet ont permis la formulation d'outils et de moyens susceptibles de développer et d'élargir la démocratisation de l'action internationale de la Société québécoise. À titre d'exemple, il a été proposé:

— la création d'une commission parlementaire des relations internationales;

— l'instauration d'un mécanisme plus permanent et plus institutionnel de concertation;

— la mise sur pied d'une structure de coordination et de collaboration particulièrement dans le domaine de développement international;

— la délégation de certaines responsabilités gouvernementales aux associations privées;

— l'utilisation d'« attachés » sectoriels dans les délégations du Québec à l'étranger;

— la participation de travailleurs à des missions économiques;

— la prise en compte des nombreuses expériences concrètes de relations internationales développées par les associations de loisirs et les jumelages municipaux;

— la coopération avec les communautés culturelles qui ont des contacts privilégiés avec leur pays d'origine;

— la sensibilisation aux réalités internationales, par l'éducation, la formation et l'information diffusée par les media;

— l'évaluation scientifique des projets de coopération.

Pour appuyer ces propositions concrètes de démocratisation, on a aussi élaboré un certain nombre de principes généraux visant à éviter la confusion et l'inefficacité de l'action concertée. On a proposé, notamment:

1) l'élaboration de critères fondamentaux réalistes respectant scrupuleusement les droits et libertés de la personne;

2) l'importance de respecter les points de vue des partenaires qui souhaitent coopérer avec le Québec;

3) la nécessaire réciprocité dans la planification des projets de coopération.

4) la complémentarité plus marquée entre les actions du Gouvernement et les intervenants non gouvernementaux et cela dans le respect du rôle et de l'autonomie de chacun;

5) une plus grande utilisation du potentiel d'action internationale de plusieurs intervenants non gouvernementaux pour une grande souplesse d'intervention à l'étranger.

En matière de coopération avec les pays développés, on a proposé de privilégier les secteurs de pointe, tant dans le domaine de la recherche scientifique que dans celui plus spécifique des accords scientifiques et industriels.

Pour les pays en voie de développement, les intervenants ont noté que le Québec possédait plusieurs atouts pouvant faciliter ses relations avec ses partenaires étrangers, tel que l'absence de passé colonial, mais surtout l'originalité des solutions qu'il a su apporter à son propre développement. C'est ainsi qu'une image beaucoup plus positive du Québec pourra être développée à l'étranger.

Plusieurs participants ont fait le constat que la société québécoise avait tout intérêt à développer des contacts plus suivis entre chercheurs québécois et chercheurs de pays en voie de développement afin d'élaborer des techniques plus appropriées aux différents contextes socio-économiques.

Enfin, plusieurs intervenants ont suggéré une amélioration considérable de la circulation de l'information entre le Québec et les États de l'hémisphère sud. Ils ont suggéré que cet aspect de nos relations soit examiné sérieusement d'ici la deuxième phase du Sommet afin d'élaborer des moyens spécifiques susceptibles de remédier à cette situation. La concertation prévue d'ici la deuxième rencontre du Sommet devrait permettre de préciser concrètement l'ensemble des propositions, recommandations et suggestions sur les façons d'améliorer la participation ou d'instaurer la démocratisation dans la coopération internationale du Québec sur la base de critères fondamentaux acceptés par tous.

5.1.2 L'élargissement géographique de l'action internationale du Québec

Les participants ont convenu de la nécessité de débattre au cours des prochains mois de l'élargissement géographique des relations internationales de la société québécoise. Cet élargissement devra tenir compte des avantages comparatifs dont nous sommes dotés au Québec par rapport à d'autres pays. La demande se situe dans un contexte d'ouverture de notre société au monde, comme en témoigne le pourcentage de notre produit intérieur brut qui est généré par le commerce extérieur. Le nombre de Québécois oeuvrant à l'extérieur, et d'étrangers travaillant au Québec, en est une autre facette.

L'élargissement de nos relations internationales sur une base géographique doit tenir compte que celles-ci se divisent en trois volets assez distincts, du moins sur certains plans:

— avec les pays développés

— avec les pays en voie de développement

— avec les organisations internationales.

En ce qui concerne nos relations avec les pays développés, il y eut tout d'abord consensus chez les intervenants pour estimer qu'il convenait d'étudier les modalités d'un élargissement de nos activités en termes géographiques. Cet élargissement devrait tirer profit de l'expérience assez riche de coopération que le Québec a vécue avec la France et les pays francophones depuis une vingtaine d'années. Un certain nombre de modèles en matière de coopération existent et il s'agirait de voir dans quelle mesure ces modèles sont transposables dans d'autres contextes.

Un principe important à respecter dans l'examen des possibilités d'élargissement a été énoncé par plusieurs participants: il convient de se prémunir contre toute tentative

d'éparpillement de notre action et de se concentrer sur un certain nombre de pays-cibles, où nos avantages comparatifs nous donnent des atouts appréciables.

Au premier rang des priorités géographiques retenues par les participants, figurent les États-Unis. Une large gamme d'intérêts et d'activités sont susceptibles de donner lieu à la création de liens de coopération avec diverses composantes de la société américaine.

Avec les États développés du Commonwalth, au premier rang desquels figurent la Grande-Bretagne, et les États scandinaves, le développement des liens de coopération pourrait tirer profit de l'expérience vécue avec le monde francophone. Des organismes comme l'OFQJ peuvent servir d'exemple à des initiatives à prendre avec ces régions.

Les États de l'Europe de l'Est et l'URSS constituent un troisième champ de relations susceptible de faire l'objet d'un examen de la part des participants au Sommet en termes d'établissement de nouveaux liens de coopération.

Une deuxième aire où devrait s'opérer un élargissement sur le plan géographique de nos liens de coopération est celle des pays en voie de développement. Dans la détermination des partenaires avec lesquels le Québec aurait intérêt à développer des relations de coopération dans le monde en voie de développement, un certain nombre de critères, de l'avis des participants, doivent entrer en ligne de compte:

— l'établissement de liens de coopération avec les États doit être effectué en faisant entrer en ligne de compte les pratiques de ces États en matière de respect des droits de la personne;

— il est important que les partenaires avec lesquels nous cherchons à établir des liens de coopération figurent parmi les États qui entendent prendre en main leur propre développement;

— dans la conduite de ses opérations avec ces États, le Québec doit s'engager à respecter les spécificités de nos partenaires, et tenir compte des choix technologiques que ces États entendent faire;

— la coopération que le Québec pratique avec des interlocuteurs dans le monde en voie de développement doit tendre à favoriser la circulation de l'information entre le Nord et le Sud;

— le Québec aurait par ailleurs intérêt à s'inspirer de modalités de coopération mises au point par les États de l'Europe du Nord dans leurs relations avec le Sud;

— enfin, le Québec aurait intérêt à favoriser le développement de liens de coopération avec des États où oeuvrent déjà des ONG québécoises; le savoir-faire et l'expérience de ces organismes devraient être exploitées lorsqu'il s'agira d'élargir la gamme de nos liens de coopération avec ces États.

En ce qui concerne l'élargissement de nos relations internationales en direction des organisations internationales, le Québec devra trouver le moyen, de l'avis des participants, d'accroître sa présence auprès de celle-ci, même si le Gouvernement souvent ne peut formellement y avoir accès. À cet égard, plusieurs intervenants ont fait des liens qu'ils entretiennent déjà avec une palette très large d'organisations internationales, qui pourraient profiter à l'ensemble de la société.

5.1.3 L'interaction de la coopération et des échanges économiques et commerciaux

Il est apparu manifeste aux participants du Sommet qu'il y avait lieu de s'interroger sur les modalités de l'arrimage nécessaire entre nos activités de coopération internationale et celles que nous conduisons en matière d'échanges économiques internationaux.

Cet arrimage est cependant conditionné par la mise en place d'un certain nombre de mesures qui permettraient à l'ensemble des intervenants de saisir dans quel contexte se situe notre action dans le domaine de la coopération et des échanges économiques internationaux.

À cet égard, les intervenants ont insisté sur la nécessité pour le Gouvernement de se doter d'une politique internationale cohérente, qui aurait pour effet d'orienter l'action de l'ensemble des ministères dans la même direction. La formulation d'une telle démarche faciliterait de manière non négligeable la concertation entre intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux, et permettrait à ces derniers de saisir l'ensemble des dimensions de l'action gouvernementale dont ils pourraient tirer profit pour leurs propres activités à l'extérieur.

Les intervenants ont souhaité, par ailleurs, que l'on procède à une évaluation des retombées économiques de nos programmes existants de coopération. Une telle analyse rendrait possible l'élaboration de stratégies visant à assurer la plus grande complémentarité possible entre nos programmes en matière de coopération internationale, et nos activités dans le domaine des échanges économiques internationaux. Parmi les secteurs où un tel effort paraît particulièrement indiqué, on peut citer la recherche scientifique et technologique, dont l'essor est en bonne partie tributaire des niveaux des échanges internationaux et de coopération et dont les retombées pour les entreprises québécoises sont cruciales.

Parmi les intervenants, les petites et moyennes entreprises devraient particulièrement être en mesure de profiter d'une plus grande cohérence des programmes gouvernementaux dans le domaine de la coopération internationale et les échanges économiques internationaux; la coopération internationale, à cet égard, devrait favoriser la conclusion de « joint ventures » dans le cadre des ententes et des arrangements conclus avec des États étrangers.

La concentration des efforts du Québec en matière de coopération internationale en direction d'un nombre restreint de pays devrait, par ailleurs, bénéficier au développement des échanges économiques avec ces États.

Plusieurs intervenants du secteur de la culture et des loisirs ont présenté leurs activités à l'extérieur comme modèle possible d'arrimage de notre action dans le domaine de la coopération et de la promotion commerciale. Ainsi, l'impact de tournées comme celles que viennent d'effectuer Les Grands Ballets Canadiens en Asie sur le développement de nos échanges a été souligné. Dans le domaine du disque et de l'audio-visuel, les intervenants ont invité le Gouvernement à faire en sorte que la conclusion d'ententes avec des gouvernements étrangers soit accompagnée de mesures facilitant l'exportation de produits québécois vers ces États.

Les intervenants du secteur des loisirs ont rappelé l'importance que représentent pour la balance touristique québécoise les activités qu'elle mène dans les domaines des voyages-échanges et l'impact des compétitions sportives. Un travail de rapprochement entre ces intervenants et les entreprises oeuvrant dans le domaine de l'accueil touristique et de l'organisation de tours devrait contribuer à accroître l'attrait touristique du Québec, et à rendre plus intéressant le Québec comme lieu de tenue de rencontres.

Les interventions de l'ensemble des participants oeuvrant dans le domaine de la culture et du loisir ont souligné à quel point leurs activités à l'extérieur pouvaient avoir des retombées économiques très concrètes pour notre société.

Un autre aspect de nos relations culturelles internationales qui peut avoir, au sens large, un impact sur nos échanges économiques découlent du fait que de très nombreux étrangers suivent au Québec, chaque année, des cours de formation de format très varié. Les intervenants ont souligné qu'il serait utile d'avoir une meilleure idée des ressources potentielles pour le Québec à l'extérieur que représentent les milliers de personnes qui ont suivi des stages ou qui ont reçu une formation ici au Québec. Ces personnes peuvent souvent ouvrir des portes, ou représenter un point de contact très intéressant pour les entreprises québécoises cherchant à pénétrer sur les marchés étrangers.

Les intervenants du milieu des communautés culturelles ont souligné, dans la même perspective, que le Gouvernement aurait intérêt à avoir recours à leur réseau de contacts à l'extérieur en vue d'améliorer notre connaissance des pays avec lesquels nous désirons collaborer, et d'y établir des « portes d'entrée ». La discussion sur ces deux points indique bien quelle importance peuvent revêtir l'existence de facteurs personnels dans le développement de nos liens de coopération et de nos échanges économiques avec l'extérieur.

Le ministre Landry devait résumer les interventions des participants sur ces points de la façon suivante:

— le Gouvernement aurait intérêt à formuler une politique d'ensemble pour les ministères à vocation internationale, ce qui devrait faciliter l'action internationale des intervenants non gouvernementaux;

— le Gouvernement devrait articuler ses politiques en matière de développement des échanges économiques internationaux avec nos programmes de coopération internationale et percevoir l'ensemble de ses activités en termes de retombées pour la société québécoise;

— le Gouvernement devrait attacher une importance certaine à la connaissance que nous avons des personnes susceptibles de servir de relais dans la conduite de nos opérations extérieures, et devrait aussi oeuvrer à améliorer la connaissance que ces personnes ont du Québec et de ses institutions;

— enfin, dans le domaine de l'interaction entre la coopération et les échanges économiques, les intervenants se sont penchés sur le problème de la communication et de la coopération, à la fois sur le plan de la communication entre intervenants québécois à propos de leurs activités de coopération et de la diffusion d'information quant à leurs relations avec des interlocuteurs étrangers. La circulation de l'information à propos des activités de coopération des intervenants devrait contribuer à rendre disponible pour les intervenants économiques l'ensemble de données utiles pour la pénétration de marchés extérieurs.

Les organismes de coopération internationale ont mentionné qu'il serait souhaitable que le Québec établisse des mécanismes d'échanges d'information entre partenaires socio-économiques de l'État en vue de faciliter l'échange d'information et de la concertation entre secteurs d'activités différents. De tels mécanismes devraient permettre à la société d'évaluer avec plus de précision, par exemple, les retombées sociales, culturelles et économiques de certaines pratiques en matière d'échanges commerciaux. La création de tels mécanismes devrait aussi donner accès aux exportateurs un ensemble de données concernant les besoins de pays en voie de développement en matière de produits et de technologie. Enfin, ce genre de mécanisme devrait permettre des échanges utiles entre intervenants à propos de la

perception que nos partenaires étrangers ont de nos activités et de notre potentiel de coopération.

5.1.4 La mobilité des ressources humaines et technologiques comme facteur de développement de la coopération

L'ensemble des intervenants ont insisté sur l'importance que revêt la mobilité des ressources humaines et technologiques dans le développement de nos relations internationales. Le développement de notre collectivité, ont estimé les participants, dépend en grande partie de notre capacité de profiter de la mobilité des ressources humaines et techniques. On sait d'ailleurs à quel point le dynamisme de nos échanges extérieurs a contribué à l'innovation au Québec en matière culturelle, sociale et économique.

Plusieurs participants au Sommet ont décrit, de façon détaillée, les difficultés existant à l'heure actuelle dans le secteur de l'enseignement de recherche en matière de circulation des idées des personnes. Dans le secteur de l'enseignement, les difficultés reliées à l'obtention de visas pour les échanges d'enseignants dans les deux sens, ont été soulevées; on a attribué en partie ces problèmes à une interprétation trop restrictive des critères d'admission au pays.

Au niveau des étudiants, il a été question à plusieurs reprises du problème soulevé par l'imposition de frais de scolarité pour les étudiants étrangers; plusieurs participants ont estimé que les programmes actuels du Gouvernement en matière d'exemptions de frais de scolarité étaient trop restreints. Le ministre des Relations internationales a fait remarquer que le Gouvernement investissait des montants importants dans ce genre de programmes; il a convenu qu'il y avait lieu d'étudier cette question dans une des tables de concertation prévues pour l'automne.

Plusieurs intervenants du secteur de la recherche scientifique et technologique ont souligné que la technologie est devenue aujourd'hui une denrée commerciale qui se transige activement partout au monde. Il est impératif pour le Québec de permettre à ses chercheurs d'établir des collaborations à l'échelle mondiale, ce qui suppose une très grande mobilité de leur part, à travers des subventions favorisant les recherches dans le domaine du développement international et les stages industriels à l'étranger; l'importance d'assouplir les restrictions en matière d'immigration à l'égard des chercheurs étrangers a aussi été soulignée.

À plusieurs reprises au cours du Sommet, les participants ont fait état des difficultés vécues pour accéder aux institutions regroupant à l'échelle internationale les intervenants dans leur secteur (associations internationales, institutions internationales et organisations gouvernementales). On a fait ressortir, à cet égard, le manque de concertation entre organismes au niveau fédéral et organismes québécois. Plusieurs participants se sont plaints de la faiblesse et de l'inexistence des ressources favorisant un plus grand éventail d'échanges entre leurs membres et les interlocuteurs étrangers dans le cadre d'institutions internationales.

Parmi les autres points soulevés par les participants du secteur de l'enseignement et de la recherche dans le domaine des obstacles à la mobilité des personnes et des ressources figurent des questions reliées aux échelles de scolarité et des équivalences professionnelles. Les échanges au niveau des chercheurs et des étudiants sont actuellement freinés, non seulement par le problème des frais de scolarité mais aussi par les difficultés d'établissement d'équivalences en matière de diplômes et de cours. Le même problème existe au niveau des échanges de travailleurs; les diplômes de compétence revêtent une importance certaine au moment où des centaines et des milliers de travailleurs québécois oeuvrent sur des projets à l'extérieur.

Il a été demandé au Gouvernement de favoriser la mobilité de personnel spécialisé étranger dont nos industries ont besoin pour accélérer l'introduction de nouvelles technologies. Les intervenants ont aussi rappelé l'importance d'encourager la venue d'immigrants indépendants désireux d'investir au Québec, notamment dans les secteurs nouveaux comme la haute technologie et l'industrie tertiaire. Ce type d'immigration peut revêtir une importance particulière pour les petites et moyennes entreprises où l'arrivée d'immigrants possédant des qualifications et des connaissances technologiques peuvent représenter un atout important.

Au cours de la discussion sur la coopération internationale, compte tenu de l'importance que présente la mobilité des ressources humaines pour le développement du Québec, il a été question de problèmes reliés aux politiques d'immigration québécoises. Cet aspect du Sommet est abordé plus loin dans ce document. Il y a lieu toutefois de faire état de l'importance que les participants ont accordée à l'élargissement du réseau d'ententes en matière de sécurité sociale. La conclusion de telles ententes favorisent l'arrivée d'immigrants au Québec et facilite l'envoi de travailleurs québécois à l'extérieur dans le cadre de projets de grande envergure.

5.1.5 Le déroulement de la concertation et la suite du Sommet

Une analyse sommaire des problèmes et questions soulevés au cours de la première séance du Sommet sur le Québec dans le Monde permet de dégager quatre thèmes majeurs autour desquels se regroupe une grande partie des questions qui pourraient être débattues autour des tables de concertation dont la tenue est prévue à l'automne 1984.

En premier lieu, les participants ont convenu de la nécessité de débattre des moyens à retenir afin d'assurer que la formulation d'une politique québécoise en matière de relations extérieures tienne compte de leurs intérêts et de leurs inspirations, et que les mécanismes de concertation appropriés soient mis en place.

Les participants ont indiqué, par ailleurs, qu'il était souhaitable de se pencher sur les choix qui se posent au Québec en matière d'élargissement des relations de coopération entretenues avec l'étranger.

Les intervenants attachent, par ailleurs, une grande importance à ce que soient débattus les moyens d'assurer une meilleure complémentarité entre les activités de la société québécoise en matière de coopération internationale et les intérêts du Québec dans le domaine des échanges économiques internationaux.

Enfin, les intervenants ont estimé qu'il y avait lieu de réfléchir quant aux modalités à retenir afin d'assurer que la mobilité des ressources humaines et technologiques soit à la mesure des besoins de la collectivité.

Les participants ont mis de l'avant un bon nombre de propositions concrètes qui constituent des éléments de solution aux problèmes soulevés au cours du Sommet. Ces propositions devraient être débattues dans les tables de concertation.

Ils ont aussi énoncé un certain nombre de principes qui, à leur avis, devraient présider à l'élaboration de la politique québécoise en matière de coopération internationale. À titre d'exemple, dans le cas de la formulation de nos politiques de coopération avec les pays en voie de développement, les intervenants ont mis de l'avant un certain nombre de critères qui devraient présider au choix des États avec lesquels le Québec entend établir des liens de

coopération. Ils ont aussi énoncé un certain nombre de principes quant aux formes que cette coopération devrait revêtir. C'est ainsi que l'on a souhaité que:

— le Québec évite de s'impliquer dans des situations où les droits de la personne sont violés;

— notre coopération réponde à des besoins que manifestent les milieux avec lesquels nous collaborons, ce qui implique que nous nous efforcions d'avoir une bonne connaissance des milieux avec lesquels nous entendons travailler; que notre coopération permette un transfert de technologie qui n'aboutisse pas à une poursuite de la situation de dépendance technologique dans laquelle se trouvent bon nombre d'Etats en voie de développement.

— la coopération facilite la collaboration entre chercheurs québécois et chercheurs des États en voie de développement afin d'améliorer notre connaissance des milieux en développement, et de soumettre l'élaboration de technologies adaptées à ceux-ci;

— la coopération aboutisse à une meilleure connaissance et à un meilleur respect mutuel des communautés impliquées;

— nos politiques en matière de coopération soient établies en tenant compte des retombées économiques de nos actions et des retombées sociales des modes de coopération retenus au sein de la société avec laquelle nous coopérons.

Sur un plan général, les participants entendent que le Québec formule une politique en matière de coopération internationale qui reflète à la fois la spécificité de notre société, et le mode de développement qu'elle s'est donné. La mise en oeuvre de cette politique découle de la nécessité dans laquelle se trouve le Québec de respecter ses obligations en matière de solidarité internationale.

Les participants ont convenu que la légitimité de l'action du Québec dans le domaine de la coopération internationale découlait, entre autre, de la nécessité dans laquelle se trouve notre société d'assurer son développement. De fait, aucun des participants n'a mis en cause la légitimité de l'action internationale du Québec.

5.2 L'immigration

Les participants à cette première rencontre du sommet **Le Québec dans le monde** se sont par la suite penchés sur le thème de l'immigration, qu'ils ont abordé selon trois perspectives complémentaires, soit: les orientations de l'immigration, l'accueil des immigrants et les communautés culturelles.

5.2.1 Les orientations de l'immigration

De façon générale, les participants ont reconnu la juridiction du Québec en matière d'immigration et plusieurs se sont réjouis que celui-ci exerce ses pouvoirs en ce domaine. De même, on a maintes fois souligné les apports positifs de l'immigration pour le Québec et on a souhaité que ce dernier demeure une société ouverte face à ce phénomène. De nombreux commentaires ont cependant été formulés sur la composition et le volume du flot migratoire que devrait accueillir le Québec, de même que sur les conditions de recrutement et de sélection de cette immigration.

C'est ainsi que nombre de participants ont soutenu que le Québec ne doit pas orienter son immigration en fonction de ses seuls intérêts économiques et qu'il devrait accentuer le

caractère généreux et ouvert de ses politiques de sélection. À cet égard, certains participants ont suggéré de faire du Québec une « terre d'asile ». D'autes intervenants ont par contre rappelé l'importance de s'assurer que les immigrants admis au Québec puissent s'insérer dans le marché du travail. On a aussi fait valoir que la place que le Québec réserve à l'immigration humanitaire doit être déterminée en tenant compte des conditions économiques.

On a par ailleurs rappelé que l'immigration est un phénomène qui traduit un ordre économique mondial marqué par l'inégalité. On a donc souligné l'importance de favoriser, par la coopération, le développement dans les pays sources d'immigration.

Plusieurs participants ont mis en relief l'apport que représentent les immigrants indépendants, et en particulier ceux d'entre eux qui possèdent des compétences professionnelles et techniques recherchées par les entreprises québécoises. On a fait valoir que ce type d'immigration favorise le développement économique du Québec et l'accroissement de sa compétitivité sur les marchés mondiaux. On a aussi souligné que cette immigration représente une épargne au niveau des coûts de formation et que les immigrants de cette catégorie contribuent même à la formation technique de notre main-d'oeuvre locale.

Des suggestions ont donc été faites quant aux mesures à mettre en place pour favoriser ce type d'immigration. C'est ainsi qu'on a souhaité des interventions concertées de la part des gouvernements fédéral et du Québec dans ce domaine. On a aussi suggéré d'assouplir les conditions reliées à la venue de ce type d'immigrants. On a notamment fait valoir la nécessité de modifier certains aspects de la politique fiscale du Québec. On a, de même, déploré certaines dispositions de la loi 101 qui constitueraient des obstacles à ce type d'immigration. D'autres intervenants ont toutefois fait valoir des opinions contraires à ce sujet.

Abordant la question des immigrants investisseurs, des participants ont indiqué que l'existence de quotas et de barrières tarifaires constitue une difficulté face à l'activité économique que veulent générer ces immigrants au Québec.

La situation des réfugiés a également retenu l'attention de nombreux participants. Au niveau de la sélection de ce type d'immigrants, certains ont déploré le biais qui existerait en faveur des réfugiés originaires de pays dits socialistes ou communistes, par rapport à ceux provenant de pays intégrés dans le sillon occidental. On a également fait état d'un biais équivalent en faveur des réfugiés provenant des régions dont les conditions socio-politiques ont été largement diffusées dans les média. On a donc réclamé pour cette catégorie d'immigrants des pratiques de sélection moins orientées.

Des participants ont aussi déploré les délais fort longs que connaît le traitement des demandes concernant l'obtention du statut de réfugié. On a souligné le caractère d'urgence que comportent ces demandes et on a réclamé une accélération des procédures. De même, on a formellement demandé au Québec d'intervenir auprès du gouvernement central pour que celui-ci assure la protection de la santé et de la sécurité des réfugiés en attente de statut au pays. Enfin, on a suggéré que le Québec accroisse le nombre des admissions de réfugiés malades ou handicapés, et de mineurs non accompagnés.

Décrivant le caractère largement culturel de la notion de famille et l'importance de la famille élargie dans plusieurs sociétés, des intervenants se sont interrogés sur le sens que devrait avoir cette notion en matière d'immigration. On a ainsi souhaité que le Québec donne une portée plus large à son objectif de réunification des familles. On a aussi proposé d'étendre aux collatéraux les critères de sélection plus favorables dont sont présentement l'objet les ascendants et descendants des immigrants établis au Québec.

Des participants sont intervenus sur différents aspects de la situation faite aux étudiants étrangers. On a ainsi déploré la hausse qu'ont connu les frais de scolarité. On a aussi fait état

des difficultés rencontrées pour l'obtention de bourses d'étude, des restrictions imposées pour le travail par le visa d'étudiant, de même que des délais parfois très longs pour l'obtention de ce visa.

On s'est également inquiété du sort des immigrants illégaux. Indiquant que certaines personnes dans cette situation ignorent même leur situation d'irrégularité, des participants ont réclamé une meilleure information à l'étranger afin de prévenir ce type de problèmes.

Plusieurs intervenants ont d'ailleurs insisté sur l'importance d'assurer à l'étranger une information adéquate sur le Québec, de manière à éclairer les immigrants potentiels avant qu'ils ne quittent leur pays d'origine. On a indiqué que cette information devrait embrasser divers aspects de la vie socio-économique et géo-politique du Québec et comporter une description des communautés culturelles présentes au Québec. On a suggéré que cette information se fasse dans les délégations et les bureaux d'immigration du Québec à l'étranger et qu'on ait recours aux services d'interprètes à cette fin. Plus spécifiquement, des participants ont suggéré la présence, dans les bureaux du Québec à l'étranger, d'un attaché responsable des questions de travail.

Enfin, on a suggéré de compléter ce réseau des bureaux d'immigration du Québec à l'étranger par l'implantation d'un tel bureau en Afrique.

5.2.2 L'accueil des immigrants

Au plan de l'accueil réservé aux immigrants par la société québécoise, de nombreux participants se sont réjouis des efforts faits dans ce domaine depuis quelques années. On a notamment évoqué le travail remarquable et essentiel réalisé à cet égard par de nombreux organismes. Mais on a aussi fait état de carences importantes et même de reculs enregistrés récemment dans quelques secteurs.

C'est ainsi que nombre d'intervenants ont souhaité une amélioration des conditions reliées à l'apprentissage du français par les immigrants. On a entre autres réclamé une revalorisation des classes d'accueil, de même qu'une accentuation des mesures de francisation en COFI. On a aussi suggéré la mise en place de cours de français dans les milieux de travail.

On a par ailleurs souhaité que la formation donnée aux immigrants, en COFI comme dans le réseau des commissions scolaires, dépasse la simple dimension linguistique et comporte des éléments d'information sur la société et la vie québécoise. Réciproquement, plusieurs participants ont suggéré la mise en oeuvre de campagnes d'information, à l'intention de l'ensemble des Québécois, sur l'enrichissement que représentent pour le Québec la venue d'immigrants et la présence des communautés culturelles.

Dans un même ordre d'idées, on a mis en relief le rôle important que devrait jouer le milieu scolaire dans une meilleure compréhension réciproque entre les nouveaux arrivants et les Québécois de vieille souche. C'est ainsi que des participants ont soutenu que l'école devrait véhiculer les valeurs culturelles de l'ensemble des communautés présentes au Québec, à l'aide d'un véritable programme de formation inter-culturelle. Certains ont suggéré qu'un tel programme soit également mis en oeuvre au sein des milieux de travail.

La question des accords de réciprocité en matière de sécurité sociale a également été l'objet de plusieurs interventions. On a souligné l'importance de ces accords qui permettent entre autres aux immigrants d'avoir accès à leurs pensions provenant de leurs pays d'origine. On a donc réclamé que la portée des ententes existantes soit élargie, et que de telles ententes soient conclues avec d'autres pays d'origine de la population immigrée du Québec.

De nombreux intervenants ont également abordé la question du respect des droits fondamentaux des immigrants et des manifestations de racisme dont ceux-ci peuvent être victimes. À cet égard, en plus de suggérer les divers programmes d'information et de formation évoqués plus haut, on a réclamé une plus grande vigilance des autorités gouvernementales, particulièrement dans les domaines du travail, de la consommation et du logement. On a aussi suggéré une meilleure collaboration entre les divers intervenants engagés dans l'accueil des immigrants. En outre, il a été proposé que certains droits garantis aux travailleurs québécois soient également accordés aux travailleurs temporaires, et en particulier au personnel domestique.

Enfin, des participants ont insisté sur l'importance d'intégrer les immigrants à diverses institutions québécoises. C'est ainsi qu'on a proposé une participation accrue de ces nouveaux Québécois à des organismes publics, notamment dans les domaines de l'éducation et de la sécurité sociale. On a aussi suggéré une telle participation aux organismes et fédérations de loisirs.

5.2.3 Les communautés culturelles

On a signalé à de nombreuses reprises l'enrichissement qui découle, pour la société québécoise, de l'apport des communautés culturelles. On a ainsi fait ressortir que le caractère multiculturel de Montréal a contribué à la richesse et à la variété de son environnement. Et on a également souligné qu'il ne faut pas négliger l'apport de diverses communautés culturelles régionales au développement économique, social et culturel de l'ensemble de notre société. Aussi, on a affirmé l'importance d'appuyer, par différentes mesures, le maintien des cultures d'origine de ces communautés.

De nombreux groupes ont également évoqué le rôle plus important que les communautés culturelles pourraient et devraient jouer à divers niveaux de la société québécoise. On a ainsi soutenu qu'en raison de leur connaissance profonde des réseaux de communication, des marchés, des conditions sociales et culturelles de leurs pays d'origine, ces communautés pourraient agir comme ressources-conseil auprès des autorités gouvernementales et des intervenants privés dans des domaines comme:

— l'élaboration et la mise en oeuvre de l'action internationale du Québec;

— la réalisation de programmes d'information sur le Québec à l'étranger;

— le développement de nouveaux marchés pour les entreprises québécoises;

— l'amélioration de l'information internationale dans nos média locaux.

Les participants issus des communautés culturelles ont pour leur part manifesté l'intérêt de ces communautés à s'engager plus avant dans ces activités. Ils ont aussi demandé qu'une telle participation soit favorisée.

5.3 Les échanges économiques internationaux

Quatre grandes orientations se sont dégagées de la séance du Sommet portant sur les échanges économiques internationaux:

— la nécessité de continuer à favoriser l'accroissement de la capacité concurrentielle internationale des entreprises québécoises;

— l'importance pour les intervenants de concentrer leur action à l'étranger sur des objectifs précis de développement des relations économiques internationales;

— la nécessité d'utiliser davantage la coopération économique et l'aide au développement pour assurer la croissance des exportations du Québec tout en répondant aux besoins de ses partenaires commerciaux;

— la priorité à accorder au développement de stratégies aptes à promouvoir les produits et services québécois ayant le meilleur potentiel sur les marchés extérieurs.

Ces orientations découlent des trois thèmes majeurs ayant fait l'objet des discussions lors de cette séance de la conférence:

1) l'amélioration de la compétitivité des entreprises québécoises;

2) la libéralisation des échanges et les conditions d'accès aux marchés internationaux;

3) les meilleurs moyens de favoriser à la fois la coopération économique et la promotion des exportations.

5.3.1 L'amélioration de la compétitivité des entreprises

Le Québec exportant hors de ses frontières plus de 40% de son produit intérieur brut et 20% de l'emploi total dépendant du commerce extérieur, soit plus de 500 000 personnes, il y a eu rapidement consensus au Sommet sur la nécessité d'accroître les échanges économiques internationaux afin de renforcer l'économie du Québec tout en maintenant et en créant des emplois.

Pour atteindre cet objectif, les intervenants se sont entendus sur la priorité pour le Québec d'accélérer son développement industriel dans les secteurs où la demande internationale est dynamique et de promouvoir efficacement sur les marchés extérieurs les biens et services mettant en valeur ses ressources humaines et naturelles. C'est à leur avis par une collaboration plus étroite entre les secteurs privé et public que le Québec pourra atteindre des résultats encore meilleurs tant au niveau du développement de l'économie que de la conquête des marchés extérieurs.

Les participants ont insisté sur la priorité à accorder à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Cette compétitivité repose non seulement sur les avantages comparatifs que le Québec possède — et sur lesquels il faut continuer d'axer la politique industrielle — mais également sur un ensemble de facteurs que des intervenants souhaitent approfondir lors de la seconde étape du Sommet. Quatre de ces facteurs ont plus particulièrement retenu l'attention: les difficultés particulières des PME, des PME sous-traitantes et des filiales québécoises d'entreprises étrangères et, l'encadrement législatif et règlementaire dans lequel les entreprises opèrent.

De l'avis de plusieurs, un grand nombre de petites et moyennes entreprises ont à résoudre des difficultés inhérentes à leur organisation interne si elles veulent être en mesure d'affronter efficacement la concurrence sur les marchés québécois, canadien et étranger. Ces difficultés sont bien connues et elles se rapportent tant au financement du capital de risque nécessaire au démarrage des entreprises qu'au manque de ressources humaines qualifiées ou au besoin d'une meilleure approche en matière de commercialisation. La peur et la méconnaissance des risques qu'implique la décision d'exporter ont par ailleurs été

évoquées comme des raisons supplémentaires empêchant bien des entreprises d'envisager l'exportation comme moyen d'assurer leur expansion.

Il a également été souligné que plusieurs dirigeants de petites et moyennes entreprises se lancent à l'exportation sans préparation adéquate et qu'en conséquence ils n'obtiennent pas les résultats escomptés. C'est pourquoi certains participants ont fait valoir qu'il était essentiel d'aider les entreprises à mieux se préparer lorsqu'elles se présentent sur de nouveaux marchés. De façon générale, pour améliorer la compétitivité des PME sur les marchés internationaux, il a été suggéré que:

— les entreprises développent leur potentiel sur les marchés québécois et canadien, en faisant appel au besoin aux services gouvernementaux, pour être mieux en mesure de s'attaquer par la suite aux marchés extérieurs;

— les programmes d'assistance gouvernementale à l'exportation encourageant davantage la concentration des efforts des PME exportatrices sur un nombre limité de marchés;

— le gouvernement privilégie dans ses programmes le renforcement des fonctions d'entreprise;

— les secteurs privé et public suscitent le développement de nouvelles initiatives visant à mettre au service de la petite et moyenne entreprise les compétences administratives dont elle a besoin, comme par exemple la formation de conseils d'administration faisant appel à des personnes externes à l'entreprise.

On a également porté à l'attention des participants qu'il faudrait aborder aux tables sectorielles la question de la capacité concurrentielle des PME sous-traitantes qui vendent leurs produits à l'entreprise exportatrice de plus grande taille. Leur situation est particulièrement délicate puisque, même si elles ne sont pas toujours présentes sur les marchés extérieurs, elles doivent maintenir des coûts compétitifs par rapport aux concurrents étrangers.

De plus, des participants ont souligné qu'il existe entre les maisons-mères et leurs filiales québécoises des rigidités dans l'utilisation et le transfert des brevets, le commerce intra-firme et l'allocation des mandats de production. Certains ont suggéré de développer des mesures pour inciter les filiales opérant au Québec à rechercher des mandats mondiaux de production.

Finalement, plusieurs intervenants ont fait valoir que les entreprises doivent composer avec un ensemble de lois et règlements dont l'impact sur la capacité concurrentielle des entreprises n'a pas toujours été adéquatement analysé. Il faudrait, à leur avis, procéder de façon plus systématique à l'analyse des répercussions des nouvelles législations et réglementations sur la compétitivité internationale des entreprises et, à cette fin, ils souhaitent voir se renforcer les mécanismes de consultation entre les divers ministères à vocation économique et ceux de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, du Travail et des Finances.

De façon générale, les participants sont d'avis que les gouvernements ont une grande responsabilité face aux échanges internationaux et pour cette raison, ils ont à concevoir des politiques flexibles qui répondent aux besoins identifiés en consultation avec les gens du milieux.

5.3.2 La libéralisation des échanges et les conditions d'accès aux marchés internationaux

La croissance économique du Québec dépendant en grande partie de ses exportations, plusieurs participants ont souligné que l'accès aux marchés internationaux est une question capitale.

D'autres ont cependant mentionné que, même si le Québec devait s'ouvrir aux marchés extérieurs, il lui fallait aussi prendre en considération les répercussions sur l'emploi dans les secteurs industriels plus vulnérables à la concurrence internationale. Selon eux, l'objectif du plein emploi devant être sauvegardé, une analyse bénéfices/coûts de la libéralisation des échanges devrait être effectuée avant qu'une décision ne soit prise en ce sens.

Sur le même sujet, on a mentionné que la libéralisation des échanges avait jusqu'à présent principalement touché les tarifs douaniers. Or, au fur et à mesure que les tarifs diminuent, des barrières non tarifaires, législatives et réglementaires ont tendance à les remplacer. Ces nouvelles entraves au commerce imposées à l'étranger sont souvent beaucoup plus efficaces pour restreindre les exportations du Québec.

Dans ce nouveau contexte et parce que plus de 65% des exportations internationales du Québec vont aux États-Unis, l'impact que pourrait avoir l'imposition de nouvelles barrières non tarifaires américaines sur les exportations québécoises a particulièrement été mis en évidence. L'accès à ce marché étant vital, des intervenants ont souligné la nécessité pour le monde patronal et syndical de former un groupe de pression à Washington afin de défendre l'intérêt commun des travailleurs et des entreprises québécoises auprès des autorités américaines.

Il a également été suggéré que le Québec soit davantage présent dans les organismes internationaux où se discutent des enjeux risquant d'avoir une influence directe sur son développement économique.

De plus, quelques participants ont émis l'idée qu'une politique commerciale spécifiquement québécoise élaborée en collaboration avec les intervenants des milieux patronal et syndical permettrait d'orienter les interventions du Québec en fonction d'objectifs bien définis et lui éviterait de se retrouver dans une position de réaction face aux événe

5.3.3 La coopération économique et la promotion des exportation

La coopération économique

Les intervenants ont insisté sur l'importance que revêt à leurs yeux la coopération économique comme instrument privilégié à la disposition des gouvernements pour accroître et développer les échanges économiques.

Quoique cet aspect ait déjà été abordé dans la première partie des travaux de la conférence portant sur la coopération internationale, les participants ont fait valoir que ce thème devait à nouveau faire l'objet de discussions aux différentes tables sectorielles. À leur avis, le commerce international est dans une certaine mesure le prolongement des activités de coopération économique et en ce sens, ils considèrent qu'il s'agit là d'un moyen efficace de promouvoir les exportations québécoises.

Il y a pratiquement eu consensus quant à la nécessité d'accroître la coopération industrielle et technique avec les pays développés en mettant l'accent sur la recherche

d'accords industriels, l'échange de chercheurs et l'introduction des nouvelles technologies dans l'entreprise.

Par ailleurs, à maintes reprises, plusieurs intervenants ont mentionné qu'ils voulaient voir le gouvernement du Québec développer et renforcer ses liens avec les pays en développement en utilisant plus vigoureusement la coopération économique et, à cette fin, ils ont offert leur soutien et leur collaboration.

De plus, ils favorisent l'instauration d'une plus grande complémentarité entre les actions du gouvernement et celles des intervenants du secteur privé. En d'autres termes, ils souhaitent que le gouvernement encourage le développement du potentiel d'action internationale des intervenants privés qui ont une grande flexibilité d'action. Ils ont fait valoir que la coopération économique internationale est une entreprise à long terme reposant largement sur des relations interpersonnelles que des québécois et des étrangers ont su développer et maintenir et qui se traduit par des échanges réciproquement fructueux et enrichissants pour les collectivités respectives. Il est donc nécessaire que le Québec mette à profit le réseau de relations des intervenants à l'étranger et qu'il soutienne leurs initiatives de coopération économique internationale.

L'exemple des étrangers étudiant au Québec ou encore y faisant des stages en entreprise a été cité comme l'un des meilleurs moyens d'amorcer et de développer ce type de relations. Souvent, ces personnes occuperont des postes clés dans l'administration gouvernementale ou privée et ils auront plus naturellement tendance à s'adresser au Québec pour l'achat de biens et services que ceux qui n'ont jamais eu de contacts avec les Québécois. Une grande partie des échanges commerciaux au niveau international, notamment nord-sud, découlant de l'avis de certains intervenants de ce type de relations, il est important de les multiplier.

Par ailleurs, des participants ont souligné que le Québec pourrait obtenir une plus grande part des retombées économiques découlant des projets internationaux d'aide au développement. À leur avis, il y aurait lieu dans le cas des projets où le Canada contribue au financement, de revoir les critères d'admissibilité aux contrats afin d'y accroître la participation des entreprises québécoises et les avantages pour l'économie québécoise.

Enfin, pour l'ensemble des participants, la coopération économique internationale doit s'amorcer et se poursuivre dans le plus grand respect des spécificités et des besoins des différents pays qui y participent. On a souligné à cet égard les précautions à prendre dans le domaine des transferts technologiques où l'on doit s'assurer que les pays qui les reçoivent en tirent pleinement profit.

Le financement des exportations

Les services financiers dont disposent les exportateurs québécois qui transigent sur les marchés des pays développés sont, selon la plupart des intervenants, concurrentiels et d'une gamme très diversifiée. En effet, aux services financiers offerts par les grandes banques canadiennes viennent s'ajouter ceux d'une trentaine de banques étrangères qui mettent à la disposition de l'exportateur un éventail de services spécialisés.

L'implantation d'un centre bancaire international sur le territoire québécois augmenterait selon certains les retombées de l'activité économique internationale du Québec. La présence d'un tel centre aurait l'avantage de rapatrier une grande partie des transactions actuellement effectuées par les banques canadiennes à l'étranger, de stimuler plus particulièrement les transactions sur le marché des changes et d'élargir les bases de l'eurodollar canadien.

Si l'éventail des services offerts aux exportateurs du Québec est fort développé pour les pays industrialisés, il en va autrement, de l'avis de plusieurs, pour les pays en développement. Les banques, qui avaient depuis quelques années consenti à financer des transactions vers ces pays, deviennent de plus en plus prudentes à mobiliser des ressources supplémentaires pour y financer les exportations.

L'acuité actuelle des problèmes d'endettement des pays en développement va selon eux nécessiter de nouvelles approches et de nouveaux moyens pour y assurer la progression des exportations. Dans cette perspective, les secteurs publics devront, tout en favorisant le commerce avec des partenaires économiques solvables, prendre en charge une part grandissante des risques associés aux transactions avec ces pays.

En outre, devant l'importance grandissante du recours aux transactions non monétaires dans le commerce mondial, des participants ont fait remarquer que le Québec aurait le plus grand avantage à développer les connaissances et l'expertise nécessaires au maintien et à l'accroissement de son potentiel d'exportation vers les pays qui utilisent ce nouveau mode de transaction.

Par ailleurs, le financement étant souvent l'élément-clé succès pour l'obtention de contrats à l'étranger, il a été suggéré que les entreprises d'État aient la possibilité de jouer un rôle plus dynamique dans le financement et l'octroi de garanties dans les pays où l'on préfère transiger de gouvernement à gouvernement.

Enfin, certains intervenants ont également proposé que l'on étudie la possibilité d'étendre le régime d'épargne-actions actuel aux entreprises exportatrices afin de générer plus facilement le capital de risque requis à leur développement sur les marchés extérieurs.

L'adéquation entre les besoins des exportateurs et les services de soutien disponibles dans les secteurs privé et public

La complexité des réseaux d'information sur les marchés extérieurs a été mentionnée comme l'un des problèmes importants avec lequel doivent composer les exportateurs québécois.

La majorité des intervenants qui oeuvrent dans le domaine de la diffusion d'information ont en conséquence exprimé leur volonté de s'associer au ministère du Commerce extérieur afin d'améliorer les mécanismes actuels d'information et d'en faciliter l'accès aux entreprises. Ils pourraient, à titre d'exemple, apporter une contribution majeure à la promotion des services et des programmes qu'offrent les gouvernements aux entreprises exportatrices.

Certains ont par ailleurs suggéré au Ministère de développer à leur intention des programmes de formation à l'exportation et de les inviter à participer aux missions de prospection qu'il organise. De par le rôle qu'ils jouent auprès des entreprises, ces intervenants pourraient par la suite identifier et informer les dirigeants d'entreprises des opportunités d'exportation sur certains marchés.

Le déplacement des marchés en expansion de l'Amérique du Nord et de l'Europe vers l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient et l'Amérique Latine a aussi été évoqué comme étant l'un des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une stratégie de promotion des exportations québécoises.

Plusieurs participants ont fait état de leur préoccupation face à cette nouvelle réalité de l'évolution du commerce mondial et ont manifesté leur inquiétude devant le peu de connaissance qu'ont les étrangers des produits et services québécois et ce, même sur les marchés d'exportation traditionnels du Québec.

L'établissement de priorités géographiques et sectorielles est, pour plusieurs, un impératif si le Québec veut développer des stratégies qui soient aptes à promouvoir ses produits et services sur les marchés extérieurs. Un tel exercice, pour être efficace et pour répondre aux besoins du milieu, nécessite une contribution conjointe des secteurs privé et public.

Des programmes d'aide aux PME dans le secteur culturel, la formation d'un comité de travail pour évaluer les besoins des marchés extérieurs francophones en vue d'y promouvoir les oeuvres des compositeurs québécois, le développement du caractère international de Montréal, l'encouragement des entreprises à se regrouper, à former des consortiums et à se fusionner sont autant de moyens proposés par les participants pour promouvoir les exportations du Québec, accroître sa présence à l'extérieur de ses frontières, favoriser la création et le maintien d'emplois rémunérateurs et améliorer ainsi le bien-être économique de l'ensemble de la population québécoise.

Annexes

Annexe 1

Profil de l'engagement international des universités québécoises en 1984

Établissement	Ententes*	Pays**	Gestionnaires***	
			R ('000 $)	P/A
Université Bishop	—	4	—	—
Université Concordia	9	16	15	0,3
Université Laval	27	32	150	3,5
Université McGill	23	57	160	4
Université de Montréal	28	45	100	2,5
École Polytechnique	24	14	300	5,5
Écoles des HEC	9	10	35	0,7
Université du Québec	32	37	240	6
Université de Sherbrooke	11	12	20	0,5
Total	**163**	**92**	**1,0 M $**	**23**

* Selon le Chapitre III de la Loi créant le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec
** Pays d'origine des partenaires institutionnels depuis 5 ans
*** Rémunération (R) et personnes-année (P/A) en 1984

Source : ministère des Relations internationales

Annexe 2

Projets institutionnels majeurs des universités québécoises depuis 1974

Établissement	Description sommaire et durée (si connue)	$ allouées* (sources)
Université Bishop	—	—
Université Concordia	Formation technique Koweit (80-85)	1,2 (Koweit)
	Management Chine (voir HEC)	nd**
Université Laval	Services arpentage Maroc	6,0 (ACDI)
	Services/formation foresterie Zaire	5,0 (ACDI)
	Développement rural Haïti (77-83)	3,0 (ACDI)
	Santé de base Comores (80-85)	3,0 (ACDI)
	Administration Amérique latine (75-82)	3,0 (ACDI)
	Recherches médicales ÉU (80-87)	2,7 (ÉU)
	Médecine préventive Sénégal	1,5 (BIRD)
Université McGill	Nutrition animale Trinidad (76-81)	5,0 (ACDI)
	Recherches médicales ÉU (80-87)	1,9 (ÉU)
	Management Chine (voir HEC)	nd**
Université de Montréal	Médecine préventive Tunisie (76-85)	6,6 (ACDI)
	Communication Afrique francophone (72-82)	6,1 (ACDI)
	Santé publique Algérie (74-79)	2,2 (ACDI)
École Polytechnique	École Polytechnique Sénégal (74-84)	37,0 (ACDI)
	École de génie Burundi (83-86)	1,9 (ACDI)
École des HEC	Management Chine en coll. avec McGill, Concordia et UQAM (83-89)	3,3 (ACDI)
Université du Québec	Formation génie Maroc (74-81)	1,7 (ACDI)
	Administration publique Costa Rica (81)	1,5 (ACDI)
	Management Chine (voir HEC)	nd**
Université de Sherbrooke	Santé rurale Zaire (83-86)***	4,9 (ACDI)
	Études coopératives Afrique (78-81)	1,8 (ACDI)

* Montants exprimés en millions de dollars.
** Non disponible.
*** En collaboration avec l'entreprise privée.

Source: ministère des Relations internationales.

Annexe 3

Pays d'origine des partenaires institutionnels des universités du Québec

Algérie*
Allemagne, Rép. fédérale d'*
Angola
Arabie Saoudite
Argentine*
Barbade
Belgique*
Bénin
Birmanie
Bolivie
Brésil*
Bulgarie
Burundi
Cambodge
Cameroun
Chili
Chine*
Colombie
Comores
Congo
Corée du Sud
Costa Rica
Côte d'Ivoire
Cuba
Dominique
Équateur
Égypte
El Salvador
États-Unis d'Amérique*
Éthiopie
France*
Gabon
Ghana
Grande-Bretagne
Guatemala
Guinée
Guinée-Bissau
Guyane
Haïti*
Haute-Volta*
Honduras
Hong Kong
Inde*
Indonésie
Iran
Irak
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Kenya
Koweit
Lesotho
Liban
Madagascar
Mali
Maroc
Mauritanie
Mexique*
Nicaragua
Nigéria
Oman
Pakistan
Panama
Papouasie
Paraguay
Pays-Bas
Pérou*
Philippines
Pologne
République Centrafricaine
Rwanda
Sénégal
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Somalie
Sri Lanka
Sainte Lucie
Syrie
Swaziland (Ngwane)
Tanzanie
Tchad
Tchécoslovaquie
Togo
Thaïlande
Trinidad et Tobago
Tunisie*
Venezuela*
Zaïre*
Zambie
Zimbabwe

* L'astérisque indique le pays de concentration (quatre universités au moins y ont un partenaire).

Source: ministère des Relations internationales.

Annexe 4

Liste des participants et conseillers à la première rencontre du Sommet sur le Québec dans le monde tenue à Montréal les 29 et 30 mai 1984

1. Le secteur des affaires

1.1 Association canadienne des courtiers en douanes

Yvon Dolbec
Secrétaire-trésorier
(Division de Québec)

Bernard Léveillé
Vice-président
(Division du Québec)

Michel Racine
Président
(Division de Montréal)

Peter Sehrbrock
Président
Association des transitaires internationaux canadiens

1.2 Association des commissaires industriels de la province de Québec

Gratien Lavoie
Président

Robert Sanscartier

Pierre Dagenais
Vice-président du Conseil

Pierre Archambault

1.3 Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Uriel Luft
Secrétaire-trésorier

Gisèle Baril
Secrétaire générale

1.4 Association des industries aérospatiales du Canada

Jean-P. Beauregard
Membre

1.5 Association des industries forestières du Québec

André Duchesne
Président directeur général

Pierre Lachance
Secrétaire

1.6 Association des ingénieurs-conseil du Québec

René Cayer
Membre

Marcel Desrochers
Directeur général

1.7 Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec

Landry Lapointe
Exportateur

Richard Lacasse
Directeur général

1.8 Association des manufacturiers canadiens

Robert-D. Murray
Président
(Division du Québec)

Claude Dessureault
Vice-président exécutif

André Sarazin

Louise Fecteau

Sarto-G. Paquin
Directeur, relations de travail

1.9 Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Léon Guillemette
Président

André Latour
Directeur général

1.10 Association des mines de métaux du Québec

Michel Lefebvre
Président

L. Gonzague Langlois
Directeur général

1.11 Association canadienne des exportations

Louis Morin
Vice-président

Marcel Desjardins

Jean-Paul Gourdeau
Président

Raymond Royer
Vice-président exécutif
Bombardier

1.12 Bureau de commerce de Montréal

Marvin Zimmerman
Président
Comité sur le commerce international

Alex Harper
Directeur général

1.13 Centre de commerce international de l'Est du Québec

Jean-Luc Dutil
Président

Conrad Hébert
Directeur général

1.14 Centre de commerce mondial de Montréal

André Vallerand
Président

Pierre Lortie
Président du Conseil

Hélène St-Pierre
Directrice de la recherche et du développement

1.15 Centre de finance et de commerce international

Robert Singher
Directeur général

Serge Saucier
Président

Pierre L. Duchastel
Conseiller

1.16 Chambre de commerce de la province de Québec

Arthur P. Earle
Président

Jean-Paul Létourneau
Vice-président exécutif

Marcel Tardif
Directeur aux affaires publiques

1.17 Club des exportateurs de l'Estrie

Monique Campagna
Présidente

René Gendron
Directeur général

1.18 Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec

Robert Piquette
Président

Nycol Pageau-Goyette

1.19 Conseil du patronat du Québec

Sébastien Allard
Président

Ghislain Dufour
Vice-président

Denis Beauregard
Directeur à la recherche

1.20 Groupement québécois d'entreprises

Paul-Henri Filion
Président

Jean-Guy Moreau
Directeur général

Marcel Bundock
Président fondateur

Marcel Ruel
Président ex-officio

2. Le secteur financier

2.1 Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins

Raymond Blais
Président

Yvon Daneau
Secrétaire général

Michel Doray
Directeur général
Société de développement international Desjardins

Bruno Riverin
Vice-président exécutif
Confédération centrale Desjardins du Québec

2.2 Association des banquiers canadiens

Jacques Beauregard

Bruno Bischof
Directeur du service international
Banque de Nouvelle-Écosse

Gaétan Boisvert
Vice-président aux relations financières internationales
Banque nationale du Canada

Jean-B. Dussault
Directeur des affaires bancaires internationales
Banque royale du Canada

Gérard Philippon
Directeur du service international
Banque de Montréal

Yves Rousselin
Vice-président et directeur régional de l'Est
Crédit lyonnais

Jacques Roux
Vice-président
Banque d'Amérique du Canada

Conrad Montanarini
Vice-président
pour la région du Québec
Banque de commerce italienne du Canada

Thimothy J. Stone
Vice-président et directeur général pour le Québec
Banque Barclays du Canada

Raymond Théoret
Directeur des recherches économiques
Banque nationale du Canada

2.3 Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

Claude Reny
Président du Conseil de la section du Québec

Fernande Gervais
Directrice générale

Gilles Archambault
Membre du Conseil de la section du Québec

René Jarry
Vice-président du Conseil de la section du Québec

3. Le secteur agricole

3.1 Coopérative fédérée du Québec

Paul-Emile St-Pierre
Président

Jean-Pierre Deschênes
Directeur du groupe de l'approvisionnement de la ferme

Gilles Théoret

Yvon Mercier
Directeur de la division Turcotte & Turmel

Jean-Marc Bergeron
Directeur de la division des industries laitières

3.2 Union des producteurs agricoles

Jacques Proulx
Président

Jean-Claude Blanchet
Secrétaire général

Gilles Bessner
Directeur adjoint à l'information

4. Le secteur de l'information et des communications

4.1 Association des journalistes ethniques du Québec

Victor Nkolo
Président

Edgar Gousse
Membre

4.2 Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Norbert Démoré
Vice-président

François-Daniel Bellefleur
Conseiller

4.3 Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Daniel Gourd
Directeur

Jean-Pierre Gagné
Secrétaire général

4.4 Institut international de la communication

Jean Cloutier
Président

Denis Gravel
Documentaliste

Jean-Claude Thouin

4.5 Québécor

Michel Trudeau
Adjoint à l'éditeur
Journal de Montréal

Robert Rioux
Contrôleur
Journal de Montréal

5. Le secteur de la recherche et de l'éducation

5.1 Association des directeurs de recherche industrielle du Québec

Roger Blais
Conseiller

5.2 Association québécoise des professeurs de français

Irène Belleau
Présidente

Jean-Pierre Béland
Membre

5.3 Centre d'études en administration internationale

Fernand Amesse

Louise Séguin-Dulude
Directrice

Bernard Bonin
Chercheur invité

5.4 Centre d'études sur les régions en développement

Warwick Armstrong
Directeur

Kari Levitt
Professeur

Rosalind E. Boyd
Éditeur

5.5 Centre québécois de relations internationales

Napoléon Leblanc
Président du conseil

Gérard Hervouet
Responsable de la revue
« Étude internationale »

5.6 Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec

Claude Hamel
Président

Richard Pérusse
Directeur général

Philippe Bernard

5.7 Fédération des cégeps

Yvon Robert
Directeur général

Jean-Noël Tremblay
Président ex-officio

5.8 Institut Armand-Frappier

Normand Smith
Chef de cabinet

Aurèle Beaulnes
Directeur

Claude Vézina

5.9 Institut de recherches cliniques de Montréal

Michel Mandron
Directeur administratif

5.10 Société québécoise de science politique

André Donneur
Délégué

Guy Hévey
Délégué

6. Les centrales syndicales

6.1 Centrale de l'enseignement du Québec

Yvon Charbonneau
Président

Michel Agnaïeff
Directeur général

Egide Maltais
Vice-président

6.2 Centrale des syndicats démocratiques

Wayne Wilson
Président
Syndicat démocratique des employés de « Les industries Raleigh du Canada Ltée »

Charles Michaud
Président
Syndicat des cartonniers de Montréal

Pierre-Yvon Ouellet
Responsable de la recherche

Jean-Paul Hêtu
Président

6.3 Confédération des syndicats nationaux

Gérald Larose
Président

Sylvio Gagnon
Secrétaire général

Peter Bakvis
Adjoint à l'exécutif

Léopold Beaulieu
Trésorier

Irène Ellenberger
Présidente
Conseil central de Montréal

Marcel-Guy Pépin
Conseiller syndical

6.4 Fédération des travailleurs du Québec

Fernand Daoust
Secrétaire général

Robert Demers
Permanent au service de recherche et documentation

Claude Ducharme
Vice-président

Osvaldo Nuñez
Président
Comité FTQ sur les travailleurs immigrés et la solidarité internationale

Pierre Richard
Directeur de l'information

Pierre Noreau
Responsable du dossier
« Québec dans le monde »

Jean-Guy Frenette
Directeur de la recherche

7. Le secteur des communautés culturelles

7.1 Association culturelle Égypte-Québec

Farouk Rizk
Président

Bahgat Korany
Directeur du programme des études arabes
Université de Montréal

7.2 Bureau de la communauté des Haïtiens de Mtl

Paul Dejean
Responsable

Robert Marescot
Vice-responsable

7.3 Comité d'amitié Québec-Italie

Dominique de Pasquale
Président

Anna Gural
Conseillère culturelle

7.4 Confédération des associations linguistiques et culturelles du Québec

Takis Merlopoulos
Président

Pierre Boré

7.5 Congrès juif canadien

Jim Archibald
Directeur général

Morton Bessner
Président du comité exécutif

7.6 Congrès national des Italo-Canadiens

Antonio Sciascia
Président

Giovanna Allegra
Déléguée des jeunes

7.7 Service à la famille chinoise du grand Montréal

Fo Niemi
Membre du Conseil d'administration

Marcel Wong

7.8 Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés

Robert Beaupré
Président

Adriana Nuñez
Directrice de l'Hirondelle

8. Le secteur des organismes non gouvernementaux de coopération internationale

8.1 Association québécoise des organismes de coopération internationale

André Mailhot
Président du Conseil d'administration
Centre d'études et de coopération internationale

Nicole Riberdy
Présidente
Entraide missionnaire

Denis Thibeault
Directeur de l'éducation
Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix

Judith Bergeron
Directrice générale
Carrefour de solidarité internationale

Lise Blouin
Secrétaire administrative
Plan Nagua

Alain Ambrosi
Directeur général par intérim
Service universitaire canadien outre-mer

Yvan Girardin
Directeur du Bureau régional du Québec
Jeunesse Canada-Monde

Roger Saucier
Secrétaire général
Carrefour Tiers-Monde

Ariel Médina
Comité régional d'éducation au développement international Lanaudière

Philippe Jean
Centre d'études et de coopération internationale

Jean Loiselle
Directeur général
Oxfam-Québec

Qussai Samak
Coordonnateur
Carrefour international

Jean Brodeur
Directeur général
AQOCI

8.2 Association internationale francophone des aînés

Jean-Louis Delisle
Président

Noëlla Porter
Centre Étape Inc.

8.3 Comité québécois de l'union internationale des organismes familiaux

Marie-Paule Doyle
Déléguée
Seréna

8.4 Ligue des droits et libertés

Jocelyne Lamoureux

Loraine Desjardins

8.5 Société canadienne de la Croix-Rouge

René De Grâce
Directeur national des affaires internationales

Claude Lefebvre
Directrice des relations publiques

9. Le secteur de la culture et des loisirs

9.1 Conseil québécois du théâtre

Normand Chouinard
Administrateur du Conseil

Pierre MacDuff
Secrétaire

9.2 Corporation des secrétariats des peuples francophones

Philippe Sauvageau
Président

Louis Dussault
Directeur général

9.3 Festival des films du monde

Serge Losique
Président

Denis Héroux
Membre du conseil

9.4 Grands ballets canadiens

Jacques Lefebvre
Président

Pierre Després
Vice-président

9.5 Regroupement des organismes de loisirs du Québec

Arthur Sheedy
Président

Louis Jolin
Président du secteur Tourisme

Réjean Ségin
Directeur général

Rock Poirier
Adjoint au directeur général

9.6 Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs

Isabelle Doré
Secrétaire du Conseil d'administration

Claudette Fortier
Directrice générale

9.7 Union des écrivains québécois

Michel Gay
Secrétaire général

Jean Royer
Secrétaire-trésorier

10. Le secteur municipal

10.1 Union des municipalités régionales de comté

André Asselin
Président

Roger Nicolet
Vice-président

10.2 Union des municipalités du Québec

Pierre Des Marais II
Président
Communauté urbaine de Montréal

Jean Corbeil
Président
Union des municipalités du Québec

Yvon Lamarre
Président du Comité exécutif
de la ville de Montréal

Jean Bélanger
Directeur de la recherche

Luc Lacharité
Directeur général

Pierre Campeau
Conseiller technique
Bureau du Président du Comité exécutif

11. Le gouvernement du Québec et ses sociétés d'État

11.1 Ministères des Affaires culturelles

Clément Richard
Ministre

Madeleine Careau
Remplacée par
Marc Boudreau

11.2 Ministère des Affaires intergouvernementales canadiennes

Pierre Marc Johnson
Ministre délégué

Jean Meloche
Sous-ministre aux affaires canadiennes

Guy Versailles

11.3 Ministère des Affaires municipales

Alain Marcoux
Ministre

Florent Gagné

11.4 Ministère des Affaires sociales

Camille Laurin
Ministre

Yvon Leclerc

Berthier Landry
Chef de cabinet

11.5 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Jean Garon
Ministre

Claire Binet
Conseillère politique

Ronald Carré
Sous-ministre adjoint

11.6 Ministère du Commerce extérieur

Roger Pruneau
Sous-ministre

Marcel Bergeron
Sous-ministre adjoint

Jacques Brind'Amour
Secrétaire

Gérald Audet
Directeur général de l'analyse et de la stratégie

Janine Beaulieu
Directrice des communications

11.7 Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration

Gérald Godin
Ministre

Juliette Barcelo
Sous-ministre

Roger Prud'homme
Sous-ministre adjoint

Régis Vigneau
Sous-ministre adjoint

Paul Simard
Directeur des services de sélection à l'étranger

Fernando Sibilla
Attaché politique

Enrico Fernandino Riggi

11.8 Ministère des Communications

Jean-François Bertrand
Ministre

Francine Lalonde
Attachée politique

11.9 Ministère de l'Éducation

Yves Bérubé
Ministre

Jean-Marc Léger
Sous-ministre adjoint aux relations internationales

Roger Haeberlé
Directeur des relations extérieures et de la coopération en éducation

Denys Duchaine
Attaché politique

11.10 Ministère de l'Énergie et des Ressources

Yves Duhaime
Ministre

Christian Latortue
Sous-ministre adjoint à l'administration

11.11 Ministère de l'Environnement

Adrien Ouellette
Ministre

Jean Piette
Conseiller au cabinet du sous-ministre

11.12 Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Rodrigue Biron
Ministre

Catherine Garon
Attachée politique

Yvon Pomerleau
Directeur des relations économiques
remplacé par
Bruno Villeneuve

11.13 Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Hélène Daoust

11.14 Ministère des Relations internationales

Bernard Landry
Ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur

Claude H. Roy
Directeur de cabinet

Gilles Gauthier
Attaché politique

Paule Leduc
Sous-ministre

Claude Roquet
Sous-ministre associé

Henri Dorion
Directeur général de la recherche et de la planification

Christopher Malone
Directeur des études et politiques

Christian Deslauriers
Coordonnateur des relations fédérales-provinciales

11.15 Ministère de la Science et de la Technologie

Gilbert Paquette
Ministre

Camil Limoges
Sous-ministre

Robert Loiselle
Directeur de cabinet

11.16 Ministère du Travail

Raynald Fréchette
Ministre

Jean-Marc Biron
Attaché politique

Sociétés d'État et organismes publics du Québec

11.1.1 Hydro-Québec International

André Gagnon
Président

Patrick Arnaud
Adjoint au président

11.1.2 Société de développement industriel

James Donovan
Vice-président aux services professionnels et administratifs

François Lebrun
Président

Jacques-C. Daignault
Vice-président

11.1.3 Société d'exportation des ressources éducatives du Québec

Pierre Cazalis
Président-directeur général

Jacques Lacroix
Directeur des Affaires publiques

11.1.4 Sogex International

Patrick Martin
Président

Jean-Pierre DesChâtelets
Directeur du secteur « Équipement énergétique »
(participant remplaçant)

11.1.5 Radio-Québec

Jacques Girard
Président

Philippe Gariépy
Chef du service des relations publiques

11.1.6 Société de développement des industries de la culture et des communications

Pierre-A. Deschênes
Président

Michel D'Astous
Directeur de la planification et des communications

11.1.7 Centre de recherche industrielle du Québec

Jean-Paul Brassard
Secrétaire-général adjoint

Achevé d'imprimer au Québec
en octobre 1984.

Composition et montage
Composition Ste-Foy inc.

Impression
Imprimerie Vitray inc.